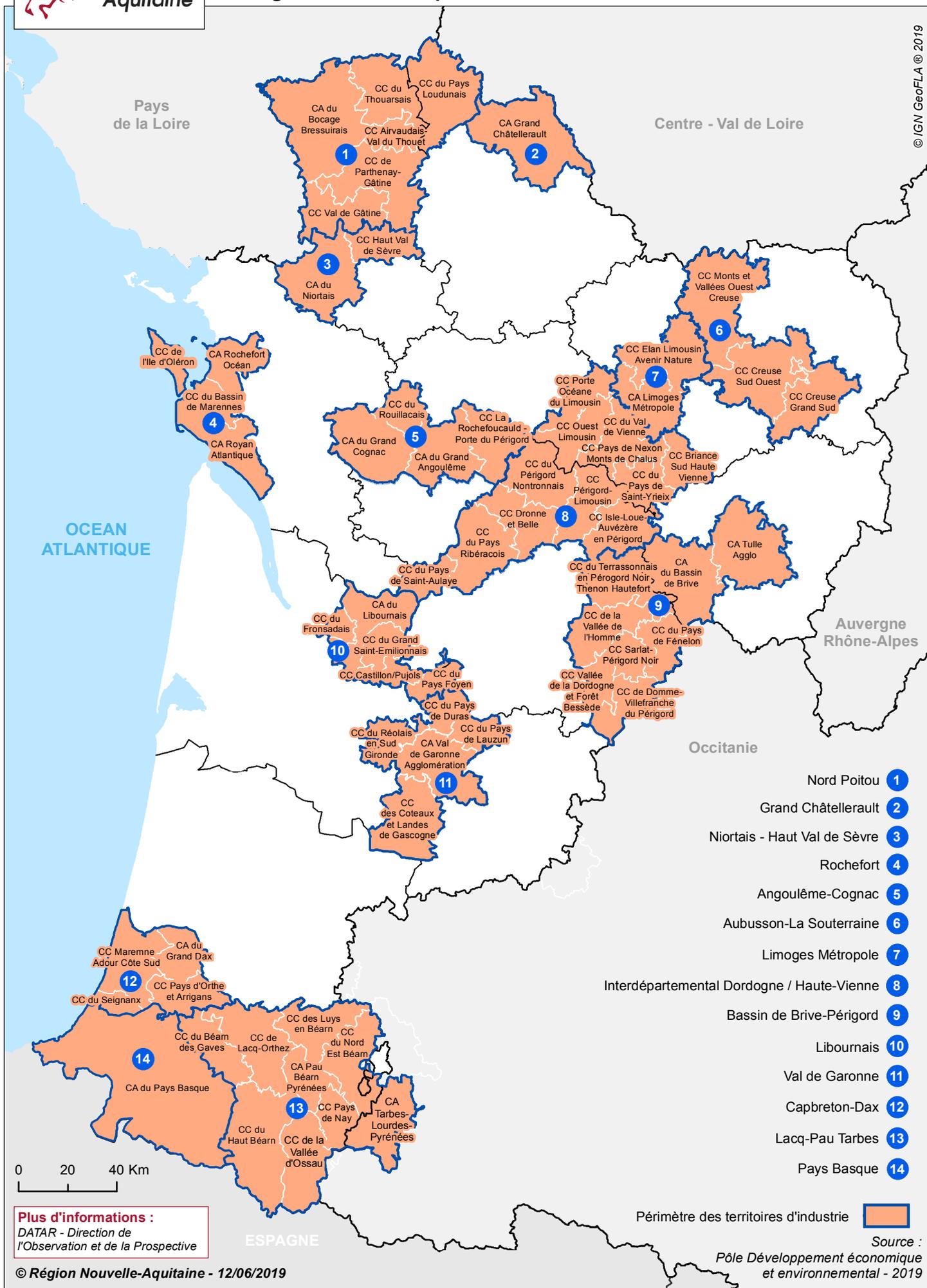


# Territoires d'industrie en Région Nouvelle-Aquitaine

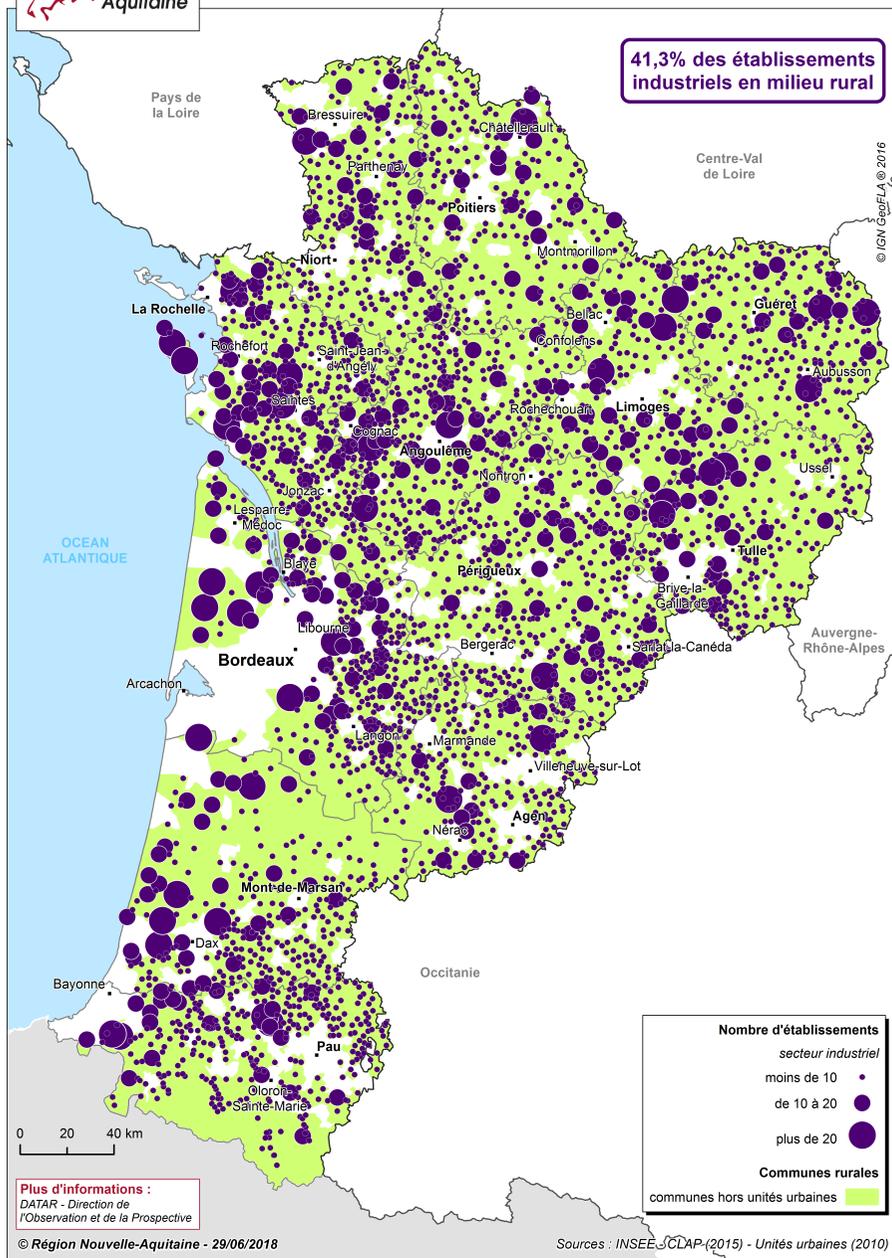


© IGN GeoFLA © 2019

**Plus d'informations :**  
DATAR - Direction de l'Observation et de la Prospective

© Région Nouvelle-Aquitaine - 12/06/2019

Périmètre des territoires d'industrie   
Source : Pôle Développement économique et environnemental - 2019





RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**



GRAND  
**COGNAC**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



**CONTRAT DU TERRITOIRE D'INDUSTRIE**  
**GrandAngoulême / Grand Cognac / Rouillacais / La Rochefoucauld - Porte du Périgord**  
**2020-2022**

**ENTRE**

Le « Territoire d'industrie » représenté par :

- La communauté d'agglomération de GrandAngoulême représentée par Monsieur Jean-François DAURE
- La communauté d'agglomération du Grand Cognac représentée par Monsieur Jérôme SOURISSEAU
- La communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord représentée par Monsieur Jean-Marc BROUILLET
- La communauté de communes du Rouillacais représentée par Monsieur Christian VIGNAUD

ci-après, les « **intercommunalités** » ;  
d'une part,

**ET**

- La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par son Président Alain ROUSSET,
- L'État représenté par la Préfète de département Marie LAJUS,
- La Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations représenté par sa directrice régionale Aurélie HENNEQUIN,
- Bpifrance représenté par son directeur régional Alexandre COLIN,
- Pôle emploi représenté par sa directrice régionale Pascale SARRABAYROUSE,
- Business France représenté par son directeur interrégional François MATRAIRE,

ci-après, les « **partenaires publics** » ;  
d'autre part,

**AINSI QUE**

Les industriels, représentés par :

- Joël DENIS-LUTARD, Schneider Electric (Angoulême)
- Jean-Pierre BERNADET, Bernadet (Châteaubernard)
- François LALUT, CITF (Saint Cybardeaux)

ci-après, les « **partenaires économiques et industriels** » ;

L'ensemble des intercommunalités, partenaires publics, partenaires économiques et industriels sont dénommés ci-après les « signataires ».

*Vu la délibération du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine XXX n°XXX en date du XXX autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du conseil de la communauté XXX n°XXX en date du XXX autorisant le président à signer ;*

*Vu la décision de l'opérateur XXX en date du XXX autorisant le représentant à signer ;*

*[liste des visas à adapter et compléter]*

**Il est convenu ce qui suit.**

## **Préambule**

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- **un principe de ciblage** visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- **un principe de gestion décentralisée**, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une **approche « du bas vers le haut »** ;

Le projet de Territoire d'industrie qui suit a été élaboré en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels. Il vise à partager un diagnostic, énoncer des ambitions et des priorités, et définir les actions concrètes les soutenant.

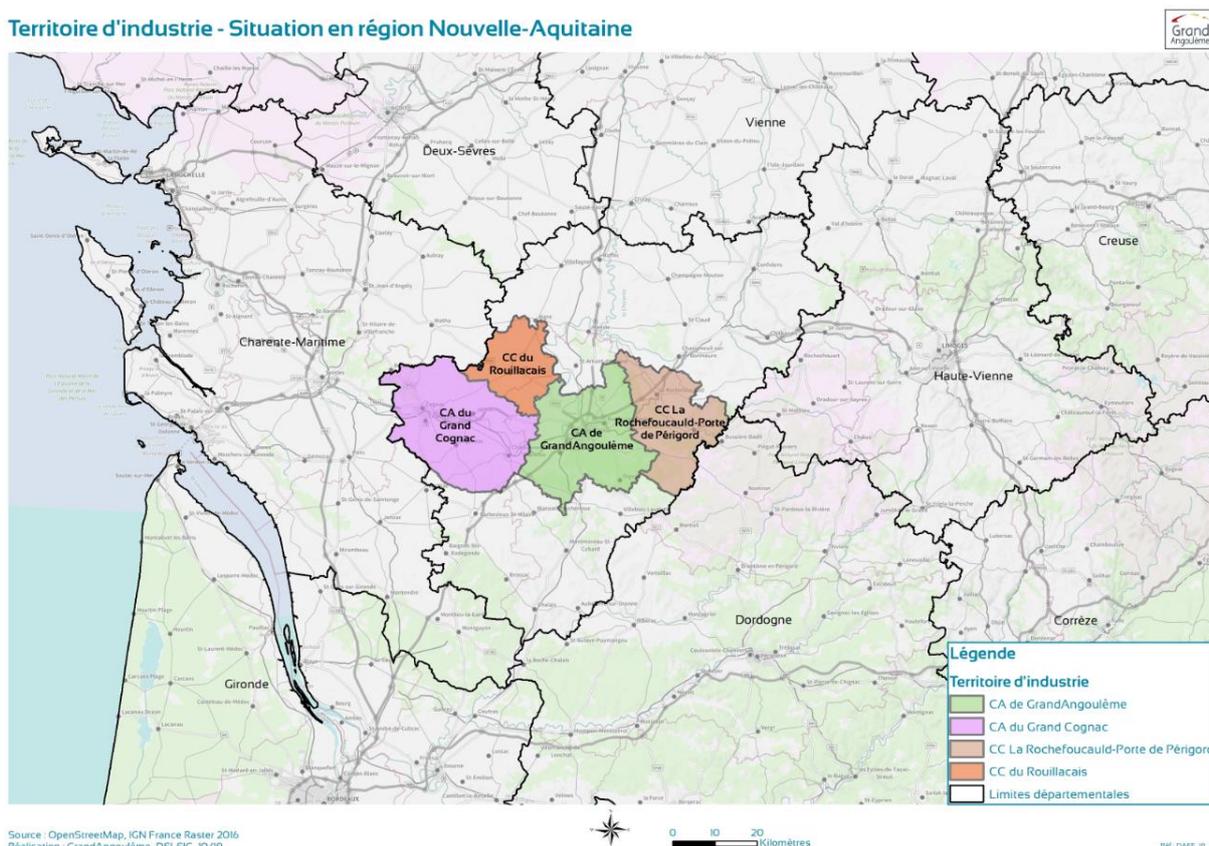
## Enjeux du Territoire d'industrie

Le territoire « **Angoulême-Cognac** » a été identifié « Territoire d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018.

Les enjeux suivants ont été identifiés par les signataires :

### 1 - Un territoire au positionnement favorable au sein de la région Nouvelle-Aquitaine

#### Territoire d'industrie - Situation en région Nouvelle-Aquitaine



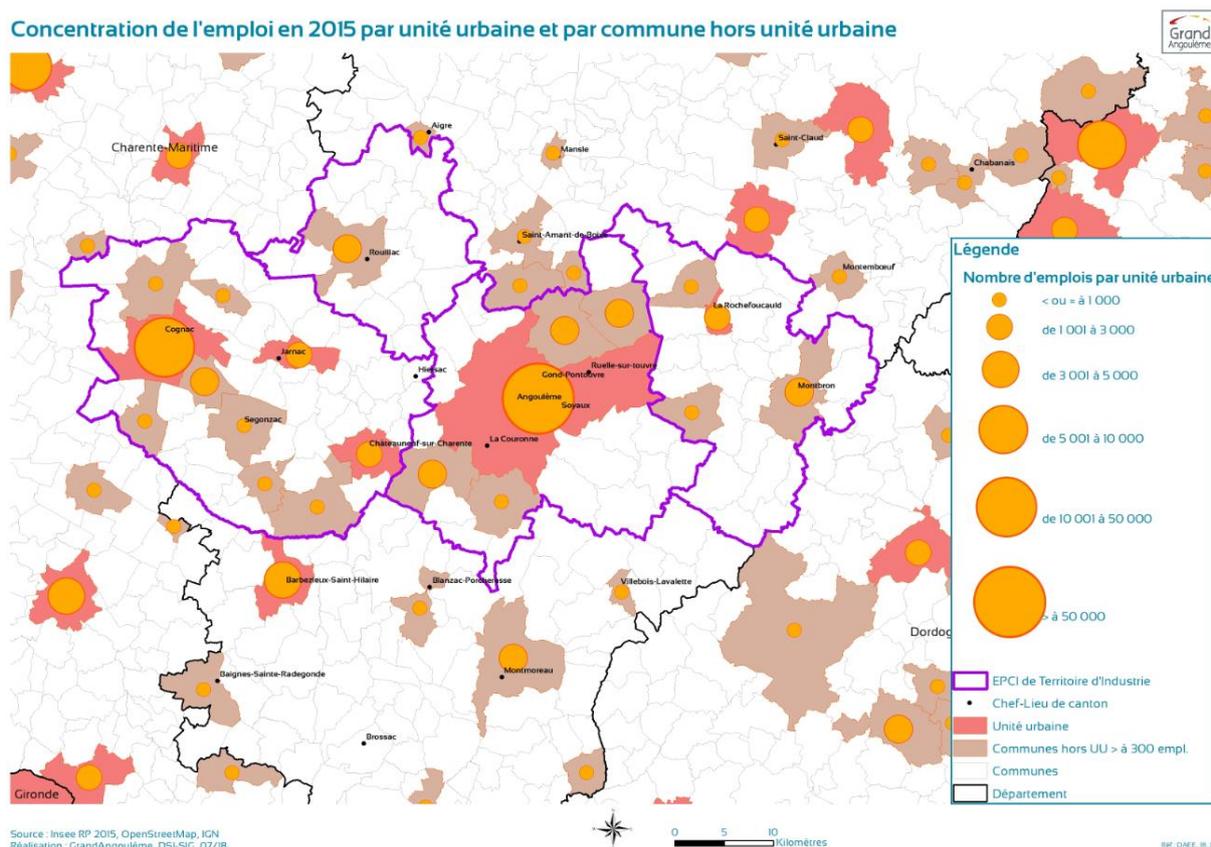
Le territoire est positionné sur l'axe Limoges-Val de Charente-Océan et bénéficie d'une situation favorable au sein de la région Nouvelle-Aquitaine.

Depuis juillet 2017, la LGV accélère les liaisons vers Bordeaux et Paris. Cependant, une fragilité sur les dessertes ferroviaires de proximité et plus particulièrement vers l'Est demeure. Or, du fait d'un trafic usagers en croissance, le territoire maintient sa volonté de restaurer la ligne régionale Angoulême – Limoges.

Par ailleurs, malgré une finalisation des aménagements routiers sur l'axe Est-Ouest, le territoire se trouve à l'écart du réseau autoroutier.

Le territoire d'industrie, est polarisé autour des centres urbains d'Angoulême et de Cognac qui centralisent l'emploi, l'activité, la population et les migrations domicile-travail.

## Concentration de l'emploi en 2015 par unité urbaine et par commune hors unité urbaine



## 2 - Un dynamisme économique fragile pour un territoire en reconversion

Le territoire de contractualisation a souffert d'une perte d'emplois salariés importante entre 2008 et 2014 même s'il est à noter que le territoire de Cognac a été épargné grâce à une économie plutôt résiliente face à la crise.

Depuis 2014, la tendance s'est inversée mais cette récente amélioration ne vient pas combler la perte d'emplois depuis 2008. Les emplois privés ont ainsi progressé de 347 salariés entre 2014 et 2019 sur Angoulême et de 1913 sur Cognac soit +0,5 % et + 9,7 % sur la période. Le taux de chômage reste élevé.

## 3 - Un territoire à spécialisation industrielle

L'industrie demeure un secteur important de l'activité locale puisque 21 900 salariés y travaillent, soit 26.4% de l'emploi total (contre 17% au niveau de la région Nouvelle Aquitaine). Cependant, les effectifs dans l'industrie continuent de s'éroder avec -6,6 % depuis 2013 (-0,6% entre 2017 et 2018).

Le territoire reste riche d'implantations industrielles de toutes tailles (TPE à établissement de groupes mondiaux) excellent dans plusieurs domaines de spécialisation :

- **Spiritueux/ Cognac :**

L'essor du cognac dans le monde représente 3,5 Milliards d'euros de chiffre d'affaire par an et plus de 200 000 millions de bouteilles vendues annuellement dans le monde (dont 98% à l'export) et entraîne l'implantation et le développement sur le territoire de Grand Cognac de l'ensemble des savoir-faire industriels (tonnellerie, bouchons, verriers, emballage/packaging, imprimerie/étiquettes, ...) nécessaires à la fabrication de cognac et/ou de spiritueux. La présence sur le territoire de l'ensemble de la chaîne

de valeur a permis de développer également la production de spiritueux super premium (haut de gamme, près de 50% des spiritueux super premium produits dans le monde étant issus du territoire. Aussi, même si le tissu industriel cognacais est composé en très grande partie de TPE/PME en développement, il accueille également des grands groupes (Pernot Ricard, LVMH, Bacardi ...) générateurs d'emploi et de dynamisme pour le territoire. Les effets induits par ce dynamisme sont notamment la présence de trois clusters qui contribuent à travers leurs plans d'actions à animer et accompagner le développement du tissu économique industriel.

- **La mécatronique et le process industriel 4.0**

La présence d'acteurs majeurs de la défense (Naval Group), du stockage de l'énergie (SAFT et ARTS ENERGY), des systèmes d'entraînement et de production d'énergie (LEROY SOMER) et d'équipementiers électriques (SCHNEIDER Electric) associés à un réseau de sous-traitants historiques, fait que le territoire cultive un riche savoir-faire en mécanique et électromécanique.

- **L'image animée et les Industries Culturelles et Créatives**

Avec le Pôle Image Magelis et un savoir-faire internationalement reconnu, les atouts du territoire vont bien au-delà de la seule bande dessinée, disposant de compétences, débouchés et passerelles industriels remarquables.

L'enjeu pour le territoire dans les années à venir sera de conserver son avantage comparatif dans la filière image en accompagnant l'évolution des entreprises du secteur vers de nouveaux marchés à l'export ou vers des diversifications d'activité, notamment en consolidant le potentiel créatif des entreprises par la création d'une dynamique collective autour des industries créatives.

- **Le packaging et le luxe**

A la croisée des différents supports que sont le papier, le carton, les plastiques, le bois, le verre, et réunissant des entreprises leaders et innovantes de toutes tailles (TPE, PME, groupes internationaux) ainsi que des centres de formations reconnus, le territoire dispose d'atouts considérables sur cet écosystème industriel trans-filières.

#### **4 - Anticiper les défis à venir**

L'analyse menée par les partenaires et les industriels a permis de dégager les atouts et les faiblesses suivantes :

##### Atouts

- Des secteurs industriels diversifiés
- Des filières locomotives : cognac/spiritueux, industries mécatroniques...
- Un positionnement géographique stratégique
- La présence de grands comptes et un tissu dynamique de TPE/PME

##### Faiblesses

- Pas de centre d'expertise adossé à l'une des filières d'excellence
- Des centres de décision en dehors du département
- Des difficultés de recrutement
- La RN141 non finalisée dans sa totalité entre Cognac et Angoulême

##### Opportunités

- Dynamique des filières d'excellence
- Développement de projets collaboratifs
- Un territoire d'excellence en matière de transition énergétique (politique publique et industriels)
- Des liens avec la métropole Bordelaise

#### Menaces

- Absence de centre d'expertise d'envergure régionale sur les domaines de spécialisation
- Des tensions sur les réserves foncières à vocation industrielles/logistiques
- Le départ d'entreprises innovantes faute de compétence

Les enjeux communs identifiés sont les suivants :

- Accompagner l'évolution des métiers au regard de la transition numérique et anticiper les tensions sur les compétences clés
- Planifier la raréfaction du foncier économique avec une tendance de fond vers une restriction de l'artificialisation des sols
- Innovation : accompagner le développement des entreprises industrielles dans l'intégration de méthodes d'innovation et de créativité afin d'anticiper les changements de paradigme.

#### Ambitions et priorités

Les signataires partagent les ambitions et priorités suivantes de reconquête industrielle et de développement territorial :

- **AMBITION 1 / Assurer la cohérence de l'écosystème de l'innovation en favorisant l'échange et l'animation territoriale.**  
Le déploiement de la technopole Eurekatech sur le territoire d'industrie Angoulême Cognac contribue d'ores et déjà à cette cohérence.
- **AMBITION 2 / Densifier les infrastructures à vocation économique (offre immobilière et foncière, réseau haut débit...).**  
Les acteurs souhaitent disposer d'une offre en adéquation avec la nécessité d'être rapidement connecté physiquement et numériquement avec le territoire régional/national/international.
- **AMBITION 3 / Amplifier les créations d'emplois par un soutien à l'entrepreneuriat, l'innovation et la diversification des entreprises.**  
Caractérisé par une orientation industrielle historique, le territoire présente un niveau de chômage élevé par rapport aux territoires de comparaison et une dynamique de création d'entreprises qui s'essouffle. Il s'agit donc de mobiliser les outils et ressources qui permettront d'adapter et redynamiser l'écosystème économique. L'objectif est également d'affirmer les principales filières d'excellence du territoire comme moteur d'attractivité et d'innovation économique.  
Projet associé :
  - Parcours innovation – Start Up – Grands comptes
- **AMBITION 4 / Développer l'offre de service en matière de programmes de recherche et de transfert de technologie**  
Projets associés :
  - Développement de la plateforme technologique process industriel du futur – Krysalide ;
  - Définition d'une offre similaire et complémentaire sur Cognac

➤ **AMBITION 5 / Favoriser la structuration des filières et le développement de pôles d'excellence économique.**

L'objectif vise à capitaliser sur les spécialisations du territoire d'industrie et celles de la Charente – image, industrie du process, luxe, spiritueux et packaging – en proposant un ensemble de nouveaux services aux entreprises, clusters, écoles afin d'intensifier la création de start up, d'accompagner la croissance des entreprises sur les marchés de demain au bénéfice de la création de valeur ajoutée et d'emplois.

➤ **AMBITION 6 / Amplifier l'attractivité du territoire au service de l'emploi et de la création de valeur ajoutée.**

Le territoire connaît une croissance démographique modérée, un vieillissement de sa population ainsi qu'un recul de l'emploi industriel. Par ailleurs, le territoire peine à recruter des profils qualifiés, et souhaite construire un programme fédérateur de communication et d'accueil pour développer son attractivité.

## Actions déjà engagées

Des actions ont été engagées par les signataires pour accompagner le territoire dans les ambitions et priorités énoncées ci-dessus pendant ces dernières années :

### 1. Consolider l'écosystème de l'image et le rendre plus lisible et plus visible

Les activités associées à l'image animée et aux Industries Culturelles et Créatives constituent une spécificité reconnue du territoire, remarquablement développées sur le bassin d'Angoulême.

Ce secteur est notamment soutenu dans le cadre des programmes portés par les principales structures qui fédèrent les acteurs et initiatives sur le territoire (**Pole Image Magelis, EESI, Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image...**), bénéficiant notamment du partenariat financier de la Région Nouvelle-Aquitaine et des collectivités locales (contributions statutaires, soutien aux opérations structurantes).

### 2. Soutenir la dynamique économique par le soutien à la création d'entreprises

Le territoire doit être le garant des conditions favorables au développement de l'entrepreneuriat, définir et porter une stratégie territoriale facilitante. Le programme doit pouvoir accompagner les entrepreneurs portant des projets innovants.

- **Krysalide** : Futur lieu d'accueil des start-up et des entreprises porteuses d'innovation, ce bâtiment expérimente aussi la « pile hydrogène », développée par la société Nexeya et le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) Tech. Le principe est de stocker les surplus d'énergie produits par les panneaux photovoltaïques grâce à la pile hydrogène, puis de la restituer lorsque les énergies renouvelables ne produisent pas suffisamment par rapport à la consommation du bâtiment sous forme d'électricité ou, en complément, sous forme de chaleur.

**Coût du projet : 4 099 474€ - Soutien régional (FEDER) : 2 600 000€**

- **Technopole – Eurékatech** : En 2020, une plateforme mutualisée d'expérimentation et de démonstration autour des spécialisations Lean, IHM, formation process, RV et RA adaptée aux process du futur sera créée et équipée. Elle sera située sur le Technoparc Krysalide. Cette plateforme aura pour vocation d'accompagner l'innovation dans le process industriel du futur et de jouer un rôle dans la diffusion/formation aux bonnes pratiques auprès du tissu régional des entreprises artisanales et industrielles. Elle fera également le lien avec l'expérimentation portée par Nexeya et le CEA Tech concernant les usages de l'H2 stationnaire en questionnant la possibilité d'intégrer l'H2 dans le process industriel en substitution de source d'énergie carbonée.

**Coût du projet : 319 700€ (2019) - Soutien régional : 90 000€**

- **Animation de la Fabrique à Entreprendre (missions quartiers prioritaires) :** La Caisse des Dépôts a créé la marque « La Fabrique à Entreprendre » pour fédérer et renforcer la visibilité des acteurs et dispositifs d'aide aux créatrices et créateurs d'entreprise. GrandAngoulême anime ce dispositif.  
**Coût du projet : 89 391€ - Soutien régional : 16 278€**

### 3. Retenir les étudiants d'aujourd'hui qui sont les actifs de demain

Le renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche est un facteur clé de développement. Par ailleurs, établir des liens plus marqués entre les formations et les entreprises locales est un défi urgent à relever, notamment en affichant un soutien à la recherche, au développement des formations, au transfert de savoirs et à l'entrepreneuriat.

- **Grande Ecole du numérique – Open Lab :** Labélisée « Grande École du Numérique » depuis Décembre 2018, CCI Open Lab vise à proposer des cursus spécialisés destinés à l'insertion de tous publics dans les métiers du numérique, avec un cycle alternatif et innovant.  
**Coût du projet : 189 420€ (2019) - Soutien régional : 39 420€**
- **Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance :** L'Ecole de la 2e Chance (E2C) est un dispositif qui vise à l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 35 ans. Elle repose sur le principe de l'alternance en entreprise et sur l'individualisation des parcours en apprentissage dans le cadre d'une remise à niveau des savoirs de base. L'école sur GrandAngoulême sera la troisième du genre en Poitou-Charentes. L'école va ouvrir ses portes en décembre prochain et sera installée sur le site de la pépinière d'entreprises de l'agglomération angoumoisine.  
**Coût du projet : 160 400€ (2019) - Soutien régional : 50 000€**

### 4. Renforcer l'offre de formation Enseignement Supérieur sur le territoire de Grand Cognac

- **Réhabilitation de l'Université des Spiritueux :** L'excellence de la filière spiritueux sur le territoire de Grand Cognac nécessite des formations supérieures spécialisées. L'Université des Spiritueux installée depuis 30 ans sur la commune de Segonzac accueille chaque année 25 étudiants sur un double Master 2. Aussi, pour permettre d'accompagner au mieux la filière dans son développement, il est nécessaire de développer l'offre de formation en maintenant l'implantation sur Segonzac et donc d'accroître la capacité d'accueil du bâtiment à travers une réhabilitation et une extension du bâti existant.  
**Coût du projet : 1 435 475 € - Soutien Régional : 400 000 €**
- **Accompagner le développement de la filière cognac à travers une démarche de GPECT**  
Les difficultés de recrutement rencontrées sur la filière cognac et la pénurie de compétences sur certains savoir faire met en péril la croissance de la filière. Aussi Grand Cognac a souhaité poursuivre les démarches initiées en 2015 dans le cadre de la démarche DEFI cognac.  
**Coût du projet : 114 000 € - Soutien Régional : 55 000 €**

\*\*\*

## Article 1. Objet du contrat

Les signataires s'accordent sur des interventions coordonnées pour conforter efficacement et durablement les ambitions de reconquête industrielle et de développement du Territoire d'industrie « **Angoulême-Cognac** »

Le présent contrat a pour objet de décrire l'intention des parties de s'inscrire dans cette démarche et précise leurs engagements réciproques.

Il définit les modalités de mise en œuvre de leurs interventions, le plan d'actions concerté pour la mise en œuvre du projet de territoire, ainsi que les modalités de pilotage et de suivi de la démarche.

## Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent collectivement pour la réussite du contrat :

La **Région Nouvelle-Aquitaine**, chargée du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale, assure le déploiement de ses politiques régionales en matière de développement économique, de formation professionnelle initiale et continue, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du Territoire d'industrie, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier. Elle anime la démarche sur son périmètre régional.

La Région Nouvelle-Aquitaine mène une politique ambitieuse afin de conforter et d'améliorer la performance et compétitivité de son tissu industriel et de positionner la Nouvelle-Aquitaine sur les filières et technologies d'avenir. Elle est à l'origine de l'accompagnement des entreprises vers l'« Usine du Futur » depuis 1998. La performance industrielle et le développement endogène des territoires constituent deux piliers du Schéma régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en 2016.

La Région Nouvelle-Aquitaine accompagne ainsi le développement du potentiel de recherche régional dans un objectif d'excellence et d'appui aux enjeux d'innovation du tissu industriel d'anticipation des mutations technologiques, sociétales et environnementales et d'accompagnement des opportunités économiques. Elle soutient directement les projets de R&D et d'innovation au sein des entreprises, dans un objectif de différenciation et de valeur ajoutée.

La Région Nouvelle-Aquitaine considère par ailleurs que les dynamiques collectives (filières ou transfilières) sont essentielles aux réussites individuelles des industriels et des territoires. Ces approches organisant des solidarités et des chaînes de valeur plus intégrées contribuent à la convergence des collaborations que la Région engage avec les territoires et des leaders économiques.

La politique contractuelle territoriale de la Région Nouvelle-Aquitaine contribue par ailleurs au déploiement du SRDEII, avec une attention particulière portée au retournement économique des territoires les plus fragiles. En tant que pilote du dispositif « Territoires d'industrie », la Région recherchera la meilleure articulation avec sa politique contractuelle.

L'**État** s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie, à assurer la mise en œuvre territoriale des 17 engagements nationaux annoncés par le Premier ministre et des engagements complémentaires ultérieurs, à désigner au sein de ses services un référent chargé d'assurer le suivi de la démarche, la mobilisation des services et des opérateurs de l'État sollicités sur les projets de territoires en cohérence avec les politiques de développement industriel nationale et territoriale ;

Les **intercommunalités** assurent le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels. Elles définissent leurs enjeux du territoire, leurs ambitions et priorités ; mobilisent les moyens nécessaires pour co-construire un projet de Territoire d'industrie et assurer un pilotage local réactif ; s'engagent à soutenir les actions issues des orientations stratégiques

du contrat. Elles désignent un représentant chargé conjointement avec un industriel d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

Les **Industriels** s'engagent à participer à l'élaboration du diagnostic du Territoire d'industrie et la mise en œuvre des actions co-décidées ; à renforcer la coopération inter-entreprises. Ils désignent un représentant, volontaire et reconnu par ses pairs par son action sur le territoire, chargé conjointement avec un élu d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

Les **opérateurs publics et autres partenaires signataires** s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions qui seront soumises par les collectivités ; à étudier, en tant que de besoin, l'adaptation de leurs modes d'intervention, dans le respect des principes en vigueur, pour accompagner au mieux les actions identifiées dans le projet du Territoire d'industrie ; à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées ;

### Article 3. Modalités de gouvernance et de pilotage local du projet

Pour assurer le pilotage efficace du projet, les partenaires s'engagent à mettre en œuvre une organisation coordonnée s'appuyant sur :

- une instance locale chargée du pilotage et du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet et du contrat ;
- des binômes constitués d'un élu du territoire et d'un acteur industriel, chargés d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées :
  - o Pour GrandAngoulême – Jean-Jacques FOURNIE, Conseiller délégué à l'Innovation, l'enseignement supérieur et la recherche et Joël DENIS-LUTARD (Schneider Electric / Président de la Technopole EurekaTech)
  - o Pour Grand Cognac – Véronique MARENDAT, Vice-Présidente en charge du développement économique, de l'emploi et de la formation et Jean-Pierre BERNADET (Directeur Général entreprise Bernadet / Président Atlanpack - Cluster Emballage)
  - o Pour Le Rouillacais – Christian VIGNAUD, Président, et François LALUT (CITF)
  - o Pour La Rochefoucauld Porte du Périgord - Monsieur Jean-Marc BROUILLET, Président.
- des chefs de projet chargés de coordonner et d'appuyer les partenaires pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du présent contrat :
  - o Pour la communauté d'agglomération de GrandAngoulême, Monsieur Yannick Conseil
  - o Pour la communauté d'agglomération du GrandCognac, Madame Zoé Saffar
  - o La communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord, Madame Géraldine Simon
  - o La communauté de communes du Rouillacais, Monsieur Edouard Ganne
- Une équipe projet qui peut être composée des référents des intercommunalité et des autres partenaires

Ils s'accordent sur :

- des modes de collaboration entre les services des intercommunalités, les services des communes, les autres acteurs locaux mobilisés (agences de développement...) ;
- la fréquence des réunions de l'instance locale et l'établissement de leur ordre du jour ;
- le suivi de la mise en œuvre des engagements et le lien avec le comité de pilotage régional ;

- les moyens et étapes prévues pour la communication du projet et le suivi de la démarche par la population et les autres acteurs du territoire.

#### Article 4. Plan d'actions

Le plan d'actions est décliné autour des axes structurants pour le territoire d'industrie. Il est présenté sous forme de tableau annexé au contrat.

Chaque action fera l'objet d'une instruction par l'ensemble des partenaires et des opérateurs publics concernés et signataires du présent contrat. Chaque action devra faire l'objet d'une instruction propre à chaque partenaire et opérateur qui interviendra sous réserve de l'éligibilité à ses dispositifs, de l'accord de ses instances délibératives et de ses disponibilités d'enveloppe.

Le plan d'actions est segmenté en deux catégories :

- Des **actions structurantes**, pour lesquelles l'éligibilité à des dispositifs de soutien a été validée et sur lesquelles une part substantielle des financements a pu être sécurisée par l'engagement de financeurs
- Des **actions en amorçage**, pour lesquelles le travail d'éligibilité et de précision des financements reste à effectuer

Parmi l'ensemble de ces actions, les signataires du présent contrat souhaitent tout particulièrement mettre en valeur les actions suivantes :

1	Plateforme technologique process industriel du futur Krysalide
2	Parcours innovation – Start up - Grands comptes
3	Renforcer les ressources humaines du Territoire d'Industrie Angoulême/Cognac
4	Expérimentation : Mise en place d'une équipe suppléante de conducteurs de ligne

#### Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général du contrat

Le présent contrat est établi pour une durée de 3 ans.

Hormis l'expression des enjeux et des ambitions, il est conçu sur la base d'actions concrètes qui en sont les éléments constitutifs essentiels. Il peut ainsi évoluer de manière itérative ou progressive permettant d'initier la contractualisation par les actions les plus mûres puis de l'enrichir par amendements, avenants ou annexes avec de nouvelles actions pour qu'il couvre l'entièreté du Territoire d'industrie concerné et des priorités identifiées.

Toute évolution de l'économie générale du contrat sera soumise à approbation préalable des signataires. De même une telle évolution ou l'évolution d'une action structurante ou qui a des conséquences sur d'autres actions pourra nécessiter une validation du comité de pilotage régional.

Autant que de besoin, les signataires se rapprocheront en vue de la contractualisation de nouvelles actions concernant une ou plusieurs intercommunalités.

Les signataires peuvent proposer l'ajout ou la modification d'une action. Après analyse de la proposition, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet,

les signataires concernés s'engageront réciproquement par la signature d'un avenant au présent contrat modifiant le tableau des actions.

La suppression d'une action peut aussi être proposée et validée dans les mêmes conditions.

La durée du contrat pourra être prorogée par accord des parties.

#### **Article 6. Suivi et évaluation**

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement et transmis au comité de pilotage régional. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacune des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de sa mise en œuvre, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagées, est présenté et transmis au comité de pilotage régional.

Le comité de pilotage régional pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement et le cas échéant une évaluation intermédiaire.

Cette évaluation intermédiaire et finale s'inscrira dans le cadre d'une grille d'analyse et d'indicateurs qui sera mise à disposition par les partenaires nationaux.

#### **Article 7. Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Poitiers.

Fait à XXX le XX XX 2019, en X exemplaires

La Communauté d'agglomération de GrandAngoulême	La Communauté d'agglomération de Grand Cognac
La Communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord	La Communauté de communes du Rouillacais
La Région Nouvelle-Aquitaine	L'État
La Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations	
Pôle Emploi	BPI France
Business France	

\*\*\*

Annexe :

- Tableau des actions

Axes stratégiques du projet de contrat	Axe du programme Territoire d'Industrie	N°	Titre Fiche action	Action structurante / en amorçage	Maître d'ouvrage	Coût estimé HT			Typologie d'actions		Plan de financement prévisionnel (cocher + indiquer le montant éventuel)												Commentaires				
						Total	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Europe	TIGA	PIA3	Etat	Banque des territoires (subventions)	Banque des territoires (prêts)	BPI France	Business France	Pôle emploi	ADEME	Région Nouvelle-Aquitaine	Privés / Industriels		EPCI	Autofinancement	Autres	
	INNOVER	1	Développement de la plateforme technologique process industriel du futur Krysalide	structurante	Technopole EUREKATECH	A préciser	x	x	x	x										x						Positionnement à définir en cohérence avec le programme de développement de la plateforme régionale d'accélération de l'Usine du Futur Nouvelle-Aquitaine	
	INNOVER	2	Parcours innovation - Scale up - Grands comptes	structurante	Technopole EUREKATECH	170 000 €	70 000 €	100 000 €	x	x																	
	ATTIRER	3	Renforcer les ressources humaines du Territoire d'Industrie Angoulême/Cognac	structurante	EPCI	66 000 €		66 000 €		x																Programme d'actions à conduire en lien avec les acteurs et initiatives engagés en région Nouvelle-Aquitaine (CAP métiers, ...).	
	RECRUTER	4	Expérimentation : Mise en place d'une équipe suppléante de conducteurs de ligne	structurante	Groupement d'employeurs - GE16 Emploi	105 000 €		105 000 €		x										x						Caractère expérimental du projet, à suivre dans le cadre des appels à projets 2020 du Conseil régional (FEST : Formation en situation de travail; Fonds d'innovation - animation-) et ESS (structure associative).	
	ATTIRER	1	Structurer l'offre de développement économique autour d'un lieu mutualisé	Action en amorçage	Grand Cognac	1 150 000 €	1 150 000 €		x																		
	ATTIRER	2	Requalification sites industriels	Action en amorçage	EPCI	250 000 € / 1 000 000 €			x																		
	ATTIRER	3	Fournir des outils de communication fédérateurs et attractifs aux industries du territoire	Action en amorçage	Union Patronale	35 000 €		35 000 €		x																	
	ATTIRER	4	Accueil des nouveaux arrivants	Action en amorçage	EPCI	45 000 €	5 000 €	40 000 €	x	x																	
	RECRUTER	5	Développer la notion d'entreprise apprenante	Action en amorçage	à préciser	100 000 €		100 000 €		x																	
	RECRUTER	6	Encourager l'innovation sociale : Insertion par l'Activité Economique et RSE	Action en amorçage	à préciser (DIRECCTE, entreprises)	210 000 €		210 000 €		x																	



## CONTRAT DU TERRITOIRE D'INDUSTRIE DU PAYS ADOUR LANDES OCÉANES 2020-2022

### ENTRE

Le « Territoire d'industrie » représenté par :

- Le Pays Adour Landes Océanes, représenté par son Président, Serge Pomarez.
- La communauté d'agglomération du Grand Dax, représentée par sa Présidente, Elisabeth Bonjean.
- La communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, représentée par son président, Pierre Froustey.
- La communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, représentée par son président, Pierre Ducarre.
- La communauté de communes du Seignanx, représentée par son président, Eric Guilloteau.

ci-après, « le Pays et les **intercommunalités** » ;  
d'une part,

### ET

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par son Président Alain ROUSSET,

L'État représenté par le Préfet de département,

La Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations représenté par son directeur régional [XX],

Bpifrance représenté par son directeur régional [XX],

Pôle emploi représenté par son directeur régional [XX],

Business France représenté par son directeur interrégional [XX],

ci-après, les « **partenaires publics** » ;  
d'autre part,

### AINSI QUE

Les industriels,

Les autres partenaires et notamment la Chambre de Commerces et d'Industrie des Landes,

ci-après, les « **partenaires économiques et industriels** » ;

L'ensemble des intercommunalités, partenaires publics, partenaires économiques et industriels sont dénommés ci-après les « signataires ».

*Vu la délibération du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine XXX n°XXX en date du XXX autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du conseil syndical du Pays Adour Landes Océanes en date du XXX autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du conseil de la communauté du Grand Dax en date du 18/12/2019 autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du conseil de la communauté Maremne Adour Côte-Sud en date du 05/12/2019 autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du conseil de la communauté du Pays d'Orthe et Arrigans en date du 26/11/2019 autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du conseil de la communauté du Seignanx en date du 27/11 ou 18/12 autorisant le président à signer ;*

*Vu la décision de l'opérateur XXX en date du XXX autorisant le représentant à signer ;*

*[liste des visas à adapter et compléter]*

**Il est convenu ce qui suit.**

## **Préambule**

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- **un principe de ciblage** visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- **un principe de gestion décentralisée**, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une **approche « du bas vers le haut »** ;

Le projet de Territoire d'industrie qui suit a été élaboré en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels. Il vise à partager un diagnostic, énoncer des ambitions et des priorités, et définir les actions concrètes les soutenant.

## **Enjeux du Territoire d'industrie**

Le territoire Pays Adour Landes Océanes a été identifié « Territoires d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018.

Le Territoire d'Industrie Pays Adour Landes Océanes est composé de 75 communes regroupées en 4 EPCI :

- la Communauté d'agglomération du Grand Dax
- la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud
- la Communauté de communes du pays d'Orthe et Arrigans
- la Communauté de communes du Seignanx

Doté d'une superficie de 1 489 km<sup>2</sup>, pour une population totale de l'ordre de 170 000 habitants le Pays Adour Landes Océanes allie rural, urbain et périurbain. C'est un territoire très attractif (second pôle de croissance démographique d'Aquitaine).

L'analyse de la structure des moteurs du développement du territoire révèle un modèle de développement de type « Présentiel à dominante Touristique » avec :

- une sous-représentation des revenus productifs exportateurs dans l'ensemble des revenus captés au regard de la moyenne des territoires néo-aquitains de même catégorie (structurés par des pôles de 10 000 à 40 000 emplois), à nuancer cependant car les revenus productifs exportateurs, bien que sous-représentés, apparaissent significatifs au regard d'autres territoires à forte vocation touristique, et se singularisent par leur progression ;
- une sous-représentation des revenus publics au regard de la moyenne qui semble attester d'une influence plutôt modérée de l'économie publique localement ;
- une sous-représentation des transferts sociaux qui suggère en première analyse que la situation sociale locale demeure plutôt favorable ;
- une nette surreprésentation des revenus résidentiels qui s'explique par le poids relatif très important des dépenses touristiques dans le processus de captation de revenus.

Ces premiers éléments d'analyse suggèrent de maintenir un équilibre entre les deux leviers principaux de la dynamique du territoire ALO (productif/résidentiel) et de mieux faire circuler les revenus captés vers les activités économiques des territoires.

Si les performances économiques du territoire sur le long terme sont exceptionnelles, elles sont plus mitigées sur le court terme, attestant d'une fragilisation de ses forces productives concurrentielles avec la crise. Même si certaines activités ont formidablement tiré leur épingle du jeu durant la crise (notamment l'industrie agroalimentaire, les activités informatiques et services d'information ou la métallurgie), plusieurs secteurs structurants ont enregistré des baisses d'emplois intenses, notamment la filière glisse, ainsi que celui du transport-entreposage et de la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques.

Le rythme de la montée en puissance globale de la sphère productive, qui s'organisait de longue date et était « masquée » par le dynamisme exceptionnel de la sphère présentielle, semble ainsi ralentir. Pour autant, la dynamique de création d'établissements reste vivace comme en attestent le taux de création d'établissements et le niveau de renouvellement du tissu économique.

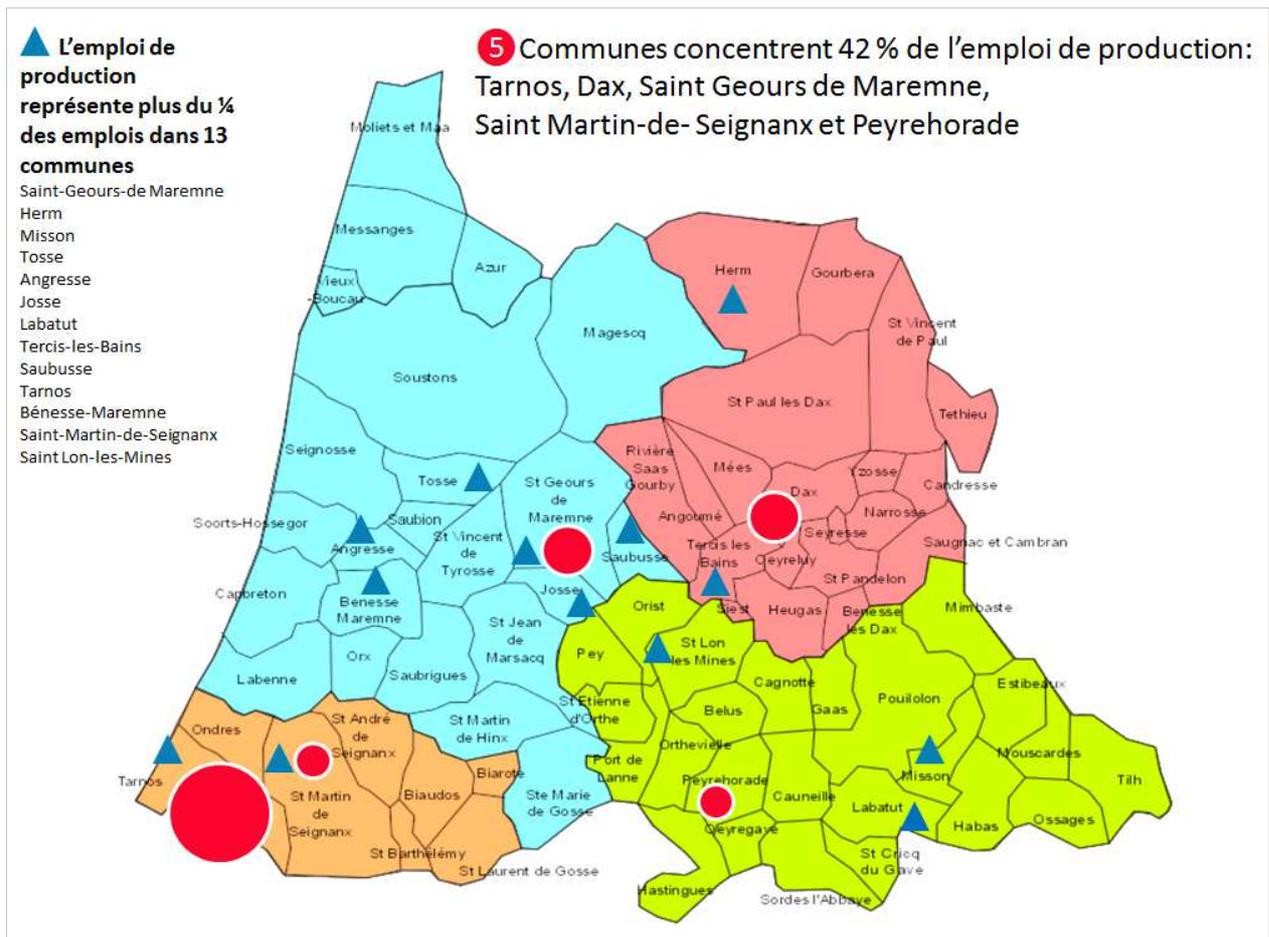
L'industrie représente 1 875 établissements (5,5 % du total des établissements implantés sur les communes) et 8 000 salariés soit 17 % de l'ensemble des salariés de la zone géographique, relevant de la production (hors agriculture), contre 13,6 % pour le département des Landes, 12,5 % en Nouvelle Aquitaine et 12,2 % en France.

149 établissements de 9 salariés et plus emploient 82 % du nombre total de salariés, dont 12 établissements de plus de 100 salariés (qui emploient 43% du nombre total de salariés).

Quatre activités prédominent :

- Le secteur du logement (les entreprises de construction et du Bâtiment mais aussi d'autres activités connexes comme les couvertures de piscines, les aménagements en bois, la fabrication de planchas, de tissus d'ameublement, de literie, de meubles...), avec 3 000 salariés.
- Le secteur de l'aéronautique et de la mécanique avec 1 700 salariés.
- Le secteur de l'agro-alimentaire avec 1 400 salariés.
- Le secteur de la chimie, des plastiques et emballages avec 1 400 salariés

Sont également implantées des entreprises liées aux activités du Bois, Textile, Carrosserie, Métaux...



3 points marquants :

- une double concentration : celle des emplois au sein de 12 établissements qui regroupent à eux seuls plus de 42 % des effectifs et une concentration des sites de production au sein de 5 communes qui totalisent à elles seules plus de 42% des emplois, également,
- ces activités de production (hors agriculture) constituent un enjeu essentiel pour 13 communes (à dominante rurales) puisqu'elles concentrent plus d'1/4 des emplois de la commune, avec donc un ancrage industriel fort.
- une répartition d'établissements qui s'articule autour de trois groupes : d'abord trois gros employeurs dans des secteurs différents (Safran Helicopter Engines à Tarnos, les établissements Labeyrie Fine foods à Saint Geours de Maremne et le groupe Gascogne à Dax), une dizaine de sites avec des marques industrielles fortes dans différentes activités : SERETRAM, BAYER, FERMETURES HP, AMCOR, RIP CURL, SOLÉAL, FERTINAGRO. Puis une centaine de belles PMI comme ABRIDÉAL, ARTIGA, BARTOUILH, CASTEX, CHAUDRONNERIE DE LA RHUNE, CHAMPILAND, CMPO, CHAISERIE LANDAISE, DELPEYRAT, DL AQUITAINE, DAULOUÈDE, ENNOLYS, Ets C. BOURRASSÉ, GALVASTEEL, HÉLIDAX, LABAT, MASSY, MÉCADAQ, M.P.S, PÉDELUCQ, RAMONDIN, S.E.I.H.E, SERRIPANNEAUX, SERVARY, SERELLE, S.N CAULONQUE, SUDELEC, SCOP CAZAUX, T.C.M.I, T.S.M.P ...et enfin une kyrielle de TPE évoluant dans des secteurs très différenciés.

Ce panorama esquisse des typologies spatiales, sectorielles et de taille assez dissemblables, laissant place à des préoccupations et des besoins d'accompagnement différents selon les entreprises.

Toutefois la connaissance du terrain et de la conjoncture actuelle laissent entrevoir l'existence de dénominateurs communs entre ces différentes entreprises, qui ont été confirmées dans le cadre des échanges avec les industriels :

**Quatre d'entre eux sont plus saillants :**

- le premier d'entre eux a trait aujourd'hui aux difficultés de recrutement
- le deuxième est lié à une notion d'isolement, de manque d'attractivité territoriale et des métiers liés aux entreprises de production,
- le troisième concerne la mise en phase du territoire avec les nouveaux défis : transition énergétiques, climatiques, nouvelles économies, innovation.
- le quatrième se rapporte aux synergies possibles entre les établissements, notamment ceux évoluant dans une même filière, et plus largement entre collectivités et entreprises.

**Ambitions et priorités**

Les signataires partagent les ambitions et priorités suivantes de reconquête industrielle et de développement territorial :

L'ambition du Territoire est de rassembler l'ensemble des leviers d'actions nécessaires pour accélérer le développement industriel du territoire et favoriser l'emploi local autour de **4 axes stratégiques** :

- 1. Promouvoir le Territoire, l'emploi industriel et stimuler l'employabilité endogène**
- 2. Structurer un véritable écosystème économique territorial fondé sur les synergies et les coopérations**
- 3. Accompagner les projets structurants, innovants et durables**
- 4. Développer les énergies vertes et faciliter les mobilités**

\*\*\*

**Article 1. Objet du contrat**

Les signataires s'accordent sur des interventions coordonnées pour conforter efficacement et durablement les ambitions de reconquête industrielle et de développement du Territoire d'industrie du Pays Adour Landes Océanes.

Le présent contrat (« le **contrat** ») a pour objet de décrire l'intention des parties de s'inscrire dans cette démarche et précise leurs engagements réciproques.

Il définit les modalités de mise en œuvre de leurs interventions, le plan d'actions concerté pour la mise en œuvre du projet de territoire, ainsi que les modalités de pilotage et de suivi de la démarche.

**Article 2. Engagement général des parties**

Les parties s'engagent collectivement pour la réussite du contrat :

La **Région Nouvelle-Aquitaine**, chargée du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale, assure le déploiement de ses politiques régionales en matière de développement économique, de formation professionnelle initiale et continue, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du Territoire d'industrie, avec lesquelles les

engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier. Elle anime la démarche sur son périmètre régional.

La Région Nouvelle-Aquitaine mène une politique ambitieuse afin de conforter et d'améliorer la performance et compétitivité de son tissu industriel et de positionner la Nouvelle-Aquitaine sur les filières et technologies d'avenir. Elle est à l'origine de l'accompagnement des entreprises vers l' « Usine du Futur » depuis 1998. La performance industrielle et le développement endogène des territoires constituent deux piliers du Schéma régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en 2016.

La Région Nouvelle-Aquitaine accompagne ainsi le développement du potentiel de recherche régional dans un objectif d'excellence et d'appui aux enjeux d'innovation du tissu industriel d'anticipation des mutations technologiques, sociétales et environnementales et d'accompagnement des opportunités économiques. Elle soutient directement les projets de R&D et d'innovation au sein des entreprises, dans un objectif de différenciation et de valeur ajoutée.

La Région Nouvelle-Aquitaine considère par ailleurs que les dynamiques collectives (filières ou transfilières) sont essentielles aux réussites individuelles des industriels et des territoires. Ces approches organisant des solidarités et des chaînes de valeur plus intégrées contribuent à la convergence des collaborations que la Région engage avec les territoires et des leaders économiques.

La politique contractuelle territoriale de la Région Nouvelle-Aquitaine contribue par ailleurs au déploiement du SRDEII, avec une attention particulière portée au retournement économique des territoires les plus fragiles. En tant que pilote du dispositif « Territoires d'industrie », la Région recherchera la meilleure articulation avec sa politique contractuelle.

L'**État** s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie, à assurer la mise en œuvre territoriale des 17 engagements nationaux annoncés par le Premier ministre et des engagements complémentaires ultérieurs, à désigner au sein de ses services un référent chargé d'assurer le suivi de la démarche, la mobilisation des services et des opérateurs de l'État sollicités sur les projets de territoires en cohérence avec les politiques de développement industriel nationale et territoriale ;

Le **Pays et les intercommunalités** assurent le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels. Elles définissent leurs enjeux du territoire, leurs ambitions et priorités ; mobilisent les moyens nécessaires pour co-construire un projet de Territoire d'industrie et assurer un pilotage local réactif ; s'engagent à soutenir les actions issues des orientations stratégiques du contrat. Elles désignent un représentant chargé conjointement avec un industriel d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

Les **Industriels** s'engagent à participer à l'élaboration du diagnostic du Territoire d'industrie et la mise en œuvre des actions co-décidées ; à renforcer la coopération inter-entreprises. Ils désignent un représentant, volontaire et reconnu par ses pairs par son action sur le territoire, chargé conjointement avec un élu d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

Les **opérateurs publics et autres partenaires signataires** s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions qui seront soumises par les collectivités ; à étudier, en tant que de besoin, l'adaptation de leurs modes d'intervention, dans le respect des principes en vigueur, pour accompagner au mieux les actions identifiées dans le projet du Territoire d'industrie ; à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées ;

### Article 3. Modalités de gouvernance et de pilotage local du projet

Pour assurer le pilotage efficace du projet, les partenaires s'engagent à mettre en œuvre une organisation coordonnée s'appuyant sur :

- une instance locale chargée du pilotage et du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet et du contrat ;
- un binôme constitué d'un élu du territoire et d'un acteur industriel, chargés d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées :
  - o Eric Guilloteau, Vice-président du Pays Adour Landes Océanes et Alain Peltier, dirigeant de Safran Helicopter Engines
- un chef de projet chargé de coordonner et d'appuyer les partenaires pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du présent contrat :
  - o Erika Lagurgue, directrice du Pays Adour Landes Océanes
- une équipe projet composée des référents des intercommunalités, et des autres partenaires, notamment la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes.

Ils s'accordent sur :

- des modes de collaboration entre les services des intercommunalités, les services des communes, les autres acteurs locaux mobilisés (agences de développement...);
- la fréquence des réunions de l'instance locale et l'établissement de leur ordre du jour ;
- le suivi de la mise en œuvre des engagements et le lien avec le comité de pilotage régional ;
- les moyens et étapes prévues pour la communication du projet et le suivi de la démarche par la population et les autres acteurs du territoire.

### Article 4. Plan d'actions

Le plan d'actions est décliné autour des axes structurants pour le territoire d'industrie. Il est présenté sous forme de tableau annexé au contrat.

Chaque action fera l'objet d'une instruction par l'ensemble des partenaires et des opérateurs publics concernés et signataires du présent contrat. Chaque action devra faire l'objet d'une instruction propre à chaque partenaire et opérateur qui interviendra sous réserve de l'éligibilité à ses dispositifs, de l'accord de ses instances délibératives et de ses disponibilités d'enveloppe.

Le plan d'actions est segmenté en deux catégories :

- Des **actions structurantes**, pour lesquelles l'éligibilité à des dispositifs de soutien a été validée et sur lesquelles une part substantielle des financements a pu être sécurisée par l'engagement de financeurs
- Des **actions en amorçage**, pour lesquelles le travail d'éligibilité et de précision des financements reste à effectuer

Parmi l'ensemble de ces actions, les signataires du présent contrat souhaitent tout particulièrement mettre en valeur les actions suivantes :

Axe « Promouvoir le Territoire, l'emploi industriel et stimuler l'employabilité endogène »

- Création d'un campus 4.0

Axe « Structurer un véritable écosystème économique territorial fondé sur les synergies et les coopérations ».

- Réalisation d'un restaurant interentreprises sur le site de la zone industrielle de Tarnos (projet interentreprises)
- Création d'un réseau de l'emploi sur la communauté de communes du Pays Orthe et Arrigans qui pourrait être étendu à l'ensemble du Territoire du Pays ALO (projet « en expérimentation » sur un EPCI, diffusable à tous)

Axe « Accompagner les projets structurants, innovants et durables »

- Création d'une plateforme Soli'Bât de réemploi des matériaux de la construction (projet transversal/d'ampleur territoriale)
- Etude de faisabilité d'une filière Landaise de biomatériaux en boucle locale et circulaire (projet filière)
- Création d'une plateforme de stockage et de transformation du liège à vocation régionale (projet filière)

Axe « Développer les énergies vertes et faciliter les mobilités »

- Installation de stations GNV (projet interEPCI)

#### **Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général du contrat**

Le présent contrat est établi pour une durée de 3 ans.

Hormis l'expression des enjeux et des ambitions, il est conçu sur la base d'actions concrètes qui en sont les éléments constitutifs essentiels. Il peut ainsi évoluer de manière itérative ou progressive permettant d'initier la contractualisation par les actions les plus mûres puis de l'enrichir par amendements, avenants ou annexes avec de nouvelles actions pour qu'il couvre l'entièreté du Territoire d'industrie concerné et des priorités identifiées.

Toute évolution de l'économie générale du contrat sera soumise à approbation préalable des signataires. De même une telle évolution ou l'évolution d'une action structurante ou qui a des conséquences sur d'autres actions pourra nécessiter une validation du comité de pilotage régional.

Autant que de besoin, les signataires se rapprocheront en vue de la contractualisation de nouvelles actions concernant une ou plusieurs intercommunalités.

Les signataires peuvent proposer l'ajout ou la modification d'une action. Après analyse de la proposition, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les signataires concernés s'engageront réciproquement par la signature d'un avenant au présent contrat modifiant le tableau des actions.

La suppression d'une action peut aussi être proposée et validée dans les mêmes conditions.

La durée du contrat pourra être prorogée par accord des parties.

#### **Article 6. Suivi et évaluation**

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement et transmis au comité de pilotage régional. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacune des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de sa mise en œuvre, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagées, est présenté et transmis au comité de pilotage régional.

Le comité de pilotage régional pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement et le cas échéant une évaluation intermédiaire.

Cette évaluation intermédiaire et finale s'inscrira dans le cadre d'une grille d'analyse et d'indicateurs qui sera mise à disposition par les partenaires nationaux.

#### **Article 7. Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Pau.

Fait à XXX le XX XX 2019, en X exemplaires

\*\*\*

Annexes :

- Tableau des actions





## CONTRAT DU TERRITOIRE D'INDUSTRIE BASSIN DE BRIVE-PÉRIGORD 2020-2022

### ENTRE

Le « Territoire d'industrie » représenté par :

- La Communauté d'agglomération du Bassin de Brive représentée par son Président Frédéric SOULIER,
- La Communauté d'agglomération de Tulle représentée par son Président Michel BREUILH,
- La Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir-Thenon-Hautefort représentée par son Président Dominique BOUSQUET,
- La Communauté de communes Sarlat – Périgord Noir représentée par son Président Jean-Jacques de PERETTI,
- La Communauté de communes de la Vallée de l'Homme représentée par son Président Philippe LAGARDE,
- La Communauté de communes Vallée Dordogne Forêt Bessède représentée par Président Michel RAFALOVIC,
- La Communauté de Communes Domme - Villefranche du Périgord représentée par son Président Jean-Claude CASSAGNOLE,
- La Communauté de communes du Pays de Fénélon représentée par son Président Patrick BONNEFON,

ci-après, les « **intercommunalités** » ;  
d'une part,

## **ET**

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par son Président Alain ROUSSET,  
L'État représenté par le Préfet de la Corrèze et le Préfet de la Dordogne,  
La Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations représenté par sa directrice régionale, Anne FONTAGNERES,  
La CCI Corrèze représentée par sa Présidente Françoise CAYRE  
La CCI Dordogne représentée par son Président Christophe FAUVEL  
Le Pays du Périgord Noir représenté par Germinal PEIRO  
Bpifrance représenté par son directeur régional,  
Pôle Emploi représenté par son directeur régional,  
Business France représenté par son directeur interrégional,

ci-après, les « **partenaires publics** » ;  
d'autre part,

## **AINSI QUE**

Les industriels, représentés par Sylvain BROUX,

Les autres partenaires (UIMM, MEDEF, CPME, réseaux consulaires, CFA, écoles de commerce etc.), représentés par Yves MAGNE,

ci-après, les « **partenaires économiques et industriels** » ;

L'ensemble des intercommunalités, partenaires publics, partenaires économiques et industriels sont dénommés ci-après les « **signataires** ».

*Vu la délibération du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine n°XXX en date du 16 décembre 2019 autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du conseil de la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive en date du 16 décembre 2019 autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du conseil de la Communauté d'agglomération de Tulle en date du 9 décembre 2019 autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du conseil de la Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir-Thenon-Hautefort en date du 4 novembre 2019 autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du conseil de la Communauté de communes Sarlat – Périgord Noir en date du 2 décembre 2019 autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du conseil de la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme en date du 6 décembre 2019 autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du conseil de la Communauté de communes Vallée Dordogne Forêt Bessède en date du 12 décembre 2019 autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du conseil de la Communauté de Communes Domme - Villefranche du Périgord en date du 9 novembre 2019 autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du conseil de la Communauté de communes du Pays de Fénelon en date du 28 novembre 2019 autorisant le président à signer ;*

**Il est convenu ce qui suit.**

## **Préambule**

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- **un principe de ciblage** visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- **un principe de gestion décentralisée**, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une **approche « du bas vers le haut »** ;

Le projet de Territoire d'industrie qui suit a été élaboré en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels. Il vise à partager un diagnostic, énoncer des ambitions et des priorités, et définir les actions concrètes les soutenant.

## **Enjeux du Territoire d'industrie**

Le territoire Bassin de Brive-Périgord a été identifié « Territoires d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018.

Les enjeux suivants ont été identifiés par les signataires :

### AXE 1. RECRUTER

Le point de vue des industriels :

Pour les entreprises, le fonctionnement du marché de l'emploi constitue la principale difficulté au plan du développement industriel,

Le recrutement constitue la problématique industrielle à traiter en priorité localement, suivi de près par la formation,

Plus de 80% des industriels enquêtés considèrent également que le développement de nouvelles filières de formation est une nécessité,

100% des industriels enquêtés considèrent que la promotion des métiers industriels est une nécessité.

(Enquête CCI19/CCI24 – mai/juin 2019)

Enjeux :

Conforter et pérenniser les principales filières employeuses du territoire :

- Industrie agro-alimentaires (1825 emplois),
- Industrie mécanique électronique (3 316 emplois),
- Industrie du bois, du papier et de l'imprimerie (1 265 salariés),
- Santé-cosmétique (712 emplois).

## AXE 2. INNOVER

Le point de vue des industriels :

Pour plus de 6 industriels sur 10 enquêtés, l'innovation constitue la principale opportunité de développement.

(Enquête CCI19/CCI24 – mai/juin 2019)

Enjeux :

- Mettre en réseau les acteurs économiques locaux et structurer les filières.

## AXE 3. ATTIRER

Le point de vue des industriels :

Près de 9 industriels sur 10 enquêtés, considèrent que le cadre de vie constitue le principal facteur d'attractivité socio-économique, suivi de l'accès au foncier.

(Enquête CCI19/CCI24 – mai/juin 2019)

Enjeux :

- Capitaliser sur les atouts du territoire et agir sur les facteurs de localisation des entreprises industrielles.

## AXE 4. SIMPLIFIER

Le point de vue des industriels :

Pour plus d'1 industriel sur 2, les nouvelles réglementations y compris les normes, constituent la principale difficulté pour le développement de leur secteur d'activité,

La simplification de la vie des entreprises est la seconde priorité à traiter localement après les problématiques de recrutement.

(Enquête CCI19/CCI24 – mai/juin 2019)

Enjeux :

- Lever les freins périphériques à l'emploi,
- Offrir aux entreprises un accès aisé à l'information et les aider à partager une approche commune des ressources humaines.

## **Ambitions et priorités**

Les signataires partagent les ambitions et priorités suivantes de reconquête industrielle et de développement territorial :

- Promouvoir et valoriser les métiers de l'industrie,
- Améliorer la connaissance des marchés de l'emploi et repérer des possibles évolutions à apporter,
- Développements de la filière agro-alimentaire locale,
- Densification et adaptation de l'offre de formation,

- Créer de la valeur ajoutée en s'appuyant sur la logique des systèmes productifs locaux,
- Créer des outils structurants au service du développement industriel,
- Créer les conditions favorables à l'accès et au retour à l'emploi et à la formation,
- Simplifier les démarches des porteurs de projets industriels,
- Accélérer la transformation numérique de l'industrie,
- Mettre en valeur les atouts du territoire et anticiper des besoins en foncier aménagé.

### **Actions déjà engagées**

Des actions ont déjà été engagées par les signataires pour accompagner le Territoire dans les ambitions et priorités énoncées ci-dessus pendant ces dernières années, parmi lesquelles :

#### □ Brive entreprendre / Communauté d'agglomération du Bassin de Brive /CCI Corrèze

Créée en 2015, la marque du développement économique Brive Entreprendre est née de la volonté des Présidents des deux organismes de créer un guichet unique pour les entrepreneurs.

Concept simple, l'idée est de mutualiser les compétences et savoir-faire de chacun pour :

- Déployer un service quotidien aux entreprises dans le but notamment de simplifier le parcours des entrepreneurs,
- Favoriser un écosystème entrepreneurial pour la croissance du territoire, en soutenant la création, la transmission et le développement des entreprises, mais également en attirant des projets,
- Réaliser un programme d'actions global en faveur des entreprises et du territoire.

Brive Entreprendre est dédié à l'entrepreneuriat et au développement économique du territoire de l'Agglo du Bassin de Brive.

Il simplifie le parcours des entrepreneurs et améliore le service quotidien à toutes les entreprises qu'elles soient industrielles, commerciales, artisanales, de services ; en création ou en développement.

Son action de coordination permet également de mettre en place des temps d'échanges et de réflexions réguliers avec les entreprises locales qui permettent d'avoir une vue claire de leurs attentes et besoins pour promouvoir le territoire économique du bassin de Brive.

#### □ Le programme LEADER (Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale)/ Pays de Tulle Vézère Monédières

Les priorités stratégiques du GAL (Groupe d'Action Locale) Pays de Tulle Vézère Monédières sont les suivantes :

- Favoriser les usages numériques,
- Favoriser l'itinérance culturelle, touristique, patrimoniale et de loisirs,
- Tendre vers un territoire durable et responsable,
- Stimuler l'économie de proximité (nouvelles activités et transmissions/reprises),
- Coopérer entre territoires (français ou européens).

#### □ Le programme Leader / Communauté d'agglomération du Bassin de Brive

En partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Lubersac-Pompadour, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive porte un programme LEADER (Liaison Entre

les Actions de Développement de l'Economie Rurale), programme européen destiné à soutenir des projets pilotes en zone rurale sur la période 2015-2020.

Le plan d'actions LEADER vise à renforcer l'attractivité du territoire au travers notamment de l'offre de services, de l'accueil touristique et de l'économie locale.

L'intervention du LEADER s'articule autour de quatre axes :

- Axe 1 : Développer le numérique comme outil d'attractivité,
- Axe 2 : Conforter et dynamiser le développement équilibré du territoire et notamment des activités économiques,
- Axe 3 : Renforcer et qualifier l'offre touristique,
- Axe 4 : Faire du patrimoine, de la culture et du sport des leviers d'attractivité.

#### □ Programme LEADER du GAL (Groupe d'Action Locale) Périgord Noir / Pays du Périgord Noir

Le programme LEADER constitue un outil du déploiement de la stratégie du Pays du Périgord Noir sur le territoire. Ciblé sur la territorialisation de l'économie, le programme LEADER est mis en œuvre par le GAL. Il s'appuie sur la diversité et la spécificité des ressources économiques et sociales pour consolider les atouts d'un territoire créatif et économique performant et s'articule autour de trois axes :

- Axe 1 : Renforcer la compétitivité en s'appuyant sur la réciprocité ressources-territoires,
- Axe 2 : Anticiper les mutations économiques du territoire et relever les défis de l'économie de proximité,
- Axe 3 : Valoriser les savoir-faire : assurer leur transmission pour développer les compétences et renforcer les liens collectifs.

La mise en œuvre de ce programme sur le territoire du Périgord Noir depuis 2015 contribue à la consolidation des atouts et tend à valoriser un contexte territorial volontariste en faveur de l'activité économique. Ainsi, parmi les actions sélectionnées par le GAL, les projets de Résidence Habitat Jeunes (avec statut « foyer jeunes travailleurs »), d'animation en faveur des filières bois et châtaignes et de soutien à l'économie sociale et solidaire ont participé à une dynamique territoriale renouvelée et porteuse d'évolutions.

#### □ Contrat de Dynamisation et de Cohésion / Pays du Périgord Noir

L'élaboration du contrat avec la Région Nouvelle Aquitaine au premier semestre 2019 a marqué une étape importante dans la définition de la stratégie du Pays et de ses six EPCI avec le renforcement du volet économie emploi formation par les acteurs. Les quatre axes de la stratégie sont les suivants :

- Axe 1 : Stimuler le tissu productif local pour favoriser la croissance et la compétitivité des entreprises,
- Axe 2 : Renforcer l'attractivité résidentielle du Périgord Noir,
- Axe 3 : Développer une activité touristique plus créatrice de valeur ajoutée en intégrant les enjeux sociaux et environnementaux,
- Axe 4 : Redynamiser la relation entre offre et demande d'emplois et accroître l'employabilité des actifs.

Le dispositif « Territoires d'industrie » s'inscrit de manière transversale dans les axes stratégiques déployés par le Pays. Ainsi, les projets clés relatifs aux capacités de production du territoire (abattoir, économie numérique) et aux capacités d'accueil du territoire (attractivité territoriale, mobilité, logement des actifs) se révèlent à la fois prioritaires et structurants, et répondent aux enjeux identifiés.

\*\*\*

## Article 1. Objet du contrat

Les signataires s'accordent sur des interventions coordonnées pour conforter efficacement et durablement les ambitions de reconquête industrielle et de développement du Territoire d'industrie Bassin de Brive-Périgord.

Le présent contrat (« **le contrat** ») a pour objet de décrire l'intention des parties de s'inscrire dans cette démarche et précise leurs engagements réciproques. Il définit les modalités de mise en œuvre de leurs interventions, le plan d'actions concerté pour la mise en œuvre du projet de territoire, ainsi que les modalités de pilotage et de suivi de la démarche.

## Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent collectivement pour la réussite du contrat :

La **Région Nouvelle-Aquitaine**, chargée du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale, assure le déploiement de ses politiques régionales en matière de développement économique, de formation professionnelle initiale et continue, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du Territoire d'industrie, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier. Elle anime la démarche sur son périmètre régional.

La Région Nouvelle-Aquitaine mène une politique ambitieuse afin de conforter et d'améliorer la performance et compétitivité de son tissu industriel et de positionner la Nouvelle-Aquitaine sur les filières et technologies d'avenir. Elle est à l'origine de l'accompagnement des entreprises vers l'« Usine du Futur » depuis 1998. La performance industrielle et le développement endogène des territoires constituent deux piliers du Schéma régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en 2016.

La Région Nouvelle-Aquitaine accompagne ainsi le développement du potentiel de recherche régional dans un objectif d'excellence et d'appui aux enjeux d'innovation du tissu industriel d'anticipation des mutations technologiques, sociétales et environnementales et d'accompagnement des opportunités économiques. Elle soutient directement les projets de R&D et d'innovation au sein des entreprises, dans un objectif de différenciation et de valeur ajoutée.

La Région Nouvelle-Aquitaine considère par ailleurs que les dynamiques collectives (filières ou transfilières) sont essentielles aux réussites individuelles des industriels et des territoires. Ces approches organisant des solidarités et des chaînes de valeur plus intégrées contribuent à la convergence des collaborations que la Région engage avec les territoires et des leaders économiques.

La politique contractuelle territoriale de la Région Nouvelle-Aquitaine contribue par ailleurs au déploiement du SRDEII, avec une attention particulière portée au retournement économique des territoires les plus fragiles. En tant que pilote du dispositif « Territoires d'industrie », la Région recherchera la meilleure articulation avec sa politique contractuelle.

**L'État** s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie, à assurer la mise en œuvre territoriale des 17 engagements nationaux annoncés par le Premier ministre et des engagements complémentaires ultérieurs, à désigner au sein de ses services un référent chargé d'assurer le suivi de la démarche, la mobilisation des services et des opérateurs de

l'État sollicités sur les projets de territoires en cohérence avec les politiques de développement industriel nationale et territoriale ;

Les **intercommunalités** assurent le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels. Elles définissent leurs enjeux du territoire, leurs ambitions et priorités ; mobilisent les moyens nécessaires pour co-construire un projet de Territoire d'industrie et assurer un pilotage local réactif ; s'engagent à soutenir les actions issues des orientations stratégiques du contrat. Elles désignent un représentant chargé conjointement avec un industriel d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

Les **Industriels** s'engagent à participer à l'élaboration du diagnostic du Territoire d'industrie et la mise en œuvre des actions co-décidées ; à renforcer la coopération inter-entreprises. Ils désignent un représentant, volontaire et reconnu par ses pairs par son action sur le territoire, chargé conjointement avec un élu d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

Les **opérateurs publics et autres partenaires signataires** s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions qui seront soumises par les collectivités ; à étudier, en tant que de besoin, l'adaptation de leurs modes d'intervention, dans le respect des principes en vigueur, pour accompagner au mieux les actions identifiées dans le projet du Territoire d'industrie ; à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées ;

### **Article 3. Modalités de gouvernance et de pilotage local du projet**

Pour assurer le pilotage efficace du projet, les partenaires s'engagent à mettre en œuvre une organisation coordonnée s'appuyant sur :

□ Le comité de projet Territoire d'industrie est l'instance locale dédiée au programme. Co-présidé par les trois élus référents, il est chargé du pilotage et du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet et du contrat. Les intercommunalités, les partenaires publics, les industriels référents, les partenaires économiques et industriels participent aux comités de projet.

□ Trois binômes constitués d'un élu du territoire et d'un acteur industriel, sont chargés d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées. Ces binômes représentent les trois secteurs du territoire d'industrie :

- le pôle Brive-Tulle – Frédéric Soulier ; Yves Magne
- le pôle du Terrassonnais – Dominique Bousquet ; Sylvain Broux
- le pôle du Sarladais – Jean-Jacques de Peretti ; Joaquin Valls ; Hervé Perez ; Etienne Aussedat.

□ Deux référents techniques sont chargés de coordonner et d'appuyer les partenaires pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du présent contrat :

- le pôle Brive-Tulle – Cécile BERNAT
- le pôle du Terrassonnais et du Sarladais – Julia LAURENS

Dans une logique ascendante, chaque secteur du territoire s'appuie sur une équipe projet qui lui est propre et qui assure le lien entre les besoins et les enjeux locaux et les attendus du programme.

Ils s'accordent sur :

- Des modes de collaboration entre les services des intercommunalités, les services des communes, les autres acteurs locaux mobilisés (agences de développement...) ;

- La fréquence des réunions de l'instance locale et l'établissement de leur ordre du jour ;
- Le suivi de la mise en œuvre des engagements et le lien avec le comité de pilotage régional ;
- Les moyens et étapes prévus pour la communication du projet et le suivi de la démarche par la population et les autres acteurs du territoire.

#### **Article 4. Plan d'actions**

Le plan d'actions est décliné autour des axes structurants pour le territoire d'industrie. Il est présenté sous forme de tableau annexé au contrat.

Chaque action fera l'objet d'une instruction par l'ensemble des partenaires et des opérateurs publics concernés et signataires du présent contrat. Chaque action devra faire l'objet d'une instruction propre à chaque partenaire et opérateur qui interviendra sous réserve de l'éligibilité à ses dispositifs, de l'accord de ses instances délibératives et de ses disponibilités d'enveloppe.

Le plan d'actions est segmenté en deux catégories :

- Des **actions structurantes**, pour lesquelles l'éligibilité à des dispositifs de soutien a été validée et sur lesquelles une part substantielle des financements a pu être sécurisée par l'engagement de financeurs.
- Des **actions en amorçage**, pour lesquelles le travail d'éligibilité et de précision des financements reste à effectuer.

Parmi l'ensemble de ces actions, les signataires du présent contrat souhaitent tout particulièrement mettre en valeur les actions suivantes :

##### Action/Champ d'intervention vitrine 1

Expérimentation du volontariat territorial en entreprises (VTE) et mesures d'accompagnement par les EPCI volontaires / TI

Les élus du territoire d'industrie Bassin de Brive-Périgord ainsi que les industriels consultés ont exprimé la volonté d'avoir une démarche pro-active destinée à accompagner et accélérer le déploiement du Volontariat Territorial en Entreprise. Un dispositif d'accompagnement financier sera instauré sur tout ou partie du territoire.

##### Action/Champ d'intervention vitrine 2

Etude pré-opérationnelle cluster industries cinématographiques et audiovisuelles /TI

La démarche proposée, en cohérence avec la politique régionale de soutien aux industries créatives et culturelles, doit permettre de tirer partie des atouts de la filière cinéma et audiovisuel en misant sur la mise en réseaux des acteurs, l'émergence d'actions collectives et transversales la mise en synergie de différents domaines.

##### Action/Champ d'intervention vitrine 3

Plateforme RH inter-entreprises / TI

L'intégration des conjoints au sein des bassins d'emploi est bien souvent un frein pour le recrutement de talents nécessaires au développement des entreprises. Avec cette action, il s'agit de redéployer un outil existant sur le périmètre territoire d'industrie et de développer de nouvelles fonctionnalités.

## **Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général du contrat**

Le présent contrat est établi pour une durée de 3 ans.

Hormis l'expression des enjeux et des ambitions, il est conçu sur la base d'actions concrètes qui en sont les éléments constitutifs essentiels. Il peut ainsi évoluer de manière itérative ou progressive permettant d'initier la contractualisation par les actions les plus mûres puis de l'enrichir par amendements, avenants ou annexes avec de nouvelles actions pour qu'il couvre l'entièreté du Territoire d'industrie concerné et des priorités identifiées.

Toute évolution de l'économie générale du contrat sera soumise à approbation préalable des signataires. De même une telle évolution ou l'évolution d'une action structurante ou qui a des conséquences sur d'autres actions pourra nécessiter une validation du comité de pilotage régional.

Autant que de besoin, les signataires se rapprocheront en vue de la contractualisation de nouvelles actions concernant une ou plusieurs intercommunalités.

Les signataires peuvent proposer l'ajout ou la modification d'une action. Après analyse de la proposition, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les signataires concernés par l'action s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action nouvelle ou modifiée, annexée au contrat.

La suppression d'une action peut aussi être proposée et validée dans les mêmes conditions.

La durée du contrat pourra être prorogée par accord des parties.

## **Article 6. Suivi et évaluation**

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement et transmis au comité de pilotage régional. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacune des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de sa mise en œuvre, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagées, est présenté et transmis au comité de pilotage régional.

Le comité de pilotage régional pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement et le cas échéant une évaluation intermédiaire.

Cette évaluation intermédiaire et finale s'inscrira dans le cadre d'une grille d'analyse et d'indicateurs qui sera mise à disposition par les partenaires nationaux.

## **Article 7. Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de XXX.

Fait à Bordeaux, le XX XX 2019, en 14 exemplaires

La Communauté d'agglomération du Bassin de Brive	La Communauté d'agglomération de Tulle
La Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir-Thenon-Hautefort	La Communauté de communes Sarlat – Périgord Noir
La Communauté de communes de la Vallée de l'Homme	La Communauté de communes Vallée Dordogne Forêt Bessède
La Communauté de Communes Domme - Villefranche du Périgord	La Communauté de communes du Pays de Fénelon
La Région Nouvelle-Aquitaine	L'État
La Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations	La CCI Corrèze
La CCI Dordogne	Le Pays du Périgord Noir

\*\*\*

Annexe :

- Tableau des actions

\*\*\*





**CONTRAT TERRITOIRE D'INDUSTRIE**  
**ROCHEFORT – ROYAN - MARENNES - OLÉRON**  
**2020-2022**

## CONTRAT DU TERRITOIRE D'INDUSTRIE

### ENTRE

Le « Territoire d'industrie » représenté par :

- La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan représentée par son Président Hervé BLANCHE et sa Vice-Présidente au Développement économique Sylvie MARCILLY ;
- La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique représentée par son Président, Jean-Pierre TALLIEU ;
- La communauté de communes du Bassin de Marennes représentée par son Président, Michaël VALLET ;
- La Communauté de communes de l'île d'Oléron, représentée par son Président, Pascal MASSICOT ;

Ci-après, les « **intercommunalités** » ;  
d'une part,

### ET

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par son Président Alain ROUSSET,

L'État représenté par le Préfet de département, Fabrice Rigoulet-Roze

La Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations représenté par son directeur régional Aurélie HENNEQUIN,

Bpifrance représenté par son directeur régional Alexandre COLIN,

Pôle emploi représenté par son directeur régional Pascale SARRABAYROUSE

Business France représenté par son directeur interrégional François MATRAIRE

ci-après, les « **partenaires publics** » ;  
d'autre part,

### AINSI QUE

Les industriels, représentés par ;

Thierry Kanengieser, Vice-Président Cabin Interior, STELIA Aerospace à Rochefort

Pierre Yves Hascoët, gérant de CGM à Sablonceaux

Didier Metallus, Directeur d'exploitation d'Unibéton à Marennes

Christian Monier, Président de SAS Ocqueteau au Château-d'Oléron

Ci-après, les « **partenaires économiques et industriels** » ;

L'ensemble des intercommunalités, partenaires publics, partenaires économiques et industriels sont dénommés ci-après les « signataires ».

*Vu la délibération du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine n°XXX en date du 16 décembre 2019 autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du conseil de la communauté XXX n°XXX en date du XXX autorisant le président à signer ;*

*Vu la décision de l'opérateur XXX en date du XXX autorisant le représentant à signer ;*

**Il est convenu ce qui suit.**

### **Préambule**

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- **Un principe de ciblage** visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- **Un principe de gestion décentralisée**, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une **approche « du bas vers le haut »** ;

Le projet de Territoire d'industrie qui suit a été élaboré en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels. Il vise à partager un diagnostic, énoncer des ambitions et des priorités, et définir les actions concrètes les soutenant pour une mise en œuvre sur la période 2020-2022 (hors prorogation éventuelle).

# 1. Contexte : Le Territoire d'Industrie Rochefort –Royan – Marennnes – Oléron

## 1.1. Le territoire en quelques chiffres :

Le territoire Rochefort - Royan - Marennnes - Oléron a été désigné « Territoires d'industrie » à l'occasion du Conseil National de l'Industrie le 22 novembre 2018.

Ce territoire, à la fois littoral, urbain et rural, compte près de 182 840 habitants et 62 505 emplois. Il regroupe les établissements publics de coopération intercommunale suivante :

- La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, 63 159 habitants
- La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, 82 088 habitants
- La Communauté de communes de l'île d'Oléron, 22 208 habitants
- La Communauté de communes du Bassin de Marennnes, 15 384 habitants

Il présente un maillage territorial serré autour de 10 bassins de vie et 2 pôles d'équipement de la gamme supérieure Royan et Rochefort et 8 pôles d'équipement intermédiaire (Fouras, Echillais, Tonny-Charente, Marennnes, Tremblade, Saujon, Cozes, St Pierre, Dolus d'Oléron, Château-d'Oléron). On y dénombre 5 Pôles d'emplois dont deux de plus de 10 000 emplois (unités urbaines de Rochefort et Royan) et trois petits pôles de plus de 3000 emplois chacun (unités urbaines de St-Pierre d'Oléron, Marennnes, La Tremblade).

Le territoire est desservi par des axes routiers et ferroviaires (trains express régionaux) structurants qui relient les aires urbaines entre elles et qui place le territoire à moins de 2h de Bordeaux, Nantes, et Poitiers.

L'industrie représente sur l'ensemble de ce vaste territoire environ 10% de l'ensemble des emplois salariés, soit environ 4500 postes. Ceux-ci sont répartis de façon inégale sur les quatre entités constituantes. Rochefort concentre plus de la moitié des postes (58,6%), viennent ensuite Royan (28,1%), l'île d'Oléron (7,9%) et le Bassin de Marennnes (5,3%).

## 1.2. Les filières industrielles :

L'identité industrielle du territoire repose sur des filières historiques et une concentration sur le bassin de Rochefort.

### 1.2.1. La filière aéronautique :

Le territoire jouit d'un savoir-faire d'excellence et reconnu sur les marchés internationaux dans ce secteur en forte croissance.

Concentré principalement sur l'agglomération Rochefortaise et porté par un acteur majeur, STELIA-AEROSPACE, il représente le 1er secteur d'emplois privés industriels. Il emploie également un vivier de sous-traitants parmi lesquels on compte notamment les entreprises METAL CHROME, SIMAIR, MALICHAUD, et SATYS.

Au total, ce sont plus de 2 000 emplois qui sont dénombrés au sein des PME et PMI locales. Aujourd'hui, le groupe STELIA-AEROSPACE affiche des prévisions de croissance qui profitent à l'ensemble du tissu de sous-traitance, tant sur des métiers de mécanique générale que sur des productions spécifiques comme, par exemple, la fabrication de fauteuils passagers et pilotes ou encore d'éléments de fuselage pour des clients tels que Bombardier, Airbus, ATR, etc.

Plusieurs acteurs du territoire apportent également un soutien à cette filière d'excellence :

- Le centre d'essai et de recherche sur les matériaux Rescoll basé à Rochefort ;
- Le Lycée Marcel Dassault de Rochefort qui forme des BAC PRO et des BTS en spécialisation aéronautique ;
- Le bureau local du cluster Aerospace Valley pour le développement de la filière et la mise en réseau,
- La présence et les qualités de la base aérienne (BA721) de formation des sous-officiers aux abords de l'aéroport de Rochefort/Charente-Maritime.
- La CCI Rochefort Saintonge

### **1.2.2. La filière nautique :**

Ce secteur d'activité est également développé sur le territoire qui accueille des constructeurs, des équipementiers, des bureaux d'étude et des laboratoires : NAUTITECH Catamarans, SOROMAP, AG+ SPARS, Association Hermione La Fayette, RESCOLL à Rochefort ou OCQUETEAU sur Oléron.

Une filière qui s'appuie sur :

- Le CRAIN, centre de recherche pour l'architecture et l'industrie nautiques basé à la Rochelle,
- Les centres de formation de Rochefort et La Rochelle (Lycées Marcel Dassault et ROMPSAY et l'AFPA),
- L'association Atlantic Cluster, créée en 2018, qui rassemble près de 100 acteurs de la filière régionale.

### **1.2.3. La filière du bois :**

Le Port Charente Atlantique (Ports de commerce de Rochefort et Tonnay-Charente) est le 1er port départemental français et se classe comme 3ème port français pour l'import des sciages résineux. Le développement du trafic portuaire génère une activité importante et croissante de manutention portuaire, de transport et de transformation du bois.

Un important importateur de bois suédois, ISB, dont les entrepôts et unités de transformation sont implantés directement sur le port de Rochefort et dans ses alentours proches, a fait connaître son souhait de développement de son activité. Il a également fait état de difficultés à trouver du personnel répondant aux besoins en manutention et en maintenance de ses équipements.

Les activités productives et de transformation sont fortement représentées au travers de la fabrication de mobiliers chez SM France, de produits de la construction chez ISB (Numéro un national) ainsi que le négoce (Nature Bois Concept, Rullier...).

Il s'appuie également sur des structures associatives fédératrices (Xylofutur, Pôle des éco-industries...)

#### 1.2.4. Autres activités :

D'autres secteurs d'activité de l'industrie sont présents sur le territoire :

- **La Chimie** qui englobe différentes spécialités grâce à des entreprises telles que TIMAC AGRO, spécialisée dans la fabrication de produits azotés et d'engrais ou encore les fabricants de peintures et vernis, ID et SOROMAP à Rochefort et l'entreprise STP basée à Marennes et l'entreprise OLERON STP basée à Marennes.
- **La fabrication de machines et d'équipements** : PRESTO à Royan, leader dans la conception et la fabrication de robinetteries et accessoires pour les sanitaires des collectivités et des établissements de santé et laboratoires.
- **La construction métallique** : METALNEO à Rochefort et CGM à Sablonceaux et ROUYER ATLANTIC à St Just Luzac
- **L'industrie de la plasturgie, caoutchouc** : Surfilm à Médis, Alliance caoutchouc à Rochefort
- **L'industrie du béton** : Garandeau à Tonnay Charente, PROPRESO à Médis, Unibeton à Marennes
- **La métallurgie** NDC Foundry à Rochefort
- **Le câblage électrique** COMECA Transport

### 1.3. Les principales difficultés identifiées :

#### 1.3.1. Le manque de Foncier :

Le territoire doit faire face à un réel déficit de foncier pour l'installation ou l'extension de zones d'accueil d'activités industrielles endogènes et exogènes.

Couverte par de nombreux espaces naturels (environ 50% du territoire) l'agglomération de Rochefort-Océan connaît une pression urbaine sur les communes périurbaines ou littorales.

La ville centre n'est pas épargnée puisqu'enclavée au sein d'un méandre de la Charente dans laquelle s'est développé l'Arsenal au 17ème, elle compose avec prescriptions environnementales et enjeux de préservation patrimoniale. Cette situation réduit les capacités d'extension urbaine de la ville, y compris l'aménagement de nouvelles zones économiques.

Les industriels ont besoin de visibilité afin de prendre des décisions stratégiques motivées sur le long terme, au chapitre desquels l'implantation géographique est un élément essentiel.

Cependant les pouvoirs publics, notamment les collectivités locales, doivent gérer de façon équilibrée les zones allouées à l'industrie vis à vis de l'ensemble des autres activités en tenant compte des espaces ruraux et villes intermédiaires à proximité des agglomérations, le littoral et les espaces périurbains dans une perspective de développement durable et de gestion économe des espaces fonciers.

Cette complexité réglementaire additionnée aux prescriptions environnementales est des difficultés auxquelles il convient d'apporter une réponse systémique impliquant la mise en place d'une gouvernance adaptée et la recherche de solutions concertées.

### **1.3.2. L'emploi :**

Le territoire de contractualisation connaît un taux de chômage élevé (11,8%), structurel, au-dessus des moyennes des territoires de référence et du niveau national. D'autre part, le niveau de qualification des demandeurs d'emploi est insuffisant (34,8% non qualifiés, contre 28,5% en Nouvelle Aquitaine). La méconnaissance de l'industrie génère un manque d'intérêt pour ce domaine chez les jeunes et les chercheurs d'emploi.

Les entreprises peinent à recruter et pointent un certain nombre de pistes d'amélioration :

- Augmentation des moyens techniques
- Formation plus adaptée
- Meilleure communication

Le manque de formations supérieures répondant aux besoins du territoire, conduit les chefs d'entreprises à recruter en dehors voire parfois sur des territoires très éloignés de l'agglomération.

### **1.3.3. Le déficit d'attractivité :**

Malgré les atouts de la région confirmés par l'activité touristique, l'activité industrielle souffre d'un déficit d'image économique, d'une pénurie de foncier et du manque de structures facilitant l'accueil des entreprises et de ses salariés. Sur ces critères, des sources de progrès sont incontestables pour le territoire.

L'accessibilité routière et ferroviaire de l'ensemble du territoire est difficile depuis les pôles métropolitains. Les contraintes de mobilité individuelle lié au territoire rural peuvent rendre difficile la recherche de main d'œuvre et limiter les souhaits d'implantation des entreprises.

D'autre part, la recherche privée (R&D) est peu dynamique, alors que les structures scientifiques nationales sont fortement concentrées sur Rochefort (présence de nombreux sièges nationaux : Conservatoire du Littoral, RAMSAR, Ligue de Protection des Oiseaux, Forum des Marais Atlantiques, CRITT Horticole...), et le territoire présente une prépondérance d'entreprises de petite taille peu portées sur l'innovation (92,5% des entreprises comptent moins de 10 salariés).

### **1.3.4. Les menaces :**

La dépendance du territoire à l'industrie aéronautique et en particulier à STELIA-AEROSPACE (1er employeur privé) pourrait très fortement impacter le territoire (activité chez les entreprises concernées, chez les sous-traitants et l'emploi de nombreux intérimaires) s'il advenait un retournement de l'activité aéronautique ou un bouleversement au sein du groupe Airbus.

La concurrence territoriale, notamment des communautés d'agglomération voisines très dynamiques (La Rochelle en premier lieu, puis Saintes) et qui sont très bien dotées en termes d'outils et d'offre d'accueil des entreprises, impose au territoire de Rochefort d'initier de manière affirmée un plan d'action ambitieux pour saisir les nombreuses opportunités de développement identifiées.

La montée annoncée des eaux conséquente au réchauffement climatique est un sujet de préoccupation qu'il convient également d'endiguer, au propre comme au figuré, afin de protéger les agglomérations littorales et préserver leur activité économique.

## 2. Les Enjeux du Territoire :

### 2.1. Enjeux de chaque entité :

Le territoire d'industrie Rochefort – Royan – Marennes – Oléron est composé de quatre EPCI dont les activités économiques sont hétérogènes :

- **La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan** est l'entité disposant de l'activité industrielle la plus conséquente. A travers le programme Territoire d'Industrie, elle entend promouvoir l'image du territoire pour attirer les cibles, accueillir et accompagner les entreprises et les talents, renforcer l'offre d'hébergement et d'accompagnement et soutenir l'innovation dans un esprit de développement d'une culture de l'innovation sur le territoire. Pour cela, elle va s'appuyer sur une démarche technopolitaine regroupant par secteur des moyens techniques et pédagogiques (Fablab professionnel, pépinière, Pôle de formation, Centre d'applications de l'aménagement intérieur inter-filières, etc.). Elle veut favoriser la mise en réseau de tous les acteurs économiques, publics et académiques. Elle souhaite également élargir son tissu industriel en pariant sur les écosystèmes de demain. Elle s'inscrit également dans une contractualisation avec l'Etat dans le cadre d'un Contrat de Transition Ecologique qui prévoit la mise en œuvre d'un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire, l'éco-conception, l'Ecologie Industrielle Territoriale.
- **La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique** souhaite diversifier ses activités économiques en essayant de faire croître la sphère productive, de créer des emplois salariés non saisonniers mieux qualifiés et mieux rémunérés. Elle entend faire monter en gamme son offre économique locale, notamment en structurant les filières à haute valeur ajoutée (domotique et silver économie, nautisme, industries de la création, services aux entreprises et économie numérique. A travers le programme Territoire d'Industrie, la CARA veut se positionner dans l'espace régional, à travers le soutien à l'industrie, comme une destination économique attractive et reconnue, liant un écosystème dynamique et innovant à un cadre de vie et de travail exceptionnel.
- **La Communauté de communes du Bassin de Marennes** est une entité où l'industrie est peu présente. Elle a cependant l'opportunité de valoriser des disponibilités foncières ou de promouvoir la réhabilitation de bâtiments existants. A travers Territoire d'Industrie elle ambitionne de réactiver le tissu industriel du territoire, de valoriser les initiatives d'innovation des filières économiques locales (artisanat d'art, mutation du secteur du bâtiment vers le développement durable, etc.) ainsi que ses productions locales et son patrimoine naturel (Tourisme d'affaires, nouvelle image du territoire, valorisation du marais). Elle souhaite pallier aux problèmes de mobilité individuelle, source de précarité et d'éloignement de l'emploi, par une meilleure organisation des déplacements de population pouvant répondre à des besoins d'emplois et ainsi favoriser les recrutements sur un bassin de vie plus large.

- **La Communauté de communes de l'île d'Oléron**, à côté des activités primaires traditionnelles que sont la pêche (Le port de La Cotinière est le 7ème port de pêche français par son chiffre d'affaires et le 1er de la région Nouvelle Aquitaine), de la conchyliculture (Oléron appartient au 1er bassin ostréicole européen), cherche avant tout à conforter et à développer l'agriculture soutenable et l'alimentation responsable en favorisant les démarches d'installation d'agriculteurs et de sauniers via une stratégie de reconquête foncière, ainsi que les circuits-courts et de proximité dans la restauration collective locale. Elle mène aussi des actions en direction de l'employabilité des jeunes et personnes éloignées de l'emploi au travers de la mise en place d'une GPECT qui permettra d'instaurer un dialogue territorial pour travailler à l'adéquation entre les besoins de main d'œuvre du territoire et les compétences des actifs.

## **2.2. Enjeux dans la globalité :**

### **2.2.1. Enjeu 1 : Renforcer les filières structurantes et l'attractivité du territoire**

Les équipes de développement économique ont entrepris de structurer une offre d'accueil et d'implantation d'entreprises industrielles et de services à l'industrie sur des sites stratégiques liés à l'écosystème économique local.

Le projet consiste à conforter les filières structurantes du territoire (aéronautique, nautique, commerce portuaire) en réunissant les meilleures conditions de développement et d'ancrage grâce à une offre pertinente d'implantation et d'accompagnement.

La gestion du foncier est centrale et doit trouver une réponse en cohérence avec des initiatives telles que :

- Rochefort Action Cœur de Ville
- Contrat de Transition Écologique (CTE)
- Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (STRADDET) lui-même inscrit dans la continuité des schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) déjà approuvés
- Néo-Terra, la feuille de route de la région Nouvelle-Aquitaine pour accompagner l'effort de transition en termes énergétique, écologique et agricole à l'horizon 2030.

De même, les infrastructures de mobilité ou numériques comme une stratégie d'aménagement de l'espace sont indispensables à la mise en œuvre des stratégies de développement économique.

### **2.2.2. Enjeu 2 : Encourager les synergies et l'innovation**

Il devient impératif de répondre aux besoins évolutifs des entreprises en termes d'innovation collaborative. Il faut encourager et faciliter l'idéation, le transfert de technologies et la mise en réseau de compétences.

Le projet consiste à accompagner les filières vers l'excellence au travers des objectifs suivants :

- Compléter l'offre de sous-traitance en réponse aux besoins de transformation des filières ;
- Encourager les projets individuels et collaboratifs d'innovation et de développement ;
- Initier, amplifier et encourager les relations entre acteurs économiques, mise en réseau et collaborations locales ;
- Compléter le parcours résidentiel des entreprises ;
- Assortir une offre de services mutualisée dédiée à l'activité économique et son environnement (stationnement, conciergerie, coworking, restauration...) ;
- Favoriser l'intégration urbaine du pôle industriel dans une dynamique prospective
- Optimiser la chaîne de valeur en améliorant les conditions de production
- Favoriser un développement durable des productions industrielles.

Le maître mot est la **collaboration inter-entreprises et inter-filières**. La complexité des problématiques à résoudre appelle à sortir de la logique de clusters et de tendre vers un fonctionnement en "meute" pour relever les défis qui sont devant nous et gagner des parts de marchés durables.

### **2.2.3. Enjeu 3 : Réussir la diversification du tissu économique**

La dépendance du tissu économique à un secteur d'activité fragilise potentiellement les territoires. Le territoire veut se donner les moyens de faire émerger et de soutenir de nouveaux écosystèmes de croissance :

- Profiter des pistes aéroportuaires de Saint-Agnant et de Médis pour installer de nouvelles activités industrielles et de services aux industries et à la population.
- Valoriser l'expertise scientifique locale en renforçant les liens entreprises, enseignement supérieur – centres de recherche, notamment dans le cadre de la création des espaces technopolitains.

Dans le cadre du dispositif Territoire Industrie, les entités littorales et touristiques entendent s'impliquer dans la diversification de leurs activités économiques.

Différents axes sont envisagés :

- L'accueil d'activités industrielles en recherche d'implantation;
- L'intégration de processus industriels dans la chaîne de valeur de leurs activités historiques.

La Communauté de communes de l'île d'Oléron est membre du réseau TEPOS (Territoire à Énergie POSitive) du CLER.

La démarche repose sur trois piliers :

- Favoriser la sobriété énergétique
- Développer la performance énergétique
- Encourager la production locale d'énergies renouvelables

Menée localement, elle permet de réduire la facture énergétique de la collectivité et des habitants. Elle favorise le développement économique et la création d'emplois dans la production d'énergie locale ou la maîtrise de l'énergie. Synonyme de solutions, d'économies, d'intelligence collective, de développement local et de vision à long terme.

Cette stratégie de diversification, qui s'appuie sur un cadre de vie et de travail attractif, vise à donner une image de dynamisme économique et à conférer au territoire une plus grande résilience aux aléas et aux menaces.

#### **Enjeu 4 : Investir sur le capital humain et développer les talents**

Le capital humain est la première richesse de l'entreprise. Comme c'est le cas dans de nombreux territoires, nos entreprises sont confrontées à une double nécessité :

- Identifier et recruter les compétences spécifiques pour renforcer la Recherche & Développement et l'innovation produit et processus ;
- Renouveler leur image pour pallier les difficultés à recruter et à fidéliser.

Le projet prévoit une panoplie d'actions pour accompagner les filières locales afin de :

- Inciter de nouveaux publics (jeunes scolarisés en phase d'orientation, parents, habitants, adultes demandeurs d'emploi ou salariés en recherche de reconversion) à s'intéresser aux métiers liés à l'industrie ;
- Mettre en valeur les filières, entreprises, industries, innovations, réalisations et projets des entreprises ;
- Disposer d'outils pour animer les entreprises du territoire, communiquer auprès d'elles, faciliter leurs communications publiques (fiche signalétique de l'entreprise en ligne, géolocalisation) ou privés, faciliter leurs recherches ou offres de savoir-faire ou compétences ;
- Favoriser l'accès, l'accueil et le recrutement dans la filière industrielle territoriale Améliorer, pérenniser les futurs recrutements ;
- Encourager les liens entre les entreprises et les filières d'enseignement supérieur, les écoles d'ingénieur ;
- Élever le niveau de qualification des publics en développant la formation professionnelle, technologique et supérieure.

### **3. Ambitions et priorités**

Les signataires partagent les ambitions et priorités suivantes de reconquête industrielle et de développement territorial :

Ces 50 dernières années, l'image de l'industrie en France a été écornée notamment par les nombreuses fermetures d'usine et une image passiviste de l'industrie qui est associée à des tâches pénibles, répétitives et dans des environnements inconfortables. Notre ambition est de repositionner l'industrie au cœur de notre stratégie de développement économique et d'en faire la fierté de la population en réinventant les chaînes de valeur de ses filières et en créant une dynamique fédérant les chefs d'entreprises, les élus et les habitants.

Par le renforcement des liens entre les quatre EPCI et l'amélioration de l'image de l'industrie, le Territoire d'Industrie se dotera de moyens pour répondre aux besoins évolutifs des entreprises, à savoir :

- Une capacité accrue d'implantation, de développement de leur site, de recrutement et d'accueil de nouveaux profils.
- Un soutien à la création de valeur au travers d'axes immatériels comme l'innovation collaborative, l'idéation, le transfert de technologies, la mise en réseau de compétences, etc.

Pour y parvenir, Une gouvernance adaptée réunissant l'ensemble des acteurs interconnectés sera mise en place afin d'assurer un pilotage concerté, efficace, cohérent et compatible avec les ambitions affichées.

A travers le contrat de territoire d'industrie, une démarche systémique, ne se focalisant pas exclusivement sur les problématiques propres à l'industrie mais également sous l'angle de l'écosystème local, sera implémentée. A l'inverse du fonctionnement actuel en silos, une logique de gestion transversale inter-filières sera favorisée, en créant, par exemple, le Fablab INNOFACTORY et le centre d'application d'aménagement intérieur inter-filières (futur living lab).

La filière aéronautique et spatiale, principale filière du Territoire d'Industrie Rochefort – Royan-Marennes-Oléron, s'efforcera de s'inscrire dans le déploiement du plan Maryse Bastié et de réinventer la "chaîne de valeur pour une filière Aéronautique et Spatiale décloisonnée, innovante, agile et durable".

Pour réussir le renouvellement massif des compétences, lié au départ en retraite de plus de 20% des salariés du secteur d'ici à 2025, les chantiers suivants seront mis en œuvre:

- Stimuler la mise en œuvre d'une filière agile et innovante basée sur des relations réinventées, une organisation performante et de nouvelles stratégies ainsi que l'ouverture aux marchés émergents ;
- Consolider et renforcer le positionnement d'excellence
- Anticiper les besoins en compétences des marchés de demain, renforcer l'attractivité et l'ancrage des talents. Ouvrir la filière à de nouveaux profils en faisant la promotion des métiers pour les rendre attractifs aux jeunes générations ;
- Anticiper et accompagner la mutation des métiers et l'émergence de nouvelles qualifications engendrées par la transformation à l'œuvre ;
- Rendre dynamique l'écosystème d'innovation par le développement des synergies collaboratives et de pôles et de « Hubs » structurants.

## 4. Actions déjà engagées

Des actions ont déjà été engagées par les signataires pour accompagner le Territoire dans les ambitions et priorités énoncées ci-dessus pendant ces dernières années, parmi lesquelles :

### 4.1. Contrat de dynamisation et de cohésion de- Rochefort Océan - Royan Atlantique- Marennes Oléron

Cette contractualisation, adoptée en octobre 2018, centrée sur les compétences régionales (contexte loi NOTRe, SRDEII, SRADDET) a pour objectif de soutenir et développer les atouts de tous les territoires et mobiliser la solidarité régionale au bénéfice des plus vulnérables.

Ses caractéristiques générales sont :

- Un nouveau périmètre de contractualisation regroupant les territoires de la CARO, de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) et du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Marennes-Oléron ;
- Un soutien aux projets générateurs d'activités et d'emplois ou constituant des services essentiels à la population ;
- Un appui régional différencié en fonction de la vulnérabilité des territoires (notre périmètre est en situation intermédiaire) ;
- Une co-construction de la contractualisation, du diagnostic jusqu'à la mise en œuvre du plan d'actions ;
- Une mobilisation des politiques sectorielles dans un cadre contractuel de 3 ans.

### 4.2. Soutien des entreprises au recrutement et sensibilisation aux métiers du territoire

Le territoire d'industrie développe depuis plusieurs années un certain nombre d'actions d'aide au recrutement et de sensibilisation métiers afin de rapprocher et de faire se rencontrer plus souvent les entreprises et les publics demandeurs d'emploi, salariés en réorientation professionnelle, scolaires.

Ces actions s'appuient sur un partenariat resserré au sein des bassins d'emploi entre les acteurs et prescripteurs de l'emploi (services emploi des EPCI, Pôle emploi, Mission locale, Maison de l'emploi, agences d'emploi et de recrutement par Intérim, etc.), le Plan local pour l'insertion et l'emploi et les entreprises, fédérations.

#### Sensibilisations métiers :

- Visites d'entreprises ouvertes aux publics scolaires, demandeurs d'emploi, salariés en reconversion, enseignants, conseillers d'orientation, etc. ;
- Semaine de l'industrie (temps fort local notamment en collaboration avec l'UIMM de Charente-Maritime) ;
- Outil régional "Coup de projecteur" proposant des ateliers concrets et ludiques sur les métiers ;
- Exercices concrets extraits des exercices MRS de Pôle Emploi ;
- Rencontres avec des responsables d'entreprises industrielles ou des agences d'emploi
- Nuit de l'orientation.

## **Aide au recrutement**

- Mise en place de dispositifs partenariaux de recrutement/formation sur des métiers en tension pour une entreprise locale (Exemple : peinture industrie, ajusteur monteur, etc.)
- Mises en relation avec les partenaires de l'emploi.
- Rencontres régulières avec les entreprises cherchant à recruter localement

## **Effets induits**

Le maillage fin partenarial et la proximité avec le tissu économique permet une réactivité et une adaptation aux besoins des entreprises. Ces actions de fond participent de l'animation territoriale. Elles concourent aux objectifs suivants :

- Améliorer les futurs recrutements des entreprises locales ;
- Compléter la connaissance du public sur les métiers « porteurs » du territoire ;
- Diversifier les choix professionnels ;
- Réduire l'écart entre la réalité des métiers et les représentations que s'en font les publics ;
- Sensibiliser les publics sur les besoins d'acquérir des compétences professionnelles par la formation ;
- Valoriser l'activité économique locale.

### **4.3. Implantation progressive d'espaces technopolitains (Fablab, pépinière, etc.)**

Porter l'ambition de devenir un territoire de référence en matière d'accompagnement des entreprises suppose de structurer son action et d'y donner une direction définie, cohérente, globale. C'est l'objectif poursuivi par la mise en œuvre dès 2016, d'une démarche d'implantation d'espaces technopolitains afin d'assurer aux entreprises locales une offre qualitative sur le parcours résidentiel des entreprises et une offre de services d'accompagnement à la création, à l'innovation et au développement.

**La structuration de l'offre technopolitaine** se décline autour des briques suivantes :

- Ouverture en mai 2016 de l'espace Cowork Rochefort Océan, lieu de travail, de partage, de soutien et de discussion pour les entrepreneurs et indépendants ;
- Le Fablab professionnel INNOFACTORY équipement prévu pour une ouverture fin 2019 au sein du Pôle industriel aéronautique de l'Arsenal de Rochefort est piloté par l'association inter-industrielle CREALAB ROCHEFORT OCEAN NOUVELLE AQUITAINE qui s'est constituée en juillet 2017. Forte d'une communauté d'intérêt d'une quinzaine d'acteurs venant de la sous-traitance industrielle, de la formation, de la recherche et de l'enseignement supérieur, elle gèrera l'équipement Fablab, nommé INNOFACTORY et son offre de services. En mars 2018, elle obtient des soutiens de la Région Nouvelle Aquitaine et de la CARO via l'appel à manifestation d'intérêt Tiers lieu. Elle ambitionne de démarrer son activité début 2020 et d'être, à terme, une référence dans l'accompagnement de projets d'innovation des entreprises du Nord Nouvelle-Aquitaine ;

- Projets de pépinières d'entreprises sur Royan et Rochefort lancés dès 2018 ;
- Pour compléter le parcours résidentiel des entreprises et pallier le manque d'une offre à destination des jeunes entreprises, les 2 EPCI Rochefort Océan et Royan Atlantique ont lancé le projet d'implantation d'une pépinière sur chacun de leur territoire. Travaux prévus pour 2020 ;
- Création de la Plateforme Entreprendre, service d'accueil, d'orientation et de suivi des entrepreneurs (480 entrepreneurs rencontrés en 3 ans) sur la Communauté d'agglomérations de Royan ;
- Parcours d'incubation de "UP ! Le Carré des Entrepreneurs®" (1ère promotion en 2019, 7 projets incubés) sur la Communauté d'agglomérations de Royan.

#### **4.4. Aménagement du Port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente**

En unissant leurs compétences respectives de gestion portuaire et de Développement Economique au travers d'un syndicat mixte ouvert, le Département et la CARO ont adopté un projet de développement et d'aménagement portuaire. Il vise à faire des zones industrialo-portuaires un pilier de l'économie de l'agglomération Rochefortaise, renouer les liens villes-ports, améliorer la résilience vis-à-vis du risque inondation et conduire les étapes de structuration de la zone portuaire Rochefort & Tonnay-Charente.

De 2018 à 2020, premières étapes de structuration de la zone portuaire:

- Lancer les actions préalables à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie ;
- Amorcer la diversification économique du port et conforter son image dans la ville ;
- Créer du lien entre les entreprises portuaires afin d'amorcer les échanges, la mutualisation de moyens et les synergies entre les acteurs ;
- Engager la reconquête du front de Charente et son adaptation aux risques inondation
- Améliorer le fonctionnement existant.

De 2020 à 2025, développement de la zone portuaire

- Étendre le domaine portuaire et dégager de nouvelles capacités d'accueil (en déviant la voie Bachelard à Rochefort et réalisant une voie de desserte portuaire à Tonnay-Charente)
- Reconfigurer le front de Charente, l'entrée des villes et soigner l'image du port dans une logique d'attractivité
- Améliorer les opérations portuaires, enrichir les services aux entreprises portuaires

De 2025 à 2030, amplification de la zone portuaire

- Tirer parti d'un site et d'un port efficace
- Développer des infrastructures de report modal portuaire au service de l'activité aéronautique (Pôle Industriel aéronautique de l'Arsenal)
- Profiter de la nouvelle image du port pour développer les liens avec les villes
- Densifier le tissu industriel

#### **4.5. Développement du pôle aéronautique Rochefortais et d'un hub industriel sur l'aéroport de Rochefort/Charente-Maritime**

Fin 2017, la CARO considérait que les perspectives de développement de STELIA-AEROSPACE auguraient une croissance significative de l'emploi. En outre, une communauté d'intérêt composée d'acteurs économiques s'inscrivait dans un projet d'implantation d'un Fablab sur la ZAC de l'Arsenal dans un ensemble Technopôle offrant des services d'accompagnement aux porteurs de projets de création d'entreprise mais aussi de formation et de recherche.

Dans un contexte où les projets de développement d'un Pôle industriel de l'Arsenal se concrétisent et que plusieurs entreprises ont exprimé leur volonté de s'implanter sur cette zone, il était crucial de maintenir la dynamique de maîtrise foncière alors que l'offre disponible est très insuffisante.

En mars 2018, le Préfet de Charente-Maritime a pris une déclaration d'utilité publique. Fin 2018, la CARO a mandaté la SEMDAS pour l'aider à aménager les espaces.

En juin 2019, la CARO a désigné un groupement de cotraitants en tant que maîtrise d'œuvre pour concrétiser cet aménagement. En parallèle depuis 2017, l'EPF Nouvelle Aquitaine est en charge de la maîtrise foncière des parcelles privées.

Par ailleurs, le Département, propriétaire historique de l'aéroport de Rochefort/Charente-Maritime, avait initié des études portant sur le développement et la diversification des activités présentes aux abords d'une piste de belle qualité sur l'aéroport et à vocation économique. Récemment, la Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan s'est associée à lui pour aboutir à la création fin 2018 d'un syndicat mixte dont l'objet consiste à exploiter l'infrastructure et porter les opérations de son développement.

En effet, la présence d'une piste remarquable, d'un foncier conséquent et attenant (propriété du Département) et la proximité de la base de formation aérienne, laissent augurer des perspectives de création d'un hub industriel aéronautique dont les activités et les aménagements restent à préciser.

#### **4.6. Mise en place d'une démarche d'animation et d'accompagnement à l'innovation**

En lien avec l'Agence de développement et d'Innovation de Nouvelle Aquitaine, le territoire de contractualisation Marennes Oléron - Rochefort Océan – Royan Atlantique participe à l'animation du Réseau INNOV Nouvelle Aquitaine. En juin 2018, la première Etape Régionale de l'Innovation a été organisée sur le Territoire Rochefort Royan Marennes Oléron sur la thématique industrielle "Design et aménagement intérieur inter-filière" dans les domaines de l'aéronautique nautique, naval, ferroviaire, hôtellerie de plein air et habitations légère de loisirs.

En 2019, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan initie et expérimente un programme d'aide à la détection de projet innovant au bénéfice des PME à caractère industriel de moins de 100 salariés (4 entreprises industrielles sont accompagnées dans ce dispositif- bilan en fin d'année) en s'appuyant sur l'expertise et l'expérience de Capital High Tech dans le domaine.

#### **4.7. Une industrie innovante et durable – Contrat de Transition Ecologique de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et LRTZC (La Rochelle Territoire Littoral Zero Carbone)**

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan s'est engagée en 2019 dans la démarche - Contrat de Transition Écologique - dans l'objectif d'accompagner la réalisation de projets concrets contribuant à la mutation écologique et économique. Contrat qui sera signé fin 2019.

La démarche CTE constitue l'opportunité pour Rochefort Océan de mieux fédérer les acteurs, de dynamiser, de structurer, de démultiplier et d'accélérer les actions pour le développement de l'économie circulaire en se donnant pour objectifs généraux de :

- Sensibiliser les acteurs locaux et de favoriser le développement de l'écologie industrielle territoriale ;
- Développer des filières ciblées sur les activités économiques liées à la mer et au littoral et sur les activités de bâtiment et de travaux publics ;
- Faire émerger une filière innovante pour la valorisation des déchets de matériaux composites, produits par les industries locales dans les domaines de l'aéronautique, de la navigation de plaisance et des constructions légères de loisirs.

Par ailleurs, et en lien avec les enjeux de développement durable des territoires, la Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan a manifesté sa volonté d'unir ses forces avec l'Agglomération de La Rochelle, lauréate du label Territoire d'Innovation La Rochelle Territoire Littoral Zéro Carbone (LRTZC) en octobre 2019. A l'instar des EPCI impliquées au sein du Pôle Métropolitain Centre Atlantique (rassemblant 9 intercommunalités dont principalement les Agglomérations de Rochefort, Niort et La Rochelle), elle mobilisera ses équipes pluridisciplinaires pour agir en interface et en contribution sur les 8 thématiques déclinées :

- Implication citoyenne,
- Carbone bleu et vert,
- Bâtiments,
- Autoconsommation,
- Mobilités,
- Ecologie Industrielle,
- Datas,
- Agrégateur Carbone.

Le Territoire d'Industrie Rochefort – Royan- Marennes-Oléron, susceptible de proposer des sites d'expérimentation ou de duplication d'actions dans le cadre de LRTZC, recherchera autant que possible et nécessaire une déclinaison opérationnelle au profit des trois labellisations (CTE, Territoire d'Industrie, LRTZC).

## **4.8. Partenariats accrus avec les clusters régionaux dédiés aux filières aéronautique, nautique & naval**

### **4.8.1. Bureau Rochefortais d'AEROTEAM by AEROSPACE-VALLEY**

Après l'étude des synergies possibles entre leurs deux associations, les adhérents du cluster AEROTEAM et du pôle de compétitivité AEROSPACE-VALLEY ont conclu à l'intérêt d'une convergence de leurs activités. Ce rapprochement, souhaité par la Région Nouvelle-Aquitaine, s'inscrit par ailleurs dans la dynamique qui s'ouvre avec l'entrée en vigueur de l'ère IV des pôles.

Aussi, depuis le 1er janvier 2019, les activités d'AEROTEAM sont opérées par Aerospace Valley, sous l'appellation "AEROTEAM by AEROSPACE-VALLEY" et un bureau a été ouvert au 1er trimestre 2019 (inauguration le 11 avril 2019) à Rochefort au sein du Magasin général de la ZAC de l'Arsenal de Rochefort en complément de celui existant à l'ENSMA.

### **4.8.2. Convention de partenariat avec ATLANTIC CLUSTER**

La vocation d'ATLANTIC CLUSTER est d'une part de structurer les deux filières nautique et naval à l'échelle régionale et d'autre part, de mener des actions concrètes à même de conforter/développer les entreprises de ces deux secteurs et relever les défis auxquels elles sont confrontées (compétitivité, développement du marché, développement durable, formations etc.). De part leur convention signée en juillet 2019, la CARO et ATLANTIC CLUSTER entendent œuvrer ensemble afin notamment de développer la filière, de mettre en place des actions visant à sensibiliser les entreprises aux transformations et mutations économiques, et de leur donner les moyens d'accroître leur compétitivité, notamment par l'innovation.

Plusieurs entreprises du Territoire d'Industrie, représentative de leur segment d'activité (constructeurs, équipementier...) disposent d'un mandat au Conseil d'Administration d'ATLANTIC CLUSTER à l'instar de NAUTITECH Catamarans, SOROMAP, ...

\*\*\*

## Article 1. Objet du contrat

Les signataires s'accordent sur des interventions coordonnées pour conforter efficacement et durablement les ambitions de reconquête industrielle et de développement du Territoire d'industrie.

Le présent contrat (« le **contrat** ») a pour objet de décrire l'intention des parties de s'inscrire dans cette démarche et précise leurs engagements réciproques.

Il définit les modalités de mise en œuvre de leurs interventions, le plan d'actions concerté pour la mise en œuvre du projet de territoire, ainsi que les modalités de pilotage et de suivi de la démarche.

## Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent collectivement pour la réussite du contrat :

La **Région Nouvelle-Aquitaine**, chargée du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale, assure le déploiement de ses politiques régionales en matière de développement économique, de formation professionnelle initiale et continue, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du Territoire d'industrie, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier. Elle anime la démarche sur son périmètre régional.

La Région Nouvelle-Aquitaine mène une politique ambitieuse afin de conforter et d'améliorer la performance et compétitivité de son tissu industriel et de positionner la Nouvelle-Aquitaine sur les filières et technologies d'avenir. Elle est à l'origine de l'accompagnement des entreprises vers « l'Usine du Futur » depuis 1998. La performance industrielle et le développement endogène des territoires constituent deux piliers du Schéma régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en 2016.

La Région Nouvelle-Aquitaine accompagne ainsi le développement du potentiel de recherche régional dans un objectif d'excellence et d'appui aux enjeux d'innovation du tissu industriel d'anticipation des mutations technologiques, sociétales et environnementales et d'accompagnement des opportunités économiques. Elle soutient directement les projets de R&D et d'innovation au sein des entreprises, dans un objectif de différenciation et de valeur ajoutée.

La Région Nouvelle-Aquitaine considère par ailleurs que les dynamiques collectives (filières ou trans-filières) sont essentielles aux réussites individuelles des industriels et des territoires. Ces approches organisant des solidarités et des chaînes de valeur plus intégrées contribuent à la convergence des collaborations que la Région engage avec les territoires et des leaders économiques.

La politique contractuelle territoriale de la Région Nouvelle-Aquitaine contribue par ailleurs au déploiement du SRDEII, avec une attention particulière portée au retournement économique des territoires les plus fragiles. En tant que pilote du dispositif « Territoires d'industrie », la Région recherchera la meilleure articulation avec sa politique contractuelle.

L'**État** s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie, à assurer la mise en œuvre territoriale des 17 engagements nationaux annoncés par le Premier ministre et des engagements complémentaires ultérieurs, à désigner au sein de ses services un référent chargé d'assurer le suivi de la démarche, la mobilisation des services et des opérateurs de l'État sollicités sur les projets de territoires en cohérence avec les politiques de développement industriel nationale et territoriale ;

Les **intercommunalités** assurent le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels. Elles définissent leurs enjeux du territoire, leurs ambitions et priorités ; mobilisent les moyens nécessaires pour co-construire un projet de Territoire d'industrie et assurer un pilotage local réactif ; s'engagent à soutenir les actions issues des orientations stratégiques du contrat. Elles désignent un représentant chargé conjointement avec un industriel d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

Les **Industriels** s'engagent à participer à l'élaboration du diagnostic du Territoire d'industrie et la mise en œuvre des actions co-décidées ; à renforcer la coopération inter-entreprises. Ils désignent un représentant, volontaire et reconnu par ses pairs par son action sur le territoire, chargé conjointement avec un élu d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

Les **opérateurs publics et autres partenaires signataires** s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions qui seront soumises par les collectivités ; à étudier, en tant que de besoin, l'adaptation de leurs modes d'intervention, dans le respect des principes en vigueur, pour accompagner au mieux les actions identifiées dans le projet du Territoire d'industrie ; à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées ;

### **Article 3. Modalités de gouvernance et de pilotage local du projet**

Pour assurer le pilotage efficace du projet, les partenaires s'engagent à mettre en œuvre une organisation coordonnée s'appuyant sur :

- Une instance locale chargée du pilotage et du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet et du contrat ;
- Des binômes constitués d'un élu du territoire et d'un acteur industriel, chargés d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées :
  - Pour la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) :
    - Sylvie MARCILLY, Vice-Présidente de la CARO au Développement économique
    - Thierry KANENGIESER, Vice-Président Cabin Interior STELIA AEROSPACE

- Pour la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) :
  - Jean-Pierre TALLIEU, Président de la CARA
  - Pierre-Yves HASCOËT, Directeur de l'entreprise CGM
- Pour la Communauté de communes du bassin de Marennes :
  - Michaël VALLET, Président de la Communauté de communes
  - Didier METELLUS, Directeur d'exploitation d'Unibéton Ouest Pays de Loire
- Pour la Communauté de communes de l'île d'Oléron :
  - Pascal MASSICOT, Président de la Communauté de communes
  - Christian MONIER, Président de l'entreprise OCQUETEAU
- Des chefs de projet chargés de coordonner et d'appuyer les partenaires pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du présent contrat :
  - Pour la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) :
    - Olivier TREGRET, Directeur, Direction de l'Economie et l'Emploi
    - Patrick RENAUD, chargé de mission Territoire d'Industrie
  - Pour la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) :
    - Xavier PASTEAU, chef de service, Développement économique
  - Pour la Communauté de communes du bassin de Marennes :
    - Fanny GIRARD, chargée de développement économique
  - Pour la Communauté de communes de l'île d'Oléron :
    - Olivier MADER, Responsable Service Développement économique

Ils s'accordent sur :

- Des modes de collaboration entre les services des intercommunalités, les services des communes, les autres acteurs locaux mobilisés (agences de développement...);
- La fréquence des réunions de l'instance locale et l'établissement de leur ordre du jour;
- Le suivi de la mise en œuvre des engagements et le lien avec le comité de pilotage régional;
- Les moyens et étapes prévues pour la communication du projet et le suivi de la démarche par la population et les autres acteurs du territoire.

#### **Article 4. Plan d'actions**

Le plan d'actions est décliné autour des axes structurants pour le territoire d'industrie. Il est présenté sous forme de tableau annexé au contrat.

Chaque action fera l'objet d'une instruction par l'ensemble des partenaires et des opérateurs publics concernés et signataires du présent contrat. Chaque action devra faire l'objet d'une instruction propre à chaque partenaire et opérateur qui interviendra sous réserve de l'éligibilité à ses dispositifs, de l'accord de ses instances délibératives et de ses disponibilités d'enveloppe.

Le plan d'actions est segmenté en deux catégories :

- Des **actions structurantes**, pour lesquelles l'éligibilité à des dispositifs de soutien a été validée et sur lesquelles une part substantielle des financements a pu être sécurisée par l'engagement de financeurs
- Des **actions en amorçage**, pour lesquelles le travail d'éligibilité et de précision des financements reste à effectuer

#### **Axe ATTIRER**

- 1 Développement de la filière aéronautique
- 2 Développement du Port de commerce de Rochefort & Tonnay-Charente et création de nouveaux outils/infrastructures favorisant le report modal portuaire
- 4 Création de pépinières d'entreprises
- 6 Création d'une conciergerie territoriale
- 8 Promotion de l'industrie et développement d'une démarche d'attractivité
- 9 Densification des espaces économiques fonciers existants visant la consommation raisonnée des espaces agricoles

#### **Axe RECRUTER**

- 3 Développement de la formation professionnelle, technologique et supérieure au travers d'un pôle territorial de formation et d'hébergement

#### **Axe INNOVER**

- 5 Ambition d'une excellence industrielle au profit de la filière nautique
- 7 Création d'un centre d'application/démonstrateur de l'aménagement intérieur inter-filières

Parmi l'ensemble de ces actions, les signataires du présent contrat souhaitent tout particulièrement mettre en valeur les actions suivantes :

## **1. ACTIONS VITRINES STRUCTURANTES**

### **Action/Champ d'intervention vitrine 1 :**

#### **• Développement de la filière aéronautique**

#### **Développement d'une offre d'accueil et d'implantation d'entreprises industrielles et de services à l'industrie, assortie de solutions logistiques aéroportuaires**

Le Territoire d'Industrie Rochefort – Royan- Marennes-Oléron et les acteurs économiques concernés souhaitent mettre en œuvre un projet économique pour le développement de la filière aéronautique, qui porte sur :

- Le développement des entreprises sur les différents sites stratégiques du territoire d'Industrie ;
- L'implantation de nouvelles entreprises, notamment des PMI, ETI innovantes ainsi que des opérateurs de services à l'industrie.

Et ce, en réunissant les meilleures conditions de développement et d'ancrage au travers de la qualification de l'offre d'implantation, d'accompagnement (technopôle : Fablab professionnel, pépinière, ateliers-relais...), de mise en réseau, de synergie, et de développement de l'offre d'accueil.

Le projet consiste à conforter les filières structurantes du territoire et notamment la filière aéronautique, filière reconnue d'excellence sur le territoire d'Industrie voire régional. Il vise également à adresser aux acteurs économiques des offres et outils d'innovation, en lien et en cohérence avec les priorités régionales.

#### **➤ Développement d'un Pôle industriel aéronautique et technologique sur le site économique de l'Arsenal à Rochefort :**

La Communauté d'agglomération Rochefort Océan héberge STELIA-AEROSPACE et son tissu industriel local sur le site de l'Arsenal. Les perspectives de croissance du donneur d'ordres augurent un développement et une diversification significative de la filière aéronautique. En facilitant le projet d'agrandissement du site de STELIA-AEROSPACE et de manière induite, la croissance de la filière aéronautique, la CARO poursuit son objectif de développement et de diversification d'un tissu économique et industriel de sous-traitance et de services.

Le projet consiste à conforter l'activité aéronautique tout en accompagnant sa croissance et sa mutation :

- Favoriser les synergies et collaborations entre entreprises ;
- Compléter l'offre de sous-traitance en réponse aux besoins de croissance et de transformation de la filière ;
- Encourager les projets individuels et collaboratifs d'innovation et de développement,
- Compléter le parcours résidentiel des entreprises ;
- Assortir une offre de services mutualisée dédiée au pôle et son environnement (stationnement, conciergerie, coworking, restauration...)

- Favoriser l'intégration urbaine du pôle industriel dans une dynamique prospective
  - (Connexion ville-pôle, accessibilité, approche environnementale paysagère et hydraulique, tourisme industriel, desserte multimodale et stationnement, services, etc.).
- **Création d'un Hub industriel aéronautique sur l'aéroport de Rochefort/Charente-Maritime**

Faire de l'aéroport de Rochefort/Charente-Maritime l'un des piliers de la filière aéronautique en mettant à profit les qualités reconnues de sa piste et en s'appuyant notamment sur la proximité directe de l'école de Sous-Officier de l'Armée de l'Air et de ses activités de maintenance et de formation (EFSOAA):

- Développer un écosystème économique s'appuyant sur les infrastructures aéroportuaires ;
- Installer de nouvelles activités industrielles et de services aux industries (Exemples : maintenance, construction aéronautique, logistique, refurbishing, économie circulaire, formation...)
- Envisager des collaborations entre EFSOAA, le territoire et ses acteurs économiques, notamment dans le domaine de la formation et des qualifications, de l'insertion et de la professionnalisation des publics

➤ **Création d'un pôle dédié à la filière aéronautique sur l'aéroport de Médis**

Un vecteur de synergies et d'innovation :

La création d'une zone d'activité avec accès direct à la piste permet de proposer à la filière aéronautique un site dédié, idéalement situé en entrée de ville. Cet aménagement doit permettre de structurer la filière aéronautique sur le territoire, en complémentarité avec les autres pôles régionaux (Rochefort, Mérignac, etc.), d'attirer d'autres entreprises de ce secteur d'activité, notamment des PMI innovantes et des opérateurs de services à l'industrie.

La qualité de l'aménagement (accès et mobilités douces, intégration paysagère en entrée de ville, cohérence des bâtis, circulation sur la zone, accès des aéronefs à la piste), ainsi que les services proposés sur le site, seront des marqueurs forts de ce projet.

Par ailleurs, la plateforme aéroportuaire de Médis pourrait devenir un hub touristique et servir de base à de multiples activités liés aux usages aéronautiques (offre de loisirs touristiques, accueil d'événementiels sur l'aviation, etc.)

## **Action/Champ d'intervention vitrine 2**

### **Développement du Port de commerce de Rochefort & Tonnay-Charente et création de nouveaux outils/infrastructures favorisant le report modal portuaire**

Le projet de développement des espaces économiques à vocation portuaire vise à inscrire le port de commerce en tant que pilier de l'économie locale. Il poursuit un objectif d'accompagnement à la croissance des activités portuaires due au recours à la multimodalité des supports logistiques. Il doit concourir à ancrer les acteurs économiques présents, favoriser l'installation de nouveaux opérateurs industriels et la diversification des trafics traités sur les plateformes, gage de sécurisation du modèle économique et social.

Le Département et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, (CARO) et aujourd'hui le Syndicat Mixte, ont élaboré un schéma de développement des ports dont les objectifs majeurs sont les suivants :

- Faire des zones industrialo-portuaires un pilier de l'économie de l'agglomération Rochefortaise ;
- Renouer les liens villes-ports ;
- Améliorer la résilience vis-à-vis du risque inondation.

Pour le site de Rochefort, le principal axe de développement concerne l'extension des terre-pleins portuaires en acquérant notamment les terrains actuellement propriété de SNCF Réseau et en déviant la route départementale passant sur l'Avenue Bachelar. Les actions de maîtrise foncière sont également en cours et devraient permettre à court terme (après travaux de remise en état) de mettre à disposition de l'activité portuaire les terrains préemptés par la CARO.

Concernant le port de Tonnay-Charente, la définition de la planification stratégique du schéma d'aménagement du port est en cours à travers une étude dont les résultats sont attendus pour fin 2019. Néanmoins, **3 axes majeurs de développement ont d'ores et déjà été identifiés :**

- La réhabilitation de l'appontement céréalier ; ouvrage de plus de 100 ans nécessitant une remise en état afin de maintenir le trafic de céréales ;
- La réalisation d'une voie portuaire ; voie indispensable pour désenclaver le centre-ville de Tonnay-Charente des camions le traversant aujourd'hui ;
- La valorisation de l'appontement 2 et des terrains portuaires actuellement en friche (espaces aujourd'hui non exploitables faute d'un accès routier efficient).

Le coût de mise en œuvre de ce schéma d'aménagement est estimé à 65M € (portages public et privé réunis) à l'horizon 2030 répartis comme suit :

- Augmentation et modernisation du stockage bâtiments et terre-pleins ;
- Développement d'une offre foncière renouvelée et requalifiée à des fins d'accueil de nouvelles activités ;
- Augmentation du trafic portuaire ;
- Valorisation des zones industrielles, des Ports et de l'entrée des Villes ;

- Création de nouveaux espaces pour le développement des activités des entreprises portuaires à Rochefort et Tonnay-Charente ;
- Création de nouvelles solutions de report modal logistique pour les colis aéronautiques au départ de STELIA-AEROSPACE Rochefort et aux abords du Pôle industriel aéronautique de l'Arsenal;
- Lancement d'une campagne de communication/promotion du port et présence sur salons professionnels et forums portuaires (carrefour du bois, salons de l'Economie maritime...).

### **Action/Champ d'intervention vitrine 3**

#### **Création de pépinières d'entreprises et de services aux entreprises**

Cette action est conjointe entre les Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan (CARO) et Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) qui ont fait le constat qu'aucune pépinière n'existe sur le territoire, ce qui constitue un manque dans le parcours résidentiel des entreprises et la sécurisation de ce dernier. En effet, par manque d'une offre d'hébergement et d'accompagnement, les porteurs de projets, bien qu'accompagnés par les structures spécialisées dans la création et reprise d'entreprise, ne sont pas placés dans un environnement collectif et partagé propice à l'aboutissement de leurs projets. Par ailleurs, l'offre de services d'accompagnement et de location immobilière de bureaux est très peu dense sur le territoire de la CARA.

#### **➤ Spécificité de la CARO :**

Dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma de développement économique, la CARO s'est engagée dans un projet d'élaboration d'espaces technopolitains. Le projet de pépinière fait partie de cette nouvelle offre d'espaces (déjà engagée avec l'espace de coworking depuis 2016 et d'autres actions en cours ou à venir comme le Fablab, le pôle de formations...). Il s'agit de mettre au service des entreprises un « écosystème » favorable à l'accomplissement de leurs projets et notamment de répondre à leurs besoins immatériels comme l'innovation collaborative, l'idéation, le transfert de technologies, la mise en réseaux de compétences, etc. Les opérations doivent également favoriser les transversalités inter-filières et économiques, en association avec les organismes de formation et d'enseignement supérieur et les centres de recherche.

#### **➤ Spécificités de la CARA :**

Création d'un bâtiment destiné à l'accueil d'activités économiques, au sein du nouveau "quartier de l'Électricité", à Royan : « UP ! Le Carré des Entrepreneurs® ». Ce projet s'inscrit dans un projet de réaménagement d'ensemble du quartier, situé à proximité immédiate du Pôle d'échanges multimodal de la gare de Royan (inauguré en 2015). Le quartier de l'électricité accueillera également d'ici 2020 2022 le nouveau siège de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique. Il comprendra également un espace de démonstration, type "corner shop" à Royan et inclura une ouverture internationale (accueil d'entrepreneurs étrangers en résidence).

➤ **Aspects communs aux 2 collectivités:**

Des services proposés aux entreprises installées dans les locaux : Accompagnement, Parcours de formation/ateliers/informations collectives, incubation et accompagnement anté-crédation compris, etc...

Les bâtiments sur chaque territoire accueilleront :

- La Plateforme Entreprendre Royan Atlantique & le Pôle Entreprendre Rochefort Océan ;
- Des bureaux à la location ;
- Un espace réservé aux permanences des partenaires de la création ;
- Des salles de réunion ;
- Des espaces de convivialité et restauration ;
- Un espace de coworking (abonnés et non abonnés).

#### **Action/Champ d'intervention vitrine 4**

#### **Développement de la formation professionnelle, technologique et supérieure au travers d'un pôle territorial de formation et d'hébergement**

Dans un premier temps, le territoire souhaite engager une étude portant sur le développement de la formation professionnelle technologique et supérieure, menée en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine portant la compétence formation et santé. Elle visera à questionner les leviers de la mise en adéquation entre les niveaux et les domaines de qualification présents sur le territoire et les besoins du territoire, les attendus en compétences des acteurs économiques, des filières prioritaires du territoire (aéronautique, naval, nautique, Santé,...) et en émergence (environnemental, développement durable). Elle aura pour finalité de **définir un schéma directeur de la formation et de l'enseignement supérieur sur le territoire**, en cohérence avec les orientations et priorités régionales.

D'autre part et à l'appui des livrables et conclusions de l'étude ci-dessus, l'action visera à **implanter et aménager un pôle territorial de formation professionnelle, technologique et supérieure** en vue de répondre aux enjeux d'implantation d'organismes de formation (antenne ou pôle principaux). Assis sur l'installation prochaine d'un pôle sanitaire et social majeur à Rochefort, le pôle territorial complètera l'aménagement de l'infrastructure sanitaire et sociale permettant ainsi l'utilisation commune d'équipements mutualisés, partagés (salles de cours, plateaux techniques, amphithéâtres, systèmes numériques de cours à distance, solutions innovantes d'apprentissage...).

Enfin et en lien avec les études idoines et le pôle territorial de formation ci-dessus, le projet comportera une **infrastructure d'hébergement** afin de satisfaire aux besoins en hébergement d'étudiants et de jeunes actifs sur le territoire.

## **2. ACTIONS EN AMORÇAGE**

### **Action/Champ d'intervention 1**

#### **Ambition d'une excellence industrielle au profit de la filière nautique**

La filière nautique peut profiter des évolutions et contraintes actuelles pour améliorer sa performance et faire face aux mutations. Ces nouvelles actions permettront d'assurer un saut qualitatif entre un fonctionnement plutôt artisanal vers une organisation et des process plus industriels :

- Eprouver les nouvelles solutions technologiques pour limiter la pénibilité du travail (Cobotique exosquelette, réalité augmentée/réalité virtuelle, ...)
- Viser l'autonomie énergétique sur les bateaux et les sites /bâtiments de production, en analysant les flux internes-externes et les différentes consommations d'énergie et en imaginant les nouvelles solutions d'intelligence énergétique ou d'énergies alternatives.
- Etudier la conception future de nouveaux matériaux bio-sourcés en analysant les possibilités de virage technologique vers de nouveaux matériaux et/ou process plus performants et moins ou non polluants
- Amener l'art de l'aménagement intérieur vers l'excellence et la satisfaction des nouvelles exigences client (thématique en lien avec la fiche 7 : Création d'un centre d'application démonstrateur sur l'aménagement intérieur interfilière) Développer les capacités de production, y compris en recherchant de nouvelles extensions immobilières (tenant compte des 4 points précédents)

### **Action/Champ d'intervention 2**

#### **Création d'une conciergerie territoriale**

Les entreprises et la population désireuses de s'installer sur le territoire, les porteurs de projets doivent se diriger vers différentes structures selon leurs besoins.

Il en résulte un manque de réactivité, de fluidité et de transversalité dans les transmissions d'informations.

Afin d'améliorer cette situation, le Territoire d'Industrie souhaite lancer une étude afin de déterminer les contours et fonctions d'une future conciergerie territoriale qui concentrera l'information et sera l'interface avec le public.

Cette conciergerie de territoire permettra de simplifier le quotidien de ses bénéficiaires (entreprises, établissements, actifs, nouveaux habitants) en apportant une multitude de services et de produits (annuaire des savoir-faire disponibles : fournisseurs, prestataires, experts, acteurs de l'accompagnement des entreprises, aide à l'installation pour les nouveaux arrivants...), accessibles, de qualité, de proximité tout en contribuant au développement des acteurs économiques et à l'emploi local.

Ce service doit devenir la porte d'entrée du territoire et s'afficher comme tel auprès des entreprises, des porteurs de projets, des investisseurs et des nouveaux arrivants, habitants.

### **Action/Champ d'intervention 3**

#### **Création d'un centre d'application/démonstrateur de l'aménagement intérieur inter-filières**

Le développement de solutions d'aménagement intérieur s'opère actuellement en intra-filières sans porosité et transversalités inter-filières. Le projet consiste à développer **un site mutualisé** et à vocation à :

- Accueillir des sessions de développement design produits et services en présence d'acteurs économiques
- Mettre à disposition des espaces permettant la composition/démonstration des solutions y compris apportant des solutions type living-lab pour permettre au public, concepteur, clients d'expérimenter et participer au co-développement de ces solutions.
- Assurer une mise en réseaux des acteurs dans un objectifs de partage des savoir-faire, des bonnes pratiques,
- Mettre en œuvre des partenariats inter-filières et inter-clustering
- Accueillir/héberger en résidence temporaire les acteurs/contributeurs des projets

### **Action/Champ d'intervention 4**

#### **Promotion de l'industrie et développement d'une démarche d'attractivité**

Les entreprises font le constat de leurs difficultés à recruter et à fidéliser les candidats.

Elles reconnaissent le manque de d'identification, de visibilité de l'industrie et son déficit d'image.

Le projet porté dans le cadre de Territoire d'Industrie propose d'accentuer la connaissance et la reconnaissance des entreprises et des filières présentes sur le territoire auprès de l'ensemble des habitants.

Les entreprises industrielles et les entreprises de services à l'industrie (logistique, bureau d'études, ...) connaissent une période de forte croissance, avec une visibilité positive à moyen voire long terme, qui génère un besoin de main d'œuvre important.

Il faut donc inciter le public du territoire à s'orienter vers les métiers industriels. Pour cela, les actions suivantes seront menées :

- Poursuite des actions déjà initiées (Visites d'entreprises ouvertes au public, Semaine de l'industrie, coup de projecteur ...)
- Promotion de l'industrie locale par le biais d'une communication interactive générant la curiosité, la recherche d'informations afin de susciter l'intérêt et l'envie de s'orienter vers l'industrie
- Promotion les métiers de l'industrie en valorisant les savoir-faire locaux, les technologies d'innovation et la portée internationale des industries du territoire.

En outre, dans un univers toujours plus concurrentiel où les cycles d'innovation et de mise sur le marché sont sans cesse raccourcis, les collaborations entre industriels locaux sont autant de facteurs de succès quant à l'émergence de projet et le développement de l'industrie locale.

Dans cette perspective, un groupement d'entreprises sera créé afin de :

- Développer une culture de collaboration entre industriels
- Améliorer leur communication (création d'un site internet dédié)
- Renforcer leurs échanges avec les écoles d'enseignement supérieur...

### **Action/Champ d'intervention 5**

#### **Densification des espaces économiques fonciers existants visant la consommation raisonnée des espaces agricoles**

Le territoire de Rochefort-Océan témoigne d'un fort dynamisme et d'une attractivité démographique croissante depuis 2000.

La stratégie économique s'articule notamment autour des différentes filières structurantes du territoire telle que :

- L'aéronautique, portée par un contexte international en développement,
- Les activités portuaires en croissance (Ports de Commerce de Rochefort et de Tonnay Charente)
- L'industrie nautique en progression constante

Il convient de disposer d'une offre en foncier économique cohérent pour répondre aux besoins exprimés par les acteurs endogènes mais aussi exogènes du territoire.

L'enjeu consiste à sécuriser et pérenniser ces filières sur le territoire:

- Permettre l'accueil de nouveaux acteurs à la recherche d'une localisation sur Rochefort-Océan au sein des filières.
- Assurer l'extension des entreprises endogènes mais aussi s'inscrire dans les logiques de filières qui visent à favoriser l'accueil au plus près de leurs prestataires et sous-traitants. En effet, il s'agit d'organiser des éco-systèmes pérennes entre donneurs d'ordres, sous-traitants et prestataires.

Enfin, le territoire de Rochefort-Océan, impacté par de nombreuses prescriptions réglementaires (Natura 2000, loi Littoral, etc ...) souffre d'une contraction de son foncier exploitable/convertible en espace économique. Ce contexte complexifie les projets d'extensions de zones d'activités dans des délais compatibles avec l'attente des acteurs économiques.

Dans le cadre de projets de développement de fonciers économiques, la doctrine Eviter, Réduire, Compenser s'applique en :

- Assurant un développement économique intégré au maximum dans l'enveloppe urbaine existante
- Anticipant les besoins de compensations écologiques (Projets d'extension de zones communautaires)
- Favorisant la densification des zones d'activités en cours de commercialisation en mettant en œuvre des solutions et règles applicables rapidement

\*\*

### **Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général du contrat**

Le présent contrat est établi pour une durée de 3 ans

Hormis l'expression des enjeux et des ambitions, il est conçu sur la base d'actions concrètes qui en sont les éléments constitutifs essentiels. Il peut ainsi évoluer de manière itérative ou progressive permettant d'initier la contractualisation par les actions les plus mûres puis de l'enrichir par amendements, avenants ou annexes avec de nouvelles actions pour qu'il couvre l'entièreté du Territoire d'industrie concerné et des priorités identifiées.

Toute évolution de l'économie générale du contrat sera soumise à approbation préalable des signataires. De même une telle évolution ou l'évolution d'une action structurante ou qui a des conséquences sur d'autres actions pourra nécessiter une validation du comité de pilotage régional.

Autant que de besoin, les signataires se rapprocheront en vue de la contractualisation de nouvelles actions concernant une ou plusieurs intercommunalités.

Les signataires peuvent proposer l'ajout ou la modification d'une action. Après analyse de la proposition, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les signataires concernés s'engageront réciproquement par la signature d'un avenant au présent contrat modifiant le tableau des actions.

La suppression d'une action peut aussi être proposée et validée dans les mêmes conditions.

La durée du contrat pourra être prorogée par accord des parties.

### **Article 6. Suivi et évaluation**

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement et transmis au comité de pilotage régional. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacune des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de sa mise en œuvre, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagées, est présenté et transmis au comité de pilotage régional.

Le comité de pilotage régional pourra solliciter à mi- contrat un rapport d'avancement et le cas échéant une évaluation intermédiaire.

Cette évaluation intermédiaire et finale s'inscrira dans le cadre d'une grille d'analyse et d'indicateurs qui sera mise à disposition par les partenaires nationaux.

### **Article 7. Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Poitiers.

Fait à            le            , en            exemplaires

La Communauté d'agglomération Rochefort Océan	La Communauté d'agglomération Royan Atlantique
La Communauté de communes du Bassin de Marennes	La Communauté de communes de l'île d'Oléron
La Région Nouvelle-Aquitaine	L'État
Pôle Emploi	La Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations
Business France	BPI France

\*\*\*

Annexe :  
- Tableau des actions

Axes stratégiques du projet de contrat (optionnel)	Axe du programme Territoire d'industrie	N°	Action structurante / en amorçage	Titre Fiche action	Maître d'ouvrage	Coût estimé HT			Typologie d'actions		Plan de financement prévisionnel (cocher si le partenaire a validé l'éligibilité + indiquer le dispositif de soutien éventuel + indiquer le montant éventuel)													Commentaires	
						Total	Invest	Fonct	Invest	Fonct	Europe	TIGA	PIA3	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Banque des territoires (subventions)	Banque des territoires (prêts)	BPI France	Business France	Pôle emploi	ADEME	Privés / Industriels	EPCI		Autofinancement
	ATTIRER	1	Action structurante	Développement de la filière aéronautique	Syndicat Mixte Aéroport de Rochefort/Charente-Maritime CARA/CARO	16 753 500	16663500	90000	X	X				X	X	X		X				X	X		
	ATTIRER	2	Action structurante	Développement du Port de commerce	Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente	15 380 000	14980000	400000	X					X	X							X			
	RECRUTER	3	Action structurante	Développement de la formation professionnelle, technologique et supérieure au travers d'un pôle territorial de formation et d'hébergement	Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan (CARO)	7 580 000	7500000	80000	X	X				X	X	X						X			
	ATTIRER	4	Action structurante	Création de pépinières d'entreprises	Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan (CARO) Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique (CARA)	3 090 000	2995500	94500	X					X	X							X			
	INNOVER	5	Action en amorçage	Ambition excellence industrie nautique	Acteurs économiques, cluster													X							
	ATTIRER	6	Action en amorçage	Création d'une conciergerie territoriale	Rochefort Océan, Royan Atlantiques, Marennes, Ile d'Oléron	20 000		20000		X															
	INNOVER	7	Action en amorçage	Création d'un centre d'application/démonstrateur de l'aménagement intérieur inter-filières	Territoire Industrie	840 000	800000	40000	X	X															
	ATTIRER	8	Action en amorçage	Promotion de l'industrie et développement d'une démarche d'attractivité	Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan (CARO)/CCI	130 000		130000														X		X	
	ATTIRER	9	Action en amorçage	Densification des espaces économiques foncier	Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan (CARO)	30 000		30000								X						X			



## PROTOCOLE D'ACCORD

### TERRITOIRE D'INDUSTRIE DE GRAND CHÂTELLERAULT

#### ENTRE

- La Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut représentée par son Président Monsieur Jean-Pierre ABELIN, ci-après dénommé "Grand Châtelleraut",

d'une part,

#### ET

- L'État représenté par Monsieur Jocelyn SNOECK, Sous-Préfet de Châtelleraut,
- La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,
- La Banque des Territoires, groupe Caisse des Dépôts, représentée par Monsieur Patrice BODIER, Directeur délégué Poitiers,
- Pôle Emploi représenté par Monsieur Olivier BESSON, Directeur territorial délégué de la Vienne,
- Bpifrance SA, Société Anonyme au capital de 20 435 889 580,36 €, dont le siège social est à Maisons-Alfort (94710), 27-31 avenue du Général Leclerc, immatriculée au RCS de Créteil sous le N° 507 523 678, intervenant tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, représentée par Monsieur Mame DIEYE, Directeur régional Bpifrance à Poitiers, en vertu d'une délégation de pouvoirs en date du 15 mars 2019, ci-après dénommée « Bpifrance »,
- Le Conseil de développement de Grand Châtelleraut, représenté par Monsieur Yves Trousselle, son Président,

d'autre part,

## Préambule

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- un principe de ciblage visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- un principe de gestion décentralisée, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une approche « du bas vers le haut ».

Le territoire de la Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut a été identifié « Territoires d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018.

Le présent protocole a pour objet de formaliser l'engagement des parties prenantes à la démarche et à présenter les orientations qui président à l'établissement du contrat de Territoire d'industrie 2019-2022.

## Enjeux du Territoire d'industrie

Situé au Nord-Est du département de la Vienne, porte d'entrée de la Nouvelle-Aquitaine sur l'autoroute A10 et la LGV, le Territoire d'industrie de Grand Châtelleraut correspond au périmètre de la Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut. Il est composé de 47 communes et compte 84 250 habitants.

La Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut est bien desservie, traversée par l'autoroute A10 et la LGV qui la situent à 3h de Bordeaux et Paris par la route, 2h par le train. Pour répondre aux enjeux de développement économique du territoire, à partir de décembre 2019, la SNCF a confirmé le report du TGV Paris-Châtelleraut de 17h35 à 20h57, permettant d'optimiser la mobilité afin de répondre à la demande des entreprises du bassin économique.

Il demeure toutefois un fort enjeu en matière de mobilité inter territoriale inhérent aux liaisons Tours-Châtelleraut-Poitiers.

Le territoire de Grand Châtelleraut accueille de grands groupes de renom international tels que Safran Hovercraft Engines, Valéo, Magneti-Marelli, Fenwick Linde, Thalès Avionics et Thalès CSC, Mécafi-Nexteam Group, Aigle International, Saint-Jean Industries, Hutchinson, Aqseptence, Spirax Sarco, Andritz-Euroslot, Dupont-Danisco, Sodifel France, L'Oréal, Carambar & Co., ... Aux côtés de ces locomotives, cette terre d'industrie fertile porte les fruits d'un essaimage continu, lié aux innovations d'usage portées par la force de son réseau d'entreprises. Des pépites émergent et constituent un large tissu de PME/PMI, spécialisé et à la pointe des technologies dans leurs métiers, qui font la force du territoire.

La dynamique du profil productif de l'économie locale, soutenue par les typologies d'entreprises pré citées, confère au territoire une forte spécialisation dans une diversité de secteurs d'activité industriels : industrie aéronautique, industrie automobile, industrie du cuir et de la chaussure, réparation-installation de machines et d'équipements, métallurgie et fabrication de produits métalliques, fabrication de machines-outils, fabrication de meubles et, dans une moindre mesure, industrie chimique et industrie du papier-carton.

Pour autant, la spécialisation industrielle des établissements fait de Grand Châtelleraut un territoire fragile. En effet, ces établissements sont facilement délocalisables et dépendent des centres de décisions implantés en dehors du territoire.

Grand Châtelleraut doit ainsi, aux côtés de la région Nouvelle-Aquitaine, être en mesure d'accompagner la croissance des entreprises afin de maintenir les activités et l'emploi sur son territoire. L'aménagement des 17 zones d'activités économiques, la requalification des friches industrielles, l'adaptation des bâtiments industriels aux nouveaux besoins des activités mais également aux nouvelles normes et le développement de l'offre immobilière constituent des enjeux majeurs pour le développement économique et l'attractivité du territoire.

La Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut est une zone d'emploi à part entière. Elle recense près de 31 500 emplois dont près de 9 000 emplois industriels. A elle seule, la commune de Châtelleraut constitue un pôle économique de 18 351 emplois.

Avec 40,5 % de salariés dans le secteur industriel, Grand Châtelleraut est le second pôle industriel de la région Nouvelle-Aquitaine.

L'histoire industrielle de Châtelleraut a imprégné le territoire. Le constat démontre que Châtelleraut est composé d'un écosystème local agile où les établissements innovent sans cesse grâce, notamment, à l'intégration d'innovations déjà existantes sur le marché, et à une véritable culture de collaborations inter-entreprises locales ou non. C'est ainsi que l'on observe une forte capacité d'adaptation aux marchés ou de reconversions sectorielles, possibles grâce à un écosystème local de compétences fines dans les métiers de l'industrie.

Pour autant, on constate sur le territoire des difficultés d'appariement entre la main d'œuvre disponible et les besoins en recrutement des entreprises. Plusieurs raisons peuvent être avancées:

- depuis quelques années, un véritable paradoxe existe entre l'image de l'industrie, peu attractive, et la réalité de l'emploi;
- les entreprises ont des besoins similaires en termes de compétences (on constate un turnover des compétences entre certaines entreprises);
- un vivier de main d'œuvre ne disposant pas de l'ensemble des compétences attendues par les entreprises.

Ce constat doit être diagnostiqué finement dans le cadre d'une Gestion Prévisionnelle des Compétences Territoriale dont les objectifs seront:

- d'anticiper les besoins en compétences des entreprises du bassin d'emploi;
- d'appréhender les évolutions des métiers inhérentes aux mutations économiques (technologies, marchés, clients);
- d'élaborer et mettre en œuvre un plan d'action permettant d'adapter les compétences disponibles sur le territoire aux emplois proposés par les entreprises.

Sur ce dernier point, l'enjeu est décisif. En effet, la population de Grand Châtelleraut est peu qualifiée. Grand Châtelleraut est l'un des territoires néo-aquitains qui compte la plus forte proportion de non diplômés et la plus faible proportion de diplômés de l'enseignement supérieur. Les revenus productifs exportateurs sont en effet surreprésentés, la sphère productive restant importante et employant proportionnellement plus d'actifs du territoire qu'en moyenne régionale. Il en est de même des revenus sociaux : la part des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages est sensiblement plus élevée que la moyenne.

L'importance de ces enjeux est aujourd'hui accentuée par la chute des ventes de véhicules diesel. Cette crise impacte directement le bassin économique de Grand Châtelleraut, la filière automobile étant particulièrement représentée sur le bassin d'emploi. Touchés par cette crise, près de 800 salariés aux Fonderies Fonte et Saint Jean Industries Poitou sont aujourd'hui en attente de dispositifs d'accompagnement renforcés pour accompagner une nouvelle stratégie industrielle et soutenir les investissements sur ces deux sites.

Le Territoire d'industrie de Grand Châtelleraut doit être pourvu d'un plan de reconversion industrielle et d'accompagnement territorial à la mesure des enjeux de cette crise avec un soutien fort au bassin économique permettant aux sous-traitants impactés de rebondir et d'être

accompagnés si nécessaire vers une reconversion industrielle et aux salariés licenciés d'être accompagnés vers un nouvel emploi.

## **Ambitions et priorités des parties prenantes**

### **L'État**

Le Gouvernement conduit une stratégie déterminée de reconquête industrielle et de développement des territoires centrée sur les enjeux de recrutement, d'innovation, d'attractivité et de simplification.

L'État s'engage à mettre en œuvre une offre de services intégrée à destination des territoires. Sa valeur ajoutée repose sur le fait que ces outils soient portés à la connaissance des Territoires d'industrie, rapidement mobilisés et rendus flexibles pour s'adapter aux spécificités des projets portés par les Territoires d'industrie.

### **La Région Nouvelle-Aquitaine**

La Région Nouvelle-Aquitaine, responsable du développement économique, mène une politique ambitieuse afin de conforter et d'améliorer la performance et compétitivité de son tissu industriel et de positionner la Nouvelle-Aquitaine sur les filières et technologies d'avenir. Ainsi créer les conditions de développement de l'industrie sur les territoires est au cœur de la politique de développement économique et territorial de la Région. La performance industrielle et le développement endogène des territoires constituent deux piliers du Schéma régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en 2016.

La Région accompagne ainsi le développement du potentiel de recherche régional dans un objectif d'excellence et d'appui aux enjeux d'innovation du tissu industriel régional et d'anticipation des mutations technologiques, sociétales et environnementales et accompagner les opportunités économiques. Elle soutient et renforce le dispositif de transfert de technologie permettant d'une part d'accompagner les PME et ETI régionales dans leurs projets d'innovations et de transformation et d'autre part de faire émerger des start-ups renouvelant et renforcer le tissu économique régional. Elle soutient directement les projets de R&D et d'innovation au sein des entreprises, dans un objectif de différenciation et de valeur ajoutée.

La Région considère par ailleurs que les dynamiques collectives (filières ou transfilières) sont essentielles aux réussites individuelles des industriels et des territoires. Ces approches organisant des solidarités et des chaînes de valeur plus intégrées contribuent à la convergence des collaborations que la Région engage avec les territoires et des leaders économiques, et notamment dans le cadre des Territoires d'industrie.

A l'origine de l'accompagnement des entreprises vers l'« Usine du Futur » dès 2014, la Région Nouvelle-Aquitaine mène également une politique industrielle ayant pour objectifs d'améliorer la compétitivité des entreprises régionales et la modernisation de l'outil de production, en veillant à la prise en compte des enjeux du numérique, du développement durable, de la formation et du recrutement.

La Région accompagne également les entreprises à la conquête de nouveaux marchés par une action par un appui sur leur stratégie et actions à l'export.

Enfin elle développe une offre en matière de fonds propres, facteur clé pour le développement et le maintien des centres de décision des entreprises sur le territoire régional.

La Région Nouvelle-Aquitaine est par ailleurs en soutien des entreprises en difficulté et attentive au développement et au soutien des acteurs industriels de la filière automobile sur son territoire. A ce titre elle est engagée depuis plusieurs mois dans l'accompagnement des fonderies aluminium et fonte basées à Ingrandes durement touchées par la crise du diesel et le ralentissement de certains marchés internationaux. Dans ce contexte, la Région a voté dès novembre 2018 une aide de 2,9M € aux activités de fonderie fonte, sous forme de subvention et prêt public. Dans le cadre

de la procédure judiciaire en cours, la Région s'est engagée formellement à reconduire à minima cette aide auprès du repreneur qui sera désigné.

La politique contractuelle territoriale contribue par ailleurs au déploiement du SRDEII, avec une attention particulière portée au retournement économique des territoires les plus fragiles.

La Région assurant le pilotage du dispositif « Territoires d'industrie », elle recherchera la meilleure articulation avec sa politique contractuelle et mobilisera ainsi ses différents dispositifs de soutien en fonction des projets proposés.

## **Grand Châtelleraut**

Grand Châtelleraut s'investit au quotidien pour mener une politique économique ambitieuse et est un partenaire engagé aux côtés des entreprises pour chaque projet de développement. Territoire "à taille humaine", cette proximité est une force pour mobiliser de manière efficiente l'ensemble des acteurs économiques autour de projets communs: accompagner le développement des entreprises, impulser et faciliter les nouveaux projets, développer des services aux entreprises (PDIE, FTTO, économie circulaire, pépinière d'entreprises, animations économiques, mise en réseau, accueil des nouveaux salariés,...)

Les priorités de Grand Châtelleraut en matière de développement économique et plus particulièrement de soutien à l'industrie s'inscrivent autour de quatre axes:

- aménagement des sites économiques : numérique et très haut débit, retraitement des friches industrielles, appui à la reprise post-fermeture d'activités et soutien à la réhabilitation et mises aux normes, anticiper les besoins en foncier;
- soutien à l'appareil productif : améliorer la coordination de l'écosystème local, modernisation des outils et process de production;
- contribuer à la structuration et à l'animation de filières économiques et développer les synergies territoriales
- compétitivité territoriale : faire évoluer l'image de l'industrie (notamment auprès des jeunes du territoire), favoriser l'essaimage et l'incubation de jeunes entreprises, anticiper les besoins en compétences des entreprises, renforcer l'attractivité résidentielle et attirer les talents et compétences sur le territoire.

## **La Banque des Territoires - Caisse des Dépôts**

La Banque des Territoires se mobilise pour accélérer le potentiel de développement industriel des territoires. Afin de structurer les projets de développement industriel portés par les acteurs locaux lauréats du programme "Territoires d'industrie", la Banque des Territoires soutiendra les projets des territoires d'industrie, en mobilisant ses moyens de conseil, d'ingénierie et de financement, soit directement soit par l'intermédiaire des mandats qu'elle gère pour le compte de l'État.

## **Pôle Emploi**

Créé par la loi du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi, Pôle emploi est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, Pôle emploi s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins en recrutement des entreprises.

Le projet stratégique de Pôle emploi précise les engagements de l'établissement, notamment en matière d'innovation pour relever les défis du marché du travail et d'adaptation de ses services aux besoins des entreprises.

S'inscrire dans l'accompagnement des projets des territoires d'industrie rentre pleinement dans les missions de Pôle emploi. Depuis plusieurs années, sur la base d'un diagnostic territorial partagé, Pôle emploi est aux côtés des entreprises du secteur industriel du bassin d'emploi de Châtelleraut

et de l'ensemble des acteurs locaux pour proposer des solutions innovantes en matière de recrutement et de montée en compétences des ressources locales afin d'accompagner le développement économique du territoire.

## **Bpifrance**

Bpifrance favorisera l'accès des entreprises des Territoires d'industrie aux dispositifs de financement et d'accompagnement déployés par la banque, sous réserve de leur éligibilité. Bpifrance s'engagera fortement dans l'expérimentation du volontariat territorial en entreprise (VTE) qui permettra de faciliter le recrutement de jeunes diplômés des écoles de commerce et d'ingénieurs dans les PME et ETI des Territoires d'industrie.

## **Actions déjà engagées**

La contractualisation avec la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre d'un Contrat de Dynamisation et de Cohésion Territoriale, signé le 7 février 2019, pose les jalons d'une démarche partenariale orientée vers le développement de l'industrie, la capacité de réindustrialisation et la modernisation de l'appareil productif. Ce socle commun va permettre d'appuyer la stratégie de développement économique de Grand Châtelleraut.

Le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Nouvelle-Aquitaine (SRDEII) définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises. Le SRDEII définit également les orientations relatives à l'attractivité du territoire ainsi que les orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire.

La convention de mise en œuvre du SRDEII ente la Région Nouvelle-Aquitaine et le Grand Châtelleraut prévue par l'article L. 4251-18 du Code général des collectivités territoriales est rédigée et sera soumise prochainement aux instances délibérantes.

## **Engagement général des parties**

- La Région Nouvelle-Aquitaine est chargée du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale et s'engage, en articulation avec sa politique contractuelle territoriale, à mobiliser ses services et ses dispositifs existants pour accompagner les projets portés par le Territoire d'industrie;
- L'État s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et de celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie ;
- Grand Châtelleraut assure le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels ;
- Le Conseil de développement de Grand Châtelleraut contribue à l'animation de proximité de la démarche en lien avec les acteurs économiques et les élus du territoire.

## **Engagement des opérateurs de l'État**

- La Banque des Territoires – Caisse des Dépôts s'engage, en référence à la convention cadre passée avec l'État le 5 mars 2019, à accompagner le développement des territoires et des écosystèmes locaux industriels en intervenant en ingénierie, en investissement et financement et par l'intermédiaire de ses mandats.
- En ingénierie, la Banque des Territoires – Caisse des Dépôts prévoit de se mobiliser pour la mise en œuvre du programme en finançant les appuis en ingénierie à trois niveaux de maturité des projets et de réflexion des territoires d'industrie :
  - Les études à caractère général, stratégique et/ou thématique ;

- Les études de planification et de préfiguration des projets ;
- Les études dans le cadre d'un projet d'investissement identifié.
- Les crédits d'ingénierie déconcentrés dans les directions régionales de la Banque des Territoires – Caisse des Dépôts sont cofinancés à hauteur de 50% maximum, en cofinancement avec les collectivités et/ou les partenaires industriels.
- En matière d'investissement, la Banque des Territoires – Caisse des Dépôts prévoit d'intervenir en fonds propres et quasi fonds propres en tant qu'investisseur avisé sur les sujets suivants : foncier et immobilier industriel, numérique, énergie et écologie industrielle, formation, développement économique.
- En matière de financement la Banque des Territoires – Caisse des Dépôts pourra mobiliser une offre de prêts moyen/long terme (jusqu'à 40 ans) aux collectivités locales et son offre de services bancaires, lorsqu'elles seront adaptées au programme qui permet de financer des opérations diversifiées.
- Par ses mandats et sous forme d'appels à projets, la Banque des Territoires – Caisse des Dépôts mobilisera certains financements et outils du Grand Plan d'Investissement et du PIA3, dont les actions concourent aux leviers de transformation pour aller vers l'industrie du futur : développement des compétences et des qualifications (appel à projet Campus des Métiers et des Qualifications de la main d'œuvre ; appel à projets Ingénierie de formations professionnelles et d'offres d'accompagnement innovantes IFPAI), projets d'innovation territoriale (action Territoires d'Innovation).

- Pôle emploi s'engage dans :

- L'accompagnement des transitions professionnelles sur le territoire afin de répondre au mieux aux mutations économiques du territoire.
- La mobilisation du Plan d'Investissement dans les Compétences pour répondre aux besoins de formation, tant individuels que collectifs des entreprises industrielles du bassin d'emploi.
- La mobilisation de l'ensemble des prestations et mesures à sa disposition, notamment en matière de Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC) mais aussi en matière de mesures d'adaptation au poste de travail : Action de Formation préalable au recrutement (AFPR) et préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI).
- L'accompagnement des acteurs locaux sur le champ de l'attractivité territoriale en se positionnant comme porteur de solution RH en direction des entreprises (développement des compétences, recrutement, mobilité des conjoints,...).
- Les actions de recrutement, notamment au travers de procédés innovants tels que la Méthode de Recrutement par Simulation (MRS) afin de favoriser la diversité et proposer un panel de solutions le plus large possible aux besoins de recrutement des entreprises du Châtelleraudais.

- Bpifrance, partenaire, prévoit de se mobiliser, plus spécifiquement sur les engagements suivants, issus de la Convention-cadre de mobilisation pour la mise en œuvre du Programme Territoires d'industrie entre l'État et Bpifrance SA du 7 mars 2019 :

- Financer et accompagner les projets des entreprises industrielles des Territoires d'industrie sous réserve de leur éligibilité, en veillant à faciliter la lisibilité et l'accès aux solutions d'accompagnement de Bpifrance.
- Assurer un contact régulier avec les entreprises des territoires concernés pour présenter ces solutions : garantie, renforcement de la trésorerie, financement, investissement, export, innovation, accompagnement, et promouvoir l'initiative Volontariat territoriale en entreprise (VTE).

- Favoriser l'accès des entreprises des Territoires d'industrie aux Accélérateurs déployés par Bpifrance.
- Valoriser l'industrie sur l'intégralité du territoire en partenariat avec les écosystèmes locaux et les industriels notamment avec Le French Fab Tour 2019.

## Projet de plan d'actions

Le plan d'actions qui sera élaboré dans le cadre du dispositif Territoires d'industrie doit s'appuyer sur les ambitions et propositions des acteurs économiques afin d'être à la hauteur des enjeux du développement industriel du territoire de Grand Châtelleraut. Les axes ci-dessous fixent les principaux objectifs et seront développés dans le cadre du Comité de projet de Grand Châtelleraut et de l'équipe projet.

### Axe 1 – Recruter

L'enquête Besoins en Main d'Œuvre menée à l'initiative de Pôle emploi révèle que plus de la moitié des projets de recrutement sur le bassin d'emploi de Grand Châtelleraut sont jugés difficiles à pourvoir par les employeurs. Considérant le taux de chômage sur le bassin (8,4% au 3T2018) et la dichotomie entre les emplois les plus recherchés par les demandeurs d'emplois et les besoins en compétences des entreprises, l'enjeu pour le territoire est crucial.

Les leviers d'actions reposent, notamment, sur le développement d'une offre de formation adaptée aux besoins réels des entreprises du territoire et aux compétences utiles à acquérir pour intégrer les emplois à pourvoir ou maintenir en emploi (montée en compétences au sein de l'entreprise).

Une action de Gestion Prévisionnelle des Compétences Territoriale devra être menée pour identifier les besoins des entreprises, anticiper les évolutions des métiers inhérentes aux mutations économiques, identifier les compétences transférables entre les filières, et élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions permettant d'adapter les compétences disponibles sur le territoire aux emplois proposés.

L'accueil des nouveaux salariés sur le territoire doit également être accompagné dans toutes ses dimensions : attractivité du territoire pour attirer les talents, renforcement de l'offre résidentielle notamment à destination des jeunes cadres et stagiaires accueillis en entreprise, accompagnement du salarié et de sa famille, recrutement du conjoint...

### Axe 2 – Innover

Grand Châtelleraut est doté d'un système local de compétences et savoir-faire pointus assis sur 200 ans d'histoire industrielle et incrémenté par les évolutions en compétences internes aux entreprises. Cet écosystème semble être un facteur majeur du développement économique du territoire et de sa capacité d'adaptation, voire de reconversion.

Partant du postulat que les compétences historiques du territoire ont structuré son appareil productif (un savoir-faire hautement qualifié et spécialisé dans la mécanique), miser sur les compétences actuelles (agilité, créativité, adaptabilité,...) que nous serions à même de conforter ou favoriser permettrait de positionner autrement le territoire et de le tourner concrètement vers l'Industrie 4.0. (IA, réalité augmentée, fabrication additive...). Seule une connaissance fine du potentiel d'innovation permettra d'anticiper et d'accompagner une diversification cohérente et de rendre le territoire moins vulnérable face aux crises.

A l'échelle de Grand Châtelleraut, l'un des enjeux en la matière réside dans l'accompagnement des TPE/PME-PMI afin de créer un environnement favorable au développement des technologies nouvelles et inciter les entreprises à saisir l'opportunité de l'industrie du futur, et ce, notamment, en lien avec les grands groupes implantés sur le territoire (dont ils sont souvent les sous-traitants).

Toutes les croissances industrielles cherchent des relais de développement et c'est dans l'innovation que l'industrie trouvera les leviers de sa croissance de demain.

Dans ce cadre, **une première fiche action est définie et vise à déterminer la stratégie de spécialisation de Grand Châtellerauld** afin d'orienter sa stratégie de développement économique et son positionnement.

*Fiche action en annexe : « Stratégie de spécialisation territoriale : identification du gisement local de prospective et d'innovation ».*

### **Axe 3 – Attirer**

Attirer c'est aussi savoir maintenir les activités et compétences sur son territoire. Le développement endogène constitue la pierre angulaire du développement économique. Il permet de créer un écosystème fort et de donner une image dynamique du tissu économique qui, in fine, contribue à rendre le territoire attractif auprès des nouveaux investisseurs et des nouvelles entreprises. Pour ce faire, trois leviers sont à actionner:

- aménagement des sites économiques : requalifier les friches industrielles, réhabiliter les bâtiments industriels, aménager les zones d'activités économiques.

- accompagner la croissance des entreprises : développer une offre immobilière adaptée, anticiper sur les besoins en foncier, identifier les enjeux de croissance et accompagner les entreprises vers de nouveaux marchés notamment à l'international.

- mettre en œuvre une démarche de marketing territorial pour valoriser les atouts et le potentiel du territoire et faire évoluer l'image de l'industrie (donc du territoire). Cette démarche viendra également soutenir le développement économique exogène permettant d'initier une véritable démarche de prospection et d'attirer de nouvelles entreprises sur le territoire pourvoyeuses d'emplois.

### **Axe 4 – Simplifier**

L'identification des points de simplification en faveur du monde économique passe par un travail partenarial avec les industriels permettant de mettre en exergue les sujets à traiter et parvenir à formuler des solutions pragmatiques, capables de lever les freins au développement ou à l'implantation des activités industrielles.

Il importe en effet de bien saisir la nature des difficultés rencontrées par les industriels dans leur développement, qu'elles touchent aux questions environnementales, réglementaires, administratives ou à la fiscalité. Œuvrer dans une démarche de simplification nécessite de maîtriser la chaîne des difficultés exprimées. Il s'agira d'émettre des formulations de simplifications concrètes et bâties collectivement avec des propositions tangibles qui puissent réellement simplifier les démarches et agir pour impulser le développement des projets industriels.

### **Modalités de gouvernance et de pilotage de proximité du projet envisagées à l'échelle du Territoire d'industrie de Grand Châtellerauld**

- Le pilotage régional de la démarche est assuré par le Vice-Président en charge du développement économique.

Le comité de pilotage de contractualisation de Grand Châtellerauld intégrera un volet Territoire d'industrie et réunira les co-contractants, ainsi que les élus, techniciens et socio-professionnels associés au suivi du contrat de territoire. Ce comité de pilotage se réunit deux fois par an et dresse le bilan de la démarche (avancement des actions, pistes de projets complémentaires).

- Le comité de projet réunit le représentant de l'État, le représentant du conseil régional, le représentant de la Communauté d'agglomération de Grand Châtellerauld et les acteurs

industriels intéressés. Il peut associer, dans la configuration jugée la plus pertinente au plan local, les opérateurs, les réseaux consulaires, les maires des communes qui souhaitent s'engager dans la démarche, le conseil départemental et l'ensemble des acteurs publics et privés dont la mobilisation apparaît pertinente au plan local pour contribuer au projet du territoire industriel.

Le comité de projet a pour mission de définir un projet de territoire d'industrie qui sera formalisé dans un contrat. Il assurera le suivi de la mise en œuvre des engagements du contrat.

Le comité de projet est présidé par un binôme, chargé d'animer la démarche et constitué d'un élu du territoire et d'un acteur industriel ;

- Une cheffe de projet chargée de coordonner et d'appuyer les partenaires pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la démarche ;
- Une équipe projet composée des représentants territoriaux des partenaires et opérateurs et, le cas échéant, des autres partenaires.

Le territoire d'industrie aura pour référent technique au sein des services de la Région, le chargé de mission territorial (CMT) en charge du contrat de territoire piloté par la DATAR, accompagné d'un chargé de mission de la direction Performance Industrielle en charge du (des) département(s) où se trouve le territoire d'industrie.

Fait à Châtelleraut, le 19 mars 2019, en 7 exemplaires,

Le Sous-Préfet de  
Châtelleraut



**Jocelyn SNOECK**

Le Président du Conseil  
régional Nouvelle-Aquitaine



**Alain ROUSSET**

Le Président de la  
Communauté d'agglomération  
de Grand Châtelleraut



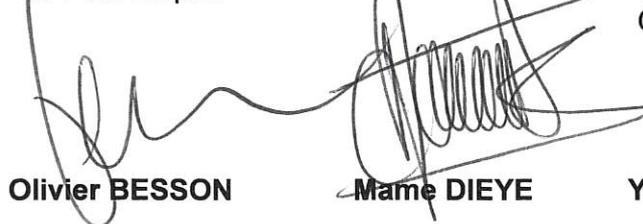
**Jean-Pierre ABELIN**

Le Directeur délégué  
de la Banque des  
Territoires



**Patrice BODIER**

Le Directeur territorial  
délégué de la Vienne  
de Pôle Emploi



**Olivier BESSON**

Le Directeur régional  
Poitiers de Bpifrance



**Mame DIEYE**

Le Président du  
Conseil de  
développement de  
Grand Châtelleraut



**Yves TROUSSELLE**



## CONTRAT DU TERRITOIRE D'INDUSTRIE LIMOGES METROPOLE ELAN 2020-2022

### ENTRE

Le « Territoire d'industrie » représenté par :

Limoges Métropole – Communauté urbaine représentée par son Président en exercice, Monsieur Jean-Paul DURET, agissant en cette qualité et à ces fins autorisées par délibération du conseil communautaire en date du 21 novembre 2019,

La communauté de communes ELAN représentée par son Président en exercice, Monsieur Bernard DUPIN, agissant en cette qualité et à ces fins autorisées par délibération du conseil communautaire en date du 6 novembre 2019.

ci-après, les « **intercommunalités** » ;

d'une part,

### ET

- La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par son Président Alain ROUSSET,
- L'État représenté par le Préfet de département et le cas échéant le Recteur,
- La Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations représenté par son directeur régional,
- Bpifrance représenté par son directeur régional,
- Pôle emploi représenté par son directeur régional,
- Business France représenté par son directeur interrégional,

ci-après, les « **partenaires publics** » ;

d'autre part,

### AINSI QUE

Les industriels :

Monsieur Charles Antoine De Barbuat, Président Directeur Général de la SAS TEXELIS,  
**Industriel référent du comité de pilotage local**

Et :

Monsieur Laurent AUROY, Président de la SAS ProtoTIG,

Monsieur Charles BERNARDAUD, Directeur du Développement de la SA à Directoire Bernardaud

Monsieur Christian FAVETTO, Directeur général de Freudenberg Joints Plats SAS

Monsieur Marc HERVE, Head of Sales PrC - Western Europe - Oerlikon Balzers,

Monsieur Régis MATHIEU, Orano - Directeur de l'établissement de Bessines  
Monsieur Mickael TILLY, Directeur général de ElringKlinger Meillor SAS  
**Représentants industriels composant le comité de pilotage local**

**L'ensemble des intercommunalités, partenaires publics et industriels sont dénommés ci-après les « signataires ».**

*Vu la délibération du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine XXX n°XXX en date du 16 décembre 2019 autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du conseil de la Communauté Urbaine LIMOGES METROPOLE n°XXX en date du 21 novembre 2019 autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération de la communauté de communes ELAN n°XXX en date du 6 novembre 2019 autorisant le président à signer ;*

*Vu la décision de l'opérateur XXX en date du XXX autorisant le représentant à signer ;*

**Il est convenu ce qui suit.**

## **Préambule**

**L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.**

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- **un principe de ciblage** visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- **un principe de gestion décentralisée**, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une **approche « du bas vers le haut »** ;

Le projet de Territoire d'industrie qui suit a été élaboré en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels. Il vise à partager un diagnostic, énoncer des ambitions et des priorités, et définir les actions concrètes les soutenant.

## **Enjeux du Territoire d'industrie**

Le territoire Limoges Métropole - ELAN a été identifié « Territoires d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018.

Les enjeux suivants ont été identifiés par les signataires :

### **1. Contexte**

Le Territoire d'Industrie Limoges Métropole - ELAN compte 236 500 habitants et regroupe :

- la Communauté Urbaine Limoges Métropole (20 communes) notamment structurée autour de la ville centre, Limoges et de son pôle urbain (Boisseuil, Chaptelat, Condat-sur-Vienne, Couzeix, Feytiat, Isle, Le-Palais-sur-Vienne, Limoges & Panazol)
- la Communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (24 communes) organisée autour de trois pôles d'équilibre (Ambazac, Bessines-sur-Gartempe & Nantiat).

187 588 personnes sont salariées sur le territoire de Limoges Métropole, soit 5 % des salariés régionaux et 5 005 personnes sur ELAN. 11 % des salariés de Limoges Métropole travaillent dans l'industrie (soit 9 910 salariés) et 24 % des salariés d'ELAN (soit 1 218 salariés) ce, malgré une baisse substantielle de l'emploi industriel sur ce territoire entre 2009 et 2014. L'industrie est donc un secteur bien présent (12 % à l'échelle du territoire d'industrie) mais encore, sous représenté par comparaison avec l'ensemble de la Région Nouvelle-Aquitaine (1857 900 salariés à l'échelle de la région soit 14 %). En revanche, le secteur de l'administration, la santé et le social est surreprésenté par rapport à l'ensemble de la Région et totalise 43 % de l'emploi sur Limoges Métropole et 38 % sur ELAN. Le CHU de Limoges apparaît d'ailleurs comme le premier employeur du territoire Limoges Métropole ainsi que les EHPAD et l'accueil hospitalier sur ELAN.

Une analyse des 5 secteurs industriels les plus représentés sur le territoire de Limoges Métropole-ELAN, montre que l'activité industrielle se construit principalement autour d'un tissu manufacturier spécialisé dans les équipements électriques (Legrand, Schneider Electric, KIT Electric) et les industries agroalimentaires (notamment avec Madrange, CV Plainemaison, Laiterie des Fayes, SOMAFER). Viennent ensuite la fabrication de produits en caoutchouc et plastiques (Freudenberg, ElringKlinger, Plast Avenir, Starplast) ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques, qui intègrent le travail de la céramique et du verre (Bernardaud, Valeo, GBM, Haviland, Geberit, Oerlikon Balzers) et Orano au titre des industries extractives. Le secteur du travail du bois (hors 1<sup>ère</sup> transformation), de l'industrie du papier et de l'imprimerie (LIMA, MAQPRINT, Flexocolor, DISA...) sont également bien présents sur le territoire.

Par ailleurs, l'économie locale peut également compter sur un tissu industriel diversifié qui va de la fabrication d'équipements pour les véhicules (avec Texelis, Valeo, ex-Steva, ElringKlinger), à la santé (Catalent, Sequens, Algade, Orano) et qui maintiennent le territoire dans un cycle de développement positif.

On retrouve ainsi 6 entreprises industrielles au sein des 40 plus importants employeurs de notre territoire (Legrand, Madrange, Texelis, Valeo, Freudenberg, ElringKlinger) parmi lesquels la seule entreprise du CAC 40 qui a son siège en Nouvelle-Aquitaine, Legrand.

Le territoire Limoges Métropole - ELAN dispose d'un potentiel d'innovation important, notamment centré autour de la technopole Ester, terreau de Start Up reconnues et lieu de ressources et d'échanges rendus possibles par les pôles de compétitivité (Pole européen de la Céramique et ALPHA RLH) et clusters (Pole Environnement Nouvelle Aquitaine, Invivolim, Odeys, ALIPTIC, ...) qui contribuent au développement économique du territoire.

En effet, le Parc d'activités d'ESTER participe à la création et l'essor des projets innovants et de haute technologie en offrant aux porteurs de projets, chefs d'entreprises, chercheurs, étudiants... les meilleures conditions de développement. Il réunit sur un même site le monde de l'industrie (grands groupes, PME et startup), de la recherche (laboratoires, centres de transfert) et de la formation, afin d'en déployer les synergies et de construire un esprit de réseau basé sur les collaborations et les partenariats.

Ester comptait, en 2018, 186 raisons sociales dont 135 entreprises, 2 800 emplois et 800 étudiants au sein de l'école d'ingénieurs. Le Parc est soutenu par un ensemble de dispositifs spécialisés dans l'accompagnement et le conseil en création d'entreprises, et en ingénierie de l'innovation : incubateur technologique, société de capital-risque, BPI...

---

<sup>1</sup> Données UIMM 2018

## 2. Défis de notre territoire

Les enjeux de notre Territoire d'Industrie sont d'accompagner l'évolution de notre tissu économique productif tout en créant les conditions d'émergence de nouvelles activités et de renforcer les liens entre territoire et entreprises et entre les entreprises :

- *Affirmer notre identité industrielle.*

A la différence d'autres territoires de Nouvelle Aquitaine comme Cognac, par exemple, où l'ensemble de l'économie locale est centré autour de l'activité spiritueux, notre territoire dans son ensemble pourrait faire corps autour d'une identité industrielle redéfinie et réaffirmée, où se développerait la fierté de produire en France et en Nouvelle-Aquitaine.

Les espaces dédiés à l'activité industrielle sont également quelquefois peu visibles (ex zone où sont implantées Texelis, Arqus et Cogemacoustic avec plus de 500 emplois). De même, si le territoire ELAN est dynamisé par deux pôles « industriels », l'un à Bessines sur Gartempe (avec Orano, Somafer et ex-Stéva), l'autre à Chamboret/Nantiat (avec Freudenberg et ErlingKlinger), il ne porte pas non plus une réelle unité industrielle.

Aussi, le programme Territoires d'Industrie est l'occasion de reconnaître une identité industrielle forte de nos métiers et de nos savoir-faire, liée à un marketing territorial lisible et dédié, en appui des filières d'excellence et, en lien, avec le potentiel de recherche et de formation.

- *Renforcer l'attractivité de notre territoire en dépassant son enclavement*

Le SRADETT relève dans le cadre de son diagnostic des situations d'enclavement territorial, en particulier, dans le cas de Limoges. En effet, l'enjeu territorial repose sur un maintien et une amélioration de la qualité de l'offre (RN 141 et RN 147 en particulier) et un développement de services complémentaires au maillage existant. De plus, les liaisons aériennes jouent un rôle de désenclavement d'autant plus face à l'absence de liaisons ferroviaires à grande vitesse. Pour les entreprises industrielles qui travaillent majoritairement au national et à l'export, il est en effet très difficile de faire venir les clients et des prospects sur le territoire.

Dès lors plusieurs enjeux sont partagés sur le territoire : le besoin d'une liaison ferroviaire vers Paris fiable et connectée, une connexion ferroviaire/routière vers Poitiers voire Angoulême pour favoriser le lien rapide vers les aéroports internationaux, et un enjeu marqué pour les connexions Est/Ouest qui traversent l'A20, nœud routier stratégique pour ELAN et Limoges Métropole. Il s'agirait également d'assurer la continuité de la maintenance de cet axe qui dessert chaque jour de nombreuses entreprises et de garantir la gratuité de cet axe.

Enfin, un hub vers les aéroports d'Orly, de Londres et de Lyon a été mis en place avec l'appui des collectivités locales à des prix compétitifs. Il s'agit d'une belle opportunité pour les entreprises et pour le territoire sur laquelle pourrait s'appuyer certaines actions de Territoires d'Industrie, pour compenser l'absence de liaisons directes vers Roissy.

Dès lors, les priorités de la démarche Territoires d'Industrie s'inscrivent pleinement dans le cadre de ces enjeux qui visent à faciliter la circulation des biens et des hommes et de développer les réseaux de communication.

- *Favoriser le recrutement et la formation des hommes et des femmes :*

Le territoire doit faire face à des besoins prégnants de formations mutualisées et personnalisées, agiles, adaptées aux évolutions actuelles et futures des métiers de l'industrie.

Il s'agit donc d'une part, d'attirer des profils d'intérêt formés ou non mais également leurs familles en présentant un territoire porteur d'opportunités (emploi du conjoint, implantation de la famille dans un environnement favorable, ...) où le métier industriel est valorisé (salaires attractifs, innovation, ...). D'autre part, un enjeu important réside dans le fait d'offrir des

conditions de réalisations professionnelles aux personnes formées dans des enseignements d'excellence et de favoriser ainsi le lien entre la formation et l'emploi et éviter la « fuite » des talents. Cet enjeu s'inscrit dans la continuité d'un modèle de partenariat public-privé autour de la formation assez unique en France (lien organisation professionnelle et rectorat).

Cela passe notamment par la promotion d'une vision actualisée et attractive de l'industrie, et ce, le plus tôt possible en mobilisant par exemple les acteurs de la culture scientifique, technique et industrielle. Il s'agirait également de contribuer à construire et à donner des outils aux acteurs de la formation et de l'orientation pour séduire les nouveaux publics.

Enfin, il est également nécessaire de conforter la structure de l'université au plan régional et de lui donner une visibilité nationale et internationale.

- *Mobiliser plus d'innovation pour permettre aux entreprises d'anticiper les évolutions industrielles*

Il s'agit de capitaliser sur les laboratoires de l'Université de Limoges pour, d'une part, conforter 3 filières d'excellence au fort potentiel d'innovation – Electronique, photonique, hyperfréquences, Céramique et matériaux avancés, Cycle urbain de l'eau – et faciliter le « ressourcement » des entreprises du territoire ; et, d'autre part, faire émerger les filières de demain (santé humaine, animale et végétale, développement durable...).

Il s'agit également de faire prendre conscience qu'il existe d'autres formes de valorisation des ressources générées par l'activité industrielle (peu ou mal exploitées), mais créatrices de valeur.

### **3. Ambitions et priorités**

Afin de répondre à ces 4 défis, plusieurs grands objectifs stratégiques de développement ont été identifiés :

- Promouvoir et développer une identité industrielle forte au service de l'attractivité du territoire et du développement local
- Favoriser le continuum formation initiale et continue et industrie
- Apporter une meilleure visibilité à l'emploi industriel et attirer des talents
- Maintenir, attirer et développer les entreprises
- Soutenir le développement d'une industrie durable
- Soutenir le développement des productions locales - IAA / Bois

### **4. Actions déjà engagées**

Des actions ont déjà été engagées par les signataires pour accompagner le territoire dans ses ambitions et priorités énoncées ci-dessus, dont certains sont présentés ci-dessous :

#### **4.1 L'identité industrielle, le développement local et l'attractivité**

Limoges Métropole a souhaité faire appel à un prestataire spécialisé pour réaliser une étude permettant d'appréhender son positionnement économique et d'analyser, dans une démarche prospective, les besoins des entreprises en matière d'offre foncière et immobilière.

Cette étude réalisée par Argo&Siloe (Lyon) en deux phases (2016-début 2017), a permis d'identifier et de prioriser les opérations d'extension ou de requalification des parcs d'activités du territoire et de juger de l'opportunité de création de nouveaux sites d'accueil à destination des entreprises.

Cette étude a notamment permis d'identifier des attentes des industriels autour de la :

- Requalification des parcs d'activités, pour optimiser les accès à la zone et retraiter les signalétiques ;
- Mise en œuvre de programmes immobiliers d'entreprises de type ateliers,
- Démarche marketing à appuyer pour « Venir travailler à Limoges... »
- Nécessité de créer des quartiers économiques proposant de la cohérence en termes d'activités

Validé par le SCOT, il sert de base à la définition du schéma d'accueil des parcs d'activité dont les premiers éléments confortent les programmes inscrits dans le présent contrat, notamment les hôtels d'entreprises et le tiers lieu. La Communauté de communes ELAN vient par ailleurs, d'entreprendre la réalisation d'un schéma d'accueil d'activités économiques à l'échelle de son territoire afin d'assurer la qualification, la structuration et le développement de son offre économique territoriale et de la rendre ainsi plus attractive et compétitive. Dans ce cadre, plusieurs aspects sont étudiés, notamment les besoins en termes d'accueil d'entreprises et de mobilité.

En parallèle, la Communauté Urbaine Limoges Métropole a conclu avec l'EPF une convention cadre afin de conduire sur le long terme une politique foncière active sur le territoire communautaire. Il s'agit de répondre aux objectifs d'optimisation de l'utilisation du foncier et de la résorption des friches industrielles.

Cette dynamique globale confirme notre volonté d'affirmer notre identité industrielle, de définir une stratégie de marketing territorial lisible qui l'accompagne mais également de proposer une offre immobilière adaptée aux besoins des entreprises industrielles sur Limoges Métropole et ELAN.

Elle s'est déjà traduite opérationnellement par :

- La mise en œuvre d'une ingénierie dédiée à la signalétique des parcs, qui mène également à une démarche spécifique autour de la zone désormais dénommée Limoges Ester-Arsenal (qui héberge notamment Texelis, Cogemacoustic, Arquus, Innodex) autour de plusieurs leviers.
- La création d'une plateforme immobilière avec la CCI de Limoges et l'ensemble des agences immobilières du territoire pour identifier et promouvoir les opportunités à destination des porteurs de projets, laquelle sera présentée en décembre 2019, à l'occasion du Salon professionnel SIMI, à Paris.

De même, la Communauté de Communes ELAN propose un service gratuit de recensement de l'offre immobilière et foncière économique en vue de promouvoir les opportunités d'installations économiques à saisir sur son territoire et de faciliter la mise en relation avec de futur-e-s acquéreurs, acquéreuses ou locataires. La Communauté de Communes n'intervient pas dans la négociation commerciale et ne se substitue pas aux agences immobilières et offices notariaux. Les offres publiées sont communiquées par et sous la responsabilité des propriétaires ou des organismes chargés de leur commercialisation.

- La création d'une ressource humaine dédiée au marketing territorial et la participation à l'organisation d'actions de promotion de l'industrie comme le 1<sup>er</sup> Tour de France de l'Innovation dans les Territoires d'Industrie organisé par l'AVRUL le 3 octobre 2019,
- La volonté de requalifier les entrées de ville, en particulier celle des Casseaux, avec d'un projet totem autour d'un savoir-faire manufacturier identitaire, la céramique et les arts du feu,

- La volonté de renforcer l'ancrage et le développement de l'aéroport par la mise en place d'une liaison directe en bus entre l'aéroport de Limoges-Bellegarde et la gare de Limoges Bénédictins. Une étude de faisabilité est en cours auprès de la STCLM,
- Le lancement d'une étude sur les nouvelles formes de mobilité, en vue de créer un Living Lab (qui complètera les travaux conduits par la société de transports de Limoges Métropole) et de développer des expérimentations sur le territoire. Dans ce cadre, une délégation a étudié en septembre 2019 les bonnes pratiques développées au Québec afin d'envisager leur déploiement,
- L'aménagement d'une voie verte sur l'avenue Benoit Frachon qui dessert ESTER Technopole
- La mise en place de dispositifs d'aides destinés notamment aux entreprises industrielles afin de leur permettre de s'installer (aide à l'immobilier) ou de développer leurs activités (accès au numérique THD par la fibre optique).

#### **4.2 Le continuum formation initiale et continue au service de l'industrie**

La Communauté Urbaine accompagne la définition de la stratégie immobilière de l'Université de Limoges qui vise à créer 4 quartiers d'innovation thématiques autour de la recherche, de la formation et de l'entreprenariat ainsi que trois projets structurants :

- Sur Marcland : OMEGA Health, site sur lequel Limoges Métropole porte un projet d'aménagement urbain très ambitieux qui se caractérise notamment par la desserte en transports en commun (Bus à Haut Niveau de Services – BHNS). En accord avec l'Université et le CHU, Limoges Métropole souhaite enrichir le projet OMEGA HEALTH, et favoriser l'accueil d'entreprises du domaine de la santé humaine, animale, et végétale dans un environnement adapté à une activité industrielle.
- Sur ESTER : INSA, projet soutenu officiellement par Limoges Métropole (courrier en date du 4 juillet 2019) et PHINOA, dont la première concrétisation est le Centre de ressource pour le traitement de surface, qui accueillera la plateforme SAFIR et le CITRA. Ce projet, sous maîtrise d'ouvrage Limoges Métropole (délibération du 26 septembre 2019) va connaître un début d'exécution dès 2019.

Par ailleurs, la consolidation du capital humain étant un des défis majeurs du Territoire d'industrie Limoges - ELAN, l'accueil du nouveau centre de formation de l'UIMM est déterminant pour développer la performance et la compétitivité des entreprises. Cette Fabrique vise à maintenir le niveau de compétences dans les métiers industriels et surtout à anticiper les mutations et les nouveaux métiers. Pour soutenir cette initiative structurante pour ses entreprises, Limoges Métropole étudie actuellement des offres foncières sur ESTER, afin que le centre soit au cœur d'un écosystème performant et qui irrigue l'ensemble du Territoire d'Industrie.

Cette politique s'appuie sur l'accompagnement d'une diffusion de la Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI) auprès du jeune public, afin de faire découvrir les opportunités de l'industrie. En ce sens, Limoges Métropole soutient depuis 2019 l'association Recreasciences et souhaite l'associer étroitement au projet de Cité Industrielle de la Céramique et des Arts du Feu.

#### **4.3 Le développement des entreprises par l'innovation**

Devant le besoin d'innover en permanence, le territoire d'industrie souhaite se différencier par sa capacité à fédérer ses acteurs et initier une démarche collective. S'appuyant sur ses ressources (laboratoires, entreprises, technopole ESTER, filières d'excellence, ...), ses compétences propres, et ses habitants. Elle doit donc se doter d'un cadre pour donner un sens à son action. Par délibération du 15 mars 2018, Limoges Métropole a adopté une convention de partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Ainsi,

la communauté urbaine a répondu aux objectifs de l'orientation 4 du SRDEII qui visent à accélérer le développement des territoires par l'innovation. Dans ce cadre, plusieurs ambitions avaient été ciblées parmi lesquelles, par exemple, le soutien à la création et au développement d'activités innovantes en lien avec ses filières d'excellence (matériaux céramiques, électronique/hyperfréquence, eau), ou la mise en œuvre du programme French Tech.

Dans le prolongement de cette démarche, Limoges Métropole, a validé, le 23 mai 2019, le principe de définir une stratégie d'innovation territoriale fédératrice qui mobilise les acteurs du territoire et qui permette d'ancrer la dynamique d'innovation dans la durée.

Elle permettra d'encadrer dès 2020, le soutien des programmes de soutien à l'enseignement supérieur recherche, mais également de développer des programmes d'innovation en lien avec ses compétences (déchets transports, eau, ...) et avec les industriels et les citoyens.

De même, ESTER se positionne désormais comme un acteur majeur de l'accueil et de l'accompagnement des projets de création ou de développement d'entreprises. Dès lors, le territoire a souhaité créer et mettre en œuvre un accompagnement individuel et personnalisé. Chaque porteur de projet innovant, disposera dès 2020 d'un référent professionnel dont une des missions sera de travailler sur le parcours immobilier de l'entreprise, de l'incubation, jusqu'à son implantation durable sur le territoire, en passant par son accueil dans un hôtel d'entreprises industrielles.

#### **4.4 La transition énergétique et le développement des productions locales**

Pour répondre à ces enjeux, Limoges Métropole et ELAN élaborent leur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), depuis 2017 pour l'un et depuis 2018 pour l'autre.

Dans ce cadre, et notamment dans un souci d'offrir une réponse adaptée aux besoins de mobilité des salariés, Limoges Métropole a lancé un projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), tout électrique et en site propre. L'objectif est notamment de renforcer l'attractivité urbaine, économique et environnementale du territoire. Plus globalement, cela suppose pour le territoire de s'inscrire dans une réflexion autour des nouvelles formes de mobilité, pour laquelle un projet de living lab est à l'étude.

De plus, le développement des énergies renouvelables (EnR) constitue un enjeu déterminant du PCAET. C'est la raison laquelle, Limoges Métropole poursuit son engagement dans une dynamique d'Ecologie Industrielle Territoriale.

De même, la Communauté Urbaine porte un programme alimentaire territorial qui regroupe l'ensemble des initiatives locales visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs. A l'occasion du renouvellement de son programme d'actions (2020-2022), le Programme Alimentaire Territorial (PAT) sera élargi en termes de périmètre à ELAN et en termes de thématiques cibles pour prendre en compte la dimension industrielle.

ELAN a initié, dès 2009, une plateforme de production de compost à partir de déchets organiques et de cendres issues de réseaux de chaleur, labellisée Pôle d'Excellence Rurale par l'Etat, sur la zone d'activité Occitania à Bessines-sur-Gartempe. Ce projet a été développé en partenariat avec SEDE Environnement, aujourd'hui propriétaire de la plateforme.

Parallèlement, la Communauté de communes réétudie la faisabilité de création d'un méthaniseur sur un terrain jouxtant les zones d'activités Occitania, Trifoulet et La Croix du Breuil à Bessines sur Gartempe. Ce projet a fait l'objet d'une étude préalable, réalisée en 2014, qui a confirmé sa viabilité. Le foncier ayant été identifié, ce projet peut désormais être relancé.

## Article 1. Objet du contrat

Les signataires s'accordent sur des interventions coordonnées pour conforter efficacement et durablement les ambitions de reconquête industrielle et de développement du Territoire d'industrie Limoges Métropole ELAN

Le présent contrat (« le **contrat** ») a pour objet de décrire l'intention des parties de s'inscrire dans cette démarche et précise leurs engagements réciproques.

Il définit les modalités de mise en œuvre de leurs interventions, le plan d'actions concerté pour la mise en œuvre du projet de territoire, ainsi que les modalités de pilotage et de suivi de la démarche.

## Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent collectivement pour la réussite du contrat :

La **Région Nouvelle-Aquitaine**, chargée du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale, assure le déploiement de ses politiques régionales en matière de développement économique, de formation professionnelle initiale et continue, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du Territoire d'industrie, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier. Elle anime la démarche sur son périmètre régional.

La Région Nouvelle-Aquitaine mène une politique ambitieuse afin de conforter et d'améliorer la performance et compétitivité de son tissu industriel et de positionner la Nouvelle-Aquitaine sur les filières et technologies d'avenir. Elle est à l'origine de l'accompagnement des entreprises vers l'« Usine du Futur » depuis 1998. La performance industrielle et le développement endogène des territoires constituent deux piliers du Schéma régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en 2016.

La Région Nouvelle-Aquitaine accompagne ainsi le développement du potentiel de recherche régional dans un objectif d'excellence et d'appui aux enjeux d'innovation du tissu industriel d'anticipation des mutations technologiques, sociétales et environnementales et d'accompagnement des opportunités économiques. Elle soutient directement les projets de R&D et d'innovation au sein des entreprises, dans un objectif de différenciation et de valeur ajoutée.

La Région Nouvelle-Aquitaine considère par ailleurs que les dynamiques collectives (filières ou transfilières) sont essentielles aux réussites individuelles des industriels et des territoires. Ces approches organisant des solidarités et des chaînes de valeur plus intégrées contribuent à la convergence des collaborations que la Région engage avec les territoires et des leaders économiques.

La politique contractuelle territoriale de la Région Nouvelle-Aquitaine contribue par ailleurs au déploiement du SRDEII, avec une attention particulière portée au retournement économique des territoires les plus fragiles. En tant que pilote du dispositif « Territoires d'industrie », la Région recherchera la meilleure articulation avec sa politique contractuelle.

L'**État** s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie, à assurer la mise en œuvre territoriale des 17 engagements nationaux annoncés par le Premier ministre et des engagements complémentaires ultérieurs, à désigner au sein de ses services un référent chargé d'assurer le

suivi de la démarche, la mobilisation des services et des opérateurs de l'État sollicités sur les projets de territoires en cohérence avec les politiques de développement industriel nationale et territoriale ;

Les **intercommunalités** assurent le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels. Elles définissent leurs enjeux du territoire, leurs ambitions et priorités ; mobilisent les moyens nécessaires pour co-construire un projet de Territoire d'industrie et assurer un pilotage local réactif ; s'engagent à soutenir les actions issues des orientations stratégiques du contrat. Elles désignent un représentant chargé conjointement avec un industriel d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

Les **Industriels** ont participé à l'élaboration du diagnostic du Territoire d'industrie et ont co-construits les actions proposées. Les représentants sont chargés de participer conjointement avec des élus pour animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

Les **opérateurs publics et autres partenaires signataires** s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions qui seront soumises par les collectivités ; à étudier, en tant que de besoin, l'adaptation de leurs modes d'intervention, dans le respect des principes en vigueur, pour accompagner au mieux les actions identifiées dans le projet du Territoire d'industrie ; à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées ;

### **Article 3. Modalités de gouvernance et de pilotage local du projet**

Pour assurer le pilotage efficace du projet, les partenaires s'engagent à mettre en œuvre une organisation coordonnée s'appuyant sur :

- Une instance locale chargée du pilotage et du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet et du contrat, composée du Vice-Président Economie de chaque EPCI, et de 6 représentants industriels ;
  - o Pour ELAN – :
    - Monsieur Alain AUZEMERY, Vice-Président de la Communauté de communes ELAN
    - Monsieur Régis MATHIEU, Orano - Directeur de l'établissement de Bessines
    - Monsieur Mickael TILLY, Directeur général de ElingKlinger Meillor SAS
    - Monsieur Christian FAVETTO, Directeur général de Freudenberg Joints Plats SAS
  - o Pour Limoges Métropole :
    - Monsieur Gaston CHASSAIN Vice-Président de Limoges Métropole en charge de l'Economie
    - Monsieur Charles Antoine de BARBUAT – PDG de Texelis
    - Monsieur Laurent AUROY, Président de la SAS ProtoTIG,
    - Monsieur Charles BERNARDAUD, Directeur du Développement de la SA à Directoire Bernardaud
    - Monsieur Marc HERVE, Head of Sales PrC - Western Europe - Oerlikon Balzers,
- des chefs de projet chargés de coordonner et d'appuyer les partenaires pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du présent contrat :
  - o Pour ELAN : Delphine LATHIERE, Responsable du Pôle Développement économique Contractualisation – Fonds européens

- Pour Limoges Métropole : Fanny DUBAN, Directrice Développement Economique
- une équipe projet composée des référents des pôles compétents des EPCI

Ils s'accordent sur :

- des modes de collaboration entre les services des intercommunalités;
- la fréquence des réunions de l'instance locale et l'établissement de leur ordre du jour ;
- le suivi de la mise en œuvre des engagements et le lien avec le comité de pilotage régional ;
- les moyens et étapes prévues pour la communication du projet et le suivi de la démarche par la population et les autres acteurs du territoire.

#### **Article 4. Plan d'actions**

Le Territoire d'Industrie Limoges Métropole Elan propose de co-construire plusieurs actions avec la Région, l'Etat et les opérateurs en lien avec les 4 objectifs stratégiques cités ci-dessus, et en cohérence avec les axes « Innover, Recruter, Attirer, Simplifier ».

- **Promouvoir et développer une identité industrielle forte au service de l'attractivité du territoire et du développement local :**
  - Cité de la Céramique industrielle et des Arts du Feu
  - Mobilité au bénéfice des entreprises industrielles
  - Centre de ressources pour le traitement de surface
- **Favoriser le continuum formation initiale et continue/ Industrie :**
  - Fabrique de l'Industrie – AGIL
  - Portail mutualisé demande et offre de stagiaires
- **Apporter une meilleure visibilité à l'emploi industriel et attirer des talents**
  - Stratégie de marketing territorial : « Limoges Métropole –Elan : Territoires de réussite industrielle »
- **Attirer des entreprises, les maintenir et les développer :**
  - **Attirer des entreprises grâce à une offre de recherche et de transfert accessible et mobilisable et à un environnement d'accueil adapté : Il s'agit d'une fiche unique regroupant 5 sous actions :**
    - Hôtel d'entreprises industrielles innovantes (ESTER) "incubateur de PME industrielles"
    - Hôtel d'entreprises sur la zone d'activité du Trifoulet à Bessines-sur-Gartempe
    - Pôle d'affaires intégrant un tiers lieu sur le site de Muret à Ambazac
    - Qualification de l'accueil d'entreprises
  - **Soutenir le développement d'une industrie durable**
    - Ecologie Industrielle Territoriale

Le plan d'actions est décliné autour des axes structurants pour le territoire d'industrie. Il est présenté sous forme de tableau annexé au contrat.

Chaque action fera l'objet d'une instruction par l'ensemble des partenaires et des opérateurs publics concernés et signataires du présent contrat. Chaque action devra faire l'objet d'une instruction propre à chaque partenaire et opérateur qui interviendra sous réserve de l'éligibilité à ses dispositifs, de l'accord de ses instances délibératives et de ses disponibilités d'enveloppe.

Le plan d'actions est segmenté en deux catégories :

- Des **actions structurantes**, pour lesquelles l'éligibilité à des dispositifs de soutien a été validée et sur lesquelles une part substantielle des financements a pu être sécurisée par l'engagement de financeurs
- Des **actions en amorçage**, pour lesquelles le travail d'éligibilité et de précision des financements reste à effectuer

Parmi l'ensemble de ces actions, les signataires du présent contrat souhaitent tout particulièrement mettre en valeur les actions suivantes :

<b>Actions structurantes</b>		
<b>Intitulé de la fiche action</b>	<b>Numéro de l'action</b>	<b>Financement régional (oui-non)</b>
<b>AXE 1 RECRUTER</b>		
Fabrique de l'Industrie – AGIL	<b>FA3</b>	<b>OUI</b>
Portail mutualisé demande et offre de stagiaires	<b>FA4</b>	<b>OUI</b>
<b>AXE 2 ATTIRER</b>		
Cité de la Céramique industrielle et des Arts du Feu	<b>FA1</b>	<b>OUI</b>
Mobilité au bénéfice des entreprises industrielles	<b>FA2.1</b>	<b>OUI</b>
Expérimenter la mobilité hydrogène sur le territoire	<b>FA2.2</b>	<b>OUI</b>
Stratégie de marketing territorial : « Limoges Métropole –Elan : Territoires des réussites industrielles »	<b>FA5.1</b>	<b>OUI</b>
Hôtel d'entreprises industrielles innovantes (ESTER) "incubateur de PME industrielles"	<b>FA6.1</b>	<b>OUI</b>
Hôtel d'entreprises sur la zone d'activité du Trifoulet à Bessines-sur-Gartempe	<b>FA6.2</b>	<b>OUI</b>
Création d'un pôle d'affaires intégrant un tiers-lieu sur le site de Muret à Ambazac	<b>FA6.3</b>	<b>OUI</b>
<b>AXE 3 INNOVER</b>		
Centre de ressources pour le traitement de surface	<b>FA7</b>	<b>OUI</b>
Ecologie Industrielle Territoriale	<b>FA8</b>	<b>OUI</b>

Par ailleurs, l'instance locale de pilotage a validé le principe de poursuivre l'ingénierie de nouvelles fiches actions qu'elle a d'ores et déjà identifiées, mais qui ne sont pas encore matures. Celles-ci seront soumises au Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, à l'Etat et aux opérateurs publics, conformément aux dispositions de l'article 5.

<b>Actions en amorçage</b>		
<b>Intitulé de la fiche action</b>	<b>Numéro de l'action</b>	<b>Observations Région</b>
<b>AXE 1 RECRUTER</b>		
Déploiement de la plateforme de formation PYLA (Centre de formation optique et laser du Pôle de compétitivité Route des Lasers) sur Limoges Métropole ELAN	<b>FA10</b>	
Création d'une offre de formation et de maintenance sur le site de l'aéroport	<b>FA11</b>	<b>Contribution annuelle régionale au SMALB d'un montant de 3,1M€</b>

<b>AXE 2 ATTIRER</b>		
Faciliter les transactions entre le Royaume Uni et le Territoire d'Industrie dans le cadre du Club régional des ETI	<b>FA5.2</b>	<b>Action à construire dans le cadre du Club des ETI</b>
Qualification de l'accueil d'entreprises	<b>FA6.4</b>	
Création d'un Biopark sur le site Marcland dans le prolongement du projet OMEGA HEALTH	<b>FA6.5</b>	
Déploiement du Centre régional d'innovation en Silver Economie sur le territoire d'industrie	<b>FA6.6</b>	
<b>AXE 3 INNOVER</b>		
Soutenir le développement des productions locales : <input type="checkbox"/> Développer un Programme Alimentaire Territorial (PAT) élargi en termes de périmètre à ELAN en s'appuyant sur le PAT existant de Limoges Métropole, mais également en termes de thématiques pour prendre en compte la dimension industrielle <input type="checkbox"/> Projets de gestion des déchets industriels des IAA par méthanisation en particulier	<b>FA9</b>	
Projet d'accélérateur territorial à destination des entreprises innovantes en complément des initiatives existantes	<b>FA6.7</b>	

#### **Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général du contrat**

Le présent contrat est établi pour une durée de 3 ans.

Hormis l'expression des enjeux et des ambitions, il est conçu sur la base d'actions concrètes qui en sont les éléments constitutifs essentiels. Il peut ainsi évoluer de manière itérative ou progressive permettant d'initier la contractualisation par les actions les plus mûres puis de l'enrichir par amendements, avenants ou annexes avec de nouvelles actions pour qu'il couvre l'entièreté du Territoire d'industrie concerné et des priorités identifiées.

Toute évolution de l'économie générale du contrat sera soumise à approbation préalable des signataires. De même une telle évolution ou l'évolution d'une action structurante ou qui a des conséquences sur d'autres actions pourra nécessiter une validation du comité de pilotage régional.

Autant que de besoin, les signataires se rapprocheront en vue de la contractualisation de nouvelles actions concernant une ou plusieurs intercommunalités.

Les signataires peuvent proposer l'ajout ou la modification d'une action. Après analyse de la proposition, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les signataires concernés s'engageront réciproquement par la signature d'un avenant au présent contrat modifiant le tableau des actions.

La suppression d'une action peut aussi être proposée et validée dans les mêmes conditions.

La durée du contrat pourra être prorogée par accord des parties.

## Article 6. Suivi et évaluation

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement et transmis au comité de pilotage régional. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacune des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de sa mise en œuvre, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagées, est présenté et transmis au comité de pilotage régional.

Le comité de pilotage régional pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement et le cas échéant une évaluation intermédiaire.

Cette évaluation intermédiaire et finale s'inscrira dans le cadre d'une grille d'analyse et d'indicateurs qui sera mise à disposition par les partenaires nationaux.

## Article 7. Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de XXX.

Fait à XXX le XX XX 2019, en 8 exemplaires

La Communauté Urbaine Limoges Métropole	La Communauté de communes ELAN
La Région Nouvelle-Aquitaine	L'État
La Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations	BPI France
Pôle emploi	Business France

\*\*\*

Annexe :

- Tableau des actions





niort agglo  
Agglomération du Niortais



## CONTRAT DU TERRITOIRE D'INDUSTRIE DU NIORTAIS ET HAUT VAL DE SEVRE 2020-2022

### ENTRE

Le « Territoire d'industrie » du Niortais – Haut Val de Sèvre représenté par :

- La communauté d'agglomération NIORT AGGLO représentée par M. Jérôme BALOGE
- La communauté de communes Haut Val de Sèvre représentée par M. Daniel JOLLIT

ci-après, les « **intercommunalités** » ;

d'une part,

### ET

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par son Président Alain ROUSSET,

L'État représenté par le Préfet de département et le cas échéant le Recteur,

La Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations représenté par son directeur régional,

Bpifrance représenté par son directeur régional,

Pôle emploi représenté par son directeur régional,

Business France représenté par son directeur interrégional,

ci-après, les « **partenaires publics** » ;

d'autre part,

### AINSI QUE

Les industriels, représentés par

M. Nicolas POUVREAU, Directeur Général de Canamétal ;

M. Louis-Marie BELLOT, Président de Bellot Minoteries

Les partenaires économiques et industriels,

ci-après, les « **partenaires économiques et industriels** » ;

**L'ensemble des intercommunalités, partenaires publics, partenaires économiques et industriels sont dénommés ci-après les « signataires ».**

*Vu la délibération du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine n°XXX en date du 16 et 17 décembre 2019 autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du conseil de l'agglomération Niort Agglo n°XXX en date du 18 novembre 2019 autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du conseil de la Communauté de communes Haut Val de Sèvre en date du 25 septembre 2019 autorisant le président à signer ;*

*Vu la décision de l'opérateur XXX en date du XXX autorisant le représentant à signer ;*

**Il est convenu ce qui suit.**

## **Préambule**

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- **un principe de ciblage** visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- **un principe de gestion décentralisée**, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une **approche « du bas vers le haut »** ;

Le projet de Territoire d'industrie qui suit a été élaboré en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels. Il vise à partager un diagnostic, énoncer des ambitions et des priorités, et définir les actions concrètes les soutenant.

## **Enjeux du Territoire d'industrie**

Situé à l'extrémité sud-ouest des Deux-Sèvres, le territoire est composé de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre. Il compte 150 355 habitants pour 59 communes et couvre une superficie de 1 164 km<sup>2</sup>.

Le territoire bénéficie d'un positionnement géographique stratégique, à l'interface de deux Régions et à proximité de villes moyennes, La Rochelle et Poitiers. Il dispose par ailleurs d'excellentes dessertes autoroutières et ferroviaires l'inscrivant à moins de 2 heures de Paris et le reliant à la façade Atlantique.

Par leur proximité géographique, la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre génèrent quotidiennement un flux important d'actifs. Ainsi, 73% des actifs sortants du Haut Val de Sèvre vont travailler sur la CAN et 33% des actifs entrants en Haut Val de Sèvre proviennent de la CAN.

Le taux d'activité du territoire (76.7%) est nettement supérieur à ceux de la Région (73.6%) et de la France métropolitaine (70,8%). Il témoigne d'un réel dynamisme et d'une forte attractivité économique de la zone qui bénéficie d'ailleurs d'une évolution positive du nombre de ménages (+0.8%).

Le territoire du Niortais – Haut Val de Sèvre a été identifié « Territoires d'industrie » lors de la première Assemblée Générale des Territoires d'Industrie du 5 mars 2019.

Les enjeux suivants ont été identifiés par les signataires :

L'industrie sur le territoire du Niortais – Haut Val de Sèvre représente près d'un tiers des emplois (15 000 emplois directs et indirects) et se caractérise par la présence de leaders industriels dans plusieurs secteurs d'activités stratégiques. Le tissu industriel se compose à la fois de grands groupes à rayonnement national et international mais également de PME et TPE ayant des produits propres ou venant apporter une offre de sous-traitance.

Sur le Territoire concerné, les principaux secteurs industriels sont l'aéronautique, l'agroalimentaire (Transformation, équipementiers, outils logistiques), la chimie, la métallurgie, le bois ou encore la conception et fabrication de produits dédiés au secteur du bâtiment. Ainsi, de manière non exhaustive, peuvent être mentionnés :

- pour l'**aéronautique** :
  - o SAFRAN (leader mondial des équipements et systèmes aéronautiques)
  - o LEACH (fournisseur de relais aéronautiques et de composants de commutation statique)
  
- pour l'**agroalimentaire** :
  - o COOPERL ARC ATLANTIQUE : premier site d'abattage et de découpe de la Région Nouvelle-Aquitaine.
  - o EURIAL : unité de production de fromages de chèvre, la plus importante d'Europe, qui produit 70 tonnes de fromages par jour.
  - o PAMPR'ŒUF : leaders nationaux de la production d'œufs avec 20% des parts de marché en France pour les œufs coquilles
  - o ALICOOP : coopérative spécialiste de l'alimentation animale
  - o SERVAL : spécialiste de l'aliment d'allaitement pour veaux, agneaux et chevreaux
  - o MINOTERIE BELLOT : premier moulin sur le périmètre ex-Poitou-Charentes
  - o POITOU CHEVRES : producteur de chabichous, crottins de chèvre ou de Mothais sur feuille sous la marque Poitou Chèvre
  - o SEVRE ET BELLE : coopérative céréalière
  - o SARL Morille: élevage, l'abattage et la transformation de canards
  - o FIEE DES LOIS : production et embouteillage d'eaux de source, de cocktails et négoce de vin (vins de table, vins de pays, vins de cépages, AOC et vins du monde)
  - o TECNAL : process et mécanisation pour les industries laitières et alimentaires.
  - o PANEM: spécialisée dans la fabrication de machines pour la boulangerie, pâtisserie artisanale, industrielle, fermentation.
  - o ERCO : cuisines professionnelles
  
- pour la **chimie** :
  - o KRATON : résines pour encres et adhésifs
  - o AXEL FRANCE : produit et conditionne des graisses industrielles et lubrifiants pour contact alimentaire
  - o QUARON distribue des produits destinés à l'hygiène et à la désinfection dans l'agroalimentaire
  
- pour la **métallurgie** :
  - o CANAMETAL : sous-traitant pour professionnels de la charpente métallique, du bâtiment, du BTP et de l'industrie en France
  - o PIERRE GUERIN : fournisseur cuves à vin inox, cuves à ferments inox, cuves à lait inox, cuves de procédé alimentaire, cuves de vinification inox

- BGN: spécialiste de la construction métallique, métallerie, menuiserie aluminium et vêtements de façades.
- Groupe LAFOURCADE : spécialisée dans la tôlerie industrielle.
- ENO : fabrique des produits pour **3 univers de consommation** :
  - **Le plein air** : les planchas
  - **Le nautisme** : appareils de cuisson en inox pour bateaux de plaisance
  - **La maison** : réchauds et plaques compacts pour usage d'appoint ou habitat réduit chauffages d'appoint mobiles
- pour le **bois** :
  - Groupe ROUGIER : transformation et négoce de bois tropicaux et exotiques
  - THEBAULT : placage et panneaux bois
  - ALLIN : placage et panneaux bois.
  - Martin Emballages: spécialisée dans la fabrication d'emballages en bois écoresponsables, des paniers, bourriches, cagettes et coffrets. Leader national de l'emballage léger en peuplier. (Trophée Entreprise du futur Top entreprise 2019).
- pour les **autres secteurs** :
  - Groupe DEYA, spécialiste des produits du second œuvre bâtiment, conçoit, fabrique et commercialise des solutions allant des blocs portes bois et métalliques en passant par les plateaux d'échafaudages, les portes de placards et le rangement.
  - Groupe PSI : spécialiste des ossatures et accessoires pour l'aménagement intérieur.
  - VIM: spécialisée dans la fabrication d'équipements thermiques, de climatisation et de ventilation.
  - LIBNER: spécialisée dans le développement et la construction de carrosseries bâchées à haute valeur ajoutée.
  - Envie 2E Poitou-Charentes : secteur des déchets d'équipements électriques et électroniques.
  - BONNET: développe des solutions sur mesure pour la séparation, le convoyage et le stockage de tous types de matériaux
  - POUJOLAT : Leader européen de la fumisterie, le groupe propose une gamme de conduits de fumée et sorties de toit.
  - RIDORET: fabrication, l'installation et la commercialisation de menuiseries intérieures et extérieures en bois, PVC et aluminium et mixte

Les entretiens menés auprès des dirigeants industriels du territoire ont permis de mettre en avant, entre autres, les constats suivants :

- Difficultés de recrutement pour tous
- De nombreux métiers en tensions
- Des concurrences sur des recrutements pour des fonctions supports et logistiques entre les entreprises
- Des problématiques à attirer les compétences supérieures
- Des difficultés à fidéliser des collaborateurs

Ces enjeux d'attractivité et d'emploi sont au cœur des problématiques des industriels du territoire.

En effet, le secteur industriel connaît depuis quelques années une forte augmentation des recrutements. Ces postes s'avèrent difficiles à pourvoir, notamment du fait :

- du manque d'attractivité de la filière industrielle et de ses métiers
- de la méconnaissance de toutes ces opportunités d'emplois au niveau du territoire

- du manque de reconnaissance du territoire pour sa dynamique industrielle et la valorisation de ses fleurons
- de la spécialisation en cours vers les métiers de l'industrie 4.0.

L'enjeu majeur de la démarche Territoire d'Industrie vise la capacité à développer une dynamique d'attractivité tout en confortant le socle existant renforçant la création de valeur, la consolidation des emplois et la création de nouveaux.

En ce sens, les partenaires se sont notamment entendus sur la nécessité de soutenir l'action du Comité de Bassin d'Emploi existant, de travailler le sujet des groupements d'employeurs et d'instaurer de nouvelles collaborations entre les acteurs, pour répondre aux difficultés de recrutement de manière innovante.

Cet enjeu majeur conditionne la performance globale à long terme des écosystèmes industriels. Il est clairement sources d'opportunités ; que le Territoire d'Industrie du Niortais Haut Val de Sèvre entend saisir, grâce à un ensemble d'actions et au moyen d'un plan d'actions détaillés ci-après (article 4).

L'enjeu de l'Economie Circulaire, en particulier sur son volet Ecologie Industrielle et Territoriale, fait également l'objet d'actions. L'objectif est d'accompagner les industriels vers la réduction de leur impact environnemental en essayant d'optimiser et/ou de valoriser les flux (matières, énergies, personnes...) qu'ils emploient et/ou génèrent.

### **Ambitions et priorités**

Les signataires partagent les ambitions et priorités suivantes de reconquête industrielle et de développement territorial :

#### **Axes stratégiques du projet de contrat**

#### **Axe du programme Territoire d'industrie**

1. ORIENTATION ET COORDINATION PEDAGOGIQUE	RECRUTER
2. FACILITER LE RECRUTEMENT DES ENTREPRISES	RECRUTER
3. DIAGNOSTIQUER LES BESOINS EN COMPETENCES DES TERRITOIRES	RECRUTER
4. DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE	INNOVER

### **Actions déjà engagées**

Des actions ont déjà été engagées par les signataires pour accompagner le Territoire dans les ambitions et priorités énoncées ci-dessus pendant ces dernières années, en particulier :

- La mise en place du Comité de Bassin d'Emploi en 2010
- L'adhésion à Deux-Sèvres Numérique pour la couverture haut débit / fibre de nos territoires.
- Le Contrat d'Attractivité Niortais Haut Val de Sèvre avec la Région Nouvelle-Aquitaine, qui prévoit notamment dans son axe 1 le « renforcement des filières économiques stratégiques : industrie, numérique et logistique ».

\* \* \*

## **Article 1. Objet du contrat**

Les signataires s'accordent sur des interventions coordonnées pour conforter efficacement et durablement les ambitions de reconquête industrielle et de développement du Territoire d'industrie du Niortais – Haut Val de Sèvre.

Le présent contrat a pour objet de décrire l'intention des parties de s'inscrire dans cette démarche et précise leurs engagements réciproques.

Il définit les modalités de mise en œuvre de leurs interventions, le plan d'actions concerté pour la mise en œuvre du projet de territoire, ainsi que les modalités de pilotage et de suivi de la démarche.

## **Article 2. Engagement général des parties**

Les parties s'engagent collectivement pour la réussite du contrat :

La **Région Nouvelle-Aquitaine**, chargée du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale, assure le déploiement de ses politiques régionales en matière de développement économique, de formation professionnelle initiale et continue, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du Territoire d'industrie, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier. Elle anime la démarche sur son périmètre régional.

La Région Nouvelle-Aquitaine mène une politique ambitieuse afin de conforter et d'améliorer la performance et compétitivité de son tissu industriel et de positionner la Nouvelle-Aquitaine sur les filières et technologies d'avenir. Elle est à l'origine de l'accompagnement des entreprises vers l'« Usine du Futur » depuis 1998. La performance industrielle et le développement endogène des territoires constituent deux piliers du Schéma régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en 2016.

La Région Nouvelle-Aquitaine accompagne ainsi le développement du potentiel de recherche régional dans un objectif d'excellence et d'appui aux enjeux d'innovation du tissu industriel d'anticipation des mutations technologiques, sociétales et environnementales et d'accompagnement des opportunités économiques. Elle soutient directement les projets de R&D et d'innovation au sein des entreprises, dans un objectif de différenciation et de valeur ajoutée.

La Région Nouvelle-Aquitaine considère par ailleurs que les dynamiques collectives (filières ou transfilières) sont essentielles aux réussites individuelles des industriels et des territoires. Ces approches organisant des solidarités et des chaînes de valeur plus intégrées contribuent à la convergence des collaborations que la Région engage avec les territoires et des leaders économiques.

La politique contractuelle territoriale de la Région Nouvelle-Aquitaine contribue par ailleurs au déploiement du SRDEII, avec une attention particulière portée au retournement économique des territoires les plus fragiles. En tant que pilote du dispositif « Territoires d'industrie », la Région recherchera la meilleure articulation avec sa politique contractuelle.

L'**État** s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie, à assurer la mise en œuvre territoriale des 17 engagements nationaux annoncés par le Premier ministre et des engagements complémentaires ultérieurs, à désigner au sein de ses services un référent chargé d'assurer le suivi de la démarche, la mobilisation des services et des opérateurs de l'État sollicités sur les projets de territoires en cohérence avec les politiques de développement industriel nationale et territoriale ;

Les **intercommunalités** assurent le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels. Elles définissent leurs enjeux du territoire, leurs ambitions et priorités ; mobilisent les moyens nécessaires pour coconstruire un projet de Territoire d'industrie et assurer un pilotage local réactif ; s'engagent à soutenir les actions issues des orientations stratégiques du contrat. Elles désignent un représentant chargé conjointement avec un industriel d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

Les **Industriels** s'engagent à participer à l'élaboration du diagnostic du Territoire d'industrie et la mise en œuvre des actions co-décidées ; à renforcer la coopération inter-entreprises. Ils désignent un représentant, volontaire et reconnu par ses pairs par son action sur le territoire, chargé conjointement avec un élu d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

Les **opérateurs publics et autres partenaires signataires** s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions qui seront soumises par les collectivités ; à étudier, en tant que de besoin, l'adaptation de leurs modes d'intervention, dans le respect des principes en vigueur, pour accompagner au mieux les actions identifiées dans le projet du Territoire d'industrie ; à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées ;

Les autres partenaires

- Etat
- BPI France
- Banque des Territoires
- Comité de Bassin d'Emploi du Niortais
- Pôle Emploi
- Rectorat
- UIMM
- MEDEF
- CPME
- CCI
- CMA
- Ecole de la Seconde Chance
- Mission Locale
- Cap Emploi
- ADI Nouvelle Aquitaine

S'engagent à contribuer ensemble à la mise en place des actions retenues.

### **Article 3. Modalités de gouvernance et de pilotage local du projet**

Pour assurer le pilotage efficace du projet, les partenaires s'engagent à mettre en œuvre une organisation coordonnée s'appuyant sur :

- une instance locale chargée du pilotage et du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet et du contrat ;
- des binômes constitués d'un élu du territoire et d'un acteur industriel, chargés d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées :
  - o Pour la communauté de communes du Haut Val de Sèvre :
    - Elu : M. Daniel JOLLIT Président
    - Référent industriel : M. Louis-Marie BELLOT (Minoterie BELLOT)
  - o Pour la Communauté d'Agglomération du Niortais :
    - Elu : M. Jérôme BALOGÉ – Président
    - Référent industriel : M. Nicolas POUVREAU (CANAMETAL)

- des chefs de projet chargés de coordonner et d'appuyer les partenaires pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du présent contrat :
  - o Pour la Communauté d'Agglomération du Niortais : Mme Emmanuelle BERI
  - o Pour la communauté de communes du Haut Val de Sèvre : M. Xavier LELOUP et Mme Stéphanie Bodin
- une équipe projet qui est composée des référents des intercommunalités et des autres partenaires

Ils s'accordent sur :

- des modes de collaboration entre les services des intercommunalités, les services des communes, les autres acteurs locaux mobilisés (agences de développement...);
- la fréquence des réunions de l'instance locale et l'établissement de leur ordre du jour ;
- le suivi de la mise en œuvre des engagements et le lien avec le comité de pilotage régional ;
- les moyens et étapes prévues pour la communication du projet et le suivi de la démarche par la population et les autres acteurs du territoire.

#### **Article 4. Plan d'actions**

Le plan d'actions est décliné autour des axes structurants pour le territoire d'industrie. Il est présenté sous forme de tableau annexé au contrat.

Chaque action fera l'objet d'une instruction par l'ensemble des partenaires et des opérateurs publics concernés et signataires du présent contrat. Chaque action devra faire l'objet d'une instruction propre à chaque partenaire et opérateur qui interviendra sous réserve de l'éligibilité à ses dispositifs, de l'accord de ses instances délibératives et de ses disponibilités d'enveloppe.

Le plan d'actions est segmenté en deux catégories :

- Des **actions structurantes**, pour lesquelles l'éligibilité à des dispositifs de soutien a été validée et sur lesquelles une part substantielle des financements a pu être sécurisée par l'engagement de financeurs
- Des **actions en amorçage**, pour lesquelles le travail d'éligibilité et de précision des financements reste à effectuer

Parmi l'ensemble de ces actions, les signataires du présent contrat souhaitent tout particulièrement mettre en valeur les actions suivantes :

- Diagnostiquer les besoins en compétence des territoires afin de faire connaître les potentiels d'emplois du secteur industriel et être force de proposition pour alimenter de futurs plans d'actions
- Valoriser les métiers de l'Industrie afin d'informer sur la diversité des métiers, de créer des synergies et des stratégies de collaboration entre les entreprises du territoire et d'améliorer l'attractivité de celles-ci, de développer la culture de l'industrie auprès des jeunes et de leurs familles et, de leur faire connaître les possibilités de formation et de débouchés dans le domaine industriel
- Faciliter le recrutement des entreprises du Territoires d'Industrie en menant des opérations de recherches actives de compétences tout en préparant l'accueil des nouveaux salariés sur le territoire

- Développer et promouvoir l'Economie Circulaire sur le territoire

### **Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général du contrat**

Le présent contrat est établi pour une durée de 3 ans.

Hormis l'expression des enjeux et des ambitions, il est conçu sur la base d'actions concrètes qui en sont les éléments constitutifs essentiels. Il peut ainsi évoluer de manière itérative ou progressive permettant d'initier la contractualisation par les actions les plus mûres puis de l'enrichir par amendements, avenants ou annexes avec de nouvelles actions pour qu'il couvre l'entièreté du Territoire d'industrie concerné et des priorités identifiées.

Toute évolution de l'économie générale du contrat sera soumise à approbation préalable des signataires. De même une telle évolution ou l'évolution d'une action structurante ou qui a des conséquences sur d'autres actions pourra nécessiter une validation du comité de pilotage régional.

Autant que de besoin, les signataires se rapprocheront en vue de la contractualisation de nouvelles actions concernant une ou plusieurs intercommunalités.

Les signataires peuvent proposer l'ajout ou la modification d'une action. Après analyse de la proposition, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les signataires concernés s'engageront réciproquement par la signature d'un avenant au présent contrat modifiant le tableau des actions.

La suppression d'une action peut aussi être proposée et validée dans les mêmes conditions.

La durée du contrat pourra être prorogée par accord des parties.

### **Article 6. Suivi et évaluation**

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement et transmis au comité de pilotage régional. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacune des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de sa mise en œuvre, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagées, est présenté et transmis au comité de pilotage régional.

Le comité de pilotage régional pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement et le cas échéant une évaluation intermédiaire.

Cette évaluation intermédiaire et finale s'inscrira dans le cadre d'une grille d'analyse et d'indicateurs qui sera mise à disposition par les partenaires nationaux.

### **Article 7. Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Poitiers.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_, en 8 exemplaires

La Communauté d'Agglomération du Niortais	La Communauté de communes Haut Val de Sèvre
La Région Nouvelle-Aquitaine	L'État
La Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations	BPI France
Pôle emploi	Business France

\* \* \*

Annexe :

- Tableau des actions





## CONTRAT DU TERRITOIRE D'INDUSTRIE NORD POITOU 2020-2022

### ENTRE

Le « Territoire d'industrie » représenté par :

- La Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais représentée par son Président, M. Jean-Michel BERNIER
- La Communauté de communes de l'Airvaudais Val de Thouet, représentée par son Président, M. Olivier FOUILLET
- La Communauté de communes du Pays Loudunais, représentée par son Président, M. Joël DAZAS
- La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, représentée par son Président, M. Xavier ARGENTON
- La Communauté de communes du Thouarsais, représentée par son Président, M. Bernard PAINEAU
- La Communauté de communes de Val de Gâtine, représentée par son Président, M. Jean-Pierre RIMBEAU
- Le PETR du Pays de Gâtine, représenté par son Président, M. Didier GAILLARD

ci-après, les « **intercommunalités** » ;  
d'une part,

### ET

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par son Président Alain ROUSSET,

L'État représenté par le Préfet de département et le cas échéant le Recteur,

La Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations représenté par son directeur régional,

Bpifrance représenté par son directeur régional,

Pôle emploi représenté par son directeur régional,

Business France représenté par son directeur interrégional,

ci-après, les « **partenaires publics** » ;

d'autre part,

## **AINSI QUE**

Les industriels, représentés notamment par Yoann ROUGER – Groupe Rouger Industries ; Xavier BARILLOT, dirigeant de BARIO PI, Philippe DUBOUIX, dirigeant de Agritubel, et Jean-Louis LACOMBE, dirigeant de Paldive ; Jean-Sébastien PIET, gérant de MSI et Guillaume OLIVIER, dirigeant de GO INDUSTRY ; Thierry TALBOT, dirigeant de TALBOT ;

Les autres partenaires (Maison de l'Emploi, Pôle Emploi, cluster Pôle Métal 2S, Chambre de Commerce et d'Industrie ;

ci-après, les « **partenaires économiques et industriels** » ;

L'ensemble des intercommunalités, partenaires publics, partenaires économiques et industriels sont dénommés ci-après les « signataires ».

*Vu la délibération du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine XXX n°XXX en date du 16 décembre 2019 autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du conseil de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais n°XXX en date du XXX autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du conseil de la Communauté de communes de l'Airvaudais Val de Thouet, n°XXX en date du XXX autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du conseil de la Communauté de communes du Pays Loudunais, n°XXX en date du XXX autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du conseil de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, n°XXX en date du XXX autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du conseil de la Communauté de communes du Thouarsais, n°XXX en date du XXX autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du conseil de la Communauté de communes de Val de Gâtine, n°XXX en date du XXX autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du PETR du Pays de Gâtine, n°XXX en date du XXX autorisant le président à signer ;*

*Vu la décision de l'opérateur XXX en date du XXX autorisant le représentant à signer ;*

**Il est convenu ce qui suit.**

## **Préambule**

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- **un principe de ciblage** visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- **un principe de gestion décentralisée**, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une **approche « du bas vers le haut »** ;

Le projet de Territoire d'industrie qui suit a été élaboré en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels. Il vise à partager un diagnostic, énoncer des ambitions et des priorités, et définir les actions concrètes les soutenant.

## Enjeux du Territoire d'industrie

Le territoire Nord Poitou a été identifié « Territoires d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018.

Il se caractérise par :

- Un bassin de vie de plus de 200 000 habitants dont 40 800 salariés (hors agriculture, administrations publiques, éducation et santé non marchandes).
- Un espace spécifique articulé autour de 4 pôles urbains d'aire moyenne, que sont Bressuire (labellisée Cœur de Ville), Parthenay, Thouars et Loudun. Autonome, il n'est pas sous influence des métropoles et se caractérise par de fortes migrations pendulaires internes et de vraies filières spécialisées, constituées majoritairement de PME.

- Une part importante d'établissements industriels : 13 % du nombre total des établissements du Nord Poitou, contre 8,5 % en Nouvelle Aquitaine et 9,9 % en Deux-Sèvres.

En conséquence, le Nord Poitou se caractérise par un taux d'emploi industriel important :

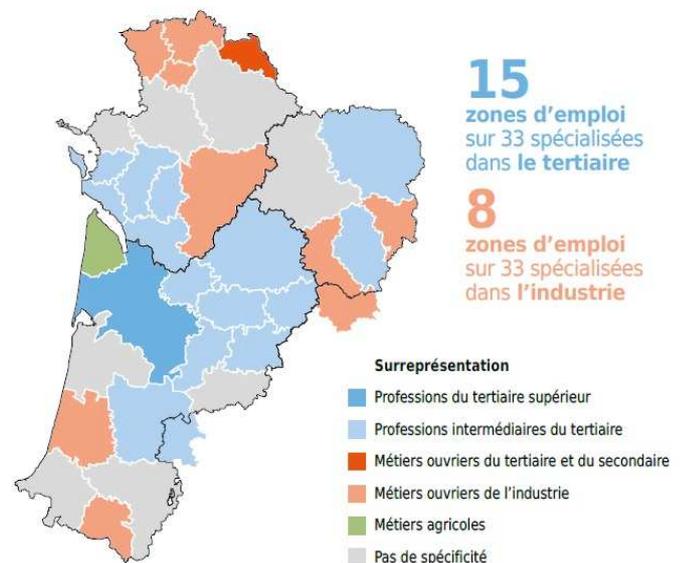
- **34,5 % des emplois salariés sont des emplois industriels, contre 17,2 % en Nouvelle Aquitaine et 21,6 % en Deux-Sèvres.**

- Un faible taux de chômage qui ne doit pas masquer les difficultés structurelles du bassin d'emploi et, surtout, qui pénalise les entreprises dans leur recrutement étant donné le manque de main d'œuvre compétente disponible.

- **Taux de chômage compris entre 6,2 % et 7,1% selon les EPCI,**

- En moyenne, en 2018, les PMI du Nord Poitou n'ont pas pu répondre à des devis, faute de main d'œuvre, pour un montant correspondant à 10-15% de leur chiffre d'affaires.

- Un faible niveau de qualification, avec près de 35 % de la population active ayant un niveau de qualification V Bis (sorties en cours de 1er cycle de l'enseignement secondaire (6ème à 3ème) ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale.



Source : Panorama économique, CCI nouvelle Aquitaine, Juin 2015

Les études et travaux menés depuis de nombreuses années mettent en avant la spécificité industrielle du Nord Deux-Sèvres. Ainsi, l'étude pilotée en 2010 par le laboratoire du CRIEF (UFR Sciences-Economiques de Poitiers) et sous la direction scientifique de l'économiste Olivier Bouba-Olga, montre :

- Un indice de spécificité supérieur à 4 pour quatre filières : l'agroalimentaire/viande (indice de 7,82), le textile/habillement (indice de 6,53), le bois/meuble (indice de 5,96) et la construction automobile (indice de 4,58).
- La présence forte de la filière des industries mécaniques, même si elle est ventilée dans de nombreux secteurs ; son indice de spécificité est estimé à 4,28.

En complément, l'Observatoire de l'Emploi Nouvelle Aquitaine indique que, selon les EPCI composant le Nord Poitou, 27 % à 33,2 % des entreprises prévoient de recruter en 2019.

Les perspectives de développement sont donc importantes, d'autant plus que les principaux donneurs d'ordre affichent des prévisionnels d'activités en forte hausse et sont porteurs de projets de développement.

Enfin, le Nord Poitou est également un territoire de réseaux, où les acteurs économiques travaillent en partenariat :

- Les trois Maisons de l'Emploi de Parthenay et de Gâtine, du Bocage Bressuirais et du Thouarsais, sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et l'insertion.
- Les 4 Clubs des Entreprises de Gâtine, du Thouarsais, du Bocage Bressuirais et d'Airvault-Val-de-Thouet, qui ont créé une association « Cap Nord 79 » en février 2018, pour représenter le poids économique du Nord du département. Le Club Entreprendre en Pays Loudunais est également très actif.
- Les chambres consulaires, qui mobilisent un réseau de conseillers de proximité : 8 chargés de conseil « entreprises et territoire » pour la Chambre de Commerce et d'Industrie et 4 conseillers territoriaux pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

### **Ce diagnostic met en évidence les enjeux suivants :**

4 principaux enjeux découlent de ce diagnostic :

#### 1- Renforcer l'attractivité endogène et exogène du territoire

Le Nord Poitou souffre d'un manque de notoriété, sur lequel il est pertinent de travailler. Le territoire, son industrie et ses savoir-faire méritent d'être davantage connus et donc valorisés. Des projets sont à mettre en place à deux niveaux :

- Auprès de la population et des entreprises du Nord Poitou, afin de renforcer les liens économiques locaux et l'économie circulaire. Il s'agit surtout de faire connaître les industriels au plan local, afin de mobiliser les compétences du territoire vers les métiers en tension de ce secteur.
- En dehors du territoire du Nord Poitou, pour prospecter des compétences nouvelles et compléter la main d'œuvre locale qui ne suffit pas à répondre aux besoins des entreprises. Il s'agit là de travailler sur les conditions d'accueil de salariés extérieurs au territoire, en coopération avec les bassins d'emplois périphériques. La recherche d'industries qui viendront compléter les filières existantes ou en émergence, ou qui viendront s'implanter sur des friches industrielles est également un axe de travail.

#### 2- Développer l'emploi industriel local

Les entreprises industrielles du Nord Poitou ont de grandes difficultés à recruter, aussi bien dans les postes en production, en bureau d'études, en logistique/conditionnement et en encadrement intermédiaire. L'enjeu est donc de mobiliser tous les outils qui permettent de renforcer le potentiel de main d'œuvre et de compétences : promotion des métiers industriels auprès des jeunes et des personnes à la recherche d'un emploi, aide à la mobilité des salariés potentiels, expérimentation des métiers industriels, formations ciblées, développement de groupements d'employeurs et de groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), développement des pratiques liées aux ressources humaines dans les très petites entreprises. Ces actions doivent être menées en tenant compte de l'évolution attendue des compétences et des effectifs en place dans les entreprises ; une étude prospective des mutations industrielles, orientée emploi-compétence doit être menée.

### 3- Accompagner la transition écologique

Les entreprises industrielles doivent intégrer et anticiper la transition écologique. Les enjeux environnementaux sont forts et ont des impacts conséquents sur les process de production, les approvisionnements, la réduction des déchets. Le développement de l'économie circulaire et l'utilisation de nouvelles énergies sont des axes de travail importants.

Il s'agit également d'optimiser les ressources des entreprises, afin qu'elles maîtrisent leurs charges et améliorent leur marge et leur bénéfice.

### 4- Soutenir la digitalisation des entreprises et les innovations expérimentales

Les industries de demain sont les entreprises innovantes d'aujourd'hui. Le tissu de PMI du Nord Poitou reste dynamique et les entreprises innovent au sein de leurs ateliers. Il est pertinent de les inciter à échanger leurs bonnes pratiques et leurs expérimentations, afin d'accompagner le changement d'échelle. Il est impératif de les inciter à travailler sur des projets communs d'acculturation à l'innovation.

## **Ambitions et priorités**

Les signataires partagent les ambitions et priorités suivantes de reconquête industrielle et de développement territorial :

### **Renforcer l'attractivité endogène et exogène du territoire**

- Mettre en place des actions de marketing territorial, qui pourront donner lieu à la promotion d'outils de communication déjà existants étendus à l'ensemble du Nord Poitou, ou à la création de nouveaux supports. Des événementiels peuvent permettre de dynamiser le tissu industriel local, en mobilisant les chefs d'entreprise industrielle.
- Organiser une prospection ciblée d'entreprises qui pourraient s'intégrer dans des logiques de filière ou de reconquête de friches industrielles.
- Accueillir les nouveaux talents, notamment en étoffant l'offre de logements pour les salariés, étudiants, stagiaires, experts qui viennent dans les entreprises du Nord Poitou pour de courtes périodes.

### **Développer l'emploi industriel local**

- Observer les évolutions de l'emploi et anticiper les compétences, notamment avec la mise en place d'un observatoire dynamique partagé sur l'emploi et grâce à une étude prospective du tissu industriel, orientée emplois et compétences. Les démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, à l'échelle du Nord Poitou, sont utiles et pertinentes.

- Promouvoir les métiers et les industries, par la promotion des métiers ; le développement de bonnes pratiques RH, l'accompagnement à la mobilité des personnes à la recherche d'un emploi sont à privilégier.
- Expérimenter les métiers de l'industrie, via des mises en situation pratique favorisant la manipulation d'outils de production, via les environnements virtuels, via la mise en place de formations inter et intra entreprises, via la mise en place de formations très localisées sur les métiers en tension.
- Faciliter l'accès à l'emploi industriel durable, via les groupements d'employeurs et via un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ).

#### **Accompagner la transition écologique**

- Encourager les PMI à intégrer la transition écologique, via l'écologie industrielle territoriale et l'utilisation de nouveaux carburants.

#### **Soutenir la digitalisation des entreprises et les innovations expérimentales**

- Soutenir les PMI dans le développement de la digitalisation et des innovations expérimentales. Il s'agit notamment de mener des actions de sensibilisation à l'industrie 4.0, des projets d'accélération d'innovation, de développement du design et d'intégration des techniques de fabrication additives.

**Ces priorités peuvent être déclinées en actions concrètes quand l'ingénierie pertinente est mobilisée pour animer et coordonner les projets qui en déclinent.**

#### **Actions déjà engagées**

---

Des actions ont déjà été engagées par les signataires pour accompagner le Territoire dans les ambitions et priorités énoncées ci-dessus pendant ces dernières années, parmi lesquelles :

##### **Renforcer l'attractivité endogène et exogène du territoire**

Des actions de promotion du territoire ont été menées par différentes intercommunalités, comme le projet « Mon Avenir est en Gâtine », qui a consisté à concevoir 12 portraits de jeunes exerçant un métier en tension dans une PMI. Ces films ont été diffusés sur les réseaux sociaux et ont connu un grand succès (plus de 100 000 vues en 3 mois). On peut également citer la création d'un film faisant la promotion de l'économie du Thouarsais, ou les petits déjeuners de découverte du territoire du Bocage Bressuirais auxquels participent les industriels. Le territoire du Nord Poitou se prête à un déploiement de ces projets.

Dans le cadre du programme Jeunesse développé dans la Gâtine et le Bocage, des projets de logements pour les jeunes sont déjà lancés à Coulonges sur l'Autize et une expérimentation se déploie autour de tiny houses en Gâtine ; ces projets sont inscrits dans le Contrat de Cohésion et de Dynamisation de la Gâtine. L'Agglomération du Bocage Bressuirais accompagne avec l'Union Régionale Habitat Jeune, l'association Pass'HAJ et l'association BoGaJe le projet de redéploiement de l'habitat jeune porté par Habitat Nord Deux-Sèvres. Ce projet doit permettre de passer de 47 logements offrant 62 places à 58 logements offrant 64 places mieux réparties sur le territoire de l'AGGLO2B.

Une action est engagée avec le Thouarsais-Loudunais pour l'hébergement de jeunes (apprentis, salariés, saisonniers, stagiaires...) à l'internat du Lycée Jean Moulin à Thouars en partenariat avec le club des entreprises du Thouarsais et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Pour autant, ces projets ne suffisent pas à répondre à la demande de logements pour les stagiaires, les alternants et les personnes en contrat court ou en période d'essai.

##### **Développer l'emploi industriel local**

Une étude prospective du tissu industriel a été réalisée en 2010, à l'échelle du Nord Deux-Sèvres. Il est pertinent de la mettre à jour et de l'étendre au Loudunais pour correspondre au territoire Nord Poitou, et de lui donner une orientation emplois et compétences.

Par ailleurs, les Maisons de l'Emploi de Parthenay-Gâtine, du Bocage Bressuirais et du Thouarsais mènent des actions de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, déclinées en plan d'actions ; ce n'est pas le cas dans le Pays Loudunais. Pour les intercommunalités concernées, ce travail n'est pas assuré sur le moyen et long terme, faute de financement ; Territoire d'Industries est une opportunité pour relancer la démarche à l'échelle du Nord Poitou. D'autre part, la Maison de l'Emploi de Parthenay-Gâtine a démarré une action d'accompagnement des TPE sur les problématiques liées aux ressources humaines (action RH TPE), tous secteurs d'activité confondus. Des besoins ont été identifiés dans les petites entreprises industrielles. Ce volet reste à développer.

Dans le domaine des formations, des initiatives ont été couronnées de succès et sont à consolider. Ainsi, une préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) soudeur-monteur va être ouverte sur Parthenay avec 12 stagiaires. Des formations inter et intra entreprises ont été menées de manière ponctuelle, mais toujours avec succès ; il faudrait développer ces formations en les coordonnant à l'échelle du Nord Poitou.

Enfin, il existe aujourd'hui un groupement d'employeurs sur le Bocage Bressuirais, qui intègre des profils industriels. Il s'agirait de le déployer sur l'ensemble du Nord Poitou, d'affirmer son caractère industriel, et de s'appuyer sur cette expérience pour développer un GEIQ Industrie. Par ailleurs l'association Pôle Métal 2S a pour mission de développer la filière de la métallurgie sur le territoire Nord Deux-Sèvres en fédérant les entreprises, les centres de formation, les acteurs locaux et autres partenaires pour :

- améliorer la visibilité et la notoriété de la filière métallurgie et valoriser ses métiers en lien avec les besoins des entreprises locales
- aider et accompagner les entreprises dans leurs recrutements
- favoriser l'émergence de projets collaboratifs et les accompagner dans leur mise en œuvre, que ce soit dans le domaine de la formation, de la mutualisation de moyens ou savoir-faire, du développement commercial ou de l'innovation.

Des visites d'entreprises sont organisées à l'attention des élèves des 3 collèges sur le territoire Val de Gâtine 1 fois par an, afin de promouvoir les emplois industriels locaux et permettre d'orienter les élèves vers les formations adaptées.

### **Transition écologique**

Une démarche d'écologie industrielle et territoriale existe sur le Bocage Bressuirais et s'est concrétisée par la création de l'association Recto-Verso, qui regroupe des industriels. Le potentiel de déploiement d'une telle initiative est important mais nécessite des moyens d'ingénierie très lourds.

Quant à la transition énergétique, le Thouarsais reste le territoire en pointe, notamment avec une étude menée pour développer le gaz naturel pour véhicules (GNV), issu de la méthanisation. Des initiatives similaires pourraient être déclinées dans le Nord Poitou.

Il faut également noter le gisement de CSR (Combustible solide résiduel), issu des déchets ménagers (SMITED 79). Pour l'instant, une étude est prévue par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et a été inscrite au Contrat de Cohésion et de Dynamisation de la Gâtine.

### **Digitalisation des entreprises et innovations expérimentales**

Dans ce domaine innovant, de nombreuses initiatives d'entreprises existent, mais ne sont pas structurées à l'échelle du Nord Deux-Sèvres.

\*\*\*

## Article 1. Objet du contrat

Les signataires s'accordent sur des interventions coordonnées pour conforter efficacement et durablement les ambitions de reconquête industrielle et de développement du Territoire d'industrie Nord Poitou

Le présent contrat a pour objet de décrire l'intention des parties de s'inscrire dans cette démarche et précise leurs engagements réciproques.

Il définit les modalités de mise en œuvre de leurs interventions, le plan d'actions concerté pour la mise en œuvre du projet de territoire, ainsi que les modalités de pilotage et de suivi de la démarche.

## Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent collectivement pour la réussite du contrat :

La **Région Nouvelle-Aquitaine**, chargée du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale, assure le déploiement de ses politiques régionales en matière de développement économique, de formation professionnelle initiale et continue, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du Territoire d'industrie, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier. Elle anime la démarche sur son périmètre régional.

La Région Nouvelle-Aquitaine mène une politique ambitieuse afin de conforter et d'améliorer la performance et compétitivité de son tissu industriel et de positionner la Nouvelle-Aquitaine sur les filières et technologies d'avenir. Elle est à l'origine de l'accompagnement des entreprises vers l'« Usine du Futur » depuis 1998. La performance industrielle et le développement endogène des territoires constituent deux piliers du Schéma régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en 2016.

La Région Nouvelle-Aquitaine accompagne ainsi le développement du potentiel de recherche régional dans un objectif d'excellence et d'appui aux enjeux d'innovation du tissu industriel d'anticipation des mutations technologiques, sociétales et environnementales et d'accompagnement des opportunités économiques. Elle soutient directement les projets de R&D et d'innovation au sein des entreprises, dans un objectif de différenciation et de valeur ajoutée.

La Région Nouvelle-Aquitaine considère par ailleurs que les dynamiques collectives (filières ou Transfilières) sont essentielles aux réussites individuelles des industriels et des territoires. Ces approches organisant des solidarités et des chaînes de valeur plus intégrées contribuent à la convergence des collaborations que la Région engage avec les territoires et des leaders économiques.

La politique contractuelle territoriale de la Région Nouvelle-Aquitaine contribue par ailleurs au déploiement du SRDEII, avec une attention particulière portée au retournement économique des territoires les plus fragiles. En tant que pilote du dispositif « Territoires d'industrie », la Région recherchera la meilleure articulation avec sa politique contractuelle.

L'**État** s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie, à assurer la mise en œuvre territoriale des 17 engagements nationaux annoncés par le Premier ministre et des engagements complémentaires ultérieurs, à désigner au sein de ses services un référent chargé d'assurer le suivi de la démarche, la mobilisation des services et des opérateurs de l'État sollicités sur les

projets de territoires en cohérence avec les politiques de développement industriel nationale et territoriale ;

Les **intercommunalités** assurent le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels. Elles définissent leurs enjeux du territoire, leurs ambitions et priorités ; mobilisent les moyens nécessaires pour co-construire un projet de Territoire d'industrie et assurer un pilotage local réactif ; s'engagent à soutenir les actions issues des orientations stratégiques du contrat. Elles désignent un représentant chargé conjointement avec un industriel d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

Les **Industriels** s'engagent à participer à l'élaboration du diagnostic du Territoire d'industrie et la mise en œuvre des actions co-décidées ; à renforcer la coopération inter-entreprises. Ils désignent un représentant, volontaire et reconnu par ses pairs par son action sur le territoire, chargé conjointement avec un élu d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

Les **opérateurs publics et autres partenaires signataires** s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions qui seront soumises par les collectivités ; à étudier, en tant que de besoin, l'adaptation de leurs modes d'intervention, dans le respect des principes en vigueur, pour accompagner au mieux les actions identifiées dans le projet du Territoire d'industrie ; à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées ;

### **Article 3. Modalités de gouvernance et de pilotage local du projet**

Pour assurer le pilotage efficace du projet, les partenaires s'engagent à mettre en œuvre une organisation coordonnée s'appuyant sur :

- une instance locale chargée du pilotage et du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet et du contrat ;
- des binômes constitués d'un élu du territoire et d'un acteur industriel, chargés d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées :
  - o Pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais : Jean-Michel BERNIER, Président et Yoann ROUGER dirigeant de GR Industries,
  - o Pour la Communauté de communes de l'Airvaudais Val de Thouet : Olivier FOUILLET Président,
  - o Pour la Communauté de communes du Pays Loudunais : Mme Marie-Jeanne BELLAMY, Vice-Présidente et Xavier BARILLOT, dirigeant de BARIO PI, Philippe DUBOUIX, dirigeant de Agritubel, et Jean-Louis LACOMBE, dirigeant de Paldive
  - o Pour la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine : Xavier ARGENTON, Président, Jean-Sébastien PIET, gérant de MSI et Guillaume OLIVIER, dirigeant de GO INDUSTRY
  - o Pour la Communauté de communes du Thouarsais : Emmanuel CHARRE, Vice - Président et Thierry TALBOT, dirigeant de TALBOT
  - o Pour la Communauté de communes de Val de Gâtine : Jean-Pierre RIMBEAU, Président
  - o Pour le PETR du Pays de Gâtine : Didier GAILLARD, Président
- des chefs de projet chargés de coordonner et d'appuyer les partenaires pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du présent contrat :
  - o Pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais : Antoine ORAIN et Armelle BRICAUD

- o Pour la Communauté de communes de l'Airvaudais Val de Thouet : Christophe LAURENS
  - o Pour la Communauté de communes du Pays Loudunais : Evelyne RENAUD
  - o Pour la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine : Pierre DESSONS et Isabelle MARCEL
  - o Pour la Communauté de communes du Thouarsais : Anne SELLIN PHILIPPE et Marie VILLAUME
  - o Pour le PETR du Pays de Gâtine et la Communauté de communes Val de Gâtine : Marion ROGEON
- une équipe projet qui peut être composée des référents des intercommunalités et des autres partenaires.

Ils s'accordent sur :

- des modes de collaboration entre les services des intercommunalités, les services des communes, les autres acteurs locaux mobilisés (agences de développement...);
- la fréquence des réunions de l'instance locale et l'établissement de leur ordre du jour ;
- le suivi de la mise en œuvre des engagements et le lien avec le comité de pilotage régional ;
- les moyens et étapes prévues pour la communication du projet et le suivi de la démarche par la population et les autres acteurs du territoire.

#### **Article 4. Plan d'actions**

Le plan d'actions est décliné autour des axes structurants pour le territoire d'industrie. Il est présenté sous forme de tableau annexé au contrat.

Chaque action fera l'objet d'une instruction par l'ensemble des partenaires et des opérateurs publics concernés et signataires du présent contrat. Chaque action devra faire l'objet d'une instruction propre à chaque partenaire et opérateur qui interviendra sous réserve de l'éligibilité à ses dispositifs, de l'accord de ses instances délibératives et de ses disponibilités d'enveloppe.

Le plan d'actions est segmenté en deux catégories :

- Des **actions structurantes**, pour lesquelles l'éligibilité à des dispositifs de soutien a été validée et sur lesquelles une part substantielle des financements a pu être sécurisée par l'engagement de financeurs
- Des **actions en amorçage**, pour lesquelles le travail d'éligibilité et de précision des financements reste à effectuer

Parmi l'ensemble de ces actions, les signataires du présent contrat souhaitent tout particulièrement mettre en valeur les actions suivantes :

##### Axe Attirer – Attractivité endogène et exogène

- Création d'un forum BtoB entre industriels du Nord Poitou (une édition en action structurante et une édition en action en amorçage)

##### Axe recruter – Développement de l'emploi industriel local

- Promotion des métiers de l'industrie : organisation partenariale et logistique d'une action permettant aux collégiens, lycéens, personnes à la recherche d'un emploi et

grand public de découvrir des expositions sur les métiers de l'industrie suivie d'une visite d'entreprise (action structurante).

- Accès à l'emploi industriel durable : déploiement du Groupement d'employeur GEN 79 et création d'un GEIQ (action structurante)
- Etude prospective du tissu industriel du Nord Poitou (amorçage), en partenariat avec l'Université de Poitiers
- Validation des compétences par les environnements virtuels et la réalité augmentée (amorçage)

#### Axe Innover – Transition écologique

- Transition énergétique ; étude d'opportunité, maillage du territoire avec des stations de nouveaux carburants (électrique, GNV), accompagnement des investissements des PMI (flotte), création de prototypes démonstrateurs, dont une chaufferie CSR (action structurante)

#### Axe Innover – Digitalisation des entreprises et innovations expérimentales

- Design et production additive : actions de sensibilisations, échanges d'expériences, prototypes, expérimentations (amorçage)

**Ce plan d'actions pourra être modifié par la suite, afin de prendre en compte un niveau différent de priorisation, des nouvelles actions et/ou de préciser celles déjà évoquées dans la partie « Ambitions et priorités ».**

### **Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général du contrat**

Le présent contrat est établi pour une durée de 3 ans.

Hormis l'expression des enjeux et des ambitions, il est conçu sur la base d'actions concrètes qui en sont les éléments constitutifs essentiels. Il peut ainsi évoluer de manière itérative ou progressive permettant d'initier la contractualisation par les actions les plus mûres puis de l'enrichir par amendements, avenants ou annexes avec de nouvelles actions pour qu'il couvre l'entièreté du Territoire d'industrie concerné et des priorités identifiées.

Toute évolution de l'économie générale du contrat sera soumise à approbation préalable des signataires. De même une telle évolution ou l'évolution d'une action structurante ou qui a des conséquences sur d'autres actions pourra nécessiter une validation du comité de pilotage régional.

Autant que de besoin, les signataires se rapprocheront en vue de la contractualisation de nouvelles actions concernant une ou plusieurs intercommunalités.

Les signataires peuvent proposer l'ajout ou la modification d'une action. Après analyse de la proposition, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les signataires concernés s'engageront réciproquement par la signature d'un avenant au présent contrat modifiant le tableau des actions.

La suppression d'une action peut aussi être proposée et validée dans les mêmes conditions.

La durée du contrat pourra être prorogée par accord des parties.

### **Article 6. Suivi et évaluation**

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement et transmis au comité de pilotage régional. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacune des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de sa mise en œuvre, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagées, est présenté et transmis au comité de pilotage régional.

Le comité de pilotage régional pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement et le cas échéant une évaluation intermédiaire.

Cette évaluation intermédiaire et finale s'inscrira dans le cadre d'une grille d'analyse et d'indicateurs qui sera mise à disposition par les partenaires nationaux.

#### **Article 7. Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Poitiers.

Fait à            le            , en    exemplaires

La Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais	La Communauté de communes de l'Airvaudais Val de Thouet
La Communauté de communes du Pays Loudunais	La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine
La Communauté de communes du Thouarsais	La Communauté de communes de Val de Gâtine
Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Gâtine	La Région Nouvelle-Aquitaine
L'État	La Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations
Pôle Emploi	BPI France
Business France	

\*\*\*

Annexe :

- Tableau des actions

## TERRITOIRE D'INDUSTRIE NORD-POITOU - TABLEAU DE SYNTHESE DES ACTIONS

Axes stratégiques du projet de contrat	Axe du programme Territoire d'industrie	N°	Titre Fiche action	Action structurante / en amorçage	Maître d'ouvrage	Coût estimé HT			Typologie d'actions		Plan de financement prévisionnel (cocher + indiquer le montant éventuel)													Commentaires					
						Total	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Europe	TIGA	PIA3	Etat	Banque des territoires (subventions)	Banque des territoires (prêts)	BPI France	Business France	Pôle Emploi	ADEME	Région Nouvelle-Aquitaine	Privés / Industriels	EPCI		Autofinancement	Autres			
CONDUIRE UNE POLITIQUE D'ATTRACTIVITE ENDOGENE ET EXOGENE EN NORD POITOU	ATTIRER	1	<b>1. ATTRACTIVITE ENDOGENE ET EXOGENE</b>																										
			FA 1 - COMMUNICATION Convention d'affaires entre chefs d'entreprises industriels (événement BtoB)	<b>ACTION STRUCTURANTE (1ère édition)</b>	EPCI, Pôle Métal 2S	44 550 €		44 550 €			Prestation logiciel, communication, location de salle, ingénierie/animation	X Leader ?		?	X dans la limite de 2000 € et de la répartition des crédits 2020										X	X	X	Dossier de coopération inter-territoires Leader, selon les territoires	
			FA 1 - COMMUNICATION Convention d'affaires entre chefs d'entreprises industriels (événement BtoB)	<b>ACTION EN MAORCAGE (2ème édition)</b>	EPCI, Pôle Métal 2S	44 550 €		44 550 €			X Leader ?		?										X	X	X	Dossier de coopération inter-territoires Leader, selon les territoires			
DEVELOPPER L'EMPLOI INDUSTRIEL LOCAL	RECRUTER	2	<b>2. DEVELOPPER L'EMPLOI INDUSTRIEL LOCAL</b>																										
			<b>2.1 OBSERVATION DES EVOLUTIONS DE L'EMPLOI ET ANTICIPATION DES COMPETENCES</b>																										
			ETUDE PROSPECTIVE DU TISSU INDUSTRIEL NORD POITOU - COMPETENCE EMPLOI	<b>ACTION EN AMORCAGE</b>	EPCI et Maisons de l'Emploi	50 000 €		50 000 €			Etude (prestation)	X			?										X		X		
			<b>2.2 PROMOTION DES METIERS ET DES INDUSTRIES</b>																										
			FA 2 - PROMOTION DES METIERS ET DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES - EXPOSITION ET VISITES D'ENTREPRISES	<b>ACTION STRUCTURANTE</b>		395 050 €		X			Transport, restauration, location salles, frais logistiques, communication Animation/coordination (frais salariaux)	X Leader ?			?										X	X		Département	Dossier de coopération inter-territoires Leader, selon les territoires
			<b>2.3 EXPERIMENTER ET FORMER AUX METIERS DE L'INDUSTRIE</b>																										
			SAVOIR-ETRE ET FORMATION : VALIDATION DES COMPETENCES PAR LES ENVIRONNEMENTS VIRTUELS	<b>ACTION EN AMORCAGE</b>	à préciser	500 000 €	X	X			Logiciel et matériel frais salariaux	X Leader ?			?														Dossier de coopération inter-territoires Leader, selon les territoires
<b>2.4 ACCES A L'EMPLOI INDUSTRIEL DURABLE</b>																													
			FA 3 - DEVELOPPER LE GROUPEMENT D'EMPLOYEUR	<b>ACTION STRUCTURANTE</b>	Maisons de l'Emploi, Pôle Emploi, 6 EPCI, CCI, CMA, Pôle Métal 2S	313 500 €		X	Hébergement, prestations de services Animation-ingénierie, Frais salariaux				?										X	X		AAP Région Groupements d'Employeurs			
			FA 3 - CRÉER ET DEPLOYER UN GROUPEMENT D'EMPLOYEUR POUR L'INSERTION ET LA QUALIFICATION NORD POITOU	<b>ACTION STRUCTURANTE</b>	Maisons de l'Emploi, Pôle Emploi, 6 EPCI, CCI, CMA, Pôle Métal 2S	138 750 €		X	étude, formation Animation/coordination - frais salariaux				?	X soutien à la création de GEICQ (DIRECCTE)									X	X		X aide maxi de 50 000 € au démarrage mobilisation du droit commun pour la formation des salariés			
SOUTENIR LA TRANSITION ECOLOGIQUE EN NORD POITOU	INNOVER	3	<b>3. TRANSITION ECOLOGIQUE</b>																										
			FA 4 - TRANSITION ENERGETIQUE	<b>ACTION STRUCTURANTE</b>	EPCI	6 522 000 €	X	X	Stations GNV, chaufferie CSR, bornes recharge électrique	Etude (60000€) Animation-coordination - frais salariaux	FEDER				?					X	X	X	X	X	X	X	soutien régional uniquement sur le bioGNV		
SOUTENIR LA DIGITALISATION DES ENTREPRISES ET LES INNOVATIONS EXPERIMENTALES	INNOVER	4	<b>4. DIGITALISATION DES ENTREPRISES ET INNOVATIONS EXPERIMENTALES</b>																										
			DESIGN ET PRODUCTION ADDITIVE : ECHANGES D'EXPERIENCES ET EXPERIMENTATIONS	<b>ACTION EN AMORCAGE</b>	EPCI, Pôle Métal 2S, CCI	362000	332000	30000	prototypes, essais, achat de matériel	Transport, communication Animation-coordination, frais salariaux	FEDER				?									X	X	X	French Tech		
<b>TOTAL</b>						<b>8 370 400 €</b>																							
TOTAL ACTIONS STRUCTURANTES						7 413 850 €																							
TOTAL ACTIONS EN AMORCAGE						912 000 €																							



## CONTRAT DU TERRITOIRE D'INDUSTRIE PAYS BASQUE 2020-2022

### ENTRE

Le « Territoire d'industrie Pays Basque » représenté par :

d'une part,

La Communauté d'Agglomération Pays Basque représentée par son Président, M. Jean-René ETCHEGARAY ;

ci-après, l' « **Agglomération** » ;

### ET

d'autre part,

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par son Président Alain ROUSSET,

L'État représenté par le Préfet de département des Pyrénées-Atlantiques,

La Banque des territoires, direction de la Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par son directeur délégué Bordeaux de Nouvelle-Aquitaine,

Bpifrance SA représenté par son directeur général, XXXXX, en vertu d'une délégation de pouvoirs en date du @, ci-après dénommée « Bpifrance »,

Pôle emploi représenté par son directeur régional,

Business France représenté par son directeur interrégional Nouvelle-Aquitaine-Occitanie,

ci-après, les « **partenaires publics** » ;

### AINSI QUE

M. Mikel CHARRITTON, référent industriel du Territoire, , co-gérant du Groupe Lauak ;

La Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque, représenté par son Président de M. André GARRETA ;

L'UIMM Adour Atlantique, représenté par son Président, M. Ary PLAGNOL ;

L'école d'ingénieur ESTIA, École supérieure des technologies industrielles avancées, représenté par son directeur général, M. Patxi ELISSALDE ;

Le cas échéant, le Conseil départemental [XX], le PETR [XX], l'université [XX], représenté par [XX]] et les autres partenaires économiques et industriels

ci-après, les « **partenaires économiques et industriels** » ;

L'ensemble constitué de la Communauté d'Agglomération, des partenaires publics, des partenaires économiques et industriels sont dénommés ci-après les « signataires ».

*Vu la délibération du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine XXX n°XXX en date du XXX autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du conseil de la Communauté XXX n°XXX en date du XXX autorisant le président à signer ;*

*[liste des visas à adapter et compléter]*

**Il est convenu ce qui suit.**

## Préambule

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- **un principe de ciblage** visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- **un principe de gestion décentralisée**, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une **approche « du bas vers le haut »** ;

Le projet de Territoire d'industrie qui suit a été élaboré en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels

IL vise à partager un diagnostic, énoncer des ambitions et des priorités, et définir les actions concrètes les soutenant.

## Enjeux du Territoire d'industrie

Le territoire Pays Basque a été désigné « Territoires d'industrie » lors du Conseil National de l'Industrie du 5 mars 2019.

### 1- Enjeux territoriaux

L'Agglomération Pays Basque, seconde agglomération de la Région Nouvelle Aquitaine par son poids économique, s'est dotée en février 2019 de son schéma de développement économique (SDE). Esquissant dans un premier temps les grands enjeux du territoire, ce schéma affirme les grandes ambitions à court et moyen termes portées par l'Agglomération pour concourir au développement de l'économie productive du territoire et à l'innovation, tout en anticipant les défis sociétaux à venir, écologiques et énergétiques.

#### ✓ **Un tissu économique historiquement productif, concentré sur des secteurs de niche à forte valeur ajoutée**

L'économie du Pays Basque est structurée autour de deux piliers :

- Le premier, résidentiel, s'est développé en lien avec la forte attractivité du territoire (BTP, commerce et services, tourisme)
- Le second pilier, productif, plus historique, à tendance à fléchir face à la forte croissance et pression de l'économie résidentielle.

L'enjeu sous-jacent à cette dualité économique est de maîtriser et limiter une hyper résidentialisation de l'économie pourvoyeuse d'effets pervers sur le long terme : précarité des emplois, développement et équilibre trop fortement dépendants de facteurs exogènes (climatique, géopolitique, etc) en favorisant l'économie productive qui, a contrario, est pourvoyeuse d'emplois qualifiés et d'innovation.

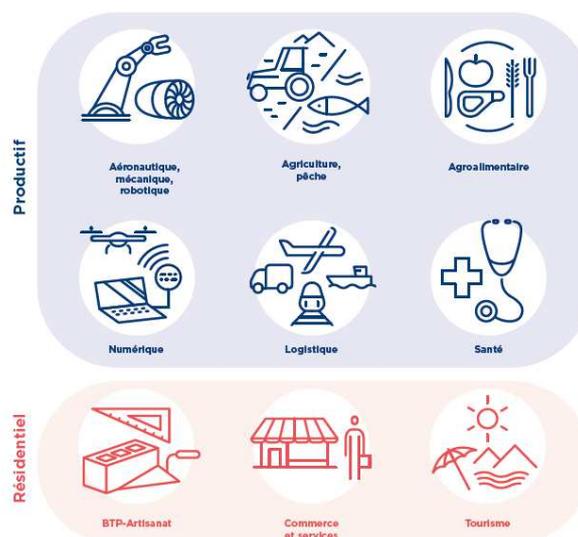
Le maintien d'un équilibre entre ces 2 piliers passe par une action publique volontariste et ciblée pour accompagner et dynamiser l'économie productive.

Cette économie productive conserve un poids relativement important : ancrée historiquement sur le territoire autour de divers secteurs (aéronautique/ mécanique/ robotique, agriculture, agroalimentaire, numérique, logistique et santé), la sphère productive connaît une augmentation continue en termes de nombre d'emplois. Elle concentre 30 % des emplois du territoire (Insee 2018 – Sirene 2017).

L'implantation et la pérennisation de cette économie productive est confortée par la présence sur le territoire de nombreuses filières, d'équipements structurants majeurs, d'un système d'enseignement et de formation performant et de clusters ou grappes d'entreprises structurants les principales filières.

#### ✓ **Un territoire confronté aux grands enjeux structurels de l'Economie**

Malgré une dynamique économique continue, tous secteurs d'activité confondus (croissance ininterrompue du nombre d'entreprises, augmentation du nombre d'emplois, forte dynamique de création d'entreprises, taux de chômage de 7,5% (source Pôle emploi – mars 2019) contre



8,7% au niveau national), le Pays Basque ne fait pas figure d'exception et se trouve confronté aux grands enjeux structurels de l'économie, parmi lesquels :

- Enjeux de compétitivité : gains à améliorer par l'investissement dans l'innovation, la transformation numérique et les compétences,
- Enjeux liés à l'emploi : métiers en tension et difficulté de recrutement, inadéquation de l'offre de formation de certains cursus d'enseignement supérieur, difficulté à attirer et conserver son capital humain
- Enjeux liés au foncier économique, rare et chère sur le territoire, et en concurrence avec les secteurs résidentiel et agricole, induisant une attractivité en berne face à l'offre de territoires voisins.
- Enjeux liés aux déséquilibres territoriaux : d'une superficie de 3 000 km<sup>2</sup>, avec des caractéristiques territoriales où se mêlent espaces urbains et ruraux, littoral et montagne, le Pays Basque revêt une identité économique multiple. L'économie productive, à l'instar de l'ensemble de l'activité économique, a tendance à se développer de façon déséquilibrée en se concentrant sur la zone littorale au détriment d'autres territoires

## 2- Enjeux industriels

Les enjeux industriels suivants ont spécifiquement été identifiés par les signataires :

### ✓ **Enjeu 1 : Développer une industrie collaborative pour gagner en attractivité et compétitivité**

Les industriels du territoire ont unanimement formalisé l'enjeu principal auquel Territoire d'Industrie Pays Basque doit apporter une réponse : les industriels pour répondre aux enjeux d'innovation, d'attractivité et de recrutement ou encore de gestion écologique et énergétique, connaissent encore mal leur écosystème industriel et ne travaillent pas suffisamment conjointement pour le développement et l'attractivité de leur territoire et industrie et mais également dans la résolution de problématiques d'entreprise certes individuelles de prime abord mais qui s'avèrent communes et intersectorielles.

Le territoire d'industrie Pays Basque place ainsi l'enjeu du développement d'une industrie collaborative comme le pilier central de son projet.

Elle revêt différentes formes et réalités : entraide et partage entre industriels du territoire dans une démarche de progrès, optimisation et mutualisation des ressources, développement de l'innovation, ou encore bonification de la relation client / fournisseur en développant des stratégies partenariales à forte valeur ajoutée.

### ✓ **Enjeu 2 : Accroître l'attractivité de l'industrie Pays Basque et consolider le capital humain du territoire**

Les industriels du Pays Basque font face à des problématiques d'attractivité pour recruter sur certains métiers en tension et conserver les ressources humaines nécessaires à leurs activités et croissance.

Ce manque d'attractivité est multifactoriel.

- L'industrie d'une manière générale est dévalorisée par les jeunes générations et leurs encadrants qui perçoivent l'usine comme un univers hostile, laborieux et vieillissant. L'enjeu est ici de faire la preuve d'une industrie moderne et dynamique, ouvrant des perspectives d'évolution, bien loin de l'usine d'antan. Il est ainsi nécessaire de susciter des vocations auprès des plus jeunes, de valoriser l'éventail des métiers et de savoir intégrer ces publics par une gestion des RH appropriée plus agile.
- Par ailleurs, les industriels formulent un décalage entre les profils des actifs (salariés ; étudiants ?) et leurs besoins en compétences métiers ; ceci nécessite un renforcement des liens entre les entreprises et l'écosystème de formation pour co-construire des contenus en adéquation aux besoins actuels et de demain, s dans l'enseignement

supérieur et en formation initiale Les industriels peinent à attirer et fidéliser des talents, en particulier des profils à haut potentiel, spécialiste dans leur domaine, pour diverses raisons :

- o Faible anticipation des besoins à venir en compétences,
- o Inadéquation entre les offres de rémunération et les attentes des candidats,
- o Difficulté à proposer un parcours professionnel sur le territoire, liés à la relative petite taille des entreprises industrielles,
- o Faible rayonnement extra territorial (travail insuffisant sur la marque employeur, démarche RSE, qualité de vie au travail)
- o Contraintes annexes à la sphère professionnelle pure : logement ou mobilité, qui appellent des réponses territoriales plus globales et n'entrent pas dans le champ d'action de la démarche Territoires d'Industrie.

✓ **Enjeu 3 : Gagner en compétitivité grâce à l'usine du futur**

Principalement lié à leur relative petite taille, en terme d'effectif, les industriels basques se sont encore insuffisamment saisis des outils de l'industrie du futur pour s'engager dans une démarche d'amélioration de leurs usines et process. Or celle-ci est un moyen de gagner en efficacité et d'améliorer sa compétitivité en travaillant sur le triptyque coûts, agilité et adaptation, et dans une approche d'usine durable et responsable.

La pérennisation et le développement de l'industrie du Pays Basque passera nécessairement par la maîtrise des enjeux suivants :

- Meilleure connaissance de leurs besoins et identification des optimisations possibles dans leur chaîne de valeur : comment diminuer les coûts de production avec un minimum d'investissement ?
- Utilisation à bon escient des data et de l'apport du numérique – savoir définir et analyser les performances pour mieux piloter leur activité
- Développer des accès privilégiés à des équipements de pointe, sur des espaces d'expérimentation et d'innovation en proximité, permettant une acculturation aux outils et possibilités de l'usine du futur e.

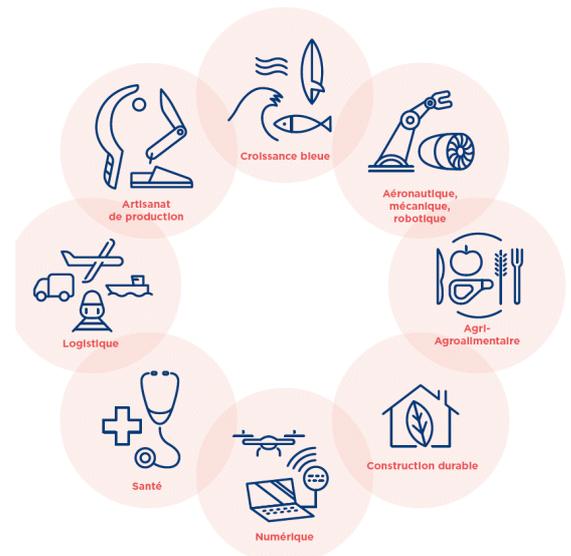
✓ **Enjeu 4 : Accompagner la transition environnementale, écologique et énergétique de l'industrie du Pays Basque**

Les industriels doivent anticiper et intégrer les grandes mutations liées à la transition écologique. La prise en compte de l'impact environnemental de leur activité (approvisionnement, process de production, logistique) et de leur produit (cycle de vie complet) est entrée dans les consciences. Les acteurs industriels doivent désormais prendre des mesures spécifiques pour limiter leur empreinte environnementale. Ce travail, précurseur pour partie, leur permettra de répondre avec plus d'aisance aux contraintes réglementaires qui seront imposées dans les années à venir.

## Ambitions et priorités

Bien que ciblant 8 Domaines d'Activités Stratégiques, dans lesquels le Pays Basque dispose d'avantages concurrentiels (aéronautique / mécanique / robotique, numérique, agri-agroalimentaire, artisanat de production, croissance bleue, logistique, santé et construction durable), le SDE fixe comme levier prioritaire d'action au développement économique la fertilisation croisée, favorisant l'innovation par des échanges et partenariats intersectoriels et interterritoriaux.

En résonance avec cette stratégie de fertilisation croisée, le projet **Territoire d'Industrie Pays Basque ne se limite pas à certains secteurs d'activité mais s'adresse à toute entreprise industrielle réalisant l'acte de production sur le territoire.**



Les signataires partagent les ambitions et priorités suivantes de reconquête industrielle et de développement territorial :

### ✓ **AXE 1 : Structurer et animer une communauté Territoire d'Industrie Pays Basque**

**Ambitions : Fédérer les industriels du territoire dans une logique d'entraide pour se donner collectivement les moyens de leurs ambitions (en termes de compétitivité et d'attractivité)**

- Créer une dynamique d'échanges renforcés entre les industriels du Pays Basque dans une logique de progrès et de gain d'attractivité
- Garantir un projet responsable et solidaire
- Accélérer les synergies entre les différents acteurs
- Renforcer l'attractivité du territoire par des actions de marketing territorial

### ✓ **AXE 2 : Attirer, former et conserver les talents**

**Ambitions : Répondre aux besoins de ressources humaines des industriels et pérenniser l'emploi localement**

Priorités :

- Apporter des réponses aux problématiques de recrutement notamment par une meilleure anticipation des besoins, un travail sur la marque employeur et sur la qualité de vie au travail
- Créer un parcours complet de formation aux débouchés industriels répondant aux enjeux des industriels, en proximité

### ✓ **AXE 3 : Gagner en compétitivité notamment par le numérique et la robotisation**

**Ambitions : Faire du Pays Basque un « territoire industrie du futur »**

Priorités :

- Faire mûrir les entreprises sur les sujets de digitalisation de leur process
- Inscrire l'innovation dans l'ADN des entreprises industrielles
- Dynamiser l'environnement technologique et accélérer le transfert de technologie par le renforcement et le développement des équipements (plateformes technologiques, outils de transferts technologiques, fablab)
- Faire du Pays Basque un territoire d'expérimentation et d'innovation « living lab »
- Accompagner l'essaimage et la généralisation d'expérimentations innovantes
- Favoriser l'interaction entre les filières économiques et la R&D

✓ **AXE 4 : Usine durable, industrie responsable**

**Ambition : Faire du Pays Basque un territoire exemplaire par ses usines durables et son vivier d'entreprises industrielles responsables**

Priorités :

- Anticiper les transitions et garantir un projet responsable : préserver les biens communs (environnement, eau, foncier)
- Favoriser et accompagner le processus de transition énergétique
- Développer les approches d'écologie industrielle et d'économie circulaire et sensibiliser les entreprises
- Améliorer la qualité de services au sein des ZAE du territoire.
- Engager un processus de management environnemental des zones d'activités économiques.

Ces objectifs ne pourront être atteints qu'avec la mise en œuvre d'un plan d'actions ambitieux associant (i) animation de l'écosystème industriel, (ii) accompagnements spécifiques et thématiques des industriels dans une optique continue de progrès (accompagnements facilement mobilisables, flexibles et efficaces), (iii) investissements dans des équipements pour doter le territoire d'outils spécialisés et de pointe.

La réussite du projet Territoire d'Industrie Pays Basque est ainsi conditionnée à la mobilisation opérationnelle et financière de l'ensemble des acteurs du territoire.

## Actions déjà engagées

---

Des actions ont déjà été engagées ces dernières années par les signataires pour accompagner le Territoire dans les ambitions et priorités. Ces actions ont, pour la plupart, fait l'objet d'accompagnements de la Région Nouvelle Aquitaine soit par la politique de droit commun, soit au travers de contrats : contrat territorial Pays Basque ou PER. L'Etat est également intervenu dans le cadre des investissements d'avenir.

Certaines de ces actions sont énoncées ci-dessus.

### ATTIRER

Attirer les entreprises en phase de création :

- Maillage du territoire avec **15 pépinières et hôtels d'entreprises** d'initiative publique, accueillant et accompagnant en priorité les entreprises de production conformément à la stratégie du SDE.

Accompagner le développement des entreprises industrielles

- Aménagement par l'Agglomération sur le territoire de **162 zones d'activité** économique. Certaines zones d'activité, liées à la technopôle, sont thématiques (Technocité, Arkinova ou encore Izarbel). En accord avec la stratégie du SDE en faveur de l'économie productive, les lots sont prioritairement attribués aux entreprises de production.
- Le territoire bénéficie d'une cellule d'implantation, **INVEST IN BASQUE COUNTRY**, chargée de la prospection et de l'accueil de nouvelles entreprises, créatrices de valeur ajoutée et d'emplois. La structure, financée par la CCI, le CRNA, le CD des Pyrénées-Atlantiques et l'Agglomération, a permis, en 10 ans, l'installation de 118 entreprises et plus de 2000 emplois sur le territoire. Cette cellule agit en lien étroit avec les opérateurs de la Région et de l'Etat : l'agence régionale ADINA ainsi que Business France (invest) pour la partie internationale

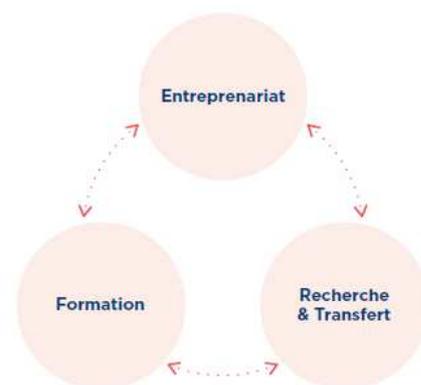
### INNOVER

- Développement par l'Agglomération et la Région Nouvelle Aquitaine de la **Technopôle** Pays Basque véritable locomotive du développement économique.

Le modèle technopolitain, affirmé comme la locomotive de l'action économique de la CAPB, s'organise autour de 4 DAS structurés ou en cours de structuration et ayant fait l'objet d'une labellisation (réseau Retis) en 2018 : Industries et services numériques, Aéronautique et matériaux avancés, Construction et aménagements durables et Croissance bleue.

La Technopole Pays Basque compte plusieurs sites :

- o Izarbel à Bidart, dédié aux industries et services numériques ;
- o Technocité à Bayonne spécialisé dans les domaines de l'aéronautique, la robotique et des matériaux avancés ;
- o Arkinova à Anglet, dédié à la construction et à l'aménagement durables ;
- o Une approche multi-sites dédiée à l'Economie de l'Océan avec un site Totem créé à Biarritz dédié au biomimétisme marin et une pépinière atelier de prototypage.



---

**Le tryptique du modèle de développement technopolitain**

Les sites technopolitains ont pour spécificité d'accueillir des activités économiques stratégiques à forte valeur ajoutée. Dotés de pépinières d'entreprises et d'incubateurs, ils se positionnent également comme des lieux de créativité et d'innovation. Par ailleurs,

ces sites favorisent les synergies entre les acteurs du monde économique et académique en accueillant également des établissements d'enseignement supérieur, des laboratoires de recherche et centres de transfert technologique.

- Soutien et financement par l'Agglomération et la Région Nouvelle Aquitaine de l'innovation (Ateliers de l'innovation, bourses d'incubation) et de l'immobilier de production.
- Développement sur le territoire de 4 plateformes technologiques ou centres de transfert technologique :
  - o **Nobatek/Inef4** : centre de ressources dédié à la transition énergétique et environnementale du bâtiment
  - o **COMPOSITADOUR** : plateforme technologique spécialisée sur les procédés de fabrication avancés
  - o **ADDIMADOUR** : plateforme d'innovation et de transfert de technologie dédiée à la fabrication additive métallique
  - o **PEPSS** : Plateforme d'évaluation de prototypage et de tests d'usages
  - o **EnerGEA** : plateforme de stockage et de production d'énergie électrique renouvelables.

#### **RECRUTER et FORMER**

- Signature d'une **convention de partenariat entre l'UIMM Adour et Pôle emploi** pour une meilleure coordination entre l'expression et l'attente des besoins des entreprises et les capacités d'action de Pôle Emploi. Globalement, l'élan de l'UIMM est de travailler en réseau autour de cette question du recrutement.
- **Développement de formations industrielles** sur le territoire, en particulier par l'ESTIA, École supérieure des technologies industrielles avancées, créée par la CCI.

\*\*\*

## Article 1. Objet du contrat

Les signataires s'accordent sur des interventions coordonnées pour conforter efficacement et durablement les ambitions de reconquête industrielle et de développement du Territoire d'industrie Pays Basque.

Le présent contrat (« le **contrat** ») a pour objet de décrire l'intention des parties de s'inscrire dans cette démarche et précise leurs engagements réciproques.

Il définit les modalités de mise en œuvre de leurs interventions, le plan d'actions concerté pour la mise en œuvre du projet de territoire, ainsi que les modalités de pilotage et de suivi de la démarche.

## Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent collectivement pour la réussite du contrat :

La **Région Nouvelle-Aquitaine**, chargée du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale, assure le déploiement de ses politiques régionales en matière de développement économique, de formation professionnelle initiale et continue, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du Territoire d'industrie, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier. Elle anime la démarche sur son périmètre régional.

La Région Nouvelle-Aquitaine mène une politique ambitieuse afin de conforter et d'améliorer la performance et compétitivité de son tissu industriel et de positionner la Nouvelle-Aquitaine sur les filières et technologies d'avenir. Elle est à l'origine de l'accompagnement des entreprises vers l'« Usine du Futur » depuis 1998. La performance industrielle et le développement endogène des territoires constituent deux piliers du Schéma régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en 2016.

La Région Nouvelle-Aquitaine accompagne aussi le développement du potentiel de recherche régionale dans un objectif d'excellence et d'appui aux enjeux d'innovation du tissu industriel, d'anticipation des mutations technologiques, sociétales et environnementales et d'accompagnement des opportunités économiques. Elle soutient directement les projets de R&D et d'innovation au sein des entreprises, dans un objectif de différenciation et de valeur ajoutée.

La Région Nouvelle-Aquitaine considère par ailleurs que les dynamiques collectives (filières ou transfilières) sont essentielles aux réussites individuelles des industriels et des territoires. Ces approches organisant des solidarités et des chaînes de valeur plus intégrées contribuent à la convergence des collaborations que la Région engage avec les territoires et des leaders économiques.

La politique contractuelle territoriale de la Région Nouvelle-Aquitaine contribue par ailleurs au déploiement du SRDEII, avec une attention particulière portée au retournement économique des territoires les plus fragiles. En tant que pilote du dispositif « Territoires d'industrie », la Région recherchera la meilleure articulation avec sa politique contractuelle.

L'**État** s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie, à assurer la mise en œuvre territoriale des 17 engagements nationaux annoncés par le Premier ministre et des engagements complémentaires ultérieurs. Il est le garant de la cohérence des initiatives locales avec les politiques de développement industriel nationale et territoriale ; Le suivi et l'accompagnement ainsi que la mobilisation des services déconcentrés seront assurés par le référent Etat désigné par le Préfet de département

La **Communauté d'Agglomération** assure le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels. Elle définit leurs enjeux du territoire, leurs ambitions et priorités ; mobilise les moyens nécessaires pour co-construire un projet de Territoire d'industrie et assurer un pilotage local réactif ; s'engage à soutenir les actions issues des orientations stratégiques du contrat. Elle désigne un représentant chargé conjointement avec un industriel d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

Les **Industriels** s'engagent à participer à l'élaboration du diagnostic du Territoire d'industrie et la mise en œuvre des actions co-décidées ; à renforcer la coopération inter-entreprises. Ils désignent un représentant, volontaire et reconnu par ses pairs par son action sur le territoire, chargé conjointement avec un élu d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

Les **opérateurs publics ignataires** s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions qui leur seront soumises , sur production éventuelle de pièces complémentaires qui leur sont nécessaires, et les entreprises; à étudier, en tant que de besoin, l'adaptation de leurs modes d'intervention, dans le respect des réglementations et principes en vigueur, pour accompagner au mieux les actions identifiées dans le projet du Territoire d'industrie ; à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées ;

**Les autres partenaires économiques et industriels** (UIMM, ESTIA, CCI) s'engagent à coordonner les opérations pour lesquelles ils assurent la maîtrise d'ouvrage et à tenir informer l'instance locale chargée du pilotage et du suivi du projet Territoire d'Industrie Pays Basque de l'avancement de ces sujets et des résultats obtenus.

### **Article 3. Modalités de gouvernance et de pilotage local du projet (ou contrat ?)**

Pour assurer le pilotage efficace du , les partenaires s'engagent à mettre en œuvre une organisation coordonnée s'appuyant sur :

- Un comité local de projets, instance chargée du pilotage et du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet et du contrat. A ce stade de maturité du projet, cette instance prend la forme d'un comité présidé par le binôme élu-industriel, animé par le chef de projet et composé d'Industriels, de représentants de l'Agglomération Pays-Basque, de la Région Nouvelle-Aquitaine, de l'Etat et ses opérateurs, de l'UIMM Adour, de la Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque, de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs ESTIA et de la plateforme technologique Compositadour.
- Une réflexion sera rapidement engagée par les partenaires afin de déterminer la structuration définitive de la gouvernance adéquate, recentrée autour de la « Communauté Territoire d'Industrie Pays Basque » et l'articulation avec le comité local précité.
- un binôme constitué d'un élu du territoire et d'un acteur industriel, chargé d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées : Sylvie Durruty, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en charge de l'Economie et de l'innovation, et Mikel CHARRITTON, co-gérant du Groupe Lauak ;
- un chef de projet de la Communauté d'Agglomération, chargé de coordonner et d'appuyer les partenaires pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du présent contrat ;
- une équipe projet qui sera composée d'un Community Manager et d'un chargé de mission dédié. Ils s'accordent sur :
- des modes de collaboration entre la Communauté d'Agglomération et les autres acteurs locaux mobilisés ;

- la fréquence des réunions de l'instance locale et l'établissement de leur ordre du jour ;
- le suivi de la mise en œuvre des engagements et le lien avec le comité de pilotage régional ;
- les moyens et étapes prévues pour la communication du projet et le suivi de la démarche par la population et les autres acteurs du territoire.

#### Article 4. Plan d'actions

Le projet Territoire d'Industrie Pays Basque est issu d'une réflexion menée par les industriels du Territoire. Ces derniers se sont fortement mobilisés pour en définir les axes stratégiques ainsi que les actions structurantes et opérationnelles en découlant.

Le plan d'actions présenté ci-après est ainsi structuré autour de quatre axes stratégiques et quinze actions. Il est présenté sous forme de tableau annexé au contrat.

Ce plan d'actions permet de coordonner les leviers d'actions nécessaires pour favoriser et accélérer le développement industriel du territoire.

Chaque action fera l'objet d'une instruction par l'ensemble des partenaires et des opérateurs publics concernés et signataires du présent contrat. Chaque action devra faire l'objet d'une instruction propre à chaque partenaire et opérateur qui interviendra sous réserve de l'éligibilité à ses dispositifs, de l'accord de ses instances délibératives et de ses disponibilités d'enveloppe.

Le plan d'actions est segmenté en deux catégories :

- Des **actions structurantes**, pour lesquelles l'éligibilité à des dispositifs de soutien a été validée et sur lesquelles une part substantielle des financements a pu être sécurisée par l'engagement de financeurs,
- Des **actions en amorçage**, pour lesquelles le travail d'éligibilité et de précision des financements reste à effectuer

#### Axe 1 – LA COMMUNAUTE TERRITOIRE D'INDUSTRIE PAYS BASQUE

- Action 1.1. Structuration et animation de la Communauté Territoire d'Industrie Pays Basque
- Action 1.2. Valorisation et labélisation de la dynamique communautaire
- Action 1.3. Mutualisation d'outils et de pratiques

#### Axe 2 – ATTIRER, FORMER ET CONSERVER LES TALENTS

- Action 2.1. Attirer et recruter
- Action 2.2. Etoffer l'offre en formations initiales sur le territoire Pays Basque

#### Axe 3 – GAGNER EN COMPETITIVITE PAR L'AUTOMATISATION ET LA ROBOTISATION

- Action 3.1. Accélérer le déploiement de solutions performantes : automatisation, digitalisation, robotique.
- Action 3.2. Conforter le développement de la plateforme Usine du Futur - Compositadour / Addimadour
- Action 3.3. Création de Robotikadour
- Action 3.4. Analyse et exploitation de données numériques des process industriels
- Action 3.5. Développement d'un Labo Open Innovation
- Action 3.6. Structuration de nouveaux plateaux technologiques

#### Axe 4 – USINE DURABLE, INDUSTRIE RESPONSABLE

- Action 4.1. Démonstrateurs & Unités pilotes Energie Eau Déchets

- Action 4.2. Tendre vers un territoire zéro déchet : challenge zéro gaspillage
- Action 4.3. Ecoconception et seconde vie des produits
- Action 4.4. Qualifier des zones d'activité comme des écosystèmes industriels

Parmi l'ensemble de ces actions, les signataires du présent contrat souhaitent tout particulièrement mettre en valeur les actions suivantes :

### **Action vitrine 1**

#### **Structuration et animation de la Communauté Territoire d'Industrie Pays Basque (fiche 1.1.)**

La démarche Territoire d'Industries a permis de mettre en exergue le désir profond des industriels du territoire Pays Basque de mieux se connaître, collaborer et se soutenir les uns les autres, progresser par l'exemple d'initiatives prises chez d'autres industriels locaux, et travailler ensemble pour gagner en visibilité et attractivité. La notion de COMMUNAUTE DES INDUSTRIELS DU PAYS BASQUE est un élément clé et fondateur du projet Territoire d'Industrie Pays Basque : l'ensemble du projet initié au Pays Basque est ainsi intimement lié à celui de cette communauté qui doit vivre, être animée pour et par les industriels du territoire.

Cette action inclut les opérations sous-jacentes suivantes :

- Structuration de l'organe de gouvernance de la Communauté Territoire d'Industrie Pays Basque
- Animation de la communauté des industriels : informations, événements et partages d'expérience autour de thématiques clés
- Mise en œuvre d'une plateforme numérique, outils de communication globale de la démarche Territoire d'Industrie Pays Basque, au service des industriels, intégrant extranet, intranet et forum et permettant d'informer les tiers sur l'industrie et les industriels du territoire, s'informer (dispositifs, ressources, événements,), et partager entre industriels.

### **Action vitrine 2**

#### **Etoffer l'offre en formations initiales sur le territoire Pays Basque (fiche 2.2.)**

Les industriels du Pays Basque connaissent des difficultés de recrutement, notamment de jeunes actifs, pour contribuer au développement de leur activité. Il est ainsi essentiel d'anticiper les grandes évolutions liées au déploiement de l'usine du futur qui requiert de nouveaux profils spécialisés (fabrication additive, IA, etc), de former localement pour offrir un parcours formation / emploi sur le territoire et conserver ainsi les talents dans les usines locales et enfin d'adapter les contenus des formations aux besoins et attentes des industriels. Les différents acteurs du territoire concernés par cette problématique de la formation aux débouchés industriels (ESTIA, UPPA, industriels, UIMM, etc) se sont réunis pour structurer une offre cohérente, lisible et efficace sur le territoire répondant aux différents enjeux pré-cités.

Cette action inclut les opérations sous-jacentes suivantes :

- La constitution d'un CMQE, centre des métiers et de qualifications d'excellence aux métiers de l'industrie
- Le déploiement de nouvelles formations sur le territoire (Licence Professionnelle Mécatronique, Bachelor Technologies de l'usine du futur, Mastère Procédés du futur et robotisation)
- La réalisation d'une étude portant sur le logement des étudiants sur l'ensemble du territoire afin de dresser un bilan des besoins territoriaux et de formuler et étudier la faisabilité de différentes solutions à mettre en œuvre à court et moyen termes.

### **Action vitrine 3**

#### **Analyse et exploitation des données numériques issues des process industriels (fiche 3.4.)**

Les entreprises industrielles sont aujourd'hui en capacité de collecter énormément de données de leurs processus industriels par différents canaux (Machine Outils, Système de traçabilité, Capteurs, Logiciel de gestion de production,...). Mais la plupart des industriels du territoire font

état d'une faible maturité dans l'analyse et l'exploitation en continu, voir en temps réel, de ces données et des gains de compétitivité qu'ils pourraient en retirer.

Afin d'élever la maturité des PMI du territoire sur l'apport du numérique et de l'IA pour la compétitivité de leur processus industriel, différentes opérations seront déployées :

- Opérations de sensibilisation sur « le numérique Industrie 4.0 et les processus industriels » et d'identification pratique de cas d'usages métiers, adaptés au tissu industriel local
- Diagnostics individuels permettant de dégager des préconisations et des solutions opérationnelles autour des optimisations possibles grâce au numérique « Industrie 4.0 ».
- Expérimenter et réaliser des cas d'usages emblématiques : sélection de 4 couples entreprises / cas d'usage, répartis sur l'ensemble du territoire, en capacité à dégager du temps pour déployer des expériences pilotes sur la base d'accompagnement sur 6 à 8 mois chacune.
- Favoriser le partage d'expérience, y compris sur le retour d'investissement

#### **Action vitrine 4**

##### **Démonstrateurs & unités pilotes : Energie Eau Déchets (fiche 4.1.)**

Pour accompagner le territoire dans sa transition énergétique et écologique et réduire l'empreinte environnementale des activités industriels, le projet Territoire d'Industrie Pays Basque porte des projets de « Démonstrateurs Industrie Durable ».

Les 2 premiers démonstrateurs sont suffisamment matures pour pouvoir être finalisés et mis au point dans le cadre de cette action :

- FATALOOP : Mise en œuvre d'une boucle d'auto-consommation basée sur la récupération de l'énergie fatale d'un process industriel, à l'échelle d'une zone d'activité (site pilote : Technocité)
- TURBOLAB : Création d'une plateforme d'essais partagée pour propulsion aéronautique innovante

Ces unités pilotes ont vocation à être dupliquées par la suite sur le territoire Pays Basque ou national.

Dans le cadre de cette action Territoire d'Industrie, d'autres projets d'unités pilotes autour des thématiques de (i) l'énergie, (ii) la gestion de l'eau dans un environnement industriel et (iii) du traitement et de la réduction des déchets industriels pourront faire l'objet d'études de faisabilité, technique et économique.

#### **Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général du contrat**

Le présent contrat est établi pour une durée de 3 ans.

Hormis l'expression des enjeux et des ambitions, il est conçu sur la base d'actions concrètes qui en sont les éléments constitutifs essentiels. Il peut ainsi évoluer de manière itérative ou progressive permettant d'initier la contractualisation par les actions les plus mûres puis de l'enrichir par amendements, avenants ou annexes avec de nouvelles actions pour qu'il couvre l'entièreté du Territoire d'industrie concerné et des priorités identifiées.

Toute évolution de l'économie générale du contrat sera soumise à approbation préalable des signataires. De même une telle évolution ou l'évolution d'une action structurante ou qui a des conséquences sur d'autres actions pourra nécessiter une validation du comité de pilotage régional.

En tant que de besoin, les signataires se rapprocheront en vue de la contractualisation de nouvelles actions.

Les signataires peuvent proposer l'ajout ou la modification d'une action. Après analyse de la proposition, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet,

les signataires concernés s'engageront réciproquement par la signature d'un avenant au présent contrat et modifiant le tableau des actions.

La suppression d'une action peut aussi être proposée et validée dans les mêmes conditions.

La durée du contrat pourra être prorogée par accord des parties.

## **Article 6. Suivi et évaluation**

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement et transmis au comité de pilotage régional. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacune des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de sa mise en œuvre, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagées, est présenté et transmis au comité de pilotage régional.

Le comité de pilotage régional pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement et le cas échéant une évaluation intermédiaire.

Cette évaluation intermédiaire et finale s'inscrira dans le cadre d'une grille d'analyse et d'indicateurs qui sera mise à disposition par les partenaires nationaux.

## **Article 7. Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de XXX.

Fait à XXX le XX XX 2019, en X exemplaires

\*\*\*

Annexe :

- Portefeuille de fiches-action
- Synthèse des actions et de leur budget associé

Architecture du projet TIPB					DEPENSES										FINANCEMENT	
Attirer	Innover	Recruter	Simplifier	Intitulé fiche action	Amorçage / Structurant	Opération	Maitre d'ouvrage	Détail	Type de dépenses	2020	2021	2022	2023	Total	Région Nouvelle Aquitaine	Observations Région
X				1.1. Structuration et animation de la communauté TIPB : Le Pays Basque, terre d'industrie	Structurant	Etude - forme et mode de gestion de la communauté	"La communauté des industriels" / CAPB	Etude - forme et gouvernance de la Communauté des industriels	Fonctionnement	20 k€				20 k€		
X					Structurant	Animation	"La communauté des industriels" / CAPB	Moyens humains - Community manager	Fonctionnement	15 k€	15 k€	15 k€	15 k€	60 k€		
X					Structurant	Animation	"La communauté des industriels" / CAPB	Moyens humains - Chargé de mission appui à l'animation*	Fonctionnement	40 k€	40 k€	40 k€	40 k€	160 k€		
X					Structurant	Animation	"La communauté des industriels" / CAPB	Frais d'animation	Fonctionnement	10 k€	10 k€	10 k€	10 k€	40 k€		
X					Structurant	Plateforme numérique	"La communauté des industriels" / CAPB	Etude - Définition du cahier des charges Collecte des besoins exprimés par les industriels en rdv	Fonctionnement	8 k€				8 k€		
X					Structurant	Plateforme numérique	"La communauté des industriels" / CAPB	Réalisation de la plateforme numérique	Investissement	15 k€				15 k€	X	En cohérence avec la Plaforme D'accélération usine du futur
X	X			1.2. Valorisation et labellisation de la dynamique communautaire: valoriser, dev image, renforcer l'attractivité	En amorçage	Charte TIPB	"La communauté des industriels" / CAPB	Etude - Définition du cahier des charges du label	Fonctionnement	10 k€				10 k€		
X	X				En amorçage	Charte TIPB	"La communauté des industriels" / CAPB	Communication autour de la charte	Fonctionnement	20 k€	20 k€	20 k€	20 k€	80 k€		
X	X				Structurant	Communication Industrie	"La communauté des industriels" / CAPB	Plan de communication et comm autour de l'industrie au Pays Basque	Fonctionnement	100 k€	50 k€	50 k€	50 k€	250 k€		
X	X				Structurant	Attractivité du territoire	"La communauté des industriels" / CAPB	Atelier Business France avant potentiel accompagnement sur une stratégie d'attractivité nationale et internationale	Fonctionnement							
X	X			Structurant	Accompagnement à l'export	"La communauté des industriels" / CAPB	Séminaire de sensibilisation et de présentation des outils Team France Export	Fonctionnement								
X			X	1.3. Mutualisation d'outils et de pratiques	En amorçage	Animation	"La communauté des industriels" / CAPB	Accompagnement à la mise en place de collaboration	Fonctionnement		10 k€	10 k€	10 k€	30 k€		
X			X		En amorçage	Recensement possibilités de mutualisation	"La communauté des industriels" / CAPB	Etude auprès des industriels	Fonctionnement		20 k€			20 k€		
X			X		En amorçage	Animation	"La communauté des industriels" / CAPB	Accompagnement à la mise en place de collaboration	Fonctionnement		10 k€	10 k€	10 k€	30 k€		
X			X		En amorçage	Recensement possibilités de mutualisation	"La communauté des industriels" / CAPB	Brique Plateforme numérique "Mutualisation"	Investissement		5 k€			5 k€		
X			X		En amorçage	Bourses de machines et équipements d'occasion	"La communauté des industriels" / CAPB	Brique Plateforme numérique "bourse occasion"	Investissement		5 k€			5 k€		
X			X		En amorçage	Plateforme d'achats / GIE	"La communauté des industriels" / CAPB	Etude / qualification des besoins	Fonctionnement		20 k€			20 k€		
X			X		En amorçage	Plateforme d'achats / GIE	A déterminer	Extension d'une plateforme existante : ETP + dépenses fonctionnement	Fonctionnement		70 k€	70 k€	70 k€	210 k€		
X			X		En amorçage	Accompagnement collectif	"La communauté des industriels" / CAPB	Appui juridique et accompagnement à la mise en place de collaboration	Fonctionnement							

Architecture du projet TIPB					DEPENSES										FINANCEMENT	
Attirer	Innové	Recruter	Simplifier	Intitulé fiche action	Amorçage / Structurant	Opération	Maitre d'ouvrage	Détail	Type de dépenses	2020	2021	2022	2023	Total	Région Nouvelle Aquitaine	Observations Région
X		X		2.1. Attirer et recruter	Structurant	Observatoire - recrutement / formation + animation comités locaux	UIMM + "La communauté des industriels" / autre ?	Moyens humains	Fonctionnement	100 k€	100 k€	100 k€	100 k€	400 k€		
X		X			Structurant	Observatoire - recrutement / formation + animation comités locaux	UIMM + "La communauté des industriels" / autre ?	Communication / logistique	Fonctionnement	50 k€	50 k€	50 k€	50 k€	200 k€		
X		X			Structurant	Groupement d'employeurs	UIMM + "La communauté des industriels" / autre ?	Etude / qualification des besoins	Fonctionnement	20 k€				20 k€		
X		X			Structurant	Groupement d'employeurs	UIMM + "La communauté des industriels" / autre ?	Extension d'un groupement existant : 1 ETP + dépenses de fonctionnement	Fonctionnement	70 k€	70 k€	70 k€	70 k€	280 k€		
X		X			Structurant	Outils de promotion mobiles	UIMM + "La communauté des industriels" / autre ?	Matériels	Investissement	200 k€	20 k€	20 k€	20 k€	260 k€		
X	X			2.2. Etoffer l'offre en formations initiales	Structurant	Ingénierie - Rectorat	ESTIA + IUT + Lycée du Pays de Soule	1 chef de projet CMQE	Fonctionnement	60 k€	60 k€	60 k€	60 k€	240 k€	X	RI FORMATION & Intervention régionale sur les plateaux techniques des Lycées
X	X				Structurant	Investissement CMQE	ESTIA + IUT + Lycée du Pays de Soule		Fonctionnement	TBD	TBD	TBD	TBD	TBD		
X	X				Structurant	Ingénierie - Licence et Bachelor	ESTIA + IUT + Lycée du Pays de Soule	1 ETP ingénieur chef de projet	Fonctionnement	70 k€	70 k€	70 k€	70 k€	280 k€		
X	X				Structurant	Equipements - Licence et Bachelor	ESTIA + IUT + Lycée du Pays de Soule	Equipement plateau technique (2 cellules robotisées, une salle de formation à distance)	Investissement	250 k€	250 k€	250 k€	250 k€	1 000 k€		
X	X				Structurant	Enseignement - Licence et Bachelor	ESTIA + IUT + Lycée du Pays de Soule		Fonctionnement	150 k€	250 k€	250 k€	250 k€	900 k€		
X	X				Structurant	Equipements - Licence et Bachelor	ESTIA + IUT + Lycée du Pays de Soule	Mise à disposition équipements par industriels locaux	Fonctionnement	17 k€	17 k€	17 k€	17 k€	68 k€		
X	X				Structurant	Enseignement - Mastère	ESTIA	3 enseignants-chercheurs seniors titulaires aux chaires + 3 enseignants-chercheurs type Maître de conférences	Fonctionnement	700 k€	700 k€	700 k€	700 k€	2 800 k€		
X	X				Structurant	Communication	ESTIA + IUT + Lycée du Pays de Soule	Communication externe	Fonctionnement	107 k€	107 k€	107 k€	107 k€	428 k€		
X	X				Structurant	Logement des apprentis en PBI	CAPB	Etude des besoins territoriaux en matière de logements étudiants	Fonctionnement	20 k€				20 k€		
X	X				En amorçage	Logement des apprentis en PBI	CAPB	Bourse au logement / Résidence étudiante	Fonctionnement	TBD	TBD	TBD	TBD	TBD		

Architecture du projet TIPB					DEPENSES										FINANCEMENT	
Attirer	Innovier	Recruter	Simplifier	Intitulé fiche action	Amorçage / Structurant	Opération	Maitre d'ouvrage	Détail	Type de dépenses	2020	2021	2022	2023	Total	Région Nouvelle Aquitaine	Observations Région
X				3.1. Accélérer le déploiement des solutions performantes et automatisées : implémentation d'une 1ière solution	Structurant	Accompagnement individuel	A définir	Analyse de la chaine de valeur et diagnostic sur pistes automatisation ou robotisation possibles (sur process	Fonctionnement	160 k€	160 k€	160 k€	160 k€	640 k€	X	Diagnostic Usine du Futur + soutien des entreprises via les dispositifs régionaux Croissance TPE
X			Structurant		Action collective	A définir	Réunion de sensibilisation et visites chez industriels	Fonctionnement								
X			En amorçage		Implémentation de la première solution robot / cobot / IA	CAPB	Financement partiel (abondement de la participation du CRNA)	Investissement	TBD	TBD	TBD	TBD	TBD	TBD		
X				3.2. Changement d'échelle plateforme Compositadour / Addimadour	Structurant	Extension de Compositadour	SEM CREATICITE	Batiment	Investissement	950 k€				950 k€	X	Diagnostic régional sur les plateformes technologiques en cours. Synergie avec la plateforme d'accélération
X			Structurant		Investissement Compositadour	COMPOSITADOUR	Equipements	Investissement	750 k€	1 300 k€	1 800 k€	500 k€	4 350 k€			
X				3.3. Création de Robotikadour	Structurant	Equipements - Robotikadour	COMPOSITADOUR	2 robots + 1 cobot	Investissement	150 k€				150 k€		
X			Structurant		Animation - Robotikadour	COMPOSITADOUR	Ingénieur roboticien + frais de structure	Fonctionnement	100 k€	150 k€	150 k€	150 k€	550 k€			
X				3.4. Analyse et exploitation des données numériques des process industriels	Structurant	Action de sensibilisation : communication / réunion collective	A définir	Moyens humains - animation	Fonctionnement	10 k€	20 k€	20 k€	20 k€	70 k€	X	Diagnostic Usine du Futur (+ AAP Transformation numérique) + soutien des entreprises via les dispositifs régionaux Croissance TPE
X			Structurant		Diagnostic individuel	A définir	Diag individuel en entreprise	Fonctionnement	40 k€	80 k€	80 k€	80 k€	280 k€			
X			Structurant		Développement de cas d'usage	A définir	Subvention entreprise	Fonctionnement	200 k€	200 k€			400 k€			
X			Structurant		Diffusion du cas usage et partage d'expérience	A définir	Communication / événementiel	Fonctionnement	10 k€	10 k€	10 k€	5 k€	35 k€			
X	X			3.5. Labo Open Innovation TIPB	En amorçage	Animation du programme Labo Open Lab	CAPB	Prestataire externe - prospection start ups	Fonctionnement		30 k€	30 k€	30 k€	90 k€	X	AAP Eco Ter + financement des projets collaboratifs
X	X		En amorçage		Evenementiel Labo Open Lab	CAPB	Fonctionnement + Forum de start ups / pitches de start-up	Fonctionnement		10 k€	10 k€	10 k€	30 k€			
X	X		En amorçage		Evenementiel Labo Open Lab	CAPB	Concours 24h de l'innovation v PRO	Fonctionnement		10 k€	10 k€	10 k€	30 k€			
X	X		En amorçage		Lieu d'accueil - Labo Open Lab	CAPB	Accélérateur TIPB / plateaux projet collaboratifs	Investissement		TBD	TBD	TBD	TBD			
X				3.6. Développement de nouveaux plateaux techniques	Structurant	Plateau technique - étude	CAPB	Etude de préqualification & conseil juridique	Fonctionnement	40 k€				40 k€	X	Diagnostic régional sur les plateformes technologiques en cours. Synergie avec la plateforme d'accélération
X			En amorçage		Plateau technique - mise en place	CAPB	Equipements / Batiment / frais de structure	Investissement			1 400 k€	300 k€	1 700 k€			

Architecture du projet TIPB					DEPENSES							FINANCEMENT				
Attirer	Innové	Recruter	Simplifier	Intitulé fiche action	Amorçage / Structurant	Opération	Maitre d'ouvrage	Détail	Type de dépenses	2020	2021	2022	2023	Total	Région Nouvelle Aquitaine	Observations Région
X				4.1. Démonstrateurs / unités pilotes (énergie, eau, déchets)	Structurant	FATALOOP	CAPB	Chargé de projet - Bourse CIFRE	Fonctionnement	50 k€	50 k€			100 k€	X	Financement possible sauf sur le fonctionnement (RI ENERGIE) - Synergie avec la plateforme d'accélération usine du futur
X					Structurant	FATALOOP	Industriels / CAPB	MO	Fonctionnement	600 k€	500 k€	500 k€	500 k€	2 100 k€		
X					Structurant	FATALOOP	Industriels / CAPB	Matériel	Investissement	1 000 k€	1 700 k€	600 k€	300 k€	3 600 k€		
X					Structurant	TURBOLAB	Industriels / CAPB	Chargé de projet	Fonctionnement	50 k€	50 k€			100 k€		
X					Structurant	TURBOLAB	AKIRA / ESTIA / CAPB	MO	Fonctionnement	200 k€	280 k€	80 k€	80 k€	640 k€		
X					Structurant	TURBOLAB	AKIRA / ESTIA / CAPB	Matériel	Investissement	600 k€	800 k€	160 k€	160 k€	1 720 k€		
X					Structurant	Autres démonstrateurs	CAPB	AMI : Etude de faisabilité (i) Gestion de l'eau dans un environnement industriel (ii) Traitement et réduction des	Fonctionnement		200 k€	100 k€				
X	X			4.2. Challenge zéro Gaspillage / tendre vers un territoire zéro déchet	Structurant	Action de sensibilisation	A définir	Moyens humains - animation	Fonctionnement	20 k€	20 k€	20 k€	20 k€	80 k€	X	Eligibles à plusieurs dispositifs du service "Déchets économie circulaire"
X	X				Structurant	Action de sensibilisation	A définir	Communication	Fonctionnement	10 k€	10 k€	10 k€	10 k€	40 k€		
X	X				Structurant	Accompagnement individuel	A définir	Prestataire externe - diag	Fonctionnement	100 k€	100 k€	100 k€	100 k€	400 k€		
X	X				Structurant	Etude - Cartographie déchets industriels Pays Basque	A définir	Etude - Prestataire externe	Fonctionnement	35 k€						
X	X				Structurant	Recensement de solutions eco responsables et des fournisseurs	A définir	Etude - Prestataire externe	Fonctionnement	50 k€	10 k€	10 k€	10 k€	80 k€		
X	X			4.3. Ecoconception / Seconde vie des produits	Structurant	Etat des lieux sur le territoire	A définir	Etude terrain	Fonctionnement	35 k€				35 k€	X	Programme en cours BECOME et accompagnement des industriels
X	X				Structurant	Base de données fournisseurs de produits de substitution	A définir	Etude - Prestataire externe	Fonctionnement	20 k€	5 k€	5 k€	5 k€	35 k€		
X	X				Structurant	Animation écosystème	A définir	Moyens humains	Fonctionnement	20 k€	20 k€	20 k€	20 k€	80 k€		
X	X				Structurant	Animation écosystème	A définir	Evenementiel / comm ( ateliers, journée de l'écoconception)	Fonctionnement	10 k€	10 k€	10 k€	10 k€	40 k€		
X	X				Structurant	Accompagnement individuel	A définir	Prestataire externe - diag	Fonctionnement		140 k€	140 k€	140 k€	420 k€		
X	X				Structurant	AMI Les bourses de l'écoconception en PB	CAPB	Subvention	Fonctionnement	200 k€	200 k€	200 k€	200 k€	800 k€		
X	X				Structurant	Accueil du CETI	ESTIA / CAPB	Immobilier	Investissement	1 500 k€				1 500 k€		
X	X			Structurant	Accueil du CETI	ESTIA / CAPB	Equipements	Investissement	3 000 k€				3 000 k€	700 k€ (50% sur investissement) et 230 k€ (50% sur fonctionnement)CP 18/11/ 2019 Pour mémoire : Financement de la Chaire BALI depuis deux ans		
X	X			4.4. Qualifier des ZA comme des écosystèmes industriels	Structurant	Pépinière Technocité "L'annexe"	CAPB	Batiment	Investissement	300 k€	1 650 k€	1 650 k€		3 600 k€	X	Conforter le pôle aéronautique à Ayherre / Hasparren : intervention régionale sur le volet aide aux entreprises/ innovation/ transfert de technologies
X	X				Structurant	Etude "Devenir des espaces industriels en PB"	CAPB	Etude - Prestataire externe	Fonctionnement	40 k€				40 k€		
X	X				Structurant	Nouvelles ZAE	CAPB		Investissement	TBD	TBD	TBD	TBD	TBD		



## CONTRAT DU TERRITOIRE D'INDUSTRIE INTERDEPARTEMENTAL DORDOGNE / HAUTE-VIENNE 2020-2022

### ENTRE

Le « Territoire d'industrie » représenté par :

- La Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne représentée par son Président Marc DITLECADET,
- La Communauté de Communes Dronne et Belle représentée par son Président Jean-Paul COUVY,
- La Communauté de Communes Isle Loue Avezère en Périgord représentée par son Président Bruno LAMONERIE,
- La Communauté de Communes du Pays de Saint Aulaye représentée par son Président Jacques DELAVIE,
- La Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix représentée par son Président Daniel BOISSERIE,
- La Communauté de Communes du Périgord Ribérois représentée par son Président Didier BAZINET,
- La Communauté de Communes du Périgord Limousin représentée par son Président Bernard VAURIAC,
- La Communauté de Communes du Périgord Nontronnais représentée par son Président Marcel RESTOIN,
- La Communauté de Communes du Val de Vienne représentée par son Président Philippe BARRY,

- La Communauté de Communes Ouest Limousin représentée par son Président Christophe GEROUARD,
- La Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus représentée par son Président Stéphane DELAUTRETTE,
- La Communauté de Communes Porte Océane du Limousin représentée par son Président Joël RATIER.

ci-après, les « **intercommunalités** » ;  
d'une part,

**ET**

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par son Président Alain ROUSSET,

L'État représenté par le Préfet de la Dordogne et le Préfet de la Haute-Vienne,

La Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations représenté par sa directrice régionale adjointe Annabelle VIOLLET,

Bpifrance représenté par son directeur régional,

Pôle emploi représenté par son directeur régional,

Business France représenté par son directeur interrégional,

La Fédération de la Châtaigneraie Limousine représentée par son Président Daniel FAUCHER,

Le Pays Périgord Vert représenté par sa Présidente Colette LANGLADE,

ci-après, les « **partenaires publics** » ;  
d'autre part,

**AINSI QUE**

Les industriels, représentés par Monsieur Régis BRAUN.

ci-après, les « **partenaires économiques et industriels** » ;

L'ensemble des intercommunalités, partenaires publics, partenaires économiques et industriels sont dénommés ci-après les « signataires ».

*Vu la délibération du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine n°XXX en date du 16 décembre 2019 autorisant le Président à signer ;*

*Vu la délibération du Conseil de la Communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne n°XXX en date du XXX autorisant le Président à signer ;*

*Vu la délibération du Conseil de la Communauté de communes Dronne et Belle n°XXX en date du XXX autorisant le Président à signer ;*

*Vu la délibération du Conseil de la Communauté de communes Isle Loue Avezère en Périgord n°XXX en date du XXX autorisant le Président à signer ;*

*Vu la délibération du Conseil de la Communauté de communes du Pays de Saint Aulaye n°XXX en date du XXX autorisant le Président à signer ;*

*Vu la délibération du Conseil de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix n°XXX en date du XXX autorisant le Président à signer ;*

*Vu la délibération du Conseil de la Communauté de communes du Périgord Ribéracois n°XXX en date du XXX autorisant le Président à signer ;*

*Vu la délibération du Conseil de la Communauté de communes du Périgord Limousin n°XXX en date du XXX autorisant le Président à signer ;*

*Vu la délibération du Conseil de la Communauté de communes du Périgord Nontronnais n°XXX en date du XXX autorisant le Président à signer ;*

*Vu la délibération du Conseil de la Communauté de communes du Val de Vienne n°XXX en date du XXX autorisant le Président à signer ;*

*Vu la délibération du Conseil de la Communauté de communes Ouest Limousin n°XXX en date du XXX autorisant le Président à signer ;*

*Vu la délibération du Conseil de la Communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus n°XXX en date du XXX autorisant le Président à signer ;*

*Vu la délibération du Conseil de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin n°XXX en date du XXX autorisant le Président à signer ;*

**Il est convenu ce qui suit.**

### **Préambule**

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- **un principe de ciblage** visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- **un principe de gestion décentralisée**, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une **approche « du bas vers le haut »** ;

Le projet de Territoire d'industrie qui suit a été élaboré en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels. Il vise à partager un diagnostic, énoncer des ambitions et des priorités, et définir les actions concrètes les soutenant.

## **Enjeux du Territoire d'industrie**

Le territoire interdépartemental « Dordogne / Haute-Vienne » a été identifié « Territoire d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018.

Les enjeux suivants ont été identifiés par les signataires.

Dans le cadre d'une concertation locale pour l'élaboration de la présente contractualisation, les acteurs du territoire d'industrie ont identifié :

- deux enjeux transversaux majeurs : le recrutement et l'innovation ;
- des enjeux propres à 5 filières spécifiques.

Cependant, avant même la fixation d'objectifs en réponse à ces enjeux, ils ont fortement insisté sur le fait que les connexions internes et externes (infrastructures de transport et de communication) du territoire d'industrie devaient être sensiblement améliorées.

### **1. Des préalables indispensables pour conforter le tissu industriel**

Des problématiques de mobilité et de connexion ainsi que de haut-débit et de téléphonie se posent de manière récurrente sur le territoire d'industrie. Elles viennent ternir l'image du territoire et entament fortement son attractivité.

Une attention particulière est à porter aux infrastructures et réseaux du territoire d'industrie, avec notamment :

- la défense du chantier stratégique du haut débit ;
- la modernisation de la RN 21 ;
- l'affirmation de l'importance de la desserte ferroviaire ;
- la mise en œuvre de moyens et de solutions innovantes pour résoudre les problèmes de mobilité qui handicapent le territoire.

En effet, la mobilité est un enjeu central au sein du territoire d'industrie interdépartemental Dordogne / Haute-Vienne. Au-delà de l'accès aux services et équipements de la population, le manque de mobilité est extrêmement pénalisant pour les entreprises, qui ne peuvent ni mobiliser l'ensemble du potentiel de main-d'œuvre disponible du territoire, ni s'inscrire dans les circuits d'approvisionnement et de commercialisation nationaux et internationaux.

### **2. Le recrutement, un sujet phare**

#### **Attirer pour recruter**

L'attractivité du territoire d'industrie ressort comme un enjeu central. Une politique de promotion et de valorisation du territoire semble indispensable pour faciliter le recrutement. Une telle politique implique de :

- se doter d'une image de marque évocatrice sur le plan national avec mise en valeur des filières spécifiques du territoire d'industrie ;
- mettre en avant les opportunités du territoire (offres d'emplois, métiers / compétences spécifiques sur le territoire entreprises à reprendre, locaux vacants...) ;
- structurer l'accompagnement, faciliter l'installation des futurs arrivants. Pour ce faire, la centralisation des informations est là aussi un enjeu d'importance pour permettre à toutes les entreprises de connaître les dispositifs et l'accompagnement dont elles ou leurs salariés (actuels ou futurs) pourraient bénéficier pour leur installation, leur mobilité, leur formation, leur évolution de carrière sur le territoire...

L'interconnaissance entre les acteurs économiques du territoire a un rôle clé pour participer au renvoi d'une image attractive du territoire et ainsi à sa promotion.

En parallèle d'une communication externe, apparaît l'intérêt d'une communication interne au territoire pour que les habitants connaissent mieux le tissu économique et puissent être les ambassadeurs de leur territoire.

### **Valoriser auprès de potentielles recrues du territoire les entreprises et les métiers**

Le constat est fait d'un manque de connaissance du monde des entreprises de la part à la fois de la population et du monde de l'éducation.

L'image du territoire rural, dans l'inconscient collectif, est celle d'un espace réparti entre des centres-bourgs accueillant dans le meilleur des cas des commerces et des artisans du bâtiment (plombier, électricien...) et des espaces de forêts ou de terres agricoles. Dans cette représentation, il n'y a pas ou que peu de place pour des entreprises industrielles, employeuses, avec des savoir-faire spécifiques et en capacité d'innover.

Un travail est à engager pour faire évoluer cette image et mettre en valeur les entreprises implantées sur le territoire d'industrie. En effet, il existe des entreprises de filières et secteurs d'activité divers dont les compétences méritent d'être connues et reconnues. Cette visibilité leur permettrait de recruter plus facilement, sur le territoire et à l'extérieur, les salariés dont elles ont besoin pour maintenir voire développer leur activité. Pour les entreprises artisanales, cette visibilité conforterait l'image de marque du territoire, les accompagnant ainsi dans leur commercialisation.

La problématique du recrutement est également à relier avec une gestion stratégique des départs en retraite pour favoriser le transfert de savoirs et savoir-faire et ainsi maintenir la compétitivité des entreprises concernées.

La connaissance des entreprises et des métiers se pose comme un véritable enjeu et apparaît essentielle à plusieurs titres :

- communiquer sur les savoir-faire du territoire et mettre en avant le dynamisme économique ;
- permettre aux habitants de connaître les possibilités d'emploi près de chez eux ;
- attirer de nouveaux talents sur un territoire offrant à la fois emploi et qualité de vie ;
- permettre aux entreprises de mutualiser des services voire des salariés (temps partiels...) ou encore des formations.

### **3. L'innovation, une nécessité pour s'adapter**

Le tissu compte des entreprises vieillissantes à dimension locale qui ne sont pas dans une démarche de différenciation. Cependant, des entreprises innover et dans des filières spécifiques, elles peuvent avoir un rayonnement international (cuir maroquinerie, sellerie, agroalimentaire, robotique, mécanique industrielle...). La localisation de ces entreprises est en lien direct avec les savoir-faire locaux de la main-d'œuvre, les ressources du territoire (bois, productions agricoles...). Ce rayonnement est consolidé sur certaines filières par la création de structures dédiées : pôle cuir de Thiviers (24), clusters cuir (24 et 87) / châtaignier (24 et 87) / industrie de l'agroalimentaire (24), institut du goût (24).

A noter qu'un acteur majeur de la robotique internationale est installé à Brantôme en Périgord et développe des solutions technologiques innovantes. Il revendique la réussite de l'industrialisation de son produit en France grâce au gisement local de savoir-faire manuel alliant des connaissances en mécanique, en électrotechnique et en électronique ainsi qu'une culture de la minutie et du détail qui est également valorisée dans les industries du luxe du territoire.

La transformation numérique de l'économie et des emplois se traduit par l'importance de l'innovation dans la production et les pratiques de travail. Les entreprises du territoire d'industrie ont besoin d'accompagnement pour s'adapter à cette évolution mais aussi se saisir de

nouvelles données face aux enjeux environnementaux, climatiques et sociétaux actuels (écoconception, circuits courts...). Aujourd'hui, certains chefs d'entreprises peinent à avoir une vision claire et des réponses rapides sur l'appui possible et le bon interlocuteur pour leur projet, en raison de la multiplicité des acteurs de l'innovation et des dispositifs associés (structuration différente suivant l'échelle territoriale voire intégrant une dimension de filière). S'y ajoutent les difficultés de recrutement de profils spécifiques mis en parallèle du déficit d'attractivité du territoire.

L'enjeu est d'inciter et d'accompagner les entreprises pour s'adapter à l'évolution de leur environnement (numérique, écoconception...).

#### **4. La présence de 5 filières spécifiques qui singularisent le territoire d'industrie**

Le territoire d'industrie se caractérise par la présence de 5 filières spécifiques : forêt bois, papier carton, cuir, agriculture et agro-alimentaire, savoir-faire et métiers d'art.

##### **Filière forêt bois**

La forêt est très présente sur le périmètre du territoire d'industrie. Elle constitue un élément incontournable du paysage local et du cadre de vie des habitants. Elle participe à l'attractivité du territoire. Cette forêt est très morcelée (taille moyenne de propriété : 2,5 ha) et à 99% privée. La filière forêt bois est également clé dans l'économie locale du territoire (environ 240 entreprises recensées sur le seul périmètre du Parc naturel régional Périgord-Limousin en 2013). Ses entreprises sont relativement bien réparties sur l'ensemble du territoire et tous les maillons de la filière sont représentés. Les secteurs sont très diversifiés dans la seconde transformation du bois : bois construction, piquets / clôtures, artisanat d'art...

Au sein de la filière, se côtoient des « grosses » structures de transformation du bois (Gérard Brives à St-Pardoux-la-Rivière [24], Hémarde et Vignol à Bussière-Galant [87]...), des « petites » unités industrielles et des entreprises artisanales.

Parmi les boisements, l'essence de châtaignier tient une place importante. Autour, s'est développée une activité riche et variée, héritée de savoir-faire traditionnels entrés dans la modernité. La présence d'une véritable filière autour de la ressource « châtaignier » singularise le territoire dans le paysage français. Le Parc naturel régional Périgord-Limousin, qui recoupe une partie du périmètre du territoire d'industrie, accompagne, depuis sa création, les professionnels du châtaignier vers une meilleure structuration et une valorisation de leurs compétences. Le Parc anime aujourd'hui un cluster « châtaignier » avec l'ambition de fédérer les initiatives locales, les compléter et les accompagner pour la dynamisation et la pérennisation d'une économie locale à forte valeur ajoutée.

La création, en Dordogne, d'un centre de ressources sur la forêt et le bois est en projet. Il aurait pour objectif de fédérer tous les acteurs de la filière forêt et bois autour de la valorisation du patrimoine forestier du territoire et de sensibiliser la population à cet atout tant sur les aspects environnementaux que les aspects économiques et culturels.

Afin de conforter une filière forêt bois diversifiée et innovante pour une valorisation durable et de proximité de la ressource locale, plusieurs enjeux de poids sont identifiés : gestion forestière (lien entre gestion durable de la forêt et activité économique), transmission-reprise (tous secteurs d'activités confondus), recrutement, représentation / image de la filière, formation (attractivité des métiers du bois et des formations correspondantes).

##### **Filière papier carton**

La filière papier carton représente près de 2 000 emplois dans un rayon de 30 kms autour de St-Junien hors Limoges (87), avec une prédominance des emplois dans le secteur de la papeterie et du carton ondulé. À noter que l'ancienne région Limousin représente 10% des

effectifs du carton ondulé français dont une grande majorité sur ce périmètre. Il existe une vraie spécificité des cartonniers locaux qui ont su se développer malgré leur écart avec les grands centres urbains qui leur pose des problèmes en termes d'approvisionnement en matières premières et de débouchés.

Le papier carton est donc une filière emblématique et les entreprises locales ont su s'adapter voire anticiper les différentes évolutions du marché : positionnement sur des marchés de niche, repositionnement stratégique autour de nouveaux marchés, installation d'unités de production dans des régions à forte consommation...

Beaucoup d'entreprises étaient fortement investies dans l'emballage pour l'industrie et l'agro-alimentaire. Comme ces marchés avaient tendance à baisser et à offrir des marges faibles, une partie d'entre elles a diversifié son activité en investissant le secteur des spiritueux et des produits de cosmétique / hygiène / bien-être pour lesquels la valeur ajoutée du packaging est plus importante.

Sont également présentes des entreprises de petite taille qui se sont spécialisées dans la fabrication de petites séries voire de produits assez techniques (emballage de voilerie pour le nautisme par exemple).

Néanmoins, depuis quelques années, les frontières entre les différents acteurs de la filière ont tendance à s'atténuer, ce qui rend plus difficile la conservation de marchés de niche.

À noter la constitution du premier GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) Papier Carton Emballages de France, qui a permis d'attirer de nouvelles personnes vers le papier carton et de leur proposer des parcours mixant formation et mise à disposition dans les entreprises adhérentes.

L'entrée « recrutement et promotion des métiers » est certainement celle à privilégier pour œuvrer à la structuration de la filière, sachant que la filière est également confrontée à des enjeux de formation et de recherche continue d'innovations (recherche sur les matériaux, les formes...).

### **Filière cuir**

Le territoire d'industrie abrite une série d'activités qui, de l'élevage à la transformation et aux savoir-faire liés à l'artisanat, forment une filière complète autour du cuir.

Toutes les étapes de fabrication et de transformation de cette matière première y sont représentées : depuis l'élevage, en passant par la tannerie ou la mégisserie jusqu'à sa transformation en produits de consommation courants ou de luxe. On y retrouve les secteurs de l'artisanat (artisans et professionnels des métiers d'art) et les industries du cuir comme la ganterie, la maroquinerie, la reliure, la sellerie, la chaussure, l'ameublement et le prêt-à-porter...

Les entreprises associées (négoce et vente de peaux, outillage...) ainsi que les organismes de formation dans les domaines des métiers de la mode et du cuir en particulier sont également présents.

Sur le territoire d'industrie, se côtoient des établissements de grand taille fortement exportateurs, des entreprises de taille modeste et des entreprises artisanales dont le marché est national voire local.

En 2017, à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, est né le Cluster « ResoCUIR » pour structurer la filière et organiser les besoins, adossé et en partenariat avec le Pôle d'Excellence des Métiers du Cuir et du Luxe au lycée professionnel de Thiviers. Au sein du Cluster, les entreprises, artisans,

acteurs privés et publics s'unissent pour mutualiser les actions dans une adéquation territoriale avec comme objectifs :

- d'une part, d'accompagner toutes les entreprises dans leur développement économique ;
- d'autre part, de mettre en réseau l'ensemble des acteurs de la filière cuir et ses partenaires.

Plusieurs chantiers d'importance sont à mener, que ce soit, l'approvisionnement en peaux locales, la formation / le recrutement (attractivité des métiers) ou encore la viabilité économique de certaines activités artisanales.

### **Filière agricole et agroalimentaire**

L'emploi de l'IAA (Industrie Agro-Alimentaire) du territoire d'industrie représente 33,7% de l'emploi néorural de la branche en Nouvelle-Aquitaine qui est la première région d'Europe.

L'activité est centrée plus particulièrement sur :

- viandes / conserverie / plats cuisinés / salaison / bon maillage d'abattoirs (côté Périgord Vert) ;
- industries laitières & fromagères ;
- boulangerie / viennoiserie industrielle / travail du grain.

Plusieurs projets visent à valoriser des productions agricoles locales. Ils s'orientent autour de la transformation pour d'une part, créer de la valeur ajoutée localement et d'autre part, s'inscrire dans une logique d'approvisionnement des consommateurs en circuits courts de proximité. Le Parc naturel régional Périgord-Limousin soutient les filières locales par la marque Valeurs Parc octroyée aux entreprises volontaires (existante : miel, dindon ; à l'étude : volaille et châtaigne).

### **Filière savoir-faire et métiers d'art**

Le territoire d'industrie est traditionnellement riche en savoir-faire qui se perpétuent et se renouvellent. Ces savoir-faire constituent un patrimoine culturel, social et un potentiel économique non négligeable. Certains se sont développés à partir de ressources spécifiques voire identitaires (cuir, bois, céramique, porcelaine...) et beaucoup sont liés aux métiers d'art.

Le territoire d'industrie accueille des professionnels « métiers d'art » en nombre : plus de 260 professionnels recensés sur le seul périmètre du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Des actions ont déjà été menées pour promouvoir cette filière locale des métiers d'art. Sur le territoire d'industrie, il existe notamment à Nontron, un pôle structurant en matière de métiers d'art : le Pôle Expérimental des Métiers d'Art de Nontron et du Périgord-Limousin. Le Parc naturel régional Périgord-Limousin mène également depuis vingt ans des actions en faveur du soutien et du développement de la filière des métiers d'art en accompagnant les professionnels présents sur le territoire d'industrie, et tout particulièrement la filière forêt bois. La filière cuir se structure depuis quelques années autour du Cluster ResoCUIR. Les villes de Saint-Junien et de Saint-Yrieix (87) investissent respectivement dans les filières cuir et porcelaine.

Toutefois, il reste beaucoup à faire, notamment en matière de visibilité de ces filières, d'accompagnement des professionnels dans la création et le développement de leur activité, la stimulation des échanges entre professionnels (inter-filière et intra-filière), la recherche, l'innovation,... autant d'approches propices au développement économique du territoire d'industrie (accueil de nouveaux professionnels / de personnes en reconversion, revitalisation des communes, tourisme, renforcement de l'offre « métiers d'art »...).

L'enjeu aujourd'hui est de développer une réelle stratégie en faveur du secteur économique des métiers d'art et des savoir-faire en faisant travailler en synergie les acteurs autour d'un projet commun et partagé.

## **Ambitions et priorités**

Les signataires partagent les ambitions et priorités suivantes de reconquête industrielle et de développement territorial.

### **Ambition 1 : Faciliter le recrutement**

Les acteurs du territoire d'industrie souhaitent travailler sur l'attractivité territoriale dans une perspective de recrutement. Une telle démarche suppose une identification des besoins et atouts du territoire pour mettre en avant ses dynamiques et opportunités. Elle implique une mise en lien / réseau, non seulement des entreprises mais aussi des institutions œuvrant dans le développement économique et plus largement le développement local, une agrégation d'informations pour davantage d'efficacité et de visibilité. Dans ce cadre, le chantier du haut débit est prioritaire, de même qu'un travail sur la recherche de nouvelles solutions pour le transport des personnes et des marchandises.

Les acteurs du territoire d'industrie désirent également valoriser les entreprises et les métiers auprès de potentielles recrues du territoire. A cette fin, ils privilégient plusieurs axes de travail : renforcement des liens milieu scolaire / acteurs de la formation professionnelle / entreprises, innovation pour découvrir autrement le tissu économique local et les métiers, accompagnement des besoins de formation.

### **Ambition 2 : Relever le défi de l'innovation**

Les acteurs du territoire d'industrie souhaitent encourager le développement de lieux hybrides d'interconnexion entreprises / enseignement / recherche / voire grand public, la création d'un réseau local de soutien à l'innovation, la mise en place de formations adaptées aux enjeux locaux, l'exploration et la valorisation durable des gisements locaux.

### **Ambition 3 : Conforter les 5 filières spécifiques du territoire**

## **Actions déjà engagées**

Des actions ont déjà été engagées par les signataires pour accompagner le Territoire dans les ambitions et priorités énoncées ci-dessus pendant ces dernières années, parmi lesquelles :

### **1. Recrutement**

Sur le volet de l'attractivité territoriale, les unités départementales 23 et 87 de la DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine travaillent au lancement d'une campagne de communication avec la start-up LAOU (repérage de compétences dites « matures » sur les métropoles), en lien étroit avec Pôle emploi. Le territoire est en partie concerné par cette initiative de promotion économique à visée opérationnelle (mise en relation d'entreprises recruteuses et de candidats de toute la France).

Sur le volet relatif à la valorisation des entreprises et des métiers, des manifestations locales autour des métiers et de l'emploi existent sur le territoire d'industrie. À titre d'exemple, peuvent être cités le forum de l'emploi et des métiers sur le territoire intercommunal Périgord Limousin et du Périgord Ribéracois (24), la Cité des Métiers éphémère à St-Junien et St-Yrieix-la-Perche (87) (tenue de plusieurs éditions). Ces manifestations ont permis la mise en relation entre entreprises locales et jeunes, demandeurs d'emplois, salariés en reconversion dans un autre secteur d'activités ou nouveau métier.

Par ailleurs, sur le territoire d'industrie, un CLEE (Comité Local École-Entreprise) existe sur le Ribéracois (24) et un autre vient d'être créé à l'échelle de 4 Communautés de Communes du

nord-est de la Dordogne. Ils ont entre autres pour objectifs de développer une meilleure connaissance réciproque entre les responsables d'établissements scolaires et d'entreprises d'un même territoire ainsi que de construire une meilleure compréhension de la relation entre formation et emploi, et des perspectives d'évolution.

## **2. Innovation**

Les CLEE renouvellent la relation entre l'éducation nationale et le monde économique. Comme mentionné ci-dessus, deux sont présents sur le territoire d'industrie.

## **3. Accompagnement et structuration des 5 filières spécifiques du territoire d'industrie**

### **Filière forêt bois**

Dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire du Parc naturel régional Périgord-Limousin, des actions en matière de sylviculture, de sensibilisation à la gestion et de formation aux enjeux environnementaux sont organisées pour répondre à certains des enjeux identifiés.

Sur la filière « châtaignier », le Parc accompagne, depuis sa création, les professionnels. Des projets d'échanges avec des établissements scolaires, salons grand public, réponse collective à des commandes publiques et rencontres techniques ont ainsi vu le jour. Le Parc anime aujourd'hui un cluster « châtaignier ».

### **Filière papier carton**

Dans le cadre de l'ADECT (Action de Développement de l'Emploi et des Compétences) Ouest Limousin (rayon de 30 kms autour de St-Junien hors Limoges), un important travail d'enquêtes auprès des entreprises et des institutions a été mené dans le secteur du papier carton. La création du premier GEIQ Papier Carton Emballages de France en 2017 s'inscrit dans les travaux conduits par les acteurs de l'ADECT.

La branche « papier carton » a commencé à se déployer sur le territoire autour de St-Junien avec par exemple l'organisation d'une paper week avec quelques entreprises locales. Un lien peut également être fait avec Atlanpack, le cluster Graphic et Packaging présent sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine. Tous ces acteurs se connaissent et ont déjà développé des partenariats ensemble. Le contexte est donc favorable à un travail de structuration de la filière.

### **Filière cuir**

A sa création en 2017, le cluster ResoCUIR a pu capitaliser sur des actions existantes, qu'il a reprises au sein de ses missions (organisation des Portes du Cuir, portage et suite du PER - Pôle d'Excellence Rurale - de la filière cuir). Il développe des actions en matière d'accompagnement des entreprises de la filière, de développement de la formation, de connexion entre les différents acteurs de la filière et de communication grand public.

### **Filière agricole et agroalimentaire**

Un cluster dédié au secteur agri agroalimentaire en Dordogne-Périgord a vu le jour.

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin soutient les entreprises, notamment par la marque Valeurs Parc et par son Projet Alimentaire Territorial (PAT) visant à relocaliser les approvisionnements de la restauration collective.

## **Filière savoir-faire et métiers d'art**

Des actions sont menées en faveur de la structuration et du développement de la filière « métiers d'art », que ce soit par le Parc naturel régional Périgord-Limousin et par le Pôle Expérimental des Métiers d'Art (PEMA) de Nontron et du Périgord-Limousin.

Les professionnels des métiers d'art du territoire d'industrie sont essentiellement des petites entreprises qui peinent à concilier les nombreuses dimensions de leur activité : la création, la production, la commercialisation et la communication, et par conséquent à trouver des débouchés et à vivre de leurs productions.

Aussi, le Parc (en partenariat avec le PEMA) accompagne ces professionnels dans leurs démarches de communication vers le grand public : édition de guides de l'offre « Métiers d'art », réalisation d'une vidéo de promotion « Périgord-Limousin, terre de métiers d'art », proposition de 2011 à 2016 d'une expérimentation (le prêt de créations « Métiers d'art » au grand public) appelée « Faut le voir chez soi ! » ainsi qu'en organisant des animations annuelles dédiées à la découverte des métiers d'art (visite d'ateliers, stage d'initiations...).

Par ces actions, le Parc agit sur l'économie de proximité en offrant aux professionnels une visibilité de leur activité propice au développement de marchés. La promotion est réalisée également à l'attention des touristes.

Le PEMA est un outil structurant pour la filière des métiers d'art :

- animation du réseau des professionnels des métiers d'art ;
- promotion des ateliers via l'organisation d'expositions (Nontron, Paris...) et l'édition de documents de communication ;
- commercialisation des créations à la Boutique Métiers d'Art de Nontron et organisation d'un salon d'envergure régionale, Rue des Métiers d'Art ;
- animation de partenariats avec les divers acteurs du secteur professionnel des métiers d'art et du design : Ateliers d'Art de France, Institut National des Métiers d'Art... ;
- organisation de résidences « design et métiers d'art ».

\*\*\*

### **Article 1. Objet du contrat**

Les signataires s'accordent sur des interventions coordonnées pour conforter efficacement et durablement les ambitions de reconquête industrielle et de développement du Territoire d'industrie interdépartemental Dordogne / Haute-Vienne.

Le présent contrat (**« le contrat »**) a pour objet de décrire l'intention des parties de s'inscrire dans cette démarche et précise leurs engagements réciproques.

Il définit les modalités de mise en œuvre de leurs interventions, le plan d'actions concerté pour la mise en œuvre du projet de territoire, ainsi que les modalités de pilotage et de suivi de la démarche.

### **Article 2. Engagement général des parties**

Les parties s'engagent collectivement pour la réussite du contrat :

La **Région Nouvelle-Aquitaine**, chargée du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale, assure le déploiement de ses politiques régionales en matière de développement économique, de formation professionnelle initiale et continue, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du Territoire d'industrie, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier. Elle anime la démarche sur son périmètre régional.

La Région Nouvelle-Aquitaine mène une politique ambitieuse afin de conforter et d'améliorer la performance et compétitivité de son tissu industriel et de positionner la Nouvelle-Aquitaine sur les filières et technologies d'avenir. Elle est à l'origine de l'accompagnement des entreprises vers l' « Usine du Futur » depuis 1998. La performance industrielle et le développement endogène des territoires constituent deux piliers du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en 2016.

La Région Nouvelle-Aquitaine accompagne ainsi le développement du potentiel de recherche régional dans un objectif d'excellence et d'appui aux enjeux d'innovation du tissu industriel d'anticipation des mutations technologiques, sociétales et environnementales et d'accompagnement des opportunités économiques. Elle soutient directement les projets de R&D et d'innovation au sein des entreprises, dans un objectif de différenciation et de valeur ajoutée.

La Région Nouvelle-Aquitaine considère par ailleurs que les dynamiques collectives (filières ou transfilières) sont essentielles aux réussites individuelles des industriels et des territoires. Ces approches organisant des solidarités et des chaînes de valeur plus intégrées contribuent à la convergence des collaborations que la Région engage avec les territoires et des leaders économiques.

La politique contractuelle territoriale de la Région Nouvelle-Aquitaine contribue par ailleurs au déploiement du SRDEII, avec une attention particulière portée au retournement économique des territoires les plus fragiles. En tant que pilote du dispositif « Territoires d'industrie », la Région recherchera la meilleure articulation avec sa politique contractuelle.

L'**État** s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie, à assurer la mise en œuvre territoriale des 17 engagements nationaux annoncés par le Premier ministre et des engagements complémentaires ultérieurs, à désigner au sein de ses services un référent chargé d'assurer le suivi de la démarche, la mobilisation des services et des opérateurs de l'État sollicités sur les projets de territoires en cohérence avec les politiques de développement industriel nationale et territoriale ;

Les **Pays et les intercommunalités** assurent le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels. Ils définissent leurs enjeux du territoire, leurs ambitions et priorités ; mobilisent les moyens nécessaires pour co-construire un projet de Territoire d'industrie et assurer un pilotage local réactif ; s'engagent à soutenir les actions issues des orientations stratégiques du contrat. Les intercommunalités désignent un représentant chargé conjointement avec un industriel d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

Les **Industriels** s'engagent à participer à l'élaboration du diagnostic du Territoire d'industrie et la mise en œuvre des actions co-décidées ; à renforcer la coopération inter-entreprises. Ils désignent un représentant, volontaire et reconnu par ses pairs par son action sur le territoire, chargé conjointement avec un élu d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

Les **opérateurs publics et autres partenaires signataires** s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions qui seront soumises par les collectivités ; à étudier, en tant que de besoin, l'adaptation de leurs modes d'intervention, dans le respect des principes en vigueur, pour accompagner au mieux les actions identifiées dans le projet du Territoire d'industrie ; à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées ;

### Article 3. Modalités de gouvernance et de pilotage local du projet

Pour assurer le pilotage efficace du projet, les partenaires s'engagent à mettre en œuvre une organisation coordonnée s'appuyant sur :

- Le comité de projet Territoire d'industrie est l'instance locale dédiée au programme. Co-présidé par les deux élus référents, il est chargé du pilotage et du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet et du contrat. Les intercommunalités, le Pays Périgord Vert, la Fédération de la Châtaigneraie Limousine, le PNR Périgord Limousin, les partenaires publics, les industriels référents, les partenaires économiques et industriels participent aux comités de projet.
- Des binômes constitués d'un élu du territoire et d'un acteur industriel par EPCI, chargés d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées :
  - o Pour la Fédération de la Châtaigneraie Limousine (association) – Daniel FAUCHER, Président,
  - o Pour le Pays Périgord Vert (association) – Colette LANGLADE, Présidente,
  - o Pour la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne (EPCI) – Christian REDON-SARRAZY, Vice-Président et un industriel,
  - o Pour la Communauté de Communes Dronne et Belle (EPCI) – Claude MARTINOT, Vice-Président et Régis BRAUN, Fybots,
  - o Pour la Communauté de Communes Isle Loue Auvezère en Périgord (EPCI) – Bruno LAMONERIE, Président et Floris BAKKER, Domaine d'Essendiéras,
  - o Pour la Communauté de Communes du Pays de Saint Aulaye (EPCI) – Jean-Jacques GENDREAU, Vice-Président et Julien SERRE, Serre Traitement Services,
  - o Pour la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix (EPCI) – Daniel BOISSERIE, Président et Thierry ROUSSEAU, Arédiennes de Clôtures,
  - o Pour la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (EPCI) – Patrice FAVARD, Vice-Président et Didier LACHAUD, Transport Lachaud,
  - o Pour la Communauté de Communes du Périgord Limousin (EPCI) – Jean-Louis FAYE, Vice-Président et Grégory SAERENS, Groupe Vigier,
  - o Pour la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais (EPCI) – Gérard SAVOYE, Vice-Président et Laurent DURAY, Lim Group,
  - o Pour la Communauté de Communes du Val de Vienne (EPCI) – Serge MEYER, Vice-Président et Jérôme BARBIER, Proximit,
  - o Pour la Communauté de Communes Ouest Limousin (EPCI) – Christophe GEROUARD, Président et Giovanni ZAMPERO, Ceritherm,
  - o Pour la Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus (EPCI) – Emmanuel DEXET, Vice-Président et un industriel,
  - o Pour la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin (EPCI) – Pierre ALLARD, Vice-Président et René CLAVAUD, Pépinière d'entreprises POL Avenir,
- Deux référentes techniques sont chargées de coordonner et d'appuyer les partenaires pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du présent contrat :
  - o Pour la Fédération de la Châtaigneraie Limousine (association) – Isabelle DUMAS, Directrice,
  - o Pour le Pays Périgord Vert (association) – Anne LEBOUCHER, Directrice.
- Dans une logique ascendante, chaque secteur du territoire s'appuie sur une équipe projet qui lui est propre et qui assure le lien entre les besoins et les enjeux locaux et les attendus du programme.

Ils s'accordent sur :

- des modes de collaboration entre les services des Pays, les services des intercommunalités, les services des communes, les autres acteurs locaux mobilisés (agences de développement...);
- la fréquence des réunions de l'instance locale et l'établissement de leur ordre du jour ;
- le suivi de la mise en œuvre des engagements et le lien avec le comité de pilotage régional ;
- les moyens et étapes prévus pour la communication du projet et le suivi de la démarche par la population et les autres acteurs du territoire.

#### **Article 4. Plan d'actions**

Le plan d'actions est décliné autour des axes structurants pour le territoire d'industrie. Il est présenté sous forme de tableau annexé au contrat.

Chaque action fera l'objet d'une instruction par l'ensemble des partenaires et des opérateurs publics concernés et signataires du présent contrat. Chaque action devra faire l'objet d'une instruction propre à chaque partenaire et opérateur qui interviendra sous réserve de l'éligibilité à ses dispositifs, de l'accord de ses instances délibératives et de ses disponibilités d'enveloppe.

Le plan d'actions est segmenté en deux catégories :

- Des **actions structurantes**, pour lesquelles l'éligibilité à des dispositifs de soutien a été validée et sur lesquelles une part substantielle des financements a pu être sécurisée par l'engagement de financeurs.
- Des **actions en amorçage**, pour lesquelles le travail d'éligibilité et de précision des financements reste à effectuer.

Parmi l'ensemble de ces actions, les signataires du présent contrat souhaitent tout particulièrement mettre en valeur les actions suivantes :

#### Action 1 : Equipement et installation du modèle économique d'une ressourcerie de matériaux du BTP (24) / Innovation (valorisation de gisements locaux)

Ce projet a vocation à faire de l'économie circulaire une réalité dans le domaine des matériaux de construction en partenariat avec les professionnels du BTP et à ouvrir la possibilité du réemploi à tous avec une boutique à Brantôme en Périgord (24).

#### Action 2 : Création de deux unités de méthanisation agricole (16 et 24) - Etude pour la prospection d'autres débouchés locaux du biogaz / Innovation (valorisation de gisements locaux)

L'objectif de ce projet interdépartemental concernant la Dordogne et la Charente est de créer deux stations de méthanisation valorisant le couvert végétal inter-cultures des adhérents de la SCAR (Société Coopérative Agricole Ribéracoise), en produisant un biogaz local.

#### Action 3 : Poursuite de la structuration de la filière châtaignier / Filières spécifiques du territoire (forêt bois)

- 3.1 Animation du cluster « châtaignier »
- 3.2 Création d'un atelier partagé, équipé en infrastructures spécifiques, pour les artisans de la filière locale "châtaignier"
- 3.3 Mise en place de points de formation spécialisée, en lien avec le cluster "châtaignier"

Action 4 : Programme d'actions spécifiques à l'agriculture haut-viennoise / Filières spécifiques du territoire (agricole et agroalimentaire)

Ce programme comprend la réalisation de 4 études : mise en place d'une conserverie de produits locaux d'origine végétale, développement ou redéveloppement de filières locales (châtaignes, céréales panifiables), mise en place d'une mini-laiterie, création d'un atelier mobile d'abattage de volailles.

Action 5 : Construction d'une usine de transformation fromagère (24) / Filières spécifiques du territoire (agricole et agroalimentaire)

Le projet de l'entreprise « Le Chêne Vert » (transformation laitière) porte sur la création d'une nouvelle unité, avec changement de localisation.

## **Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général du contrat**

Le présent contrat est établi pour une durée de 3 ans.

Hormis l'expression des enjeux et des ambitions, il est conçu sur la base d'actions concrètes qui en sont les éléments constitutifs essentiels. Il peut ainsi évoluer de manière itérative ou progressive permettant d'initier la contractualisation par les actions les plus mûres puis de l'enrichir par amendements, avenants ou annexes avec de nouvelles actions pour qu'il couvre l'entièreté du Territoire d'industrie concerné et des priorités identifiées.

Toute évolution de l'économie générale du contrat sera soumise à approbation préalable des signataires. De même une telle évolution ou l'évolution d'une action structurante ou qui a des conséquences sur d'autres actions pourra nécessiter une validation du comité de pilotage régional.

Autant que de besoin, les signataires se rapprocheront en vue de la contractualisation de nouvelles actions concernant une ou plusieurs intercommunalités.

Les signataires peuvent proposer l'ajout ou la modification d'une action. Après analyse de la proposition, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les signataires concernés s'engageront réciproquement par la signature d'un avenant au présent contrat modifiant le tableau des actions.

La suppression d'une action peut aussi être proposée et validée dans les mêmes conditions.

La durée du contrat pourra être prorogée par accord des parties.

## **Article 6. Suivi et évaluation**

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement et transmis au comité de pilotage régional. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacune des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de sa mise en œuvre, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagées, est présenté et transmis au comité de pilotage régional.

Le comité de pilotage régional pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement et le cas échéant une évaluation intermédiaire.

Cette évaluation intermédiaire et finale s'inscrira dans le cadre d'une grille d'analyse et d'indicateurs qui sera mise à disposition par les partenaires nationaux.

**Article 7. Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de XXX.

Fait à Bordeaux le XX XX 2019, en 17 exemplaires

La Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne	La Communauté de Communes Dronne et Belle
La Communauté de Communes Porte Océane du Limousin	La Communauté de Communes du Pays de Saint Aulaye
La Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix	La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
La Communauté de Communes Ouest Limousin	La Communauté de Communes du Périgord Nontronnais
La Communauté de Communes du Val de Vienne	La Communauté de Communes du Périgord Limousin
La Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus	La Communauté de Communes Isle Loue Auvézère en Périgord
La Région Nouvelle Aquitaine	L'État
La Fédération de la Châtaigneraie Limousine	Le Pays du Périgord Vert
	La Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations

Annexes :

- Tableau des actions





## PROTOCOLE D'ACCORD

### TERRITOIRE D'INDUSTRIE « OUEST ET SUD CREUSOIS »

Entre

**Le territoire « Ouest et Sud Creusois »**, représenté par les EPCI qui le composent:

- **la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse**, représentée par M. Etienne LEJEUNE, son Président,
- **la Communauté de communes Creuse Grand Sud**, représentée par M. Jean-Luc LEGER, son Président,
- **la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest**, représentée par M. Sylvain GAUDY, son Président,

ci-après dénommés les EPCI

d'une part,

ET

- L'État représenté par le Préfet de Département,
- La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,
- La Banque des Territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par son directeur régional
- Bpifrance, représenté par son directeur régional
- Pôle Emploi, représenté par son directeur régional
- Business France représenté par son directeur interrégional

d'autre part,

## **Il est convenu ce qui suit :**

### **Préambule**

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- un principe de ciblage visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- un principe de gestion décentralisée, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une approche « du bas vers le haut ».

Le territoire creusois composé des Communautés de communes Monts et Vallées Ouest Creuse, Creuse Sud-Ouest et Creuse Grand Sud a été identifié « Territoire d'Industrie » lors du Conseil national de l'Industrie du 22 novembre 2018. La coopération entre ces 3 EPCI est déjà existante via la mise en œuvre de deux programmes LEADER successifs et le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire signé avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le présent protocole a pour objet de formaliser l'engagement des parties prenantes à la démarche et à présenter les orientations qui président à l'établissement du contrat de Territoire d'industrie 2020-2022.

### **Situation du territoire d'industrie Ouest et Sud Creusois**

Le territoire Ouest et Sud Creusois (52 730 habitants en 2013), regroupe 3 Communautés de communes : la CC Creuse Grand Sud (26 communes), la CC Creuse Sud-Ouest (47 communes) et la CC Monts et Vallées Ouest Creuse (43 communes). Les deux premières sont regroupées au sein du Syndicat Mixte du Pays Sud creusois.

Il compte 113 communes pour un total de 52 730 habitants (pop INSEE 2013).

Il s'agit d'un vaste territoire rural couvrant la partie Ouest et du Sud du département de la Creuse, soit 46 % de sa surface totale, situé entre les aires urbaines de Guéret et Limoges.

Sa population est en décroissance continue depuis 1968, tendance plus accentuée que la moyenne des territoires ruraux néo-aquitains (-0,48%/an entre 2008 et 2013 pour le territoire en moyenne contre -0,01%/an pour les territoires ruraux), avec un solde naturel fortement déficitaire (-0,91% entre 2008-2013) que n'est pas compensé par un solde migratoire pourtant positif (0,43% entre 2008-2013). Le territoire d'industrie est aussi davantage marqué que les autres territoires néo-aquitains par le vieillissement très prononcé de sa population : les habitants de 60 ans et plus sont 1,4 fois plus nombreux que les moins de 30 ans.

**L'accueil de nouveaux arrivants, dont des jeunes actifs, comme le maintien de la population sur le territoire sont donc des enjeux forts.**

Le territoire est organisé autour de 3 pôles d'activités et de services que sont Bourganeuf (2 500 habitants – 1 470 emplois), Aubusson, sous-Préfecture, (3 400 habitants – 2 627 emplois) et La Souterraine (5 296 habitants – 3 300 emplois), constituant, en complément du chef-lieu de Guéret, l'armature urbaine du département.

Ce territoire fait l'objet d'un contrat de dynamisation et de cohésion avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour la période 2019-2021. Dans ce cadre, le territoire a été reconnu en situation de forte vulnérabilité, selon 4 critères :

- Le revenu des ménages.
- L'emploi et le marché du travail.
- Le niveau de formation de la population.
- La démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante, le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) étant d'ailleurs en cours de préparation pour validation fin 2019.

En matière de développement économique, une partie de ce territoire, celui de la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse, bénéficie du dispositif régional « mutations économiques » au même titre que le territoire limitrophe de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret. Suite à la catastrophe économique et humaine de GM&S Industry à La Souterraine et la perte récente de 157 emplois directs, ce territoire bénéficie ainsi d'un programme d'actions et d'un animateur dédié via un CADET (Contrat Aquitain de Développement de l'Emploi Territorial). Mis en place par la Région Nouvelle-Aquitaine, ce dispositif se traduit par la présence d'un technicien de la Région sur un territoire subissant une catastrophe économique d'ampleur. Le CADET a pour mission d'être un relais privilégié et une porte d'entrée pour les entreprises et les collectivités du territoire rentrant dans son périmètre d'intervention. Il vise à maintenir et renforcer le tissu économique local tout en favorisant l'émergence d'entreprises innovantes et d'initiatives territoriales de développement.

Géographiquement, le territoire est positionné entre Limoges Métropole et la Communauté d'Agglomération du Grand-Guéret. Bien que sa desserte soit assurée par plusieurs axes routiers majeurs, son degré d'enclavement varie entre le Nord et le Sud.

Au Nord, La Souterraine bénéficie en effet d'une desserte de qualité, située au carrefour de l'autoroute A20 et de la route Centre-Europe Atlantique (RCEA) et sur la grande ligne ferroviaire POLT. Aubusson et Bourganeuf sont reliés à Limoges et à Clermont-Ferrand par la Route Départementale 941, axe structurant, mais non doté d'une deux fois deux voies. La liaison à la RCEA se fait également via les routes départementales n°8 et 912 (depuis Bourganeuf) en partie Ouest et n°942 en partie Ouest (depuis Aubusson et Ahun).

La principale offre locale de transport est constituée par une ligne TER Limoges-Guéret-Felletin-Montluçon.

## Caractéristiques du tissu industriel

- **Une économie en mutation**

L'économie du territoire d'industrie a connu de profondes mutations depuis les années 70 pour passer d'une économie à dominante productive à une économie à dominante présentielle, le secteur des services à la population constituant en effet le principal pourvoyeur d'activités et d'emplois.

Le développement de l'économie présentielle n'explique que très partiellement ces mutations. Cette sphère s'est développée à un rythme bien moindre qu'à l'échelle régionale ou nationale. La trajectoire économique du territoire se caractérise surtout par un effondrement de la sphère productive concurrentielle et exportatrice.

La densité d'emploi présentiel reste limitée, comparativement à la moyenne régionale et de province, mais supérieure à celle des territoires néo-aquitains ruraux.

Au sein du territoire d'industrie, le secteur de la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse se distingue en conservant un profil productif, bien qu'il n'ait pas été épargné par les cycles récessifs de 2008-2009 et 2011-2014. Il a même accusé les plus grosses pertes d'emplois en 2009 et a été touché de plein fouet en 2017 par l'accident industriel de GM&S.

- **Un potentiel industriel certain avec une – nécessaire - marge de développement**

Comme la plupart des secteurs d'activité, l'industrie a connu des pertes d'emplois salariés. Le territoire d'industrie possède une spécialisation marquée dans l'industrie du bois-papier-carton, du secteur textile et habillement, de la métallurgie et fabrication de pièces métalliques. Pour autant, cette spécialisation est source de fragilité en l'absence d'innovation dans les activités existantes et d'accueil d'activités de diversification.

Néanmoins, la sphère productive a pu renaître via :

- une nouvelle dynamique d'innovation autour de l'industrie et des métiers traditionnels des arts textiles / arts tissés, plus marquée sur le secteur d'Aubusson et Felletin ;
- l'émergence de nouvelles filières industrielles, à la valeur ajoutée croissante, à savoir les industries de transformation du bois, bénéficiant de la proximité de massifs forestiers étendus, et la métallurgie, en fabrication ou en sous-traitance sur de la mécanique industrielle, la fabrication de structures et pièces métalliques et notamment le développement d'une mécanique de précision en série courte, câblerie...
- le développement d'activités nouvelles, parfois de niches, sur les biens et équipements de la personne : matelas, agro-alimentaire, matières plastiques, gestion des déchets...

Au 31/12/2018, selon les données CCI 23, le tissu industriel (hors activités de production d'électricité et liées à l'agriculture) se caractérise par 187 entreprises (avec ou sans salariés, 105 entreprises ayant au moins un salarié) représentant un total de 1 456 salariés, soit des baisses respectives de près de 12 % pour le nombre d'entreprises et de près de 17 % pour les salariés sur les 10 dernières années. Le nombre d'entreprises industrielles sur le territoire d'industrie représente plus de 50 % des entreprises creuses du secteur et 41 % des effectifs salariés à l'échelle du département.

Le potentiel industriel se caractérise par des TPE (60% des entreprises), principalement dans les domaines de l'exploitation forestière, mais il faut souligner la forte présence (40%) de PME de 10 salariés et plus, principalement dans les domaines du bois et de l'ameublement, de la métallurgie – mécanique – automobile. Ces PME représentent près de 90 % des salariés de l'industrie. Ces dernières sont localisées sur une vingtaine de communes, contribuant à leur vie économique et résidentielle.

A l'échelle des territoires ruraux de la région Nouvelle-Aquitaine, l'industrie, est, après la construction, le secteur d'activités qui a connu la plus forte diminution de l'emploi entre 2010 et 2015, soit -8,4 %. La tendance sur le territoire d'industrie La Souterraine – Aubusson est néanmoins inverse avec une augmentation de 1,7% contre une forte baisse sur la période précédente 1999-2010 (-20,4%).

En revanche, les chiffres propres à l'emploi salarié dans l'industrie confirment une diminution constante entre 2008 et 2017 (-26,4%), plus marquée sur 2016-2017 (-2,3% contre moins de 1% sur la période 2014-2016).

Enfin, en 2017, l'industrie est le secteur qui a fait l'objet du taux de création le plus important sur le territoire d'industrie (14,4%), supérieure à la moyenne des territoires ruraux néo-aquitains (11,5%).

Même si les données précédentes marquent une perte de vitalité économique d'ensemble du territoire, liée à des facteurs conjoncturels, une partie du potentiel de son développement réside dans sa capacité à mobiliser ses propres ressources et spécificités en structurant et en coordonnant son écosystème, à commencer dans le domaine industriel.

### Des actions complémentaires, déjà engagées ou en cours

Les 3 EPCI du territoire d'industrie souhaitent donc améliorer l'attractivité du tissu industriel en faisant valoir différents atouts. Pour ce faire, plusieurs leviers ont été activés ou sont en passe de l'être :

- **Le contrat de dynamisation et de cohésion sur le territoire de projet signé en 2018 avec la Région Nouvelle-Aquitaine**, avec notamment un accompagnement significatif à l'ingénierie de revitalisation du territoire au sens large :
  - 0.5 ETP chef de projet « économie, emploi, formation » sur chacun des 3 EPCI.
  - 0.75 ETP chargée de mission thématique « croissance verte » (poste resté vacant jusqu'en octobre 2019).
  - 0.75 ETP chargée de mission thématique « revitalisation des centres-bourgs ».
- Des **dispositifs d'animation et d'accompagnement ciblés** sur l'emploi, la formation et les compétences et qui concernent les filières industrielles :
  - Le CADET sur le territoire de la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse.
  - L'ADECT (Action de Développement de l'Emploi et des Compétences Territoriales) « Mille Sources » sur les Communautés de communes Creuse Sud-Ouest, Creuse Grand Sud et le PETR Monts et Barrages (87) limitrophe.
- **Des actions propres au territoire et au développement des filières spécifiques** à maintenir et/ou renforcer :
  - **Animation par les agents de développement économique des EPCI**, portée par des élus moteurs, en s'appuyant sur un réseau d'acteurs larges. Les acteurs de l'industrie développent des synergies à travers notamment les clubs des entrepreneurs locaux. De nombreux rendez-vous (visites d'entreprises...), notamment sur Monts et Vallées Ouest Creuse, jalonnent l'année permettant aux différents acteurs du territoire de confronter régulièrement leurs problématiques. Il s'agit toutefois de renforcer ces échanges, sur l'ensemble du territoire.
  - **Animation de l'écosystème « forêt-bois »** : avec des personnes ressources pour les industriels locaux de la filière bois et pour le développement de nouveaux projets, notamment autour du bois construction ou de la valorisation de biomasse, dans le respect de pratiques de développement durable :
    - animateur forestier de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest.
    - Charte forestière du Parc Naturel de Millevaches, intéressant la partie Sud du territoire d'industrie.
  - **Stratégie sur la filière Arts Textiles/Arts tissés** : Un regroupement d'acteurs locaux s'est mis en place pour développer une stratégie territoriale « Pôle art textile/art tissé d'Aubusson-Felletin » d'intérêt régional, afin de développer l'offre de prospective, l'accompagnement et l'accueil des porteurs de projets. Cette stratégie s'appuie notamment sur le concept marketing « Univers Aubusson » et sur les actions portées par le « Cluster textile de Creuse », fédéré par Lainamac. A ce titre, la CCI porte, avec l'ensemble des partenaires du pôle, un projet de création d'une pépinière-hôtel-

atelier d'entreprises en cœur de ville d'Aubusson, afin d'offrir de nouvelles opportunités d'installations à de futures créations de la filière. Il s'agit aujourd'hui de s'appuyer sur ces deux initiatives structurantes pour développer une véritable stratégie autour du développement de la filière « Art Textile/ Art tissé » sur l'ensemble du territoire.

- **Sur la métallurgie** : La catastrophe économique de GM&S Industry a mis en exergue les besoins des industries métallurgiques du territoire d'être accompagnées dans leur projet de développement notamment au niveau des infrastructures (immobilier vieillissant et pollués ne répondant plus aux normes) mais également en termes d'équipements (maintien de la compétitivité), afin de rester productives et innovantes. Ce secteur souffrant grandement d'un déficit d'image, la question du recrutement et de la formation sont des questions centrales pour les industries métallurgiques du territoire de la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse qui doivent faire face à un vieillissement conséquent des effectifs. La démarche « Territoire d'Industrie » représente donc une opportunité de transformer des problématiques structurelles en opportunités sur les champs de l'immobilier, du recrutement et de la formation.

D'ores et déjà, les entreprises du territoire de la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse sont suivies et accompagnées dans leur projet de développement. Cela se traduit notamment par un accompagnement très fort autour des projets entrant dans le champ de compétence de l'immobilier d'entreprise. Cette stratégie se traduit par la possibilité aux entreprises de bénéficier d'aides directes de la part de la collectivité ou de bénéficier d'un portage immobilier sur des projets d'ampleur ayant un fort impact en termes de création d'emplois et en termes d'image pour le territoire.

- **Développement d'une stratégie transversale de la filière design**, autour du lycée Raymond Loewy, en relation avec ADI Nouvelle Aquitaine, et le service Design de la Région Nouvelle Aquitaine : Le périmètre de Territoire d'Industrie bénéficie de la présence de plusieurs organismes de formation (Lycée Agricole d'Ahun, LMB de Felletin, Lycée Raymond Loewy à La Souterraine) une réflexion engagée autour du Design et des connexions avec différentes structures du département de la Creuse a rapidement trouvé sa place dans un projet de développement de la filière Design.

Dans les années 1980, le lycée d'enseignement général de La Souterraine a pris une teinte particulière avec l'ouverture d'un baccalauréat technologique « arts appliqués » et l'ouverture de trois B.T.S. Design (Design d'espace, Design de produit, et Communication). Cette spécificité a depuis fait la renommée du Lycée Raymond Loewy. En 2012, l'offre s'est étoffée avec l'ouverture d'un Diplôme Supérieur d'Arts Appliqués (DSAA équivalent bac +4), écoresponsable. A la rentrée 2018, le DN MADE « Matériaux » parcours textile ouvre ses portes, complétant ainsi l'offre de formation par la quatrième composante de DNMADE design (le seul de Nouvelle Aquitaine).

La présence de ces formations représente un formidable atout pour le Territoire d'Industrie. La thématique du Design étant de plus en plus prégnante dans les stratégies de développement des entreprises, sa transversalité ne fait aucun doute avec les différents établissements d'enseignements secondaires ou encore avec d'autres structures participant au rayonnement du territoire comme l'Office Internationale de l'Eau (La Souterraine) ou la Cité Internationale de la tapisserie (Aubusson).

La stratégie de la structuration de la filière Design s'articule autour de 3 axes :

1. Le renforcement de la visibilité de la formation dans un univers concurrentiel ;
2. L'émergence d'un écosystème facilitant la création et le développement de projet professionnels pour favoriser l'installation des jeunes diplômés sur le territoire ;
3. Faciliter la restructuration postbac.

- **Un engagement dans une politique d'accueil et d'attractivité globale**, comme point d'entrée en matière de développement économique et résidentiel (mobilité des créateurs ou salariés et de leurs conjoints/familles) : les 3 EPCI sont en effet lauréats de l'appel à projets « Accueil et attractivité » en Massif Central et vont bénéficier de soutien à l'ingénierie et à des actions. Ces moyens seront également mobilisés pour la mise en œuvre des actions de la candidature à « territoire d'industrie », notamment pour créer les conditions d'accueil globales d'entrepreneurs et salariés sur le territoire (habitat, enfance...).
  
- **Un travail complémentaire sur l'image du territoire**, notamment illustré par deux candidatures à l'appel à projet de la Région « Nouvelle Organisation Touristique des Territoires » (NOTT) : la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse a été lauréate et les Communautés de communes Creuse Grand Sud et Creuse Sud-Ouest travaillent avec le Lac de Vassivière, et les EPCI Les Portes de Vassivière et de Noblat à un dépôt fin 2019.
  
- **Des compétences croissantes des EPCI en matière de planification et d'aménagement de l'espace**, visant à mieux exercer leurs compétences obligatoires en matière de foncier et d'immobilier d'entreprises, à créer les conditions du maintien et de l'attractivité, en co-construction avec les acteurs locaux, notamment les chefs d'entreprises :
  - Proposition d'offre immobilière pour le maintien et l'accueil d'entreprises, notamment par l'aménagement et l'extension de zone d'activités économiques et la mise à disposition de locaux artisanaux et commerciaux par les EPCI et/ou communes,
  - Des opérations d'investissement visant à créer et/ou rénover de l'immobilier à vocation économique : dernier commerce intercommunal et/ou communal dans les centre-bourg, maîtrise de foncier en vue d'aménagement, reconquête de friche... qui nécessitent des moyens financiers importants,
  - Le soutien et la participation à des structures d'accompagnement à la création et développement d'entreprises, avec notamment la présence de pépinières 2cube à Aubusson et Peps23 à la Souterraine. Ces outils sont adaptés au territoire rural puisque l'accompagnement se fait avec ou sans hébergement, et avec la possibilité de location de locaux. La présence des Maisons de l'Emploi et de la Formation d'Aubusson et de la Souterraine renforcent aussi l'offre de services sur les domaines de l'emploi, la formation, l'orientation, l'insertion, la mobilité au bénéfice des territoires, des entreprises et des usagers, et aussi dispositif GPECT/ADECT.
  - Réflexion départementale sur un SCOT.
  - Réflexion départementale sur un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).
  - Démarches de PLUi (en cours sur les 3 EPCI).
  - Réflexions sur des ORT (Opérations de Revitalisation de Territoire).
  - Conventions sur le Schéma Régional de Développement Économique d'innovation et d'Internationalisation SRDEII, signées ou en cours.
  - Déploiement du Très Haut Débit par la fibre optique via un engagement financier des EPCI auprès du syndicat mixte DORSAL dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique.
  - Participation active aux négociations sur la couverture en téléphonie mobile (dispositif « New Deal mobile »).

**Les 3 EPCI et leurs partenaires ont donc logiquement souhaité s'inscrire dans le dispositif « territoire d'industrie » pour améliorer l'attractivité du tissu industriel, travailler et co-construire avec les industriels une véritable valeur ajoutée par filière. Plus largement, il s'agira de repenser les relations du territoire à son tissu industriel, par un pilotage et une coordination de différents dispositifs en proximité.**

## Ambitions et priorités des parties prenantes

### L'État

Le Gouvernement conduit une stratégie déterminée de reconquête industrielle et de développement des territoires centrée sur les enjeux de recrutement, d'innovation, d'attractivité et de simplification.

L'État s'engage à mettre en œuvre une offre de services intégrée à destination des territoires. Sa valeur ajoutée repose sur le fait que ces outils soient portés à la connaissance des Territoires d'industrie, rapidement mobilisés et rendus flexibles pour s'adapter aux spécificités des projets portés par les Territoires d'industrie.

### La Région Nouvelle-Aquitaine,

Créer les conditions de développement de l'industrie sur les territoires est au cœur de la politique de développement économique et territorial de la Région. La performance industrielle et le développement endogène des territoires constituent deux piliers du SRDEII adopté en 2016.

La politique contractuelle territoriale contribue au déploiement du SRDEII, avec une attention particulière portée au retournement économique des territoires les plus fragiles.

La Région assurera le pilotage du dispositif « Territoires d'industrie » en recherchant la meilleure articulation avec sa politique contractuelle.

A l'origine de l'accompagnement des entreprises vers l'« Usine du Futur » dès 2014, la Région Nouvelle-Aquitaine mène une politique industrielle ayant pour objectif d'améliorer la compétitivité des entreprises régionales et la modernisation de l'outil de production, en veillant à la prise en compte des enjeux du numérique, du développement durable, de la formation et du recrutement.

La Région considère par ailleurs que les dynamiques collectives (filières ou transfilières) sont essentielles aux réussites individuelles des industriels et des territoires. Ces approches organisant des solidarités et des chaînes de valeur plus intégrées contribuent à la convergence des collaborations que la Région engage avec les territoires et des leaders économiques, et notamment dans le cadre des Territoires d'industrie.

Elle mobilisera ainsi ses différents dispositifs de soutien en fonction des projets proposés.

### Territoire d'Industrie Ouest et Sud Creusois

Les 3 EPCI souhaitent poursuivre et développer ces actions en matière de développement économique et aménagement du territoire (cf actions complémentaires déjà engagées ou en cours), en vue plus particulièrement de renforcer et dynamiser le tissu industriel local.

Les priorités portent sur :

- Une meilleure interconnaissance entre les territoires (EPCI) et le tissu industriel local, permettant d'identifier et qualifier les besoins des entreprises, ceux d'aujourd'hui et de demain, afin notamment de faire évoluer la réponse économique territoriale.
- Une offre immobilière adaptée incluant des possibilités d'hébergement, une couverture numérique renforcée, une remobilisation et une réhabilitation de foncier et bien immobilier vacant, une adaptation aux besoins émergents.
- Accompagner techniquement (soutien aux pépinières,...) et financièrement - quand cela est possible - les créations et développement d'entreprises.
- Aider à l'émergence de filières et/ou au maintien des spécificités économiques locales, par de l'animation dédiée, des coopérations et des partenariats soutenus,...
- Participer à une meilleure image du territoire et du tissu industriel pour valoriser nos savoir-faire et talents, susciter des envies auprès des jeunes, attirer de nouveaux porteurs de projets et collaborateurs : faire du tissu industriel une vitrine de notre territoire.

## Engagement général des parties

- La Région Nouvelle-Aquitaine est chargée du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale et s'engage, en articulation avec sa politique contractuelle territoriale, à mobiliser ses services et ses dispositifs existants pour accompagner les projets portés par le Territoire d'industrie.
- L'État s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et de celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie.
- Les 3 EPCI assurent le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels et les partenaires socio-économiques locaux.
- Les industriels contribuent à l'animation de proximité de la démarche en lien avec les élus.
- Les opérateurs publics et autres partenaires apportent des réponses adaptées et accompagnent les projets du Territoire d'Industrie

## Enjeux et projet de plan d'actions

Une phase de concertation avec l'ensemble des partenaires a débuté pour définir le plan d'actions. Ce dernier doit s'appuyer sur les ambitions et propositions des acteurs économiques afin d'être à la hauteur des enjeux du développement industriel du territoire d'industrie. Les enjeux suivants ont d'ores et déjà été identifiés avec les partenaires et croisent les 4 axes du dispositif « Attirer », « Recruter », « Innover » et « Simplifier » :

- **Enjeu n°1 : repenser la relation entre le territoire et son industrie afin de renforcer l'attractivité**
  - Créer ou recréer des relations entre les partenaires institutionnels, techniques et/ou financiers, et les chefs d'entreprises, connaître le tissu industriel, assurer une veille sur leurs besoins d'aujourd'hui et de demain. Un enjeu fort est donc la mise en place d'outils facilitant les échanges/rencontres et une gouvernance partagée multi-partenariale sur ce dispositif.
  - Faire connaître les industries locales, leurs talents et plus globalement les métiers de l'industrie, sur le territoire et à l'extérieur, mieux communiquer. Cet enjeu passe aussi par l'image positive que les industriels porteront sur le territoire et ses potentiels.
- **Enjeu n°2 : réussir les transitions et innover**
  - Animations de filières basées sur la valorisation des ressources naturelles spécifiques (bois, métallurgie et Arts Textiles/Arts tissés), pour encourager de nouveaux débouchés, en s'appuyant sur les actions déjà engagés sur les EPCI et en les essaimant sur l'ensemble du territoire d'industrie.
  - Soutenir et développer la labellisation et les certifications pour donner plus de lisibilité et de gages de confiance aux entreprises locales : reconnaissance des compétences /savoir-faire et des produits (Entreprise du Patrimoine Vivant, Indication Géographique,...), image à l'extérieur (innovation, fidélisation sur valeurs reconnues, accès à nouveaux marchés,...) comme à l'intérieur (organisation plus claire, procédures adaptées, conditions de travail améliorées, nouveaux talents...).
- **Enjeu n°3 : garantir localement les compétences et l'emploi du tissu industriel**
  - Attirer des actifs dans l'industrie : il s'agit d'accompagner les entrepreneurs dans la qualification de leurs besoins de compétences, dans leurs projets de recrutements, mais également de renforcer la captation de candidats par un appui à leur démarche globale d'installation de la personne sur le territoire.
  - Resserrer le lien entre les établissements d'enseignement et entreprises.
  - Tester la pertinence de nouveaux dispositifs innovants d'apprentissage et d'insertion

pour capter des futurs créateurs et répondre aux besoins en main d'œuvre.

Ces objectifs seront développés et traduits en plan d'actions concret dans le cadre du Comité de pilotage, du comité de projet et de l'équipe projet.

### **Modalités de gouvernance et de pilotage de proximité du projet envisagées à l'échelle du Territoire d'industrie « Aubusson-La Souterraine »**

Les 3 EPCI souhaitent impliquer à tous les stades du dispositif des chefs d'entreprises industrielles de leurs territoires respectifs. Dans un souci d'assurer une bonne implication et un suivi régulier, les 3 EPCI conviennent de désigner **au moins 1 référent industriel par EPCI**. Ceux-ci co-animeront et co-présideront avec les élus référents des EPCI les réunions du comité de pilotage et du comité de projet.

- **Un Comité de pilotage**, instance locale chargée du pilotage et du suivi de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet est composé :
  - du président, du vice-président délégué à l'économie et des chefs de projet « économie, emploi et formation » des 3 EPCI
  - des référents industriels des 3 EPCI pour ce dispositif
  - des Présidents du syndicat mixte du Pays Sud Creusois et du PETR Monts et Barrages dans le cadre de l'ADECT « Mille Sources », ainsi que de leurs chargés de mission
  - des élus de la Région Nouvelle Aquitaine en charge du dispositif
  - de l'animateur du dispositif CADET, référent de la Région Nouvelle-Aquitaine
  - de Mme La Préfète de la Creuse ou son représentant
  - des responsables locaux des opérateurs de l'Etat
  - du Président de la CCI de la Creuse ou son représentant

Ce comité de pilotage se réunira **au moins une fois par an**.

- **Un Comité de projet**, chargé de définir les besoins, de proposer des actions et de les faire évoluer tout au long du contrat, est composé :
  - Des Vice-Présidents délégués à l'économie et des chefs de projet « économie, emploi, formation » des 3 EPCI.
  - Des référents industriels des 3 EPCI sur ce dispositif.
  - Des représentants territoriaux des partenaires et opérateurs, dont un agent représentant la Région Nouvelle-Aquitaine.
  - Du représentant de la CCI de la Creuse.
  - Selon les actions :
    - ✓ Des animateurs du Pays Sud Creusois, de l'ADECT Mille Sources et du CADET.
    - ✓ Des représentants des pépinières du territoire d'industrie : 2 Cube et Peps23.
    - ✓ Des partenaires socio-économiques volontaires (Club des entrepreneurs, ADI Nouvelle Aquitaine, MEFAA, partenaires de l'insertion socioprofessionnelle ...).

Ce comité de projet se réunira au moins 2 fois par an et autant que nécessaire selon les besoins de la mise en œuvre et de l'évaluation.

- **Les Vice-Présidents délégués à l'économie, le chef de projet « économie, emploi, formation » et les référents industriels désignés de chaque EPCI** sont chargés d'animer la démarche et de rendre compte de l'avancement au sein de chaque EPCI.
- **Une équipe-projet** constituée des chefs de projets « économie, emploi formation » des EPCI et du référent du dispositif à la Région Nouvelle-Aquitaine est chargée de coordonner et d'appuyer les partenaires pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la démarche.

Le présent protocole constitue une base commune à l'établissement du contrat de Territoire d'industrie « Ouest et Sud Creusois »

Fait à ....., le , en X exemplaires,

La Préfète de la Creuse

Le Président du Conseil  
Régional Nouvelle-Aquitaine

**Magali DEBATTE**

**Alain ROUSSET**

Le Président de la Communauté  
de communes Monts et Vallées  
Ouest Creuse,

Le Président de la  
Communauté de  
communes Creuse Sud-  
Ouest,

Le Président de la Communauté  
de communes Creuse Grand  
Sud,

**Etienne LEJEUNE**

**Sylvain GAUDY**

**Jean-Luc LEGER**

*Le Directeur délégué  
de la Banque des  
Territoires*

*Le Directeur territorial  
délégué de la Vienne  
de Pôle Emploi*

*Le Directeur régional  
de Bpifrance*



## PROTOCOLE D'ACCORD

### TERRITOIRE D'INDUSTRIE VAL DE GARONNE GUYENNE GASCOGNE

#### Préambule

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- Un principe de ciblage visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- Un principe de gestion décentralisée, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une approche « du bas vers le haut ».

Le territoire VAL DE GARONNE GUYENNE GASCOGNE a été identifié « Territoires d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018.

Le présent protocole a pour objet de formaliser l'engagement des parties prenantes à la démarche et à présenter les orientations qui président à l'établissement du contrat de Territoires d'industrie 2019-2022.

#### Enjeux du Territoire d'industrie

##### Éléments de contexte :

**Le territoire possède une base productive forte et une base publique élevée.** La base résidentielle est faible au regard des moyennes observées dans les territoires de même strate démographique. Le territoire s'est développé sur un modèle productif/social marqué par une surreprésentation des revenus productifs exportateurs et sociaux (intégrant les transferts sociaux, pensions de retraite comprises, et les revenus publics).

Ce modèle offre à la fois une bonne résilience à l'évolution de la conjoncture économique (revenus sociaux stables) mais également une forte exposition aux cycles (tissu industriel impacté fortement par les dégradations mais aussi les améliorations du climat des affaires).

**L'activité industrielle** est construite autour d'un tissu manufacturier spécialisé dans **l'aéronautique** (Lisi Aérospace, Nexteam Group, CSA Creuzet) et la fabrication de machines et d'équipements, notamment dans le secteur de l'équipement agricole (Nouvelle Razol, Vermande, Barre...). Les **industries agroalimentaires** sont très présentes en lien avec le caractère agricole du territoire et les productions locales (Lucien Georgelin, Saint Dalfour, Jus de Marmande, Maison Torres). Le secteur du bois est également bien représenté à l'échelle du territoire (Garnica, Righini, Sacba, Steico notamment).

La reprise économique amorcée depuis 2014 est porteuse pour le secteur industriel avec de nombreux projets de développement (Nexteam, CSA Creuzet, Lisi Aérospace, CIR, Metal Mobil, Veraflex, Garnica, Vermande, Isoweck,...) en cours de réalisation ou en projet.

On peut également noter l'installation sur Tonneins de la Société Aliénor Ciments, micro cimenterie spécialisée dans la distribution en circuits courts (unité de broyage de clinker) ce qui témoigne aussi d'une attractivité restaurée sur ce bassin d'emplois.

**12 sociétés du Territoire d'Industrie font partie du classement des 50 premiers chiffres d'affaires** dans le Lot et Garonne : Alvéa, SCA Terres du Sud, Lisi Aérospace, Rougeline, JLG France, Acces Industrie, Righini, Les Jus de Marmande, SAS Asquini MGP (groupe Nexteam), C2R, Automobiles marmandaises et Garnica Plywood.

### **Principaux enjeux et défis du Territoire d'industrie :**

Les enjeux et défis du Territoire d'Industrie reposent notamment sur les orientations inscrites dans la convention SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation) liant Val de Garonne Agglomération et la Région Nouvelle Aquitaine :

- Favoriser l'emploi et l'employabilité pour accompagner le développement des entreprises,
- Favoriser l'installation et le développement des entreprises sur le territoire et notamment :
  - \* Développer et enrichir l'offre foncière et immobilière,
  - \* Initier une politique d'aides directes, soutenir l'entrepreneuriat,
  - \* Créer un écosystème économique basé sur le développement des partenariats et la mobilisation des entreprises,
  - \* Placer l'innovation et la capacité créative au cœur des priorités.

Ces enjeux généraux répondent à des défis, notamment industriels, prégnants sur le territoire :

- Un taux de chômage structurel important corrélé à des difficultés de recrutement dans un grand nombre de métiers dits « en tension » légitimant la mise en œuvre d'un plan d'actions offensif sur l'emploi et la formation,
- Après une phase de désindustrialisation (années 1990/2000), un travail nécessaire sur la requalification de friches industrielles pour certaines engagées (parc d'activités André THEVET en cours de réindustrialisation), pour d'autres porteurs d'espoirs de développement pour le territoire (espace Césame, Gascogne Wood),
- La nécessité de renforcer l'attractivité économique du territoire en axant son développement économique vers plus d'innovation soit en complétant son offre immobilière (incubateur, pépinière, tiers lieux, coworking) soit en investissant des champs économiques nouveaux (numérique, arts graphiques...),
- Le renforcement des partenariats dans une logique soit de relais opérationnel (Région Nouvelle Aquitaine, Team France Export...) ou de Maison de l'Economie, guichet unique regroupant les acteurs de l'économie territoriale (chambres consulaires, BGE, CSDL, ADIE, ...) au service notamment des entreprises industrielles du territoire.

La priorité réside dans l'accompagnement du tissu industriel local qui porte de nombreux projets de développement (voir ci-dessus) via un soutien et une qualité de service renforcés dans le cadre d'un réseau d'appui faisant le pari de l'intelligence collective.

Par les perspectives d'emploi offertes, le niveau de rémunérations attractives, la visibilité à moyen et long terme (aéronautique et agroalimentaire notamment), l'industrie constitue un moteur essentiel au développement économique local et le Territoire d'Industrie souhaite mobiliser toutes ses composantes et ses partenaires pour en assurer la prospérité.

## **Ambitions et priorités des parties prenantes**

Les partenaires s'engagent à mobiliser les moyens techniques, financiers et humains visant à améliorer l'image et l'attractivité des métiers industriels, répondre aux difficultés de formation et de recrutement, accompagner les projets de développement d'entreprises, notamment leur transition numérique ou écologique mais aussi ceux de leurs partenaires (collectivités, organisme de formation, associations, collectifs...) dont les initiatives participent à développer la pérennité de l'écosystème industriel au sein du Territoire d'Industrie.

Cette démarche a également l'ambition de révéler les champions ou les projets cachés en imaginant un dispositif d'accompagnement de proximité, partenarial et décloisonné.

### **La Région Nouvelle Aquitaine**

La Région Nouvelle-Aquitaine, responsable du développement économique, mène une politique ambitieuse afin de conforter et d'améliorer la performance et compétitivité de son tissu industriel et de positionner la Nouvelle-Aquitaine sur les filières et technologies d'avenir. Ainsi créer les conditions de développement de l'industrie sur les territoires est au cœur de la politique de développement économique et territorial de la Région. La performance industrielle et le développement endogène des territoires constituent deux piliers du Schéma régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en 2016.

La Région accompagne ainsi le développement du potentiel de recherche régional dans un objectif d'excellence et d'appui aux enjeux d'innovation du tissu industriel régional et d'anticipation des mutations technologiques, sociétales et environnementales et accompagner les opportunités économiques. Elle soutient et renforce le dispositif de transfert de technologie permettant d'une part d'accompagner les PME et ETI régionales dans leurs projets d'innovations et de transformation et d'autre part de faire émerger des startups renouvelant et renforcer le tissu économique régional. Elle soutient directement les projets de R&D et d'innovation au sein des entreprises, dans un objectif de différenciation et de valeur ajoutée.

La Région considère par ailleurs que les dynamiques collectives (filières ou transfilières) sont essentielles aux réussites individuelles des industriels et des territoires. Ces approches organisant des solidarités et des chaînes de valeur plus intégrées contribuent à la convergence des collaborations que la Région engage avec les territoires et des leaders économiques, et notamment dans le cadre des Territoires d'industrie.

A l'origine de l'accompagnement des entreprises vers l'« Usine du Futur » dès 2014, la Région Nouvelle-Aquitaine mène également une politique industrielle ayant pour objectif d'améliorer la compétitivité des entreprises régionales et la modernisation de l'outil de production, en veillant à la prise en compte des enjeux du numérique, du développement durable, de la formation et du recrutement.

La Région accompagne également les entreprises à la conquête de nouveaux marchés par une action par un appui sur leur stratégie et actions à l'export.

Enfin elle développe une offre en matière de fonds propres, facteur clé pour le développement et le maintien des centres de décision des entreprises sur le territoire régional.

La Région Nouvelle-Aquitaine est par ailleurs en soutien des entreprises en difficulté et attentive au développement et au soutien des acteurs industriels de la filière automobile sur son territoire.

La politique contractuelle territoriale contribue par ailleurs au déploiement du SRDEII, avec une attention particulière portée au retournement économique des territoires les plus fragiles.

La Région assurant le pilotage du dispositif « Territoires d'industrie », elle recherchera la meilleure articulation avec sa politique contractuelle et mobilisera ainsi ses différents dispositifs de soutien en fonction des projets proposés.

## **Actions déjà engagées**

Conscient de l'importance de préserver un tissu productif performant, le Territoire a, depuis quelques années, engagé des actions fortes pour soutenir la réindustrialisation de son territoire :

- Reconversion du site industriel de la SEITA (13 hectares dont 6 hectares de bâtiments) à Tonneins (Parc d'activités André THEVET),
- Réflexion avec les industriels sur leur problématique de recrutement dans le cadre d'une GPEC Territoriale.
- Mise en œuvre d'un plan opérationnel de reconquête de l'attractivité des métiers industriels (Salon Garonn'emplois, semaine de l'industrie...);
- Renforcement de l'accompagnement des entreprises industrielles locales porteuses de projets de développement (PAT, transformation numérique).

Cependant, les dispositifs régionaux (chèque transformation numérique par exemple) ne sont aujourd'hui pas suffisamment mobilisés par les entreprises. L'éloignement des centres de décision et de recherche ne facilite pas l'appropriation de ces enjeux par les entreprises.

Le défi est pourtant majeur pour les entreprises industrielles du territoire mais aussi le réseau de TPE qui les accompagne sous forme de sous-traitance ou de prestations de services. L'objectif est bien que l'ensemble de la chaîne économique évolue, se structure, afin de renforcer verticalement les filières locales tout en développant des fertilisations inter-filières.

L'idée est de favoriser la transition TPE → PME → ETI. Ce développement passe par l'innovation qui est la source de plus-value à long terme pour le territoire et d'une compétitivité renforcée.

L'étude menée par le cabinet Sémaphore en 2014 révèle ainsi un manque de structure de R&D et de réseaux d'animation autour de l'innovation et des filières sur le territoire.

A titre d'exemple, le schéma de développement économique de Val de Garonne Agglomération entre en résonance avec les orientations du dispositif « territoire d'industrie » en affichant la volonté :

- D'aider l'acte d'innovation sous toutes ses formes,
- De mettre en place des outils (pépinière, incubateur d'entreprises) qui sont en accord avec les objectifs du dispositif « territoire d'industrie » avec la création de centres d'accélération.

Le Territoire s'engage enfin à mobiliser de l'ingénierie interne pour accompagner la mise en œuvre de la démarche et contribuer à en faire une réussite pour le territoire.

Celui-ci a l'habitude de travailler en réseau sur les sujets économiques (club d'entreprises, organismes de formation et d'enseignement, services de l'Etat et de la Région, chambres consulaires, syndicats professionnels...) et souhaite qu'une communauté d'intérêt puisse accompagner la mise en œuvre du dispositif.

Le partenariat noué avec Aquitaine Développement Innovation (ADI) participe à cette volonté d'un travail collaboratif en faveur de l'acte d'innovation des entreprises.

Des habitudes de travail sont nouées avec les services opérationnels de l'Etat (convention de partenariat avec Pôle Emploi, travail de proximité avec la Direccte sur les entreprises en difficulté).

Une contractualisation bientôt opérationnelle avec la Métropole Bordelaise offre également l'opportunité de mobiliser de façon très rapide les acteurs universitaires et de recherche dans la recherche d'une complémentarité bien comprise entre les deux territoires.

Val de Garonne Agglomération est enfin partenaire de l'Etat dans le cadre du Contrat de Revitalisation (Gascogne Wood/Terres du Sud) et assure la mise en œuvre technique du dispositif au côté de la Direccte Nouvelle Aquitaine.

## **Engagement général des parties**

- Le Conseil régional est chargé du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale ;
- L'État s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie ;
- Les intercommunalités assurent le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels ;
- Les industriels contribuent à l'animation de proximité de la démarche en lien avec les élus ;
- Les opérateurs publics et autres partenaires apportent des réponses adaptées et accompagnent les projets du Territoire d'industrie ;

## **Projet de plan d'actions**

Le plan d'action exposé ci-dessous reste indicatif et ne représente pas l'exhaustivité des initiatives que pourront porter les collectivités et leurs partenaires. Il sera travaillé et enrichi dans la perspective de la signature du contrat de Territoire d'Industrie au mieux à la fin du mois de juin 2019 et au plus tard en septembre 2019.

D'ores et déjà, les premières pistes d'actions ont été identifiées et font l'objet d'un travail collaboratif entre l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine et les collectivités du Territoire d'Industrie afin d'en préciser le contenu et le financement.

Les actions inscrites dans le contrat de territoire d'industrie feront, pour certaines, l'objet d'une priorisation au sein du contrat de dynamisation et de cohésion sociale qui a été adopté par le Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne et la Région Nouvelle Aquitaine.

### **Axe 1 – Recruter**

#### **- Créer un campus des Métiers de des qualifications industrielles**

*Suite notamment au diagnostic relatif à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT) mettant en exergue un besoin de formations industrielles locales, le territoire poursuit l'ambition de valoriser les plateaux techniques existants tout en complétant l'offre de formation (initiales et continues). L'idée est de créer un pôle de référence d'offres de formation sur les métiers industriels travaillant de façon complémentaire et en réseau.*

*La Région Nouvelle Aquitaine et Val de Garonne Agglomération travailleront notamment en partenariat sur le recrutement « vécu » par les entreprises de la mécanique et du travail des métaux dans une volonté d'impulser des solutions partenariales et co-construites (expérimentation en cours sur le languonnais – marmandais).*

#### **- Accompagner les besoins en compétences des entreprises industrielles par la mise en œuvre du plan d'actions GPECT**

*Le programme d'actions GPECT a été approuvé par Val de Garonne Agglomération en juillet 2018. Ce plan triennal poursuit plusieurs objectifs qui se concrétisent ou vont se concrétiser par la mise en place d'actions opérationnelles dans le domaine de l'orientation, de la valorisation*

et de la promotion des métiers, de l'illettrisme, de l'accompagnement à la mise en place de formations territorialisées, d'une meilleure adéquation entre offre et demande d'emploi.

**- Encourager le Volontariat Territorial en Entreprise (VTE)**

Le recrutement de jeunes diplômés (bac + 2 à bac + 5) est un enjeu pour les entreprises du territoire. Il est nécessaire, dans un cadre de forte attractivité des grandes villes et Métropoles, de valoriser la destination Territoire d'Industrie en aidant les entreprises à formaliser leurs offres, en portant ces offres auprès des écoles et en agissant sur la mobilité et l'hébergement des jeunes diplômés. L'objectif est de renforcer les avantages comparatifs du territoire afin que les entreprises accèdent plus facilement à une main d'œuvre qualifiée qui conditionne leur développement.

**Axe 2 – Innover**

Les deux fiches ci-dessous feront l'objet d'une réflexion avec pour objectif l'inscription dans le Contrat de Territoire d'Industrie. Le Territoire d'Industrie est en attente d'une prochaine version des « Engagements de l'Etat » permettant de mieux formaliser les enjeux et attentes de cette thématique au regard de la démarche en cours.

**- Développer le club d'entreprises**

Val de Garonne Agglomération anime un club d'entreprises à forte représentation industrielle. Elle souhaite développer son rayonnement et co-construire avec lui un plan d'actions concourant au développement industriel territorial.

**- Créer une plateforme d'accélération pour la transformation des PME vers l'industrie du futur**

Le projet de développer un lieu permettant de porter des moyens de formation, d'appui à l'innovation et d'accompagnement des entreprises industrielles dans une logique de guichet unique intéresse particulièrement le Territoire d'Industrie qui estime avoir le potentiel pour porter une telle ambition.

**- 10 000 diagnostics Industrie du Futur**

La Région Nouvelle-Aquitaine poursuivra son action de diagnostic des PME industrielles sur la thématique de l'Usine du Futur, au sein d'une action cofinancée avec l'Etat. Cette action sera ouverte aux entreprises industrielles de moins de 10 salariés, sous réserve qu'elles démontrent une trajectoire de croissance leur permettant de dépasser le seuil de 10 salariés. Le Territoire d'Industrie souhaite se positionner en partenaire dans le cadre de cette démarche, le tissu économique local étant constitué à 94% de Très Petites Entreprises.

**Axe 3 – Attirer**

**- Aménager le tiers lieu Césame**

Ambitieuse pour son développement économique, touristique, culturel et social, la ville de Marmande s'est donnée pour ambition de faire naître un tiers lieu, un poumon économique nouveau, au sein de l'ancienne friche industrielle CESA.

Le projet, intitulé CESAME, se situe au carrefour de l'entreprise, du numérique, de la création artistique, de la formation professionnelle et du développement touristique lié aux nouvelles technologies.

**- Réhabiliter le site André THEVET**

Val de Garonne Agglomération a confié à la SEM 47 la réhabilitation d'une ancienne friche industrielle (SEITA) sur la commune de Tonneins. L'opération consiste à redécouper un bâtiment de 60 000 m<sup>2</sup> et à créer un parc d'activités, véritable village d'entreprises, en proposant des bâtiments de toutes dimensions pour des entreprises artisanales, industrielles et/ou de service. Après avoir élaboré, en interne, un schéma d'attractivité économique territoriale à l'échelle du Pays, le territoire a le projet de réaliser des travaux complémentaires et de développer une

offre de service collectives au service des activités industrielles. Le territoire attend une forte implication de ses partenaires sur ce projet.

**- Créer un incubateur/pépinière d'entreprises/espace de coworking**

Val de Garonne Agglomération porte un ambitieux projet d'aménagement multimodal des gares de Marmande et de Tonneins. Celle de Marmande constitue une véritable porte d'entrée sur la ville avec plus de 400 000 montées/descentes annuelles. Au carrefour des ambitions affichées par les dispositifs « Cœur de Ville » et « Territoires d'industrie », Val de Garonne Agglomération souhaite y développer un projet économique (incubateur, pépinière, coworking) directement connecté sur la Métropole bordelaise et ses centres de décision.

**- Collaborer avec la Team France Export sur les enjeux de l'exportation**

Le Territoire d'Industrie souhaite constituer un relais plus efficace de la Team France Export dans le domaine du soutien au développement de la démarche export des entreprises. Cette collaboration passera par une montée en compétence des équipes de l'agglomération et par une détection plus systématique des projets au sein des TPE du territoire dans le cadre d'un projet partagé.

**- Créer une boîte à outil pour accompagner les opérations d'immobilier d'entreprises**

La modernisation de l'outil de production (mécanisation/automatisation/digitalisation...) nécessite dans de nombreux cas la modernisation ou l'extension de l'immobilier d'entreprise existant.

L'enjeu aujourd'hui pour Val de Garonne Agglomération est donc de trouver des solutions pour accompagner ces investissements immobiliers (portage, régime d'avances remboursables, garanties...).

#### Axe 4 – Simplifier

**- Alléger les contraintes PPRT pesant sur le parc d'activités André THEVET**

Val de Garonne Agglomération s'implique techniquement et financièrement de manière conséquente dans la réhabilitation de la friche industrielle héritée de la fermeture de la SEITA. Ce parc d'activité, en cours de reconquête, est fortement impacté par le PPRT de la société ARCHIMICA (aujourd'hui AMRI) qui a été approuvé en 2009 et qui interdit la création d'Établissement Recevant du Public (ERP) sur le site.

En collaboration avec les services de l'État, une évolution du périmètre ou une adaptation de la réglementation du périmètre actuel seront étudiées.

#### Modalités de gouvernance et de pilotage local du projet envisagées

- Une instance locale chargée du pilotage et du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet ;
- Un binôme constitué d'un élu du territoire et d'un acteur industriel, chargé d'animer la démarche ;
- Un chef de projet chargé de coordonner et d'appuyer les partenaires pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la démarche ;
- Une équipe projet qui peut être composée d'un référent par intercommunalité et le cas échéant des autres partenaires.

Le présent protocole constitue une base commune à l'établissement du contrat de Territoire d'Industrie.

La mise en place d'un programme d'actions opérationnelles dans le cadre du futur Projet de Territoire d'Industrie (2019/2022) entraîne de facto le besoin d'une ingénierie pour l'élaboration

et le montage de projets. La Région pourra mobiliser une aide à l'ingénierie pour appuyer la mise en œuvre du programme Territoires d'Industrie, dans le cadre de sa politique contractuelle territoriale. Il est également attendu un engagement de l'Etat sur l'animation de ce dispositif.

Fait à Fauillet le 21 mars 2019, en 6 exemplaires

**Béatrice LAGARDE, Prêète du Département du Lot et Garonne**

PO/

**Alain ROUSSET, Président de la Région Nouvelle Aquitaine**

**Daniel BENQUET, Président de Val de Garonne Agglomération**

**Raymond GIRARDI, Président de la Communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne**

**Luc MACOUIN, Président de la Communauté de communes du Pays de Lauzun**

PO

**Bernadette DREUX, Présidente de la Communauté de communes du Pays de Duras**



## CONTRAT DU GRAND LIBOURNAIS 2020-2022



Le « Territoire d'industrie » représenté par :

- la communauté d'agglomération du Libournais représentée par son Président Philippe BUISSON,
- la communauté de communes Castillon-Pujols représentée par son Président Gérard CESAR,
- la communauté de communes du Fronsadais représentée par sa Présidente Marie-France REGIS,
- la communauté de communes du Grand Saint-Emilionnais représentée par son Président Bernard LAURET,
- la communauté de communes du Pays Foyen représentée par son Président David ULMANN,

ci-après, les « **intercommunalités** » ;  
d'une part,

**ET**

- La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par son Président Alain ROUSSET,
- L'État représenté par la Préfète de département,
- La Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations représenté par son directeur régional [XX],
- Bpifrance représenté par son directeur régional [XX],
- Pôle Emploi représenté par son directeur régional [XX],
- Business France représenté par son directeur interrégional [XX],
- le PETR du Grand Libournais représenté par son Président Marcel BERTHOME,

ci-après, les « **partenaires publics** » ;  
d'autre part,

**AINSI QUE**

Les industriels, représentés par :

- Marc PRIKAZSKY (PDG CEVA Santé animale à Libourne) pour le Libournais,
- Renaud LAVIT (Directeur de site de production LEJEUNE SA à Saint-Magne-de-Castillon), pour Castillon-Pujols,
- Marwan HARB (gérant des VIGNERONS DE GUITRES à Les Artigues-de-Lussac), pour le Grand Saint-Emilionnais,
- [XX] pour le Pays Foyen

La Chambre de Commerce et d'Industrie Bordeaux-Gironde représentée par le Président de la Délégation de Libourne Marc PRIKAZSKY ;

L'association NOUVEL'R représentée par son Président Sylvain GUINAUDIE ;

ci-après, les « **partenaires économiques et industriels** » ;

**L'ensemble des intercommunalités, partenaires publics, partenaires économiques et industriels sont dénommés ci-après les « signataires ».**

*Vu la délibération du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine n°XXX en date du 16 décembre 2019 autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du conseil de la communauté d'agglomération du Libournais XXX n°XXX en date du XXX autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du conseil de la communauté de communes Castillon-Pujols XXX n°XXX en date du XXX autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du conseil de la communauté de communes du Fronsadais XXX n°XXX en date du XXX autorisant la présidente à signer ;*

*Vu la délibération du conseil de la communauté de communes du Grand Saint-Emilionnais XXX n°XXX en date du XXX autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du conseil de la communauté de communes du Pays Foyen XXX n°XXX en date du XXX autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du comité syndical du pôle d'équilibre territorial et rural du Grand Libournais XXX n°XXX en date du XXX autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du comité syndical du SMICVAL XXX n°XXX en date du XXX autorisant le président à signer ;*

**Il est convenu ce qui suit :**

document de travail

## Préambule

**L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.**

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- **un principe de ciblage** visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- **un principe de gestion décentralisée**, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une **approche « du bas vers le haut »** ;

Le projet de Territoire d'industrie qui suit a été élaboré en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels. Il vise à partager un diagnostic, énoncer des ambitions et des priorités, et définir les actions concrètes les soutenant.

## Enjeux du Territoire d'industrie

Le territoire du Grand Libournais a été identifié « Territoires d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018.

Les enjeux suivants ont été identifiés par les signataires.

- **Le contexte**

### **Une économie productive bien présente**

Grâce à une baisse contenue de ses emplois productifs, le Grand Libournais se distingue de la moyenne nationale et conserve une orientation productive (38,5% des emplois relèvent de la sphère productive en 2015 contre 34,0% en province).

L'agriculture, dominée par la viticulture, demeure un pilier économique du territoire qui en fait sa marque : à travers ses appellations de renommée mondiale (AOC Saint-Emilion, Pomerol, ou Fronsac en tête) et une forte spécialisation de son tissu économique (concentration verticale d'activités industrielles, artisanales, commerciales et de services connexes).

### **Un écosystème local mobilisé**

Depuis juillet 2017, le PETR du Grand Libournais s'est associé à l'ensemble des EPCI qui le compose, pour solliciter un nouveau partenariat avec la Région dont l'objectif est d'œuvrer à préserver et à accroître l'attractivité du Grand Libournais, en réinterrogeant prioritairement la mise en œuvre des politiques publiques de développement économique, de formation et d'accès à l'emploi, au centre des préoccupations des acteurs locaux.

C'est ainsi qu'en janvier 2019, un travail partenarial entre le Grand Libournais (PETR et ses EPCI) a été enclenché, pour aboutir à la signature d'un *Contrat de Cohésion et de Dynamisation*, dans le cadre de la mise en œuvre du règlement d'intervention de la Région en matière de politique contractuelle.

Dès avril 2019, cette démarche entrait en résonance avec la démarche *Territoires d'Industrie* ; cette dernière devenant, de fait, le volet « industriel » du contrat en cours d'élaboration. La fusion, de fait, des deux démarches, effective dès la tenue d'ateliers de travail sur l'identification des chantiers clés et des déclinaisons opérationnelles (juin 2019) a été l'occasion d'une ouverture à l'ensemble de l'écosystème local (élus et techniciens des EPCI et des opérateurs du service publique de l'emploi), associé pour l'occasion à la Région Nouvelle-Aquitaine, à l'Etat et à ses opérateurs.

- **Les défis d'avenir**

### **La diversification et le renforcement des activités productives**

Du fait de l'hyperspécialisation du Grand Libournais au niveau de la viticulture, la santé économique de la filière viticole, exposée aux aléas climatiques, influence l'ensemble de l'économie locale, et notamment les activités connexes (BTP, imprimeries, filière de l'emballage et du conditionnement, ...). Cette dépendance doit être prise en compte et appelle une diversification des activités productives concurrentielles.

### **Le renforcement des pôles d'emplois et d'une offre de formation délocalisée**

Développer l'emploi, en corrélation avec les besoins manifestes des entreprises, au sein des pôles d'emplois constitue, non seulement un enjeu économique et social pour, d'une part consolider le développement des entreprises, et d'autre part réduire le déficit d'emplois offerts aux actifs du territoire ; sans oublier l'enjeu environnemental de limiter les flux de déplacements (notamment en direction de la Métropole bordelaise) et un enjeu d'aménagement du Grand Libournais et de ses bassins d'emplois propres (autour de Libourne, Coutras, Castillon-la-Bataille et Sainte-Foy-la-Grande).

L'élévation du niveau de qualification et l'insertion des populations les plus éloignées de l'emploi (notamment les jeunes), revêt également une importance majeure pour le Grand Libournais, et conditionne la réduction des situations de précarité observées.

- **Les difficultés et menaces**

### **Une économie productive marquée par de fortes disparités sociales et territoriales**

Si l'économie du Grand Libournais s'inscrit, dans le temps long, dans une dynamique productive positive, la situation sociale est, quant à elle, marquée par de fortes disparités, préoccupantes, qui explique, en partie, la surreprésentation des transferts sociaux dans le modèle de développement du Grand Libournais.

- chômage est supérieur aux moyennes des territoires régionaux de référence ;
- faiblesse généralisée du niveau de vie des ménages ;
- situations de pauvreté plus répandues que dans les territoires de référence (15,6 % des ménages en 2015) ;
- niveau de qualification bas, y compris chez les jeunes (34 % des 15 ans et plus ne sont plus scolarisés et ne dispose pas d'un diplôme qualifiant : soit 3 points de plus qu'au niveau régional).

### **Une gouvernance locale très administrative**

Depuis la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale de 1999, le Grand Libournais a vu son organisation territoriale davantage évoluer au gré d'un agenda législatif ne laissant que peu de place à la gouvernance de projet.

En 2019, le Grand Libournais se présente encore majoritairement comme une juxtaposition de 5 gouvernances administrant chacune, à l'échelle de leur territoire propre, des compétences

obligatoires (dont celle du développement économique), optionnelles et facultatives. Le PETR du Grand Libournais se présente comme le seul véritable espace de coordination, voire, dans certains cas de mutualisation.

- **Les déséquilibres territoriaux**

#### **La CA du Libournais concentre l'essentiel du tissu industriel local**

Le Grand Libournais est structuré autour du pôle économique majeur que représente la ville de Libourne. Elle concentre un tiers de l'emploi total, l'érigeant, de fait, en véritable capitale économique du Grand Libournais, et par extension en pôle économique d'équilibre à l'échelle du département de la Gironde (Libourne se présente comme le second pôle d'emplois du département derrière l'agglomération bordelaise).

À l'exception de quelques grandes surfaces commerciales, les plus importantes entreprises du Grand Libournais sont implantées, en grande majorité, à Libourne même ou sur la CA du Libournais.

Quatre autres pôles complètent cette cartographie de l'économie générale du Grand Libournais (pôle foyen, Coutras, Saint-Emilion et le pôle castillonnais. Quelques autres communes, aux implantations industrielles historiques (Saint-Seurin-sur-l'Isle, Vayres, Saint-Denis-de-Pile ou Vérac), complètent un panorama très majoritairement CALI.

#### **L'empreinte du « couloir de la pauvreté »**

La frange Est du Grand Libournais fait partie de ce qui est communément appelé en Gironde le « couloir de la pauvreté » (du Haut-Médoc au Réolais, en passant par le Grand Libournais et le Coutradais, le Castillonnais ou le Pays Foyen), à savoir qu'ils sont des territoires marqués par une profonde précarité sociale, couplée, le long de la vallée de la Dordogne par un phénomène de déprise démographique et de vieillissement des populations.

L'ancrage dans le temps de ces fragilités sociales impacte durablement les secteurs du Grand Libournais concernés, et limite la consommation (faiblesse des revenus) et le développement de l'économie présenteielle.

Cette situation s'explique en partie par la composition sociale de ces territoires (surreprésentation des ouvriers, notamment agricoles) et par l'insuffisance d'emplois locaux.

- **Les potentialités de développements et/ou de mutations industrielles**

Au sein de l'environnement local, les emplois industriels bien que ne pesant, comparativement, moins fortement que sur d'autres territoires, certaines activités spécialisent significativement le tissu productif local, telles que : l'industrie pharmaceutique (avec la présence du siège du groupe international CEVA Santé animale à Libourne), l'emballage et le conditionnement (SMURFIT-KAPPA à Saint-Seurin-sur-l'Isle, ABZAC SA à Abzac, AMCOR Flexibles à Saint-Seurin-sur-l'Isle, OWENS ILLINOIS Manufacturing à Vayres), ou la gestion des déchets (le SMICVAL à Saint-Denis-de-Pile).

La présence d'entreprises leaders sur leur marché (FAYAT à Libourne pour le BTP ; FERMENTALG à Libourne pour l'alimentation et la santé) constitue également un atout.

Au niveau du tissu économique présentiel, le secteur de la santé est également surreprésenté.

- **Les capacités de rebonds économiques**

Dans un contexte régional de croissance économique (créations d'entreprises, niveau d'activités, créations d'emplois salariés) qui ralentit, mais qui reste positivement orienté, à l'image du PIB français ; les acteurs de l'écosystème local s'accordent et conviennent de la nécessité à : 1. **S'organiser autour d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territorialisées** et délocalisées, pour ce qui concerne le volet formation ; et à 2.

**Accompagner le développement des activités productives** (organisation, structuration, implantation, communication), qu'elles soient traditionnelles ou émergentes.

Ces axes structurels de travail relèvent la nécessité, pour le territoire, d'être en capacité de communiquer efficacement en direction des différentes composantes de l'écosystème local (étudiants, salariés, entreprises, collectivités).

### **Ambitions et priorités**

Les signataires partagent les ambitions et priorités de reconquête industrielle et de développement territorial suivantes :

- **au niveau du marché de l'emploi, de l'orientation et de la formation** : 1. Promouvoir les métiers et développer la connaissance des entreprises locale ; 2. Redynamiser les sous bassins d'emplois (Coutradais, Castillonnais, Pays Foyen) composant le Grand Libournais ; 3. Développer une offre de formations adaptée aux besoins des entreprises et délocalisée ;
- **au niveau des activités productives** : 1. Améliorer l'attractivité territoriale en direction des salariés ; 2. Mettre en relation entreprises industrielles et ressources locales ; 3. Accompagner les nécessaires mutations environnementales des entreprises industrielles ;
- **au niveau des filières industrielles émergentes** : Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement.

### **Actions déjà engagées**

Des actions ont déjà été engagées par les signataires pour accompagner le Territoire dans les ambitions et priorités énoncées ci-dessus pendant ces dernières années, parmi lesquelles :

- **Mesures (et/ou contractualisations) déjà mises en œuvre**

#### **La mise en œuvre du programme européen LEADER**

Depuis 2015, le PETR anime, pour le compte de ses EPCI adhérents, la mise en œuvre du programme LEADER, dont la stratégie territoriale revêt un caractère résolument économique, à travers un soutien aux initiatives d'acteurs des secteurs économiques traditionnels (filiale vitivinicole, BTP) ou émergents (valorisation des déchets).

#### **La mise en œuvre du SCoT**

Depuis décembre 2016, un premier Schéma de Cohérence Territoriale est mis en œuvre, sous la conduite du PETR du Grand Libournais. Même si le SCoT n'a pas vocation à définir la politique économique du Grand Libournais, il a vocation à l'accompagner et à en faciliter la mise en œuvre. Ainsi, la première prescription à caractère économique incite à une coordination des politiques économiques communautaires, à travers une présentation des stratégies économiques ou, à minima, de schémas de zones d'accueil d'entreprises.

Une cartographie du foncier économique a été produite à l'échelle du Grand Libournais, au sein de laquelle sont localisés les besoins de foncier à l'horizon de 2035, en hiérarchisant les sites d'intérêt « SCoT » et ceux d'intérêt plus locaux.

#### **Le Contrat de Ruralité**

En mars 2017, un Contrat de Ruralité a été signé entre le Préfet de la Gironde, le Département de la Gironde et le PETR (pour le compte de ses EPCI adhérents, des communes de son périmètre et pour lui-même). Parmi les 6 thématiques prioritaires retenues, le développement économique est à la croisée des enjeux de revitalisation des bourgs-centres et de l'attractivité du territoire, avec la création de structures d'accompagnement et d'hébergement, ou des extensions de zones d'activités.

## Article 1. Objet du contrat

Les signataires s'accordent sur des interventions coordonnées pour conforter efficacement et durablement les ambitions de reconquête industrielle et de développement du Territoire d'industrie du Grand Libournais.

Le présent contrat (« le **contrat** ») a pour objet de décrire l'intention des parties de s'inscrire dans cette démarche et précise leurs engagements réciproques. Il définit les modalités de mise en œuvre de leurs interventions, le plan d'actions concerté pour la mise en œuvre du projet de territoire, ainsi que les modalités de pilotage et de suivi de la démarche.

## Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent collectivement pour la réussite du contrat :

□ **Le Conseil régional**, chargé du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale, assure le déploiement de ses politiques régionales en matière de développement économique, de formation professionnelle initiale et continue, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du Territoire d'industrie, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier. Il anime la démarche sur son périmètre régional et préside un comité de pilotage régional qui définit les orientations stratégiques régionales pour les territoires d'industrie, valide les demandes d'évolution des périmètres territoriaux et approuve les contrats de chaque Territoire d'industrie ;

□ **L'État** s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie, à assurer la mise en œuvre territoriale des 17 engagements nationaux annoncés par le Premier ministre et des engagements complémentaires ultérieurs, à désigner au sein de ses services un référent chargé d'assurer le suivi de la démarche, la mobilisation des services et des opérateurs de l'État sollicités sur les projets de territoires en cohérence avec les politiques de développement industriel nationale et territoriale ;

□ **La Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI)** assure le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les autres EPCI, le PETR, et les industriels. Ils définissent ensemble les enjeux du territoire, les ambitions et priorités ; mobilisent les moyens nécessaires pour co-construire un projet de Territoire d'Industrie et assurer un pilotage local réactif ; s'engagent à soutenir les actions issues des orientations stratégiques du contrat. Chaque EPCI désigne un représentant chargé, conjointement avec un industriel de leur territoire respectif ;

□ **Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais (PETR)** assure le pilotage et l'animation de proximité du Contrat de Dynamisation et de Cohésion (CDC), issue de la mise en œuvre de la politique contractuelle régionale sur la période 2019-2022, en lien avec les EPCI et les partenaires partie-prenants.

Le présent contrat se présente comme la déclinaison « industrielle » du CDC ;

□ **Les Industriels** s'engagent à participer à l'élaboration du diagnostic du Territoire d'industrie et la mise en œuvre des actions co-décidées ; à renforcer la coopération inter-entreprises. Ils désignent un représentant, volontaire et reconnu par ses pairs par son action sur le territoire, chargé conjointement avec un élu d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

□ **Les opérateurs publics et autres partenaires signataires** s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions qui seront soumises par les collectivités ; à étudier, en tant que de besoin, l'adaptation de leurs modes d'intervention, dans le respect des principes en vigueur, pour accompagner au mieux les actions identifiées dans le projet du Territoire d'industrie ; à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées ;

### **Article 3. Modalités de gouvernance et de pilotage local du projet**

Pour assurer le pilotage efficace du projet, les partenaires s'engagent à mettre en œuvre une organisation coordonnée s'appuyant sur :

□ **une instance locale chargée du pilotage et du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre** du projet et du contrat qui s'appuie sur la comitologie créée dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Dynamisation et de Cohésion, déclinaison locale de la mise en œuvre de la politique contractuelle régionale. Elle est co-présidée par le président de la Communauté d'Agglomération du Libournais et le Président du PETR du Grand Libournais, en lien avec les binômes élu-industriel de chacun des 5 EPCI-FP composant le Grand Libournais ;

□ **5 binômes** constitués d'un élu des 5 EPCI-FP et d'un acteur industriel, chargé d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

□ **un chef de projet**, basé au sein de la Communauté d'Agglomération du Libournais, chargé de coordonner et d'appuyer les partenaires pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du présent contrat sur l'ensemble du territoire du Grand Libournais ;

□ **une équipe projet**, composée d'un référent par intercommunalité (directeur et/ou chargé de mission Economie/Emploi/Formation), du directeur du PETR, et par d'autres partenaires signataires (directeurs ou leurs représentants).

Ils s'accordent sur

□ des modes de collaboration entre les services des intercommunalités, du PETR, les services des communes, les autres acteurs locaux mobilisés (PLIE du Libournais, Mission Locale du Libournais, Pôle Emploi de Libourne, Chambre de Commerce et d'Industrie Bordeaux-Gironde, association Nouvel'R, ...) ;

□ la fréquence des réunions de l'instance locale et l'établissement de leur ordre du jour ;

□ le suivi de la mise en œuvre des engagements et le lien avec le comité de pilotage régional ;

□ les moyens et étapes prévues pour la communication du projet et le suivi de la démarche par la population et les autres acteurs du territoire.

### **Article 4. Plan d'actions**

Un comité technique a été spécialement constitué pour élaborer un plan d'actions que décline 15 fiches.

Coanimé par la CA du Libournais et le PETR du Grand Libournais, ce comité a réuni les 5 EPCI composant le Grand Libournais, l'agence de Libourne de Pôle Emploi, la Mission Locale du Libournais, le PLIE du Libournais, la délégation libournaise de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux Gironde, ainsi que l'association Nouvel'R.

Le plan d'actions est décliné autour des axes structurants pour le territoire d'industrie. **Chacune des actions fait l'objet d'une fiche annexée, dûment approuvée par les signataires concernés,**

**déclinant** les 4 axes définis dans le dispositif, à savoir : « Attirer », « Recruter », « Innover » et « Simplifier ».

Certaines actions revêtent un intérêt à l'échelle du Grand Libournais tout entier, lorsque d'autres sont plus territorialisées, du fait de leur(s) maîtrise(s) d'ouvrage ou de leur localisation.

- **Fiche 1** (axes Attirer et Recruter)  
Création, à l'échelle du Grand Libournais, d'un club des industriels et d'une cellule d'accueil des cadres et des ouvriers qualifiés/spécialisés ; expérimentation du dispositif de Volontariat Territorial en Entreprise (VTE)
- **Fiche 2** (axe Recruter)  
« Tous engagés en faveur de l'industrie » : diagnostiquer et accompagner les besoins en compétences des entreprises du Grand Libournais
- **Fiche 3** (axe Recruter)  
« De FIL en emploi » : mise en place, à l'échelle du Grand Libournais d'une ingénierie de formation territorialisée
- **Fiche 4** (axe Attirer)  
Elaboration d'un schéma de développement économique et d'implantation des entreprises du Grand Libournais
- **Fiche 5** (axes Attirer, Recruter, Innover, Simplifier)  
Création, autour de l'aérodrome de Les Artigues-de-Lussac, d'une zone d'activité industrielle orientée sur la filière Aéronautique
- **Fiche 6** (axe Attirer)  
Création d'un maillage d'espaces de coworking et mise en place d'une coordination territorialisée
- **Fiche 7** (axes Attirer et Innover)  
Création à Libourne d'un pôle d'innovation dédié à la « Food Tech » et à la « Vinitech »
- **Fiche 8** (axe Attirer)  
Création, à l'échelle de la CA du Libournais, de pépinières artisanales et industrielles
- **Fiche 9** (axe Attirer)  
Requalification et revalorisation des zones d'activités des Dagueys et de La Ballatière
- **Fiche 10** (axe Attirer)  
Réfection du restaurant inter-entreprises de La Ballatière
- **Fiche 11** (axe Innover)  
Mise en place d'une ingénierie en faveur des coopérations inter-entreprises de la filière viti-vinicole du Grand Libournais
- **Fiche 12** (axes Attirer et Innover)  
Développement de la filière bois sur la CA du Libournais
- **Fiche 13** (axes Attirer et Innover)  
Implantation de start'up et accompagnement de porteurs de projets de l'économie circulaire du Grand Libournais
- **Fiche 14** (axes Attirer et Innover)  
Animation d'une démarche d'écologie industrielle
- **Fiche 15** (axes Attirer, Recruter, et Innover)  
Développement d'un pôle d'écologie industrielle

## **Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général du contrat**

Le présent contrat est établi pour une durée de 4 ans.

Hormis l'expression des enjeux et des ambitions, il est conçu sur la base d'actions concrètes qui en sont les éléments constitutifs essentiels. Il peut ainsi évoluer de manière itérative ou progressive permettant d'initier la contractualisation par les actions les plus mûres puis de l'enrichir par amendements, avenants ou annexes avec de nouvelles actions pour qu'il couvre l'entièreté du Territoire d'industrie concerné et des priorités identifiées.

Toute évolution de l'économie générale du contrat sera soumise à approbation préalable des signataires. De même une telle évolution ou l'évolution d'une action structurante ou qui a des conséquences sur d'autres actions pourra nécessiter une validation du comité de pilotage régional.

Autant que de besoin, les signataires se rapprocheront en vue de la contractualisation de nouvelles actions concernant une ou plusieurs intercommunalités.

Les signataires peuvent proposer l'ajout ou la modification d'une action. Après analyse de la proposition, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les signataires concernés par l'action s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action nouvelle ou modifiée, annexée au contrat.

La suppression d'une action peut aussi être proposée et validée dans les mêmes conditions.

La durée du contrat pourra être prorogée par accord des parties.

## **Article 6. Suivi et évaluation**

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement et transmis au comité de pilotage régional. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacune des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de sa mise en œuvre, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagées, est présenté et transmis au comité de pilotage régional.

Le comité de pilotage régional pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement et le cas échéant une évaluation intermédiaire.

Cette évaluation intermédiaire et finale s'inscrira dans le cadre d'une grille d'analyse et d'indicateurs qui sera mise à disposition par les partenaires nationaux.

## **Article 7. Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Bordeaux.

Fait à XXX le XX XX 2019, en X exemplaires

\*\*\*

Annexes :

- Tableau des opérations

**Philippe BUISSON**

Président de la  
CA du Libournais

**Gérard CESAR**

Président de la  
CdC Castillon-Pujols

**Marie-France REGIS**

Présidente de la  
CdC du Fronsadais

**Bernard LAURET**

Président de la CdC du Grand Saint-  
Emilionnais

**David ULMANN**

Président de la  
CdC du Pays Foyen

**Alain ROUSSET**

Président du Conseil Régional de  
Nouvelle-Aquitaine

**Fabienne BUCCIO**

Préfète de la Gironde

**XXX**

Directeur régional de la Banque des  
Territoires

**XXX**

Directeur régional de  
BPI France

**XXX**

Directeur régional de  
Pôle Emploi

**XXX**

Directeur interrégional de Business  
France

**Marcel BERTHOME**

Président du PETR du  
Grand Libournais

**Marc PRIKAZSKY**

Vice-Président de la CCI Bordeaux  
Gironde Président de la Délégation de  
Libourne

**Sylvain GUINAUDIE**

Président du SMICVAL  
Président de Nouvel'R

